This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137878 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue

DA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1890

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VIII.

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

1890

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1890

Présidents honoraires . . .	M. J. C. Barbier, G. O. ✻ ✠ ✿ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Président	M. Eugène Marbeau, O. ✻, ancien Conseiller d'État, rue de Londres, 27.
Vice-Président	M. Loiseau, rue du Lycée, à Vanves (*Seine*).
Vice-Président délégué . . .	M. Vavasseur, O. ✻, Maire du 2me arrondissement de Paris, rue du Caire, 10.
Secrétaire-général	M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.
Secrétaires-généraux adjoints.	MM. Georges Dufour, ✿, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 99.
	de Boisjoslin, ✻ ✿ A., boulevard des Invalides, 26.
Administrateur	M. Ludovic Racine, boulevard de Courcelles, 92.

Siège du Secrétariat : Paris, rue Garancière, 6.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

MÉMOIRES ET RAPPORTS

L'EUROPE

ET

L'EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN.

Comment les diverses puissances de l'Europe ont-elles accueilli et jugé l'enlèvement d'Ettenheim et l'exécution de Vincennes ? C'est là une question des plus importantes qu'il convient d'étudier, les pièces diplomatiques en main, en considérant successivement les différents États que ces graves événements ont dû intéresser [1].

I

Le 11 mars 1804, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, avait adressé au baron d'Edelsheim, ministre de l'Électeur de Bade, une lettre dont nous rappelons brièvement le contenu. Le premier Consul avait appris que le duc d'Enghien et le général Dumouriez complotaient contre sa personne et la sûreté de la France. Il avait, en conséquence, cru devoir ordonner à deux petits détachements de passer la frontière et de saisir sur le territoire badois les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, les mettait, suivant lui, hors du droit des gens. M. de Talleyrand ajoutait que cette lettre faisait suite à une note dont l'objet était de demander l'arrestation du comité d'émigrés français résidant à Offenbourg. Cette note datée du 10 mars, c'est-à-dire un jour avant la lettre, avait été adressée à l'agent français Massias pour être

(1) J'ai traité cette question dans mon livre sur *le duc d'Enghien* (Plon, in-8°, 1888), mais, devant forcément me limiter en raison de l'étendue de l'ouvrage, je n'ai pu en donner qu'un résumé exact. Ici, je publie toutes les pièces et je réponds à diverses objections faites depuis la publication de mon livre.

Digitized by Google

remise au baron d'Edelsheim [1]. Donc, le jour même de la réunion du Conseil, c'est-à-dire cinq jours avant l'enlèvement, M. de Talleyrand, qui se défend d'avoir pris une part sérieuse à cette triste affaire, aurait eu le temps d'avertir le duc d'Enghien.

Le 16 au matin, le général de Caulaincourt, désigné par M. de Talleyrand pour cette mission, fait parvenir au baron d'Edelsheim, par l'entremise de Massias, la lettre du Ministre des Relations extérieures. Le même jour, le baron intimidé répond que l'Électeur a été étonné d'apprendre qu'il existait à Offenbourg une association d'émigrés français, instruments de trames détestables. « L'Électeur, écrit le ministre badois, eût été bien sensiblement affligé des reproches contenus dans la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 20 ventôse an XII, et que M. le général de Caulaincourt m'a fait remettre hier matin après son retour d'Ettenheim, si Son Altesse Sérénissime Électorale n'était parfaitement convaincue de n'avoir jamais pu donner au premier Consul le moindre sujet de mécontentement. »

Le baron ajoutait que, du moment que les prévenus avaient été arrêtés et transférés à Strasbourg, l'Électeur n'avait plus qu'à éloigner d'une manière générale et irrévocable tous les émigrés français de

(1) Cette note contient le passage suivant : « J'ose dire que l'Europe entière est intéressée à ce que *ce mystère profond d'iniquité* soit bientôt dévoilé dans toutes ses parties, et il le sera d'autant plus facilement qu'on aura rassemblé de toutes parts *les preuves et les complices des intrigues abominables* dont cette conspiration est le fruit. » Chose curieuse ! Ce sont presque les mêmes termes de la lettre de Talleyrand au premier Consul, en date du 8 mars, lettre tant contestée. On s'appuie principalement pour nier l'authenticité de la lettre sur ce qu'elle ne contient ni le tour d'esprit, ni la façon de penser de Talleyrand. Elle a, dit-on, un ton rude, presque grossier, très éloigné de la modération de bonne compagnie. Or, ces reproches ne peuvent s'adresser qu'aux deux mots suivants de la lettre en question : « intrigants mal intentionnés » et « perfidie. » Alors il faudrait contester aussi la note, bien moins courtoise, qui contient ces expressions : « mystère profond d'iniquité » et « intrigues abominables ! » A l'occasion d'ailleurs, Talleyrand perdait quelque peu de cette modération tant vantée. Il y a, aux Archives des Affaires étrangères, une note de lui qui justifie le 10 août. Et il est bon de rappeler que le sieur Perrey, le secrétaire que M. de Bacourt a mis en avant, n'existait pas encore. De plus, M. Albert Sorel a justement rappelé que ce Talleyrand si modéré a conseillé officiellement aux Cent-Jours d'employer contre Napoléon « les mesures permises contre les brigands. « Relisons enfin la dépêche du 19 mars et félicitons-nous, dans l'intérêt de la vérité, qu'elle ait échappé aux hécatombes de papiers que Talleyrand fit faire, en 1814, aux Archives des Affaires étrangères, lorsqu'il fut à la tête du gouvernement provisoire. S'il eût eu la conscience nette, il n'eût pas entrepris cette destruction de pièces compromettantes, connue de tous ceux qui fréquentent les Archives.

Digitized by Google

l'Électorat de Bade. En conséquence, le 20 mars, l'Électeur fit publier un décret daté de Carlsruhe, où son Gouvernement se justifiait d'avoir reçu, en 1802, des émigrés français dans ses États. Il ne l'avait fait qu'avec « la ferme résolution de leur retirer cette indulgence, dès que S. A. S. Électorale aurait la connaissance certaine que le séjour sur les frontières du Rhin de tel ou tel individu, étant devenu suspect au Gouvernement français, menacerait de troubler le repos de l'Empire. »

Voici en quels termes le Gouvernement badois expliquait les nouvelles mesures prises par lui contre les émigrés : « Le Gouvernement français venant de requérir l'arrestation de certains émigrés dénommés, impliqués dans le complot tramé contre la Constitution, et une patrouille militaire venant de faire l'arrestation des personnes comprises dans cette classe ; le moment est venu où S. A. S. Électorale est obligée de voir que le séjour des émigrés dans ses États est préjudiciable au repos de l'Empire et suspect au Gouvernement français. Par conséquent, Elle juge indispensable de renouveler en toute rigueur la défense faite aux émigrés français de séjourner dans ses États, tant anciens que nouveaux.....[1] » Ainsi cet avis appelait la présence de dragons, de gendarmes et de nombreux artilleurs français sur le territoire badois, *une patrouille militaire*. C'était se montrer accommodant... Quant à l'enlèvement du duc d'Enghien et de ses compagnons, l'office badois le qualifiait : « d'*arrestation de certains émigrés dénommés.* » Tels étaient les regrets que l'Électeur de Bade donnait à la mémoire d'un prince dont la conduite envers lui avait toujours été irréprochable. Mais l'Électeur avait une telle peur du premier Consul qu'il lui aurait sacrifié ses serviteurs et ses sujets, s'il l'avait exigé. Déjà le 1er mars, lors de l'arrestation de Moreau, il lui avait écrit une lettre où, se félicitant de voir la glorieuse existence de l'illustre premier Consul préservée par la Providence, il assurait Bonaparte de sa vénération.

Le lendemain de l'Avis aux émigrés, il redoublait ses flagorneries et il faisait témoigner à M. Massias par le baron d'Edelsheim, le zèle, le dévouement et la reconnaissance qu'il portait au chef de la République française. Il fallait cependant avertir le duc de Dalberg, ministre de Bade à Paris, de l'événement qui s'était passé à Ettenheim. On le fit avec tous les ménagements possibles. « Le même ministre m'a fait savoir,

(1) Correspondance de Bade. — Archives des Affaires étrangères.

Digitized by Google

mande M. Massias le 18 mars à M. de Talleyrand, qu'il instruisait M. de Dalberg que S. A. S. l'Electeur ne pouvait s'empêcher de donner connaissance verbale au Collège électoral de l'événement qui venait de se passer, lequel néanmoins ne pouvait donner aucune crainte pour des troubles dans cette partie de l'Allemagne, puisque les troupes françaises s'étaient promptement retirées sur la rive gauche. » Le duc de Dalberg est donc informé de l'invasion du territoire badois, mais il est en même temps mis à même de donner « les explications les plus satisfaisantes » au sujet du séjour du duc d'Enghien à Ettenheim. Il apparaît, après examen attentif de sa conduite, que ce diplomate a joué un double rôle : le premier au nom de l'Electeur, le second au nom de M. de Talleyrand. Au courant des faits par sa position et par ses relations nombreuses, il avait connu la réunion des Conseils tenus à Paris les 7 et 10 mars. Il aurait dû en prévenir immédiatement son Gouvernement. On verra qu'il ne se décide à écrire au baron d'Edelsheim que le 20 mars, si bien qu'on peut déduire de cette façon d'agir la complicité silencieuse de la cour de Carlsruhe. Le 10 mars, l'ordre avait été expédié à M. Massias de pressentir l'Electeur sur l'arrestation de la baronne de Reich, accusée de conspiration contre la France et, quelques jours après, le baron d'Edelsheim s'était félicité d'avoir appris la coopération du grand bailli d'Offenbourg à cette arrestation. On s'était donc assuré de la complaisance de la Cour de Bade et cet acte avait servi d'épreuve. Il importe de remarquer que depuis le jour de l'enlèvement jusqu'au jour de l'arrivée du prince à Vincennes et jusqu'à son jugement, c'est-à-dire du 15 au 20 mars, il est impossible de noter la moindre démarche de M. de Dalberg. Pénétré de la terreur qu'inspirait à son maître, comme à tous les princes, le premier Consul, il laisse aller les choses, quitte à les déplorer quelque temps après.

Mais si l'Electeur commandait le silence à ses ministres, le roi de Suède, son hôte et son gendre, montrait plus de bravoure et d'indignation. Trois jours après l'enlèvement, M. Massias informa M. de Talleyrand que le roi de Suède, à un dîner chez l'Electeur, lui avait dit, de manière à être entendu par plusieurs personnes : « Vous avez eu avant-hier de mauvaises nouvelles ? ». M. Massias ne répondit pas. « Mauvaises, reprit le Roi, puisque votre Gouvernement a été dans le cas de ne pas respecter le droit des gens ! » Puis, cessant de parler au chargé d'affaires

Digitized by Google

français, le monarque s'entretint avec la personne qui se trouvait à sa droite. M. Massias se plaignit aussitôt à M. de Lagerbyelke, aide-de-camp de Gustave-Adolphe, et menaça de ne plus reparaître à la cour de l'Electeur. M. de Lagerbyelke entretint son maître de cet incident et revint dire à M. Massias : « Sa Majesté ayant déjà manifesté sa désapprobation sur l'entrée des troupes françaises dans l'Electorat, a cru qu'il était de son caractère de l'énoncer hautement devant lui. Elle était née Roi et mourrait avec des sentiments de Roi. Ce jugement qu'Elle portait sur cet événement particulier ne l'empêchait pas d'ailleurs d'apprécier les relations générales d'amitié avec la France... »

La conversation se poursuivit quelque temps entre le diplomate français et M. de Lagerbyelke. Voulant disculper le gouvernement consulaire d'avoir envahi le territoire badois, M. Massias cita le fait suivant. Quelques années auparavant, une frégate suédoise avait été envoyée dans le port de Naples. Plusieurs officiers et soldats débarquèrent pour saisir et enlever le général suédois d'Armfeldt. Ils auraient réussi à opérer cet enlèvement, si le général ne s'était caché dans l'hôtel d'un des officiers du roi de Naples. Par conséquent, le roi de Suède n'avait rien à reprocher au Gouvernement français au sujet de l'enlèvement d'Ettenheim... Le baron d'Edelsheim fut informé de la sortie du roi et, dans sa complaisance pour le premier Consul, il remercia chaudement M. Massias de s'être montré si modéré [1].

La complicité de l'Électeur fut tellement évidente que la presse allemande non seulement le crut, mais encore l'affirma hautement. Ainsi l'*Allgemeine Zeitung*, dans son numéro 80, déclarait « que toute cette opération se faisait du consentement de la Cour de Bade. » D'autres pièces démontreront encore cette complicité écœurante.

Le 20 mars, le baron de Dalberg se décide à se justifier. Il écrit au baron d'Edelsheim : « Les arrestations qui viennent d'avoir lieu dans le pays de Baden doivent avoir été une source des plus grands embarras

(1) Le roi de Suède ne s'était pas borné à une manifestation platonique. « J'ai acquis la certitude, écrivait Massias à Talleyrand le 22 mars, que le jour même où le roi de Suède apprit que les troupes françaises avaient passé le Rhin, il donna ordre au colonel Tawast de se rendre au plus tôt chez le ci-devant duc d'Enghien pour le prévenir de s'enfuir en toute hâte. Il était trop tard et l'envoyé apprit en route que le prisonnier était déjà parti pour Strasbourg. » (Correspondance de Bade).

Digitized by Google

pour la Cour. Il n'y a pas eu moyen de vous prévenir de ce qui se passait, tout s'étant fait avec trop de secret et trop de précipitation... »

Or, M. de Dalberg, dans cette même lettre, avoue qu'il a été informé le 12 mars de la mission de Caulaincourt ; et il n'a pas mis immédiatement à profit sa découverte en adressant un courrier secret à l'Électeur ! Ce courrier serait arrivé en quarante-huit heures à Calsruhe ; l'éveil ainsi donné, le duc d'Enghien eût pu être averti et sauvé. M. de Dalberg affirme pour sa défense que sa lettre ne serait parvenue que le 16 ou le 17. Chose inadmissible, car les estafettes ne mettaient pas plus de deux jours pour aller de Paris à Strasbourg. Ajoutons que le général Caulaincourt, quoique parti le 11, ne se rendit à Offenbourg que le 15. Le ministre de Bade observe encore qu'il était obligé de se procurer d'autres informations. Mais le 15, il connaît positivement les ordres de Caulaincourt. Cette fois, M. de Dalberg aurait dû renseigner aussitôt l'Électeur. Il s'en excuse ainsi : « Comme ma lettre n'aurait été alors d'aucun effet, je résolus d'attendre que nous eussions pu recevoir des nouvelles positives. *Hier au soir seulement* (20 mars), on connut les détails de l'expédition, et comme la violation du territoire étranger ne se laissait point cacher, la sensation ici est très grande..... » Admirez encore une fois comme ce ministre informe ou consulte en temps utile son Gouvernement !... C'est cinq jours après l'événement qu'il lui parle de la violation de son territoire et de la mission de Caulaincourt, sans protester contre les actes du Gouvernement français. Cela est fort singulier.

« Les ministres de Suède, d'Autriche et M. Oubril ont été les seuls, dit-il, qui ont prononcé leur opinion d'une manière très forte. » Pourquoi M. de Dalberg ne les a-t-il pas imités ? « Réunis dans le cercle diplomatique de lundi, on voulait savoir des détails de moi, j'assurai que je n'en savais aucun. » Est-ce possible ?... Que signifie alors la lettre du baron d'Edelsheim écrite à M. de Talleyrand le 17 mars et dans laquelle le ministre de l'Électeur dit formellement : « Quant au séjour du duc d'Enghien à Ettenheim, je me dispenserai d'en présenter ici les circonstances, *parce que j'ai mis le baron de Dalberg complètement en état de donner à Votre Excellence les explications les plus satisfaisantes à ce sujet*, si Elle veut bien lui en fournir l'occasion. » Donc, malgré ses dénégations, M. de Dalberg était au courant de tout.

Digitized by Google

Mais il continue à jouer le rôle d'un diplomate mal informé ou très naïf. Que dit-il, le 21 mars, au baron d'Edelsheim ? « On assure que le duc d'Enghien est arrivé hier à cinq heures, escorté de cinquante gendarmes. Tout le monde se demande : « Qu'en veut-on faire? » C'est le jour même de l'exécution que le ministre de Bade écrit ces lignes stupéfiantes !... Le 22 mars, il envoie à sa Cour le *Moniteur* qui contient le jugement définitif. Il y joint cette observation : « La sentence a été — à ce que l'on a su hier matin — exécutée au château de Vincennes, la nuit du mardi au mercredi à deux heures du matin. » En ce cas, si l'on a connu la sentence la veille, pourquoi avoir écrit cette phrase surprenante : « Tout le monde se demande : Qu'en veut-on faire? » Enfin, après bien des atermoiements, M. de Dalberg se décide à condamner l'attentat. « Tout Paris est consterné, dit-il, la France le sera; l'Europe entière doit frémir... » M. de Dalberg ajoute que, pour sauvegarder la réputation de l'Electeur, il faut que les Cours apprennent qu'il n'a point coopéré à l'enlèvement du malheureux prince. Il est en effet temps de le dire [1].

Dans une nouvelle lettre du 27 mars, cherchant à se justifier du retard mis par lui à prévenir la Cour de Bade de l'expédition sur le Rhin, il mande au baron d'Edelsheim : « J'avais déjà eu l'honneur de vous prévenir que, vu l'impossibilité de vous instruire de cette expédition — impossibilité assez prouvée par les deux lettres de M. de Talleyrand, qui lui-même parut ignorer jusqu'au dernier moment la résolution prise — j'attendais, pour vous en parler que la chose fût éclaircie... » Pitoyable excuse, s'il en fût, et compliquée d'une étrange assertion ! Quoi ! M. de Talleyrand a ignoré jusqu'au dernier moment la résolution prise ? Que devient donc la perspicacité proverbiale de ce rusé diplomate ? Est-il possible d'ailleurs de soutenir qu'il ignorait les décisions du premier Consul [2] ?

En résumé, pourquoi M. de Dalberg a-t-il tardé à informer sa Cour? Parce qu'il ne voulait pas, a-t-il dit, « par des renseignements qui pouvaient être faux ou par des avis précipités, influer sur les résolutions qu'il a plu à S. A. S. Electorale de prendre. » Or, ces résolutions

(1) Napoléon écrit formellement dans ses Mémoires : « L'Electeur m'a livré le duc d'Enghien. »

(2) Voir pour plus de détails *le duc d'Enghien*, Plon, 1888, pages 416 à 438.

Digitized by Google

ont consisté en deux choses : l'expulsion des émigrés français et les félicitations au premier Consul. Quant à la protestation la plus simple, il n'en a jamais été question. M. de Dalberg ajoute que l'Electeur n'a été informé de l'enlèvement que trente-six heures après l'expédition. Est-ce que, dans la journée même de l'enlèvement, le capitaine Berckeim n'avait pas remis la lettre de M. de Talleyrand à M. Massias, lequel l'avait aussitôt fait parvenir à M. le baron d'Edelsheim ? Ce n'est donc pas trente-six heures après l'enlèvement que la Cour de Bade a été avertie, mais vingt-quatre heures au plus tard. Nous croyons, nous, qu'elle l'a su dans la journée même, puisque le grand veneur de l'Electeur se trouvait à Ettenheim le matin même de l'enlèvement. Est-ce faire une supposition hasardée que de penser que ce fonctionnaire ait été prévenir immédiatement son maître, une fois les troupes françaises parties?

Un peu plus tard, et commençant à se remettre de sa frayeur, M. de Dalberg se décide à conseiller à sa Cour de prouver que des troupes étrangères se sont portées sans son consentement sur les terres de l'Empire. Pour lui, il a déjà eu soin de le faire devant ses collègues des légations de Russie, de Suède, de Prusse et d'Autriche. Il a officiellement contredit le fait, annoncé par les journaux, que l'arrestation avait eu lieu avec l'assentiment de l'Électeur. Il a insisté sur la permission de séjour qui avait été accordée au duc d'Enghien *par droit d'hospitalité* et au su du Gouvernement français... Veut-on savoir ce qu'était cette hospitalité ? Une pièce officielle va nous le dire. Le 23 mars, quatre jours avant la lettre dont nous venons de parler, M. de Dalberg communiquait à M. de Talleyrand une lettre du baron d'Edelsheim, relative au séjour du duc d'Enghien à Ettenheim. Il en ressortait que le duc, au mois de novembre 1802, avait demandé à S. A. S. Électorale la permission de prolonger son séjour dans cette ville jusqu'au printemps, époque à laquelle il se proposait, ou de faire un voyage, ou de s'établir ailleurs. Le délai ayant été dépassé, on sonda indirectement le Gouvernement français sur la prolongation de son séjour à Ettenheim. La générosité et l'indulgence de ce gouvernement vis-à-vis des émigrés fit penser qu'on pourrait être taxé de dureté en se montrant plus sévère que lui. Il faut peser avec soin ce qui suit : « Il se présenta une époque où l'on devait s'attendre que la demande de faire éloigner le duc d'Enghien serait immanquable ; ce fut lorsque toutes les feuilles publiques

Digitized by Google

répandirent son accession à la fameuse déclaration du comte d'Artois, datée d'Ettenheim, mais vous savez qu'il ne nous fut jamais rien dit à ce sujet... Néanmoins, ne voyant pas de fin à ce séjour du duc d'Enghien, on crut l'y déterminer en lui retirant l'agrément de la chasse, qu'on lui avait accordée [1]. »

Telle était l'hospitalité dont se targuaient l'Électeur et son principal ministre ! Et l'on oserait soutenir que l'Électeur n'a pas été complice ? Il n'a certainement pas préparé l'enlèvement, il n'y a pas matériellement coopéré ; mais, par sa faiblesse, il s'est rendu solidaire de l'enlèvement et de ses suites. Ce malheureux petit gouvernement est d'ailleurs si affolé par ce coup d'État qu'il ne sait quelles excuses offrir et réitérer au premier Consul. Ainsi, le 29 mars, le baron d'Edelsheim prie M. Massias d'informer le Gouvernement français que l'Électeur est indigné des intrigues de l'agent anglais Drake à Munich, et qu'il s'associe à la réprobation universelle de ces actes odieux.

Ici se place un curieux incident que nous ne pouvons laisser de côté. Le 3 avril, M. Massias informe M. de Talleyrand que M. de Lagerbyelke est venu lui faire, de la part du roi de Suède, la confidence suivante. Sa Majesté « pressée par l'intérêt de certaines personnes qu'elle chérissait particulièrement », avait l'intention de s'adresser au Gouvernement de la République pour en obtenir le testament du duc d'Enghien, espérant que le premier Consul serait favorable à cette demande [2].

Sait-on comment M. de Talleyrand répondit à ces ouvertures ? Il écrivit brutalement à M. Massias : « Quant à la demande qu'on nous a dit qu'il se proposait de faire du testament du duc d'Enghien, vous ne devez pas hésiter à répondre que, comme nous ne nous mêlons aucunement des affaires de Suède, nous n'entendons pas qu'on s'occupe des nôtres. » Telle était la façon dont M. de Talleyrand accueillait une demande respectable, inspirée par une affection sincère pour le duc d'Enghien. Cette réponse brutale était motivée, paraît-il, par l'attitude du roi de Suède, qui avait affecté des airs de mépris vis-à-vis du ministre français.

Tout en prodiguant des flatteries au premier Consul, le baron d'Edelsheim finit, lui aussi, par comprendre la nécessité de justifier son propre gouvernement de toute complicité dans l'affaire du 15 mars.

(1) Correspondance de Bade.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Aussi fait-il insérer, dans un journal allemand, la lettre de M. de Talleyrand, en date du 11 mars, relative à l'enlèvement. M. de Talleyrand relève aussitôt ce fait. Il ne doute pas que l'insertion de sa lettre dans *la Gazette de Francfort* ne soit due à l'initiative du ministre badois. Il s'en console à sa manière : « Il n'y a point à s'en choquer, dit-il ; il est naturel qu'un État secondaire croie avoir besoin de ménagements et d'apologie aux yeux de l'Europe. On aurait pu seulement désirer que la lettre fût imprimée correctement. » En dépit de ce petit sarcasme, on voit que le ministre des relations extérieures était mécontent de cette insertion, qui nuisait à son attitude si habilement réservée.

Le 10 floréal, M. Massias transmet au ministre français cette nouvelle: « Le roi de Suède et toute sa suite portent le deuil pour le duc d'Enghien, ce que ne fait aucune des personnes attachées à l'Electeur. » Ce simple détail prouve encore de quelle panique était saisi ce pauvre gouvernement. Sa panique va redoubler, quand il apprendra que la Russie veut protester auprès de la Diète de Ratisbonne contre la violation du territoire de l'Empire. L'Electeur est alors jeté dans une indécision singulière ; il ne sait quelle déclaration faire à la Diète. Pour comble d'ennui, le gendre de son fils, le roi de Suède joint sa protestation à celle de la Russie. Le 26 mai, l'Electeur, redoutant les foudres du premier Consul, devenu Empereur, remercie la Russie de la pureté de ses intentions, mais il supplie en même temps la Diète de ne donner aucune suite aux ouvertures faites, de crainte de troubler, dit-il, le repos de l'Empire et de l'Europe [1].

En résumé, l'Electeur de Bade a laissé tranquillement le gouvernement français violer son territoire et y enlever le duc d'Enghien. Il a répondu à ces deux attentats par des excuses et par des flatteries, par un arrêté contre les émigrés et par une renonciation formelle à toute protestation. Il s'est déclaré satisfait, ne voyant pas qu'il était désormais exposé à tous les affronts.

Qui se laisse outrager mérite qu'on l'outrage !

(1) Lorsque Gustave-Adolphe joignit ses protestations à celles de la Russie, des personnes attachées à l'Electeur allèrent trouver M. Massias et le prièrent de faire savoir à l'Empereur des Français « que le séjour du Roi de Suède était, sous bien des rapports, à charge à S. A. S. Electorale. » Si on l'avait exigé, l'Electeur eût été prêt à livrer le Roi de Suède lui-même !

Digitized by Google

II.

La Russie, appuyée par la Suède, protesta hautement contre l'attentat commis sur la personne du duc d'Enghien. Elle avait choisi pour grief principal devant la Diète de Ratisbonne la violation du territoire de l'Electeur et l'offense solennelle faite au droit des gens. Depuis le traité de Lunéville, la Russie était en froid avec la France. Elle enviait la puissance considérable que notre pays avait reconquise en Europe ; elle ne pouvait lui pardonner de s'opposer à ses vues ambitieuses sur la Turquie. Le gouvernement anglais flattait adroitement le ressentiment de la Russie, encourageait sa jalousie et cherchait toute occasion pour se rapprocher d'elle et lui offrir son alliance. La Russie résolut donc de rompre et de saisir pour prétexte de cette rupture l'affaire d'Ettenheim. Elle était persuadée que, par une opposition énergique, elle amènerait les Cours de Vienne et de Berlin à prendre un parti décisif et à faire cause commune avec elle. Au surplus, si elle était condamnée à demeurer seule dans cette attitude, elle se croyait de force à braver le gouvernement français. Elle savait aussi que la marine française était trop faible pour pénétrer dans ses mers. Elle le disait et s'en targuait. Pour que la France pût lui causer quelque dommage, il aurait fallu qu'elle attaquât d'autres puissances. Forcées de se défendre, celles-ci solliciteraient l'appui de la Russie qui verrait son influence augmenter et qui au besoin s'allierait à l'Angleterre.

Cependant à ces raisons politiques se joignit une indignation réelle, quand la nouvelle de la mort du duc d'Enghien parvint à Saint-Pétersbourg. Déjà l'enlèvement avait causé à lui seul une grande sensation. « L'enlèvement du duc d'Enghien, écrit le prince Adam Czartoryski, opéré par un détachement français dans un pays indépendant avec lequel on était en paix, son procès et son exécution immédiate frappèrent l'Europe d'un sentiment de stupeur, d'horreur et d'indignation dont ceux qui n'ont pas été témoins se feraient difficilement une idée. Cet évènement produisit sur l'Empereur et sur toute la famille impériale la plus forte impression ; loin de la dissimuler, on la laissa s'exhaler au dehors sans contrainte. » [1]

(1) Mémoires du prince A. Czartoryski. — Plon, 1887.

Digitized by Google

Le 5 avril, sur l'ordre spécial du tzar, et sous sa présidence, les membres du conseil impérial et le prince André Czartoryski, adjoint au chancelier Vorontzow, ministre des affaires étrangères, se réunirent au château d'hiver, à sept heures du soir. Le prince, qui dirigeait effectivement le ministère des affaires étrangères, lut au conseil un mémoire sur l'affaire d'Ettenheim. Ce travail, rapidement élaboré en raison de l'urgence des événements « se ressentait, dit son auteur, de l'échauffement d'une nuit passée à l'écrire, sans avoir eu le temps de donner aux expressions la mesure nécessaire et de modérer ce qu'une première rédaction, faite en grande hâte, pouvait avoir de trop violent. »

Ce mémoire faisait appel à la vengeance de l'Europe et invitait la Russie à donner l'exemple d'une protestation énergique. « Sa Majesté, mue par ces considérations, conduite par son cœur sensible et loyal et par le sentiment de sa propre dignité, croit nécessaire de faire prendre à sa Cour le deuil pour la mort du duc d'Enghien et se propose de manifester hautement toute son indignation sur les procédés iniques de Bonaparte. Sa Majesté voudrait d'autant mieux suivre une autre règle de conduite que la violation du droit des gens ayant été commise sur le territoire d'un prince qui, par les liens de sa parenté, tient de si près à l'Empereur, l'outrage fait dans cette occasion à toute l'association des Etats européens et à l'humanité même ne peuvent, sous ce rapport que le blesser doublement... [1] »

Le tzar, reprochant donc au premier Consul de manquer d'équité et de décence, pensait à renvoyer la mission française de Saint-Pétersbourg et à rappeler de Paris la mission russe. Le conseil impérial parut s'associer à cette disposition. Le comte de Romantzow, qui n'était pas favorable à l'Angleterre et qui avait une certaine sympathie pour Bonaparte, fut le seul qui montra une véritable modération. Il fit valoir la nécessité de ne pas se brouiller avec la France sans des raisons très graves. Il fallait prendre simplement le deuil et passer le reste sous silence. L'événement d'Ettenheim ne touchait pas directement la Russie et la dignité du tzar n'était pas compromise. Il ajouta toutefois que si Sa Majesté était décidée à ne pas taire son mécontentement sur la violation du territoire de l'Allemagne et du droit des gens, il paraissait plus

(1) Le tzar avait épousé la princesse Louise-Marie-Auguste de Bade en l'année 1793.

Digitized by Google

convenable de rappeler dès à présent la mission russe et de renvoyer celle de France, en donnant pour raison l'inutilité d'entretenir des relations avec une puissance qui n'avait aucun égard à leurs représentations et qui violait aussi manifestement le droit des nations. C'était une simple interruption de rapports avec la France. Le prince Czartoryski s'étant rallié à la dernière partie de l'opinion du comte Romantzow, le Conseil décida le deuil officiel et l'interruption des relations diplomatiques avec la France. L'Empereur confirma les conclusions du mémoire et ordonna son exécution. Le prince Czartoryski le remit aussitôt au chargé d'affaires français, M. de Ravneval, qui le reçut avec un grand calme et sans faire la moindre observation. « Dès le lendemain, la Cour parut en deuil, et en passant, après la messe, par la salle où attendait le corps diplomatique, l'Empereur et l'Impératrice ne firent aucune attention au Ministre de France, bien qu'ils adressassent la parole aux personnes qui se trouvaient à côté de lui.... » [1] Le général Hédouville s'en montra naturellement offensé. Il connaissait cependant le motif qui dictait cette attitude. Le 17 avril, la nouvelle de la mort du duc d'Enghien lui avait été confirmée diplomatiquement. « Avant-hier, écrivait le général à M. de Talleyrand, le prince Czartoryski a appris par une estafette le jugement du duc d'Enghien qui, d'après la même nouvelle, doit avoir été fusillé cinq heures après. Dénaturée par toutes les bouches anglaises, elle a circulé de suite dans toute la ville et le grand-duc Constantin la répétait à tous ceux qu'il rencontrait, avec une partialité indigne de lui. J'ai reçu hier les deux lettres de votre Excellence du 3 de ce mois! Jugez combien elles m'ont fait de plaisir, puisqu'elles me donnent des armes pour rétablir les faits et repousser la malveillance » [2]. Il est évident que M. de Talleyrand, comme on le verra dans d'autres dépêches, y essayait de justifier le meurtre du duc d'Enghien. « J'ai fait passer aussitôt, ajoute Hédouville, au prince Czartoryski, un exemplaire de votre circulaire au corps diplomatique et le rapport du Grand Juge sur les infâmes machinations de M. Drake, ministre anglais à Munich. J'ai demandé un entretien au prince Czartoryski dans lequel je lui communiquerai les détails que votre Excellence m'a donnés de l'arrestation

(1) Voir d'autres détails dans les *Mémoires du Général Van Hoggentrop* (La Haye, 1887).

(2) Correspondance de Russie. (Archives des Affaires étrangères).

Digitized by Google

du duc d'Enghien. Le *Moniteur*, qui contient son jugement, m'est parvenu par la voie ordinaire, en même temps que vos lettres.... »

Ce que le général ne dit pas, c'est qu'il communiqua au Ministre russe, outre la dépêche officielle, une lettre qui devait en adoucir l'amertume. « M. de Talleyrand, rapporte le prince Czartoryski, y recommandait de s'adresser à moi en particulier ; il disait que le premier Consul avait foi dans mon caractère et mes lumières, et qu'il était persuadé que, sachant profiter de ma position, je ne voudrais pas exposer les deux pays à rompre une harmonie, non seulement utile à eux-mêmes, mais nécessaire pour le bien de l'Europe. Ces coquetteries ne produisirent, comme de raison, aucun effet sur moi ; j'y vis même une sorte d'injure faite à mon caractère. Je répondis fort sèchement que tout serait mis sous les yeux de l'Empereur, que je n'avais rien à dire avant de savoir sa volonté, mais qu'il me semblait évident qu'il eût fallu faire une autre réponse, si vraiment on désirait maintenir la bonne harmonie entre les deux pays. » Le 20 avril, le général Hédouville donnait à M. de Talleyrand de graves renseignements sur l'état des esprits en Russie. « Tout est changé ici, disait-il, depuis la nouvelle de l'arrestation du duc d'Enghien et l'arrivée de l'estafette qui a appris son jugement. On ne parle que d'une rupture ouverte avec la France et des mesures violentes qui en seront la suite. L'empereur, entraîné par la jactance et l'inexpérience des jeunes gens qui l'entourent et surtout par la fougue de son frère, s'est échappé plusieurs fois à ce propos contre les Français, en ajoutant qu'ils gâtaient ce qu'ils avaient de bon. » La position de l'ambassadeur français était fort délicate. Le prince Czartoryski s'excusait de ne pouvoir le recevoir. Des courriers étaient envoyés à Vienne et à Berlin, porteurs de lettres menaçantes pour la politique française. Tout annonçait une rupture prochaine. Le 30 avril, le tzar envoyait à M. d'Oubril une note comminatoire. Il le chargeait de la communiquer sans retard au Gouvernement français. Cette note portait en substance que S. M. l'Empereur de Russie avait appris avec étonnement et douleur l'événement d'Ettenheim, les circonstances qui l'avaient accompagné et le résultat affligeant qui l'avait suivi. L'Empereur y voyait une violation gratuite et manifeste du droit des gens et d'un territoire neutre, inquiétante pour la sûreté et l'indépendance des États souverains. Médiateur et garant de la paix continentale, il s'était trouvé dans

Digitized by Google

l'obligation d'exprimer ses sentiments à ce sujet à la Diète de Ratisbonne et il espérait que le premier Consul prêterait l'oreille à ces réclamations et prendrait les mesures nécessaires pour tranquilliser les Gouvernements. L'auteur de cette note était le prince Czartoryski. « Je rédigeai, dit-il, une note qui fit quelque bruit dans le temps ; elle fut remise au Ministère français par M. d'Oubril. La Russie protestait hautement contre un fait qui semblait prouver un oubli total des lois les plus sacrées. Elle demandait une explication satisfaisante, explication évidemment impossible à donner. La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Elle fut acerbe et injurieuse. M. de Talleyrand, afin de prouver l'inconvenance de la démarche russe à l'occasion de l'exécution du duc d'Enghien, rappelait que, lors de la mort de l'empereur Paul, la France ne s'était pas crue autorisée à demander aucune explication. » Cette réplique était, il faut le reconnaître, un coup droit. Mais si elle mentionnait un fait avéré, elle en énonçait un autre entièrement faux, car à la différence des assassins de Paul Ier, jamais le duc d'Enghien n'avait médité la mort de son ennemi. Le 29 mai, le prince Czartoryski demandait avis au chancelier Vorontzow sur cette partie de la réponse française. Il trouvait fort délicate cette mention de la mort de Paul et il faisait observer que dans les offices russes, « on n'avait pas parlé de l'exécution du duc d'Enghien, mais uniquement de son enlèvement d'un territoire neutre. L'indigne méchanceté de Bonaparte, ajoutait-il, est visible en cela. Faut-il relever cet article ou non ? Et de quelle manière ? » L'avis personnel du Tzar avait été de ne plus conserver de relations avec la France. Après la note inconvenante de M. de Talleyrand, il ne voulait sacrifier son juste ressentiment que si le royaume de Naples était évacué, le roi de Sardaigne indemnisé et le Hanovre libéré. Si ces exigences n'étaient pas admises, M. d'Oubril devait quitter Paris.

Le prince Czartoryski tenait à avoir sur ces points l'avis du chancelier Vorontzow, car celui-ci n'avait pas été satisfait de la façon dont l'affaire avait été engagée à Saint-Pétersbourg. Il aurait voulu qu'on insistât davantage sur la violation du territoire neutre. « Si Votre Excellence, lui écrivait Czartoryski, avait pu voir de ses yeux la manière dont cette affaire s'est traitée ici et la sensation qu'elle a produite, vous vous seriez convaincu que si même j'avais été d'avis d'arrêter l'espèce d'impulsion que cela a donnée à notre cabinet, mes épaules n'étaient

Digitized by Google

pas de force pour y parvenir, et tout au plus un homme de votre poids et de votre considération aurait pu y réussir. »

Cette rupture des relations diplomatiques semblait indiquer une guerre prochaine. La France ne la craignait pas. « Quelque profonde que fût la douleur que ressentirait le premier Consul du renouvellement des hostilités, disait encore la note de M. de Talleyrand, il ne connaissait personne sur terre qui pût se promettre d'intimider la France, ni qu'il voulût laisser intervenir dans le secret de ses affaires intérieures... [1] » A la suite de cette note insolente, le général Hédouville dut s'attendre à son rappel. Le 17 mai, il reçut de Paris l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg et d'y laisser le citoyen Rayneval comme chargé d'affaires. En se retirant, il signifia au prince Czartoryski que le premier Consul ne voulait point la guerre, mais qu'il ne la redoutait avec personne. De son côté, le tzar crut de sa dignité de rompre les relations diplomatiques. Il écrivit aussi le 1er juin au prince de Condé :

« Monsieur mon Cousin,

» J'ai reçu les deux lettres de Votre Altesse du 6 et du 18 avril sur l'enlèvement et la fin tragique d'un prince dont je connaissais les exploits et les qualités si rares à son âge. Les vues de la politique ne devant point étouffer les sentiments d'humanité, j'ai manifesté ouvertement les miens sur cet événement et je désire qu'en l'apprenant Votre Altesse en ait ressenti quelque consolation. Il est certain que je n'eusse rien négligé pour sauver, s'il eût été possible, ce digne rejeton d'une race illustre, mais je n'ai appris ses dangers que quand le coup était frappé. Maintenant que notre malheureux et illustre prince n'existe plus, je ne puis que déplorer avec vous sa cruelle destinée et prendre la part la plus vive à vos chagrins.

« ALEXANDRE. »

Le tzar poursuivit avec ténacité sa protestation à la Diète de Ratisbonne, espérant jusqu'au dernier moment que la Diète blâmerait énergiquement la violation du territoire badois. Mais M. de Talleyrand fit conseiller

(1) A rapprocher du discours de M. de Bismarck au Reichstag, lors du vote sur le septennat militaire.

Digitized by Google

à l'Electeur de Bade de présenter une déclaration par laquelle, tout en remerciant l'Empereur de Russie de son intérêt, il exprimerait l'entière confiance qu'il conservait dans l'amitié du Gouvernement français et demanderait qu'il ne fût donné aucune suite à la note du chargé d'affaires de Russie. Et là-dessus M. de Talleyrand offrait une déclaration type à laquelle adhérait, sans se faire prier, le baron de Dalberg. « S. A. S. Electorale, reconnaissant la pureté des intentions qui ont dirigé Sa Majesté Impériale de toutes les Russies dans l'ouverture faite de sa part, le 6 mai de cette année, à la Diète générale de l'Empire germanique, et l'intérêt qu'elle prend constamment à sa prospérité, n'est pas moins pénétrée de la plus vive gratitude pour la bienveillance accordée particulièrement à sa Maison électorale. Elle ne saurait néanmoins réprimer la profonde douleur dont Elle serait affectée, si l'événement qui a eu lieu *casuellement* dans ses Etats devait occasionner des rapports qui entraîneraient après eux des suites dangereuses pour le repos de l'Empire. Cette considération importante et la confiance qu'inspirent les bienveillantes intentions que le Gouvernement français et son auguste chef ont prouvées plus réellement encore à tout l'Empire par la dernière médiation de paix, ainsi que les explications conformes à ces mêmes sentiments au sujet du susdit événement, ne peuvent que faire ardemment désirer à S. A. S. l'Electeur qu'on ne donne aucune suite aux ouvertures et aux propositions faites à cet égard le 6 et le 13 mai à la Diète générale de l'Empire... »

C'était un abaissement honteux de la part de l'Electeur, mais le Gouvernement français n'était pas encore satisfait. Le 23 juin, M. de Talleyrand mande à M. Massias « qu'il faut absolument que la note de la Cour de Bade soit faite de manière à prononcer un : « *il n'y a pas lieu de délibérer* ». Le Ministre attachait une grande importance à la question préalable, parce que la Russie s'était vantée, disait-il, d'être parvenue à annuler dans l'intervalle la note rédigée à Paris. M. Massias se met aussitôt en campagne. Il informe M. de Talleyrand que le baron d'Edelsheim est prêt à concéder tout ce qu'il désirera. Il surgit seulement une petite difficulté. La Prusse et l'Autriche auraient désiré que la déclaration de la Cour de Bade parlât des éclaircissements donnés sur l'arrestation du duc d'Enghien. M. Massias avait objecté que l'Electeur allait se jeter ainsi dans les plus grands embarras. Qu'aurait-il à répondre à la Russie et

Digitized by Google

aux autres puissances, si celles-ci lui demandaient par hasard communication de ces éclaircissements?... Le Ministre de l'Electeur se rendit à cette raison. La Prusse et l'Autriche n'élevèrent aucune protestation et lorsque le Ministre de Russie, apprenant les concessions faites, vint se plaindre à M. de Cobenzl, celui-ci feignit d'ignorer ce dont on lui parlait et ne donna que des réponses évasives. Le 2 juillet, la déclaration, conçue dans les termes dictés par M. de Talleyrand, fut remise à la Diète de Ratisbonne. L'Autriche, la Prusse et les divers Electorats adhérèrent aux conclusions proposées et l'intervention du tzar demeura sans résultat.

Ce fut ainsi que se termina ce grave incident, soulevé à propos d'une violation de territoire et d'une infraction manifeste au droit des gens. L'Europe allait bientôt voir ce qu'il allait lui en coûter de son aveugle soumission : les envoyés Drake, Smith et Taylor menacés d'être enlevés à leur tour, le Ministre d'Angleterre Rumbold saisi aux environs de Hambourg, le Messager d'Etat Wagtaf arrêté aux portes de Lubeck, les négociants Thornton et Parish assaillis près d'Altona. L'attitude peureuse de l'Europe déterminait tous ces attentats. Tandis que presque toutes les puissances s'inclinaient devant Napoléon, la Russie seule conservait sa dignité et son indépendance. Elle rompit toutes relations diplomatiques. « La nature des rapports qui s'établirent alors entre la France et la Russie, dit le prince Czartoryski, n'avait pas eu de précédent. Le motif, tout moral, de ce genre de rupture, était nouveau dans les fastes de la diplomatie, car ce n'était point un prince impérial russe qui avait succombé et le cabinet de Pétersbourg n'avait aucun grief direct à exprimer. C'est la violation du droit des gens et des lois internationales qui amena cette décision. C'était, comme il arrive dans la vie privée, une cessation de toute relation avec un homme dont la manière d'agir blesse nos principes, sans que cela nous oblige à le provoquer en duel. » [1] Examinant alors le parti qui en Europe soutenait le nouvel Empire, le prince Czartoryski fait cette constatation : « Il ne fut composé que de ceux chez qui la peur l'emporte sur toute autre considération et qui partout furent stigmatisés par l'opinion publique. Ce parti s'augmenta quand on crut que toute opposition serait inutile et ne mènerait qu'à de plus grands désastres, mais, encore une fois, il ne

(1) *Mémoires du prince Czartoryski*, tome I.

Digitized by Google

fut soutenu que par la peur. Dès que cette peur diminua, dès que les sentiments véritables purent se faire jour, ce parti disparut immédiatement et il n'y eut qu'une voix contre l'homme qui, après s'être fait et déclaré despote ordinaire, avait voulu imposer son joug à ses pairs... »

Mais si, par hasard, l'on était porté à croire que la Russie, en protestant contre l'attentat d'Ettenheim, pensait défendre la cause de la monarchie légitime et lutter uniquement pour une idée chevaleresque, on se tromperait fort. Un document qui se trouve, lui aussi, dans les Mémoires du prince Czartoryski est, à cet égard, des plus instructifs. Il est intitulé : *Article pour l'arrangement des affaires de l'Europe à la suite d'une guerre heureuse*, et il est daté de cette même année 1804. En cas de guerre heureuse, l'Autriche devait recevoir la Bavière, le Tyrol et les frontières qui lui conviendraient le mieux en Souabe, en Franconie, en Dalmatie et dans la Venétie ; l'archiduc Charles et le ci-devant grand duc de Toscane, une principauté en Allemagne ou en Italie ; le roi de Sardaigne, le Piémont, Gênes et une partie de la Lombardie ; la Prusse, les Etats du grand duc de Berg, le duché de Mecklembourg, Fulde, Anspach et la Hollande au besoin, si l'Angleterre y consentait ; la Suède, une nouvelle principauté en Allemagne. Tous les pays d'Allemagne, non englobés par l'Autriche et la Prusse étaient appelés à former l'Empire germanique, confédération à laquelle la Suisse et la Hollande prendraient part. Enfin la Russie devait obtenir tous les pays qui appartenaient à la Pologne, de Dantzig aux sources de la Vistule et des Karpacks aux sources du Dniester. Le tzar s'apprêtait à porter le titre de roi de Pologne.... Et la France, dira-t-on ? « La France, (nous citons l'arrangement) conservera pour frontière les Alpes et le Rhin *jusqu'à une certaine hauteur*. » Il est donc avéré que si l'on proposait en 1804 une levée de boucliers contre la France, ce n'était pas précisément pour venger la mort du duc d'Enghien, ni pour défendre le droit des gens offensé, c'était dans l'espérance de vaincre et de se partager des territoires au détriment de notre pays.

(*A suivre.*) HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA HOLLANDE

AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE.

1°. — *A l'extérieur.*

Le XVIIe siècle n'avait pas été uniquement le grand siècle de la France. Il avait appartenu avec non moins de gloire à la Hollande. Son aurore avait vu le dénouement victorieux de l'épopée des trente années de combat, soutenues par les sept Provinces, contre l'Espagne de Philippe II et de Philippe III ; son cours, leur participation à la grande lutte de Richelieu contre les deux branches de la maison d'Autriche ; leur affranchissement définitivement sanctionné par la paix de Westphalie ; bientôt la mer, qui les avait sauvées du joug espagnol, devenue le théâtre et l'instrument de leur grandeur comme de leur vaste ambition dans les deux mondes ; leurs vaisseaux disputant à l'Angleterre de Cromwell, arrachant à l'Angleterre de Charles II, la prépotence navale ; en même temps, la Hollande amenée par sa situation géographique à prendre le rôle de grande puissance continentale et à limiter les conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols : de là, l'invasion du roi jusqu'aux portes d'Amsterdam (1672), l'héroïsme batave noyant sous l'eau, comme à Leyde cent ans auparavant, la terre qu'il était impuissant à préserver par les armes ; et sous la conduite de Guillaume III, formant la coalition, par qui la république des Provinces-Unies devient le centre de la résistance commune aux empiétements du Cabinet de Versailles. Si, à Nimègue, quand la lutte se termine (1678), la fortune du grand roi brille plus éclatante que jamais, comme l'astre au zénith, si de nouveaux territoires, agrégés au royaume de France, élargissent sa frontière, c'est aux dépens, non pas de la Hollande, mais des alliés qui l'ont secourue. Celle-ci, d'abord destinée par Louis XIV à périr

Digitized by Google

écrasée d'un seul coup, recouvre Maëstricht, seul trophée de la fougue première de l'agression demeuré entre nos mains. Son intégrité territoriale ainsi reconstituée, elle est désormais inviolable chez elle. La Haye balance Versailles. Elle devient la capitale de l'Europe anti-française. Tout ce qui est ennemi ou jaloux de la France s'y donne rendez-vous. Tel est son ascendant qu'elle fait la conquête de l'Angleterre : un autre Guillaume, parti des bouches de la Meuse, renverse les Stuarts, comme jadis Guillaume le Normand a renversé la monarchie saxonne ; et il fait entrer la Grande-Bretagne dans l'orbite de la République des Provinces-Unies. Au milieu des Anglais, ce nouveau conquérant ne s'en fie qu'à ses favoris hollandais, à sa garde hollandaise. Sa politique européenne s'exerce en Hollande et par la Hollande. L'Angleterre se borne à suivre l'impulsion.

Il renoue la coalition contre la France au congrès fameux de La Haye (1691). A l'autre extrémité de son règne, c'est près de La Haye, à Ryswick, dans son propre château, que les belligérants signent la paix (1697); et à La Haye même que, lors de l'ouverture de la succession d'Espagne, se conclut la Grande-Alliance de 1701. Ayant allumé l'incendie, Guillaume disparaît de la scène (1702). Une femme, la reine Anne, lui succède en Angleterre. Mais en Hollande trois hommes de génie Heinsius, Marlborough et Eugène, se saisissent de la direction de la guerre. Le grand pensionnaire, Antoine Heinsius, l'égal de Guillaume en talents politiques et en énergie, devient le chef de l'Europe.

Les querelles intestines des Whigs et des Tories dans la Grande-Bretagne contribuent à maintenir la République en possession de l'hégémonie ; et la Hollande connaît cette gloire que celui qu'en Europe on n'appelait pas autrement que le Roi, cédant aux coups obstinés du malheur, s'humilie devant elle. Elle goûte cette joie de fouler aux pieds avec insulte celui qui l'a jadis outragée.

La voilà qui se croit maîtresse de disposer des royaumes et d'imposer des lois aux plus grands monarques [1]. A son tour, elle commet cette faute d'abuser de la fortune. Le délire de l'orgueil la conduit aussi à la perte de sa primauté. Elle se blesse, elle s'use de ses propres mains. Les mêmes circonstances qui l'ont servie, le règne d'une femme et les disputes des partis en Angleterre, la feront déchoir.

(1) Torcy, *Mém.*, p. 688.

Digitized by Google

Son salut, dans la crise de 1672 où elle semblait vouée à une perte certaine, avait tenu surtout à des causes morales et à l'art avec lequel elle avait su intéresser à son sort et englober les autres puissances dans sa querelle. Elle les avait menées au combat contre l'ennemi des uns et des autres. Mais une telle hégémonie était mieux proportionnée à son cœur qu'à ses forces. Elle ne possédait ni l'étendue territoriale, ni la population, ni, en un mot, les ressources de fond nécessaires pour prodiguer indéfiniment l'effort. Elle y jeta sa fortune maritime et commerciale. Ses capitaux soudoyèrent les coalisés; sa dette monta à plus de trois cent cinquante millions de florins. Comment, sans s'épuiser, se maintenir, simultanément, au rang de puissance navale et de puissance continentale de premier ordre, élévation dont elle était redevable à des événements imprévus, autant qu'extraordinaires ?

Vraisemblablement elle aurait fléchi d'assez bonne heure sous le faix, si elle n'avait pas trouvé sur qui en rejeter la plus lourde part, c'est-à-dire si elle n'avait pas *conquis* l'Angleterre. Là, se rencontrèrent les ressources supérieures d'un grand État, encore intactes.

Il faut voir, dès la guerre de 1688, Guillaume III arracher chaque année au Parlement britannique de larges votes de subsides, de soldats et de marins, qu'il jette dans une lutte plus personnelle à lui-même et à la Hollande, que nationale chez les Anglais, bientôt lassés. Il n'en est plus ainsi à la guerre de la succession d'Espagne, lorsque Louis XIV pousse l'imprudence jusqu'à leur jeter le gant, en reconnaissant comme roi d'Angleterre le fils de Jacques II (1701). A partir de ce moment, la Grande-Bretagne engage toutes ses forces, au-delà des stipulations avec les alliés, tandis que la Hollande surmenée, tombe peu à peu au dessous de ses engagements en argent et en soldats, malgré les aiguillons de son animosité contre le roi de France. Par degrés la conduite de la coalition passe donc de ceux qui contribuent moins à ceux qui contribuent davantage. L'axe de prépondérance se déplace de la Hollande à l'Angleterre ; et si les Whigs, animés des mêmes passions que les Hollandais, laissent longtemps à ceux-ci toute l'apparence de la direction des affaires, il suffit que la reine, voulant arrêter l'effusion du sang, le parti tory abaisser des rivaux, élevés trop haut par la guerre, fassent peu d'état de la Hollande et prennent en main les négociations, pour que leur défection dissolve la coalition, et pour que

Digitized by Google

la paix se rétablisse au gré du cabinet de Londres, en dépit de la colère et de la résistance de celui de La Haye. A la vérité, ces grands intérêts se traitent encore en Hollande : la paix est signée à Utrecht sous les auspices de la République (1713). Mais ce n'est plus qu'une apparence. Aux difficultés que ses négociateurs cherchent à soulever, le négociateur français réplique hardiment : « Nous traiterons de vous, chez vous et sans vous [1] ».

Sans doute, à l'avènement de la dynastie hanovrienne, les Whigs, remis en possession du ministère par George Ier, suivent d'autres maximes que les tories de la reine Anne, et renouent leur chaude amitié avec les Provinces. Ils tiennent essentiellement à raviver et à consolider l'alliance à demi rompue sous le dernier règne. Ils la considèrent comme indispensable à la sûreté de la nouvelle dynastie, comme son point d'appui sur le continent, comme le trait d'union avec l'Autriche, et la clef de voûte de la Grande-Alliance, c'est-à-dire de la coalition qui continue de subsister moralement après le traité d'Utrecht si mal voulu du parlement whig ! Ils comblent les hommes d'État néerlandais de prévenances, de marques d'estime ; ils placent chez eux le théâtre des négociations ultérieures. Mais, à un jour donné, quand le roi d'Angleterre renouvelle son alliance avec l'empereur, quand il se détermine à faire alliance avec la France, et que la Hollande se perd dans les délais, ils coupent court ; et, à l'exemple des tories de la reine Anne, ils signent sans elle, en l'invitant à donner son adhésion. Décidément, elle est descendue à un rang subalterne, après cette illustre période de tension surhumaine, depuis Philippe II jusqu'à Louis XIV. Elle a enchaîné son libre arbitre à la volonté de plus puissant que soi. Elle ne tarde pas à sentir également qu'en subissant la direction militaire et politique de l'Angleterre, elle en subira aussi la jalousie commerciale. Le grand Frédéric a dit que la Hollande était rangée derrière l'Angleterre comme une chaloupe suit l'impression d'un vaisseau de guerre auquel elle est attachée [2]. On pourrait dire aussi que de vaisseau de guerre qu'elle était d'abord, elle était devenue chaloupe.

(1) M. de Torcy reproduit un fragment de lettre du cardinal de Polignac (1712) : « Nous prenons la figure que les Hollandois avoient à Gertruydemberg, et ils prennent la nôtre : c'est une revanche complète. » *Mém.*, p. 729.

(2) Mot rappelé par M. le duc de Broglie, *Études diplomatiques : l'expédition d'Écosse et la prise de Bruxelles.*

Digitized by Google

2°. — *A l'intérieur.*

Parallèlement, un changement profond s'était accompli dans sa situation intérieure. Le stathoudérat, rétabli en faveur de Guillaume III en 1672, sous le coup de l'invasion de Louis XIV, et rendu héréditaire, deux ans après, pour ses descendants mâles, avait pris fin avec lui, puisqu'il n'avait pas laissé de postérité. Son neveu, Jean-Guillaume de Nassau-Frise, tenta en vain de s'attribuer cette part de la succession. Les États de la province de Hollande, imités bientôt par d'autres provinces, déclarèrent qu'ils considéraient cette dignité comme abolie. Le parti républicain reprit donc le dessus ; on revint au régime du grand-pensionnaire. Ce premier magistrat, élu pour cinq ans, rééligible, présidait et dirigeait les délibérations des États, les relations avec l'étranger ; il veillait à l'observation des lois et à l'administration des finances. Mais ce magistrat, fût-il Heinsius, ne possédait pas le prestige des Nassau, chefs militaires en même temps que chefs politiques. Les ambitions de second ordre, moins contenues, se donnèrent carrière. Les compétitions étaient singulièrement favorisées par le système des assemblées, États généraux, assemblées provinciales. Dans les États généraux, nulle résolution ne pouvait être prise, si ce n'est à l'unanimité ; et les représentants de chaque province à cette assemblée supérieure étaient tenus de se conformer à la décision de leur assemblée particulière, laquelle ne pouvait être prise non plus qu'à l'unanimité. De cette double nécessité résultaient des tiraillements où se jouaient les influences étrangères, des négociations à l'infini, suivies simultanément sur le territoire entier de la République, une lenteur excessive, à moins qu'une grande et universelle passion n'entraînât le concours des volontés.

La gloire au dehors et le changement survenu dans la conduite de l'État avaient produit une altération profonde dans le caractère moral de la nation. L'orgueil du succès, l'habitude d'être recherchés et tentés par les plus fières puissances de l'Europe engendrèrent chez les Hollandais le désir de briller et de jouir, l'amour de l'argent. Sur ce point délicat, laissons parler leurs amis.

Lord Stair, dans une lettre au ministre Stanhope, dit, à propos des influences contraires qui se disputent la Hollande, que le maréchal

Digitized by Google

d'Huzelles compte sur les amis qu'il s'est faits pendant les négociations de Gertruydenberg et d'Utrecht, et sur ceux qu'il se fera encore. Depuis peu, continue-t-il, le luxe s'est introduit dans les Provinces ; les députés vivent au-delà de leurs moyens. Ils deviennent nécessiteux ; et beaucoup, peut-être la plupart, sont au plus offrant. Nul doute que la France n'ait des pensionnaires. L'Empereur, lors du congrès de Gertruydenberg, donna mille pistoles d'un coup à un homme, une autre fois vingt mille florins, pour savoir ce qui s'était passé dans des assemblées secrètes. « Cela étant, conclut lord Stair, je vous donne à penser si nos raisons l'emporteront sur un million d'argent français [1]. » L'ambassadeur, ébloui par ces exemples de la grande époque, estime trop haut ce qui reste de vertu à tarifer, si nous en croyons Dubois, à propos du secret des traités, qu'en Hollande, pour quatre pistoles, on voit tout ce qu'on veut [2] ; ou plus noblement, par la plume de M. de Torcy, un pays où l'on croit qu'il est permis de recevoir, sans se déshonorer, la récompense d'un important service [3].

Ceux des personnages considérables que le soupçon de vénalité n'atteignait pas, étaient déconcertés par ce nouvel état de choses, au point de n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes. Désormais sans initiative, *gouvernement à têtes multiples, sans tête, ayant autant de maîtres que d'avis* [4], devenus timides après tant d'années d'impertubable confiance, et peut-être surpris d'avoir épuisé leur pays à force de triompher, ils n'osaient ni vouloir ni agir, ni parler d'aucune alliance, tant était grande la crainte des Provinces de s'engager dans quelque nouvelle guerre. Toute responsabilité les effrayant, ils attendaient que le vaisseau de haut bord leur fit signal, c'est-à-dire que le roi d'Angleterre les prît dans sa clientèle et leur donnât l'impulsion. « Mon sentiment, écrivait Stanhope après les avoir visités à La Haye, en peu de mots se réduit à ceci : que si on ne les aide pas à faire leurs propres affaires, ils ne les feront jamais ; car il n'y a personne parmi eux qui ose rien prendre sur soi. Mais ils ont une grande confiance dans le

(1) 27 juin 1716. Anglais *Stair-Papers*, Oxenf. C., vol. III, B.

(2) Lettre au Régent, Hanovre, 23 août 1716. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 218.

(3) *Mémoir.*, p. 577. *Collect. Michaud et Poujoulat.*

(4) Expressions d'Horace Walpole, citées par lord Mahon, *History of England*, vol. I, p. 225.

Digitized by Google

Roi, et pourvu que Sa Majesté veuille bien se donner la peine et avoir la patience de les diriger, je crois qu'il leur fera faire tout ce qu'il voudra [1]. »

Les États généraux, dans l'espoir de sortir de cette humiliante anarchie, invitèrent toutes les Provinces à envoyer des députés à La Haye, avec pleine autorité pour adopter les mesures jugées les plus propres à rétablir le bon ordre dans les affaires [2]. La province d'Yssel présenta une lettre qu'on tint secrète, parce qu'elle dévoilait trop clairement les vices de la situation. Elle portait sur trois points : 1° Trouver moyen de réconcilier la diversité des opinions, devenue telle que les délibérations étaient plus dilatoires que jamais, ou même n'aboutissaient à aucune conclusion ; 2° Préserver une partie essentielle de l'union, en obligeant chaque province à contribuer exactement pour sa part aux dépenses de l'État, plusieurs provinces étant tombées dans une extrême pauvreté ; 3° Etablir une autorité avec mission d'obliger les Provinces à mettre à exécution les résolutions des États généraux, dont on ne faisait nul cas : ce qui rendait le gouvernement également faible et méprisé. Maux si difficiles à guérir, que Horace Walpole ne croyait pas qu'on y pût arriver. En attendant, la confusion et le mécontentement s'accroissaient de telle sorte, que plusieurs songeaient à rétablir le stadthoudérat [3].

Comme pour renverser les rôles de 1688, le ministère anglais eut l'idée de faire nommer le roi d'Angleterre stadthouder de Hollande : fantaisie bizarre, à laquelle résista le robuste bon sens du prince hanovrien [4].

Il laissa les Hollandais à leurs disputes intestines et à leurs vains efforts pour se réformer. Son ambition se limitait sagement à les maintenir de son côté dans la politique européenne.

Pour terminer, reproduisons la peinture que Saint-Simon a faite avec

(1) Lett. à lord Townshend, 6 novembre 1714, en français. Lord Mahon, *History of England*, t. I, p. 121 ; t. II, p. 341, 342.

(2) Horace Walpole à lord Townshend, La Haye, 28 août 1716. — *Record-Office, Holland*, vol. 375.

(3) Du même au même, 2 octobre 1716, anglais. — *Id.*, *ibid.*

(4) L. Townshend à Stanhope, Hampton-Court, 12-23 octobre 1716. Angl. « M. Walpole m'a envoyé la même nouvelle qu'à vous, relativement au choix d'un stadthouder ; et je suis très peiné de voir par votre lettre que S. M. ne veut pas pas songer à acquérir cette dignité pour elle-même. » Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir Robert Walpole* vol. II, p. 114. — Le roi était alors en Hanovre.

Digitized by Google

sa vigueur incisive, de la position personnelle d'Heinsius et de celle de la république : Heinsius, créature du roi Guillaume, son confident, et l'âme de son parti. « Il avoit pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu roi. Il étoit flatté des soumissions que lui prodiguèrent le duc de Marlborough et le prince Eugène, qui lui déféroient tout, et qui avoient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui étoit tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valoit infiniment en particulier. Ils n'avoient pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les Hollandois suppléèrent à ce que l'empereur ne pouvoit, et à ce qu'on n'osoit demander au Parlement d'Angleterre, qui donnoit souvent le triple des engagements, et qu'on ne pouvoit pousser au delà. De cette façon, la république se ruina si bien, que, si les sept provinces avoient pu être vendues comme on vend une terre, le prix n'en auroit pas payé les dettes.

» Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêteroient à l'État, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que dans un État ruiné les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers, pour la plupart, étoient toujours à la tête des villes, des provinces, du conseil d'État, des états généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étoient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses, et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglais, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur république, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglois. C'est ce qui se voit à l'œil, et se sent dans toutes les conjonctures, tellement que jusqu'à ce jour que j'écris, la république ne s'est pas conduite autrement, et avec peu ou point d'espérance d'aucun changement là-dessus [1]. »

Tel était, en Hollande, après les beaux jours du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, le triste revers de la médaille.

(1) *Saint-Simon*, t. XIII, p. 288-289.

LOUIS WIESENER.

Digitized by Google

PROGRÈS
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC A PARIS
(1878-1889).

LES ÉCOLES MATERNELLES.

Je viens de lire avec un intérêt tout particulier le Rapport complet de l'état actuel de l'Enseignement primaire dans le département de la Seine, ainsi que l'Exposé des modifications successives qu'il a reçues depuis 1878, l'année même où M. Gréard publiait ce lumineux Mémoire qui eut, à cette époque, toute l'importance d'une date dans l'administration des Écoles de la Ville, aussi bien que dans la vie de son auteur; car c'est ce grand et beau travail qui l'a fait connaître comme un administrateur du premier mérite et un maître qui savait donner aux questions les plus ardues de la pédagogie une forme littéraire pleine de charme et parfois d'émotion.

A la lecture de cet immense tableau de toutes les transformations pressenties ou accomplies sous sa direction, pendant un espace de dix années, on put être étonné qu'un homme, voué par ses études et la distinction de son esprit à un enseignement beaucoup plus élevé, eût si bien compris et si vite tout ce que réclamait alors l'éducation populaire.

En même temps que de nombreuses écoles s'élevaient ou recevaient, dans une meilleure appropriation, un mobilier scolaire mieux étudié et rajeuni, M. Gréard ne perdait pas de vue ce qui est encore bien plus important et plus difficile, je veux dire la préparation d'un personnel digne de les occuper.

Il créait les deux Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, qui avaient manqué jusque-là aux écoles de la Ville, et qui leur fournissent aujourd'hui, à de rares exceptions près, les sujets les mieux préparés.

Mais selon l'éminent directeur, c'était peu encore, et ce qui lui pa-

Digitized by Google

raissait faire le plus défaut à l'enseignement primaire pour cette population flottante de la capitale, c'était un programme unique, conçu de telle sorte que l'enfant, venant d'une école de Montmartre, pût continuer ses études sans interruption, sans se trouver non plus dépaysé dans une autre, fût-elle à Montrouge.

On a beaucoup parlé, et avec grande raison, des améliorations introduites par M. Gréard dans l'instruction primaire de la Seine ; mais ce qu'il ne faut pas se lasser de rappeler, c'est ce nouveau plan d'études, qui présente, dans des proportions harmonieuses pour chacun des trois cours, tout l'ensemble des connaissances que les enfants doivent acquérir, depuis l'âge de six ans jusqu'à quatorze ans, si bien qu'en quittant le Cours élémentaire, ils possèdent des notions complètes de tout ce qu'on enseigne dans le Cours supérieur d'une manière plus étendue. Enfin, je ne puis mieux comparer ce petit chef-d'œuvre de pédagogie qu'à une admirable miniature dont les contours, le dessin et la couleur s'accentuent et grandissent à mesure qu'on la voit avec des verres différents.

C'est à ce plan d'études, qui mit l'ordre et l'unité à la place d'un programme mal défini, que l'enseignement primaire dut réellement sa régénération. C'est à partir du moment où il fut sérieusement appliqué et suivi, que les examens du Certificat d'études devinrent possibles, et qu'ils furent le véritable couronnement de l'instruction populaire indispensable.

Telle fut l'œuvre de M. Gréard, pendant les douze années de sa direction, œuvre féconde, s'il en fut jamais, et que lui-même doit se rappeler comme une époque de sa vie où il lui a été donné de faire le plus de bien. Je ne pouvais donc la passer sous silence, en parlant du Mémoire, très complet quoique rapide, que vient de publier la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine.

L'exposé se distingue par une grande clarté et une sincérité parfaite, deux conditions capitales dans un travail de ce genre. Il serait à désirer que toutes les administrations suivissent cette tradition et vinssent, comme celle-ci, dire au public : « Voilà ce que nous avons fait dans un espace de dix années ! Voyez si notre gestion a répondu à votre attente, et si nous restons dignes de votre confiance. »

La Direction de l'Instruction primaire de la Seine peut la revendi-

Digitized by Google

quer hautement cette confiance, car elle s'est trouvée aux prises avec des difficultés que nulle autre n'a rencontrées, notamment la législation de M. J. Ferry, dont je ne veux rien dire, mais sur laquelle les meilleurs esprits sont partagés. D'ailleurs je ne ferai, en cela, qu'imiter la sage réserve de l'auteur du Mémoire, qui se borne à rapporter les faits, sans s'arrêter aux conséquences économiques et pédagogiques du nouveau régime. L'Administration s'y est soumise, en s'efforçant de mettre d'accord avec cette loi les graves intérêts qui lui sont confiés. Elle n'a pas cessé de marcher d'un pas ferme vers l'accomplissement des réformes heureuses qui étaient en germe dans les différents Rapports de M. Gréard, et qu'il n'a pas eu le temps de réaliser.

Parmi ces réformes, la nouvelle organisation des Écoles maternelles est la première qui se présente avec de profondes et indispensables modifications.

Il y a loin aujourd'hui de ces écoles aux salles d'asile d'autrefois dont l'installation défectueuse était aussi nuisible à l'enseignement qu'à la santé des enfants. Une immense estrade en gradins, établie dès l'origine, était destinée à recevoir indistinctement tous les enfants de l'école. C'était là que s'entassaient garçons et filles pour assister aux leçons de la maîtresse.

On souffrait à voir ces pauvres bébés, assis sans appui, les mains au dos, comme des enfants en pénitence. Aussi, un air de malaise et de fatigue, répandu sur tous ces jeunes visages, semblait protester contre l'imperfection du mobilier scolaire.

Aujourd'hui il n'y a plus d'estrade, et l'enseignement se donne absolument comme dans les écoles primaires. Les enfants sont commodément assis devant de petites tables munies de bancs à dossier, ce qui permet de les partager, d'après leur âge, en trois sections distinctes : 1° enfants de deux ans à trois ans et demi ; 2° de trois ans et demi à cinq ans ; 3° de cinq ans à sept ans.

J'avoue que ce sectionnement en trois cours me paraît excessif. Que peut-on apprendre à des bébés de deux à trois ans ? A cet âge, les enfants commencent seulement à parler. Ramener à deux ces trois divisions, ne serait-ce pas suffisant ? La première comprendrait les enfants de deux ans à quatre ans et demi, et la seconde, ceux de quatre ans et demi à sept ans. L'expérience nous apprend que ce n'est guère

Digitized by Google

qu'à l'âge de cinq ans, que nos facultés commencent à s'éveiller et que nous nous intéressons aux phénomènes qui nous entourent.

Une autre réforme bien plus importante et à laquelle l'administration a sûrement pensé, mais qui serait d'une mise en pratique immédiate plus difficile, consisterait à confier la direction unique des écoles maternelles aux directeurs et aux directrices des écoles communales primaires. Il est bien peu de groupes où cette organisation ne pourrait s'établir, et il en résulterait, pour l'éducation et l'enseignement, cette unité si désirable qu'on n'obtiendra jamais autrement.

C'est d'ailleurs une idée que j'emprunte à Mme Pape-Carpantier, dont le nom s'impose à quiconque s'occupe de l'éducation des enfants du premier âge. Et alors, plus d'Écoles maternelles ni d'Écoles enfantines, mais seulement des Écoles primaires qui les réuniraient toutes, avec les garçons chez les garçons, et avec les filles chez les filles. Mme Pape aurait même voulu qu'une crèche fût annexée à toutes les écoles où le besoin s'en serait fait sentir. Communalisées comme le reste, ces crèches rendraient les plus grands services à la population pauvre, parce que les enfants y seraient reçus gratuitement et en assez grand nombre pour forcer à travailler toutes ces femmes jeunes et robustes, mais encore plus paresseuses, qui, chargées d'enfants souvent même qui leur sont étrangers, transforment nos trottoirs en écoles de mendicité. Comment se fait-il que cette honte pour « la Ville lumière » n'ait pas encore attiré l'attention du préfet de police, qui remplirait ses prisons en un jour de tous ces parasites à la merci de la charité publique ?

En parlant ainsi, j'ai bien moins en vue ces parents dénaturés qui vivent de l'aumône jetée par un passant à ces malheureux enfants, que les enfants eux-mêmes, chez qui s'éteignent tous les sentiments élevés et généreux par l'habitude de vivre sans travail, aux dépens d'autrui. Il y a là pour nos gouvernants une œuvre d'assainissement moral à réaliser. On oublie trop que toute cette jeunesse mendiante, qui est aujourd'hui pour la société une charge, pourra plus tard être pour elle un danger.

Il est temps que la Ville prenne à son compte l'œuvre patriotique et humanitaire fondée, il y a près d'un demi siècle, par le vénérable M. Marbeau. Livrées aujourd'hui à tous les hasards de la charité pri-

Digitized by Google

vée, les Crèches, outre qu'elles sont très insuffisantes, n'ont qu'une existence précaire et sans lendemain. Une fois qu'elles feront partie d'un groupe communal, elles jouiront de tous les avantages de sécurité et de protection que l'administration assure aux écoles primaires ; elles n'auront plus rien à redouter de l'avenir, et pourront dès lors s'ouvrir à tous les enfants qui retiennent leurs parents à la maison, comme aussi et surtout à ceux qui servent, pour ainsi dire, d'enseigne de mendicité.

Il ne faut pas se dissimuler que de telles améliorations imposeront de sérieux sacrifices. Mais quel argent peut être mieux placé ? Ces sacrifices sont de ceux qui coûtent bien moins qu'ils ne rapportent, destinés qu'ils sont à une œuvre moralisatrice par excellence, puisqu'il s'agit ici de sauver la jeunesse pauvre d'une dégradation précoce, pire même que le complet abandon.

Voilà, ce nous semble, une réforme qui couronnerait heureusement tout ce que l'administration scolaire a fait de bien, depuis près de douze années, en faveur des enfants du premier âge.

EM. GOSSOT.

Observations de M. Raphaël PINSET [1].

Aprés la lecture de la notice qui précède, M. Raphaël PINSET a présenté les observations suivantes :

L'organisation pédagogique des écoles primaires publiques de Paris, dont il est question dans l'intéressant travail de M. GOSSOT, date de 1868. A partir de ce moment, le mode simultané fut définitivement substitué au mode mutuel ; chaque école fut divisée en trois cours : élémentaire, moyen, supérieur ; un programme officiel, avec *division mensuelle*, fut établi.

Le règlement de 1868 constituait un progrès considérable : il régularisait l'enseignement dans nos établissements scolaires ; il donnait aux maîtres d'utiles directions pédagogiques ; de plus, grâce à la division mensuelle du programme, les enfants qui changent d'école en cours d'année (et il s'en trouve malheureusement un très grand nombre à Paris), retrouvaient dans

(1) Voir au procès-verbal du 10 mars les observations de MM. TOURNIER et MARBEAU.

Digitized by Google

leur nouvelle classe le même enseignement arrivé, à peu près, au même point.

Mais cet état de choses a été, depuis, notablement modifié. L'article 1er de la loi du 28 mars 1882 et l'article 27 du décret du 18 janvier 1887 ont largement étendu le programme de l'instruction primaire ; le règlement de 1868, devenu insuffisant, a été peu à peu abandonné *et il n'en a pas été fait d'autre pour Paris*. Toutefois, la division de l'école en trois cours a été consacrée par l'article 9 de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1887, et l'on applique aujourd'hui, dans nos écoles communales, le programme contenu dans la loi du 28 mars et développé dans le règlement général du 27 juillet 1882. Ce programme ne contient pas de division mensuelle ; il n'a rien de précis et laisse beaucoup de place, peut-être même trop de place à l'interprétation. En réalité, chaque directeur d'école fait son programme à peu près comme il l'entend, en tenant compte, cela va sans dire, des indications générales données par la loi et par l'arrêté ministériel du 27 juillet ; il en est de même de l'emploi du temps, unifié autrefois pour toutes les écoles de Paris par M. Gréard, et qui est dressé aujourd'hui par chaque directeur, sauf l'approbation de l'inspecteur primaire.

En ce qui concerne les écoles maternelles, on tend de plus en plus, comme l'indique, d'ailleurs, leur dénomination nouvelle, a en faire des *écoles* et non plus des *garderies ;* elles ont aujourd'hui leur programme d'enseignement, contenu dans l'article 4 du décret du 18 janvier 1887 et dans les articles 1 et 2 de l'arrêté du même jour, leur personnel est complètement assimilé, par la loi de 1886 (art. 62), à celui des écoles primaires de jeunes filles. Autant que possible, l'école maternelle est jointe à un groupe scolaire ; et il serait désirable qu'il en pût toujours être ainsi ; malheureusement c'est quelquefois assez difficile à Paris, où une grande surface de terrain ne s'acquiert qu'au prix d'énormes sacrifices. Néanmoins, on fait pour le mieux.

Quant à la création de crèches communales, ce serait une mesure dont l'utilité ne me paraît pas démontrée ; elle entraînerait la gratuité absolue de ces établissements, et, par suite, un surcroît de charges dont il faut tenir compte ; et puis, pour tout dire, la gratuité scolaire pratiquée de tout temps à Paris, y est étendue aujourd'hui jusqu'à ses limites les plus extrêmes : non seulement, ainsi que le veut la loi, les enfants sont reçus dans les écoles sans aucune rétribution, mais ils n'ont à payer ni livres, ni cahiers, ni quoi que ce soit, les fournitures étant à la charge de la Ville ; de plus, les cantines scolaires fournissent gratuitement des aliments à un très grand nombre, et, dans quelques arrondissements, à la presque totalité des élèves,

Digitized by Google

soit des écoles de garçons ou de filles, soit des écoles maternelles ; en même temps que des distributions de vêtements et de chaussures ont lieu périodiquement en leur faveur par les soins des instituteurs, et aux frais des Caisses des Écoles. Est-il bon d'aller au-delà ? N'y aurait-il pas quelque danger moral à substituer si complètement à la famille la Commune ou l'État ?

En résumé on a beaucoup fait, à tous les points de vue, pour l'enseignement primaire à Paris ; mais il reste encore beaucoup à faire. C'est ainsi que, malgré la dépense considérable que la Ville s'est imposée, plus de 6,000 expectants (6,686) ne peuvent trouver de place dans aucune école, et cela, malgré la création de 42 écoles provisoires établies dans des baraquements qu'il faudra bientôt remplacer. A ce nombre, il faut ajouter environ 20,000 places irrégulières créées en surcharge dans les établissements déjà existants ; de sorte que pour arriver à l'état normal il faudra ajouter 26,000 places nouvelles aux 151,000 qui sont déjà occupées. Ce résultat sera encore long à obtenir.

Digitized by Google

UNE POÉSIE POPULAIRE EN LANGUE D'OC.

(Lecture).

La naïve et sentimentale chanson en langue d'Oc « El Poutou » que notre excellent confrère M. d'Auriac nous a si bien dite à notre dîner de rentrée m'a remis en mémoire une poésie populaire dans le même idiome, que je crois inédite, et que j'ai recueillie à Carcassonne il y a quelque dix ans, quand j'y expiais de noirs méfaits.... d'indépendance.

Cette pièce en sept strophes a pour thème les merveilles du *Grand Puits de la Cité.*

Sans doute, Messieurs, vous ignorez que ce grand puits a préoccupé dès longtemps, non seulement l'imagination du vulgaire, mais encore les graves esprits des archéologues et des historiens. Permettez-moi de vous citer ce qu'en dit l'érudit M. Cros-Mayrevieille dans son livre sur les *Monuments de la cité et de la ville de Carcassonne.*

« Faudrait-il mettre le Grand Puits au nombre des monuments » celtiques? Mais cet ouvrage n'offre aucun caractère archéologique » dont on puisse conclure quelque chose de positif sur son origine. » Il est cependant probable que le jour où les Volkes de Carcas- » sonne songèrent à se fortifier dans cette place, ils cherchèrent le » moyen d'avoir de l'eau en cas de siège. Le Grand Puits paraît » donc avoir été l'œuvre des fondateurs de Carcassonne. Il est du » reste remarquable par les récits merveilleux dont il est devenu » l'objet. Les uns racontent qu'au fond de ce puits se trouvent les » portes des souterrains les plus vastes de la Cité ; d'autres, qu'il » renferme des grottes habitées par des fées ; d'autres, enfin, pen- » saient que les Wisigoths y avaient caché et qu'il renfermait les » trésors du temple de Salomon. Cette dernière opinion était si » accréditée à Carcassonne, même de nos temps, qu'une société se

Digitized by Google

» forma il y a cinquante ans environ, pour dessécher le puits dans » l'espoir d'y trouver quelque trésor. » (*C. M. op. cit.* p. 16 et 17).

C'est de l'élément le plus fabuleux de ces diverses légendes que notre poésie s'est inspirée. La voici d'ailleurs sans autre préambule :

	(Traduction littérale).
De joux la flassado d'al Cel	Sous la tente du Ciel
Jamaï nou fouret pous pus bel :	Jamais ne fut puits plus beau :
Quinze peiros l'y face sa codo	Quinze pierres lui font sa margelle
Tres pans quaduno en largeou,	De trois pans chacune en largeur,
Et atal trobo qui le rodo	Et ainsi trouve qui en fait le tour
Quaranto cinq pans dans sa roundou.	Quarante cinq pans dans sa rondeur.
Tres canellos de latou fi	Trois poulies de laiton fin
Serbissoun a quado besi	Servent à chaque voisin
Per de soun aïgo fa pouzados ;	Pour de son eau faire puisées ;
Las goutos que tournoun abal	Les gouttes qui tournent vers le fond
Sembloun de perlos degrunados	Semblent des perles égrenées
Ou de coulobros de cristal.	Ou des couleuvres de cristal.
Abal acos un roc prigoun	En bas c'est un roc profond
Que, s'on le regardo d'amoun,	Qui, si on le regarde d'en haut,
Fa bésé l'aïgo touto escuro.	Fait voir l'eau toute obscure.
Et l'el se trobo pla troumpat	Et l'œil se trouve bien trompé
Quand sa bisto l'y asseguro	Quand sa vue lui assure
Que l'argen a mens de béoutat.	Que l'argent a moins de beauté.
La-joux aco soun des palaïx	Dessous ce sont des palais,
Ount la boux trobo de relaïx	Ou la voix trouve des relais
Que fa l'écho dins sa caberno.	Que fait l'écho dans sa caverne.
Las Najados, à tout prépaous,	Les Naïades à tout propos,
Daban le Dious que las gouberno,	Devant le Dieu qui les gouverne,
Y cantoun et fan millo saouts.	Y chantent et font mille sauts.
Aqui, de toutès les coustats,	Là, de tous les côtés,
A de bans dins le roc taillats	Il y a des bancs dans le roc taillés
En bel cisel de la naturo.	Par le beau ciseau de la nature.
Et belcops, de coulcats ou dreits,	Et beaucoup de couchés ou droits
Sembloun des Giagans en pousturo	Paraissent des géants, en posture
De lour boulé fa les aleits.	De leur vouloir faire la loi.

Digitized by Google

L'aïgo aqui rojo de pertout,
La peïro rits de soun dégout
Tout y par dins quelqué allegresso
Et diriots, a bésé le loc,
Que la quès de la Mar princesso
Es nascudo dins aquel roc.

A-tabé dedins sa grandou
Et dins sa largo proufoundou
Qué trobo la terro à soun centre
Diriots que asseguradomen
Soun sortidos d'aquel gran bentre
Nostros tours tout entieromen.

L'eau là coule de partout,
La pierre rit de son ruissellement
Tout y semble dans quelque allégresse.
Et vous diriez, à voir ce lieu,
Que celle qui est de la mer princesse
Est née dans ce roc.

Cependant, dans sa grandeur
Et dans sa large profondeur
Qui trouve la terre à son centre,
Vous diriez que très certainement
Sont sorties de ce grand ventre
Nos tours tout entièrement.

De l'avis de plusieurs philologues du pays, dont j'ai recueilli l'opinion, ce poème doit remonter au commencement du XVIIe siècle. Certaines formes archaïques que l'on y rencontre : telles que *codo*, margelle ; *latou*, cuivre ; *pla troumpat*, bien trompé ; *méns de beoutat*, moins de beauté ; *fa les aleits*, faire la loi ; *dégout*, ruissellement ; *asseguradomen*, très certainement ; etc., en fourniraient la preuve matérielle. Mais le goût mythologique tout à fait particulier à cette époque, et assez rare dans les littératures méridionales, paraît un indice encore plus certain.

Les Naïades, les divinités gigantesques, la Princesse de la mer ne fournissent guère à notre poète de traits originaux ; mais comment ne pas remarquer ce que la nature, la vraie nature finement observée lui a inspiré d'images vivantes !

Ces gouttes d'eau échappées du seau, qui retombent en tournant vers le fond du puits, pareilles à des perles égrenées ou à des couleuvres de cristal ;

. . . . . qué tournoun abal
Sembloun de perlos degrunados
O de coloubros de cristal.

Cette surprise de l'œil plongeant dans le vide qui, d'abord noyé dans l'obscurité, voit tout à coup resplendir une nappe d'eau plus éclatante que l'argent ;

Digitized by Google

Ce rire de la pierre sous le ruissellement de l'eau.

Enfin cette profondeur du puits qui rencontre le centre de la terre :

Que trobo la terro a soun centro

Et cet étonnant enfantement des grosses tours des remparts sortant tout entières du grand ventre : voilà qui est loin d'être vulgaire.

Mais ce qui vous paraîtra l'être, malheureusement, c'est la traduction en vers, oui en vers que je me suis essayé à faire, presque mot à mot, du texte de langue d'Oc.

Les poésies, dit-on, demandent à être traduites en vers. Sans doute, en ce cas-ci, comme je ne sais plus quel animal destiné à notre table, demande à être écorché vif.

Le Ciel sous son vaste manteau
N'abrita jamais puits plus beau.
Quinze pierres font sa bordure,
Chacune a trois pieds de largeur,
Ainsi tout le pourtour mesure
Quarante-cinq pieds en rondeur.

Trois roulettes de cuivre fin
Prêtent aide à chaque voisin
Pour remonter l'eau des puisées.
Les gouttes au fond retombant
Semblent des perles égrenées
Ou des couleuvres de diamant.

Tout au fond, le creux du rocher
Au regard qui va l'y chercher
Montre à peine l'eau ténèbreuse.
Soudain à l'œil qu'elle surprend
La nappe reluit, merveilleuse,
D'un éclat plus vif que l'argent.

Là dessous, ce sont des palais
Où la voix trouve des relais
Que fait l'écho dans sa caverne.
Les Naïades à tout propos,
Devant le Dieu qui les gouverne,
Chantent et font mille sauts.

Digitized by Google

L'on aperçoit de tous côtés
Des bancs dans le rocher taillés
Par le beau ciseau de nature.
Puis paraissent, couchés ou droits,
Cent géants qui, dans leur posture,
Semblent vouloir dicter leurs lois.

L'eau partout ruisselle, et son bruit,
Égayant la pierre qui rit,
Sans cesse répand l'allégresse.
Il semble, à voir un tel séjour,
Que de l'Océan la Princesse
Dans ces grottes ait vu le jour.

Mais plutôt par cette grandeur
Et par l'immense profondeur
Qui de la terre atteint le centre,
Nous pouvons juger sans détours
Que ce fut là le large ventre
Qui jadis enfanta nos tours.

Pardon, Messieurs, pardon. Mais pourquoi m'avez-vous fait l'honneur de me nommer, il y a quelques années, secrétaire de la classe des langues et littératures !

FÉLIX TOURNIER.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

I. — Précis des guerres du second empire, par M. Fabre de Navacelle, colonel d'artillerie. (Plon, 1887). — Rapport de M. Marbeau.

Le colonel Fabre de Navacelle avait publié en 1875, sous le titre de « *Précis de la guerre Franco-Allemande de 1870* », [1] un récit court et substantiel des opérations militaires, racontées, disait l'auteur lui-même, « sans flatterie, même pour le malheur immérité, sans partialité, même contre le triomphateur arrogant ou de mauvaise foi » (p. 2). L'exposé des faits était complété par l'indication rapide des principales causes de nos désastres : certains vices d'organisation peu importants en temps de paix et funestes en temps de guerre, l'infériorité de notre artillerie, et l'insuffisance du nombre de nos soldats, insuffisance aggravée par la faute initiale qui avait consisté à concentrer sur la frontière dès le début de la guerre toute la partie exercée de notre armée ; après nos premiers revers, nous n'avions plus qu'un effectif dépourvu de cadres solides. Enfin, planant sur toutes ces conditions de faiblesse, nos dissensions intestines avaient obligé l'Empereur, devant l'ennemi victorieux, à s'inspirer pour les manœuvres stratégiques, non point des nécessités militaires, mais des exigences de la politique ! L'auteur faisait suivre son récit de quelques considérations générales sur les enseignements pratiques que nous devions retirer de cette guerre douloureuse ; puis, après avoir rappelé le dévouement et l'abnégation de nos soldats, la patriotique énergie du pays tout entier résolu à ne pas poser les armes avant l'épuisement absolu de ses forces, il terminait par ces lignes : « L'honneur est pour une nation encore

(1) Plon, 1875.

Digitized by Google

» plus que pour un homme le principe même de la vie. La guerre de » 1870 n'a pas tué la France ; elle l'a laissée sanglante et mutilée, » mais debout, mais instruite et retrempée par cette terrible épreuve » !

Le succès de ce petit volume a engagé l'auteur à publier une étude analogue sur quelques unes des guerres du second Empire : la guerre de Crimée, cette lutte héroïque où les adversaires rivalisaient de courtoisie comme de courage et se sont retrouvés amis après la lutte ; où la France et l'Angleterre, à mille lieues de leurs côtes, étaient mieux secourues, mieux approvisionnées, moins vite épuisées que la Russie sur son propre territoire, derrière l'immense étendue de ses steppes sans fin ;

La guerre d'Italie, arrêtée en pleine victoire par la France maîtresse d'elle-même et animée d'un chevaleresque respect pour un ennemi glorieusement vaincu et bientôt réconcilié ;

Les guerres de Chine et de Mexique, portées au loin contre des civilisations si différentes de la nôtre ; la première étonnante d'audace et de bonheur, rappelant les campagnes d'Alexandre en Asie, ou plutôt, moins les cruautés, celles de Fernand Cortez ou de Pizarre ; la seconde, si funeste au prestige de nos armes, mais où du moins nos soldats, dans les alternatives que leur imposait la politique, montrèrent de précieuses qualités : l'élan et la fermeté dans les combats, la discipline et la patience dans les fatigues et les privations ; « pour eux du moins, comme pour la plupart de leurs chefs, dit le colonel Fabre de Navacelle, la guerre du Mexique n'a laissé que d'honorables souvenirs ».

Ces diverses expéditions, ainsi que le Siège de Rome en 1849, et les campagnes d'Algérie, n'avaient imposé au pays que des charges peu sensibles. Le succès avait presque toujours couronné les efforts de nos soldats, et la lutte se passait loin du sol de la patrie. Toutefois cette dernière circonstance ajoutait à la tâche de l'administration militaire des difficultés particulières que celle-ci ne put pas toujours surmonter. Déjà, pour qui aurait su voir, l'expérience aurait révélé des lacunes graves dans une organisation parfaite peut-être pour le temps de paix, mais qui semblait n'avoir pas prévu la guerre. Dans toutes les occasions, les rapports montrent nos soldats admirables, mais mal pourvus. En Crimée, les troupes sont expédiées par navires à vapeur, les munitions et les vivres par navires à voiles ! (p. 29 et 31). En Italie, notre

Digitized by Google

armée arrive sur le terrain des opérations militaires dénuée de tous les accessoires indispensables à l'entrée en campagne, sans artillerie, sans munitions, sans objets de campement (p. 131). Nos armées ont pu triompher tant qu'elles n'ont trouvé devant elles que des adversaires aussi peu préparés ou moins exercés à la guerre. Mais nous devions un jour payer chèrement l'habitude de nous fier au courage de nos soldats, à l'instinct qui les aide à se *débrouiller* eux-mêmes.

Le colonel Fabre de Navacelle raconte avec clarté, avec sobriété, de ce style alerte et souple qui convient aux récits militaires. Son nouvel ouvrage, comme le premier, trouvera sa place nécessaire dans la bibliothèque de tous nos officiers, et il sera lu avec le plus grand intérêt par les gens du monde désireux de connaître et de comprendre les causes et la série de nos succès et de nos douloureux revers.

Eugène MARBEAU.

---

2. — Cinquantaine de l'Institut historique et géographique du Brésil.

Messieurs,

Le 21 octobre 1888, l'*Institut historique et géographique* de Rio de Janeiro, avec qui nous sommes en correspondance régulière, célébrait solennellement sa cinquantaine. Il est donc de quelques années seulement plus jeune que notre Société, ses études ont beaucoup de rapport avec les nôtres et vous avez écouté avec intérêt les différents comptes rendus de sa *Revue annuelle*, que je vous ai déjà faits ; aussi, n'ai-je pas craint d'entrer dans quelques détails sur le volume récemment reçu, tout entier consacré à la célébration de la cinquantaine, et qui forme un intéressant supplément au tome LI de la collection de ces *Mémoires*.

La fête se donnait dans une des salles du palais impérial, sous la présidence de l'Empereur, entouré de toute sa famille,

De ce même Empereur, un des plus assidus,
Qui depuis.... *tous* alors *estimaient* ses vertus !

Digitized by Google

Elle fut non seulement brillante, mais encore utile et conforme au but de l'institution.

Dans un discours d'ouverture pour remercier le Président d'honneur et la famille impériale de la protection accordée à l'*Institut*, féliciter le gouvernement de l'affranchissement des esclaves, qui vient d'avoir lieu, l'orateur Jean Severino da Fonséca fait l'historique des Sociétés savantes qui ont précédé la création de l'*Institut historique* et qui sont venues se fondre dans cette dernière compagnie. En style élevé, il donne un aperçu de ce qu'étaient les premières connaissances du monde, alors qu'on n'avait que la pierre et le papyrus pour conserver et transmettre les idées. Quels progrès l'imprimerie n'a-t-elle pas fait faire à la diffusion de la pensée humaine ! Et, pour se borner à la terre brésilienne l'*Institut*, soutenu et encouragé par l'Empereur si libéral, si passionné pour les choses de l'esprit, en correspondance avec toutes les Sociétés savantes du monde, n'est-il pas devenu un foyer ardent des plus vives lumières de l'intelligence ? En même temps qu'il groupait en un corps des doctrines, précieuses pour le Nouveau-Monde encore en formation, les notions acquises du dehors, il réunissait, pour en former les Archives de l'Empire, les témoignages écrits, laissés aux différentes époques par les voyageurs et notamment par les missionnaires dans les provinces reculées.

L'allocution suivante, du sénateur Alfred de Escragnolles Taunay, est un véritable dithyrambe en l'honneur de l'émancipation, et dans un style très figuré et très élogieux pour le gouvernement d'alors, il montre, phénomène curieux, — surtout aujourd'hui, — que Dom Pédro II est un prince si libéral qu'une république n'aurait rien à envier à son libéralisme.

Cette part faite aux exigences de la cérémonie officielle, voici maintenant de quelle manière fut fêté ce cinquantième anniversaire de l'*Institut historique*.

Les principales provinces de l'Empire furent l'occasion d'une lecture concernant soit l'histoire, soit la géographie, soit la langue, soit la civilisation, la religion ou le commerce. C'est ainsi que, dans une très sérieuse étude des adaptations à la langue portugaise-castillane, faites par les missionnaires de la langue générale de la province des Amazones, nous voyons que l'*Abanheenga*, parlé primitivement par

Digitized by Google

les Indiens, devint, sous l'influence des Portugais, le *Nheengatu* ou *Tupy* du nord ; et sous l'influence des Espagnols, le *Guarany* ou *Tupy* du sud.

Pareillement, l'Alagoâs fournit un article de géographie commerciale ; le Ceara, une étude de statistique fort utile pour l'administration publique ; Pernambuc, une page d'histoire sur l'insurrection de 1823, sous le titre de *Supplice du moine Canéca* ; du Para ont été tirés des manuscrits inédits, qui sont venus enrichir les documents conservés dans la *Torre do tombo*.

Le baron Homem de Mello a ensuite retracé les différentes excursions géographiques, géologiques et atmosphériques, de 1872-1886, aux pics de l'Itatiaia, de l'Itacolomi, de la Itabara du Champ, ainsi qu'à la rivière Sorocaba et à la cascade de Votorantin, le tout orné de quelques gravures qui donnent une idée du pays exploré.

La colonisation de Sergipe, pendant les dix derniéres années du XVIe siècle ; quelques brèves observations sur les richesses du Parana, son industrie, son commerce, ses productions, ses voies de communications ; une monographie sur les Indiens Caingangs, que les Brésiliens appellent *Coroados* parce qu'ils se coupent les cheveux en rond, suivie d'un court rapprochement, sous forme de dictionnaire, entre la langue de ces Indiens et l'idiome portugais, terminent fort bien ce volume, qui, par sa variété, son ingénieuse composition, la valeur des sujets traités, les portraits des fondateurs de la Société, fait le plus grand honneur à l'*Institut historique et géographique* de Rio de Janeiro.

Je vous propose donc, Messieurs, d'adresser des remerciements et des félicitations à la Compagnie du Brésil, sœur et amie qui vient de clore si dignement son demi siècle d'existence.

A. LOISEAU.

---

3. — The Pastoral Symphony and other Poems, par Mme NEGREPONTE.

Une jeune dame, anglaise de naissance, hellène d'origine, Mme NEGREPONTE, à fait hommage à la *Société des Études historiques* d'un volume de poésies en anglais, qu'elle a intitulé modestement : *La Symphonie pastorale et autres poëmes* (*The Pastoral Symphony and other Poems*).

Digitized by Google

La *Société des Études historiques* s'est empressée de faire bon accueil à ce gracieux envoi. Comment ne s'intéresserait-elle pas à la poésie, cette première institutrice des tribus, des peuples, à l'aurore des anciens âges, surtout s'il y résonne un écho du pays d'Orphée, si elle nous ramène au berceau d'Apollon.

L'inspiration grecque est un des charmes et, pour nous, l'un des mérites de ce livre, qui en a beaucoup d'autres. Plus d'un emprunt heureux a été dérobé aux chantres d'Aonie. Par exemple, une adaptation, comme on dit maintenant, de la description de la grotte de Calypso, dans l'*Odyssée* (Ch. v) ; la plainte que Simonide de Céos met dans la bouche de Danaé, abandonnée sur les flots avec son fils Persée ; une chanson de table, du même. Entendons-nous : c'est une pieuse invocation à Pallas Athéné. Viennent ensuite Callimaque, Théognis, Méléagre, Bion, Moschus, Anacréon, en un mot, l'Anthologie grecque, où l'aimable poëte butine avec une délicate élégance. Sans doute, Anacréon ne désavouerait pas la traduction aisée et fidèle de son ode à la Cigale.

Contraste des deux origines hellénique et britannique : à ce clair et joyeux chant célébrant l'heureux destin de la Cigale, *aimée des Muses, aimée de Phébus*, succède une pièce intitulée : *Ma nuit sans sommeil.*

On est en Angleterre, à cinquante milles de la côte. Le vent fait rage contre la maison qui brave ses assauts. Mais à la mer ? Comment ne pas se représenter les flots bouleversés, l'horreur des ténèbres, le navire écrasé sur les roches, le cri suprême du pêcheur qui a joué sa vie dans l'espoir d'une pauvre capture, et la veuve, à qui le retour du jour révèlera son malheur ? A la vérité, le matin, il se trouve, pour épargner notre sensibilité, que la tempête a limité ses fureurs, que la mer est restée belle, que l'habitant aurait pu dormir tranquille, tandis que le marin traînait paisiblement ses filets sous le pâle sourire des étoiles. Mais n'est-ce pas la perpétuelle préoccupation de l'Angleterre, ces dangers d'une mer rarement clémente, d'un ciel trouble, prompt à la colère sous les irrésistibles courants que vomit l'insondable occident ? Elles sont innombrables dans la littérature d'outre-Manche les poésies dépeignant les naufrages, la vaine attente des épouses, des fiancées.

Digitized by Google

Des confins de ces régions que l'Hellène ne concevait pas sans une secrète horreur, Mme NEGREPONTE nous rappelle bien vite à la lumineuse patrie des arts, devant un Vase grec, ébauche encore grossière de l'art primitif. Tandis que les savants le couchent sur un catalogue et lui donnent un numéro, elle l'interroge sur les phases de sa longue existence : Peut-être un guerrier Spartiate a-t-il vidé la coupe profonde, à longs traits, avec un rire joyeux, en pensant qu'il aurait bientôt des combats à livrer. Et encore : « Tu nous rappelles les chants de *notre* Homère et toutes les merveilles qu'il retrace ; évoquées du royaume du néant, elles passent devant nos yeux, comme des ombres profilées sur une muraille... »

La Grèce moderne a inspiré une touchante idylle, triste et véridique histoire : Un soir d'avril, de jeunes officiers d'Athènes, dans une échappée d'écoliers, tirent au hasard un coup de canon qui tue un berger au milieu de son troupeau. Il y a de bien jolies strophes sur ce pasteur à la Théocrite, dont les brebis broutent le lichen du maigre promontoire, en vue d'Athènes, à la couronne de violettes « *iostephanos.* »

Vers la fin du recueil une pièce moins antique, car elle est imprégnée de Watteau, mais charmante comme l'œuvre du peintre français, nous embarque pour Cythère.

A Cythère, à Cythère.

« Jeunes gens venez ; la brise est favorable. Le navire attend au rivage sous l'aubépine ; des roses s'effeuillent sur la proue argentée ; le câble est détaché, on part pour Cythère, pour Cythère. »

« Hâtez-vous ! Peut-être ne vous sera-t-il plus donné de franchir la plaine cristalline. Le mois de mai est sur son déclin ; le soleil brille ; on ne connait ni froid, ni pluie, à Cythère, à Cythère. »

Le poëte conduit le léger essaim des jeunes filles vers la porte entr'ouverte du temple d'Aphrodite. Nous l'y suivons, mais seulement pour admirer, sur sa parole, la statue de la déesse, merveille créée par le ciseau de Praxitèle, à Cythère, à Cythère.

L'esprit d'aujourd'hui, de sa nature un peu chagrin, va-t-il s'oublier à contempler cette île d'or dans une région dorée, dont les dieux ont foulé la grève molle et sur laquelle le génie de la poésie a étendu sa baguette ? Non pas : il envisage la fin : « Le navire a fourni sa course de félicité. Il y a des tourbillons et des hauts-fonds sur sa

Digitized by Google

route, je m'imagine. Passera-t-il entre Charybde et Scylla ? Je ne sais : mais à lui, un baiser en l'honneur de Cythère, de Cythère. »

Alors, dit une amie à celle qui chante si tendrement la Grèce et d'une âme si sincère, vous la connaissez, vous y avez vécu ; vous lui payez le tribut d'admiration et d'amour d'une fille à la mère qui a veillé sur elle ? Non, répond-elle ; elle n'en est pas la fière autochtone ; ses yeux n'ont pas vu le pays qui a bercé ses ancêtres ; ses pieds n'ont pas foulé le sol formé de la poussière des héros ; ses oreilles n'ont jamais été réjouies par le chant des oiseaux de l'Hellade. A ces mots, comme l'oiseau bat des ailes et s'enlève, elle prend son essor, chante la Flore sauvage de l'Ilissus, les soirs triomphants de l'Hymette. Si communicative est cette complicité du cœur et de l'imagination, que l'on croit voir les paysages que le poète, il le déclare loyalement, a rêvés seulement sur les dunes du Sussex, le cœur partagé entre l'Angleterre, sa mère nourrice, et la Grèce d'où lui vient la vie : de celle-ci, les dons premiers ; de l'autre, la culture.

Ces diverses pièces, à la fois classiques et romantiques, sont jetées çà et là dans le volume, éparpillées sans prétention, au gré de la fantaisie, et d'autant plus agréables. C'est nous qui les rassemblons, pareilles à ces gerbes de lis et de blé qu'on offrait à l'entrée du temple de Cythère, pieuse offrande sur l'autel de la patrie hellénique.

Attiré d'abord, en ami des lettres anciennes, vers ces œuvres véritablement originales dans un temps où la connaissance du grec est médiocrement en faveur, nous avons paru négliger le poème qui ouvre le recueil et lui donne son nom : *La symphonie pastorale.* L'auteur s'est appliqué à transporter dans la poésie la pensée du maître, à imiter par le rhythme du vers le mouvement de la musique, départ pour la campagne, fête champêtre au bord du ruisseau, orage, prière des villageois. Le culte du génie de Beethoven, le culte de la nature, et, par moments, des retours philosophiques sur nous-mêmes, s'enlacent dans une haute inspiration.

Mentionnons le *Feu follet*, simple conte enfantin ; la *Place royale à Paris* avec ses souvenirs historiques, remarquablement familiers à l'écrivain, ses grands hommes, ses femmes célèbres, cette Ninon qui « sut l'art de vieillir et de paraître jeune » ; *Une ballade de Provence*, où le mistral, non moins terrible que les vents des mers britanniques,

Digitized by Google

engloutit le pêcheur. Arrêtons-nous, non sans nous y efforcer sur une composition intitulée : *Les derniers jours du maréchal Bazaine.* Il est représenté en Espagne dans l'avilissement mérité de la trahison, rongé par le regret et la colère, par la pauvreté au regard de glace. Près de lui, son fils, chez le coupable indigne, ne voit que le père ; « comme un ange gardien » il adoucit son exil et une vie près de s'éteindre. Hélas ! que nous importe ? Mais un cœur féminin s'attendrit ; et si nous l'en voulons croire, la patrie qui apparaît au moribond, d'abord sous les traits de Némésis le chassant aux enfers, s'adoucit ; et, le pardon dans les yeux, dit : « celui qui souffre, rachète. » Tant de mansuétude, ô poète magnanime ! Plus haut dans l'ordre des temps, regardons à ce traître du XVIe siècle, dont Bayard expirant rejeta la pitié, la Némésis de l'histoire, disons la conscience humaine, le poursuit dans son opprobre sans se lasser. Comment désarmerait-elle en faveur du traître du XIXe siècle, pire encore ?

Un tableau de misère auquel on s'intéresse sans mélange d'autres sentiments, c'est celui du pauvre homme qui fréquente le Louvre, non pour se consoler par l'admiration, mais pour se chauffer (*The chauffeur at the Louvre*). « Les cheveux en désordre, les yeux malades, l'orteil sortant d'un sabot usé, tout cet aspect, dont la froidure et le besoin marquent un homme ; lot de longue détresse, mine d'aigre souffrance : une fois qu'on l'a vu, impossible d'en laisser tomber l'impression dans les bas-fonds de la mémoire. » Le voilà dans les salles : il cherche le foyer de chaleur ; il s'y attache, tandis que le grésil bat les fenêtres du royal palais. Les merveilles de l'art regardent d'en haut son visage creusé. Lui, il regarde sans voir. Pas une étincelle d'intérêt chez cette âme inerte ; pas une lueur dans ses yeux en réponse aux séductions de tant de beautés. Une seule chose l'émeut : on ferme, on ferme, crient les gardiens, à l'heure réglementaire, poussant tout le monde dehors. Le malheureux retourne errer dans la rue. S'il va dormir sur un banc public, qui s'en inquiètera ?

— Peut-être la police. — L'accent de cette douloureuse élégie est trop franc et trop ému, pour n'être pas la répercussion de la réalité même. Oserons-nous pourtant demander la permission de n'en pas déduire, sans un plus ample informé, le procès de l'état social actuel, et de nous abstenir de reconnaître d'emblée chez le misérable, l'un des

Digitized by Google

« esclaves des lois de ce qu'on appelle le progrès, affreux effet d'une cause cachée si profondément, qu'elle défie l'épreuve du creuset moderne ! » Est-ce une vérification de la « théorie dernière éclose, que les plus capables survivent, tandis que pour les incapables, il leur faut mourir, ou bien ramper au bas de l'échelle ? » ou, tout uniment, prosaïsme de la critique, serait-ce que ce déshérité, cette épave du progrès, aurait préféré la fainéantise au travail ?

Plus d'une pièce encore solliciterait l'attention, tel un dialogue entre la Mort et la Vie, où la Vie implore vainement un répit en faveur d'une jeune femme. Mais il faut s'arrêter.

Ce volume est singulièrement intéressant avec sa riche variété dans le choix des sujets. Il bouillonne d'idées, de sentiments, d'images. Ardent, généreux, vrai surtout, il déborde de l'audace et de l'ambition des jeunes. Tantôt, il tente la philosophie, les mystères de l'humanité, les problèmes ardus, Pélion sur Ossa. Tantôt, c'est une poésie amoureuse de la nature, qu'elle pénètre et dépeint avec un rare bonheur ; ou bien, elle s'afflige et pleure avec ceux qui souffrent. Elle est sombre et elle est riante, comme si elle reflétait tour-à-tour les inspirations de sa double origine, l'occident nord-ouest volontiers mélancolique, l'orient à l'étincelant génie. Nous dirions aussi qu'elle est érudite, n'était la crainte d'en donner un pinceau inexact. Avouons cependant que Mme Negreponte est fort instruite ; mais ce qu'elle sait vient se ranger sous sa plume, sans orgueil, uniquement comme la substance de l'invention et le guide de l'imagination. Et puis, pour finir, ici pardonnez son faible à un vieux classique, lorsqu'en prenant congé de l'œuvre, il salue de la plus sympathique admiration, l'auteur, une muse qui se plaît à hanter le mont au double sommet et les fontaines sacrées. Jadis on répétait qu'il n'était pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe. A combien, aujourd'hui, est-il donné de se jouer parmi les poètes de la Grèce antique ?

Louis WIESENER.

Nota. — Mme Negreponte a été élue Membre associée libre de la *Société des Etudes historiques*.

Digitized by Google

4.—Le Livre des Reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, par Geoffroy de Courlon (1).

Avant de parler du volume que vous avez bien voulu me confier, permettez-moi de dire un mot de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

La fondation de ce monastère remonte à la fin du ve siècle. On en fait honneur à une fille de Clovis Ier, nommée Theudecilde, qui avait fait vœu de chasteté. Si cette princesse ne fut pas cependant la fondatrice, on peut admettre qu'elle contribua beaucoup à son établissement par ses libéralités. On y montrait autrefois les reliques de cette pieuse princesse avec une inscription tumulaire, ainsi que le constate cette note du moine Geoffroy : « *Corpus Sanctæ Theodechildis virginis, que nostrum fundavit monasterium habemus decenter a sinistris majoris altaris in muro sub lapide sui epytaphii tumulatum, et caput ipsius virginis cum argento ad formam sue faciei fabricato.* »

L'abbaye prit son nom, non pas, comme certains auteurs l'ont pensé, parce qu'elle avait été édifiée du vivant de l'apôtre S. Pierre, mais bien parce qu'elle fut construite dans le bourg (*vicus*) de Saint-Pierre, près de Sens, dont il est fait mention aux actes du martyre de S. Savinien. Le mot *vicus*, par corruption *vivus*, d'où Saint-Pierre-le-Vif.

Cette abbaye devint en peu de temps très considérable, et bien qu'elle ait été fort souvent dévastée ou détruite par des incendies, par des invasions de barbares ou par les calvinistes, elle fut toujours rétablie dans son ancienne splendeur.

L'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif a été gouvernée par soixante-dix abbés. Depuis 1793, il n'en reste plus qu'une simple chapelle.

A propos de cette abbaye, il est bon de rappeler une coutume relative à l'élection des archevêques de Sens. Quand un archevêque devait être solennellement intronisé, il se rendait la veille de ce jour à Saint-Pierre-le-Vif, dont les religieux, d'après un usage immémorial, lui devaient l'hospitalité ainsi qu'à sa suite. Il y passait la nuit en prières sur les tombeaux des martyrs, et le lendemain matin le clergé, les magistrats de la ville, les vassaux de l'archevêché et tout le peuple

(1) Publié avec plusieurs appendices par MM. Gustave Julliot et Maurice Prou, au nom de la Société archéologique de Sens. Sens, imprimerie de Ch. Duchemin, 1887, un vol. in-8°.

Digitized by Google

venaient le chercher en procession. Le grand-archidiacre de la cathédrale se présentait alors devant lui à la tête du chapitre métropolitain et, avant toutes choses, requérait le serment accoutumé, que le prélat prononçait la main sur les saints Évangiles. Après quoi, il prenait place au fauteuil archiépiscopal, et les moines le portaient en grande révérence jusqu'à l'entrée de leur église. Les barons et autres vassaux, auxquels incombait cet honneur et cette charge, le prenaient alors à leur tour et le portaient jusqu'au seuil de Saint-Étienne, où s'accomplissait la pompeuse cérémonie de l'installation.

Ce droit de portage, dont on trouve des traces dès le VIIIe siècle, a subsisté jusqu'au XVIIe.

J'arrive au volume dont la publication assez récente a été faite par MM. Gustave JULLIOT et Maurice PROU sous ce titre : *le Livre des Reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*. Le manuscrit de cet ouvrage avait été composé vers la fin du XIIIe siècle par Geoffroy de Courlon, moine de l'abbaye. Pendant longtemps il resta inconnu. Il reposait oublié dans la bibliothèque du monastère lorsqu'il fut découvert au commencement du XVIe siècle par un religieux, P. Bureteau, qui sut en tirer parti. Il s'en servit pour composer divers ouvrages, entre autres une Chronique de Sens et des notices sur les vies et les actes des premiers archevêques du diocèse.

Quand les guerres de religion vinrent porter le trouble et la désolation dans les couvents, le manuscrit du moine Geoffroy fut enseveli sous les ruines de la maison abbatiale. Mais en 1656, dom Hugues Mathond, alors prieur de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, fut assez heureux pour l'en retirer. L'inventaire qu'il fit dresser par devant notaire, le 25 mai 1660, constate même la présence de deux manuscrits de l'œuvre de Geoffroy de Courlon. Or, ces manuscrits portaient des dates bien rapprochées ; l'un avait été écrit en 1294, et l'autre, identique au premier, était daté de l'année précédente. C'est ce dernier qui est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale.

Dom Hugues Mathond nous dit lui-même qu'il sut utiliser ce précieux ouvrage pour son Catalogue des Archevêques de Sens et pour son Traité de l'origine chrétienne des Senonais.

Comment ce manuscrit fut-il égaré ? Comment se retrouva-t-il dans la bibliothèque du Dr Michelin, à Provins, pour passer en 1864 dans

Digitized by Google

les mains de M. A. Firmin Didot? Nul ne saurait le dire ; mais il appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale qui l'a acquis, en 1881, pour le prix de 1,850 francs, et tous les curieux peuvent l'y voir maintenant recouvert d'une magnifique reliure en maroquin.

Sans plus nous occuper de ce manuscrit, nous allons examiner le volume auquel il a donné naissance. En premier lieu, le titre commençant par ces mots : *Incipit libellus editus supra reliquis*, etc. ne s'applique qu'à la première moitié de l'ouvrage et s'arrête à la page 102. Toute cette partie est certainement l'œuvre de Geoffroy, qui la rédigea par ordre de son supérieur pour servir de Manuel au sacristain chargé de répondre aux visiteurs qui l'interrogeaient sur les reliques conservées dans le monastère. Puis, outre la liste et la description des reliques elle contient: 1° les noms des abbés avec les actes de quelques uns d'entre eux ; 2° les noms et les sépultures des archevêques de Sens ; 3° les noms des rois de France que l'auteur fait remonter à Priam, Frigus et Francio, pour s'arrêter à Philippe (probablement Philippe IV, dit le Bel).

Les noms des abbés, des archevêques et des rois postérieurs au XIIIe siècle, reproduits dans le volume, ont été successivement ajoutés par diverses mains dans le manuscrit.

Le *Libellus super reliquis* est immédiatement suivi d'un office en vers et en prose que les religieux devaient chanter chaque année, le 26 juillet, à l'abbaye en l'honneur de sainte Vénère, vierge et martyre. Nous ne pouvons rien dire de cette prétendue sainte, si ce n'est que les Bollandistes, après avoir étudié avec le plus grand soin tout ce qu'ils avaient pu trouver sur ce sujet, sont arrivés à cette conclusion que tout ce qu'on a écrit à propos de sainte Vénère leur semble un tissu de fables.

Après l'office de sainte Vénère se trouve un calendrier, rédigé en forme d'*Ordo missarum*, et destiné à l'usage des religieux de l'Abbaye. Ce calendrier, écrit de la même main que le Livre des Reliques, remonte par conséquent au XIIIe siècle et offre un intérêt tout particulier pour l'historien.

Le volume qui nous occupe se terminerait ici si les éditeurs n'avaient voulu faire suivre le texte du manuscrit reproduit par eux de quelques appendices qui leur ont paru intéressants, tant pour l'histoire particu-

Digitized by Google

lière de Saint-Pierre-le-Vif, que pour celle du Sénonais en général. Ces divers documents sont au nombre de dix. Nous citerons principalement :

1° Le livre des revenus appartenant au monastère, livre établi et rédigé surtout en vue des anniversaires à célébrer. Il complète ainsi la liste des anniversaires mentionnés dans l'*Ordo missarum* cité plus haut. Ce manuscrit se trouve en double exemplaire à la bibliothèque de la ville de Sens.

2° Un appel de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif (Olivier Chapperon) et du prieur de Saint-Loup de Naud (Jean le Maître) pour exciter le zèle et la charité des fidèles en faveur de la restauration de leurs églises et de leurs maisons ruinées par les malheurs du temps. L'original sur parchemin de cet appel qui porte la date du 4 septembre 1455, est conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens.

3° Un accord signé entre Guichard de Bierne, abbé de Sainte-Colombe et Olivier Chapperon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, arrêtant les conditions de deux nouvelles quêtes à faire en commun en dehors des provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims par des porteurs de reliques délégués par les deux monastères. Les dépenses et les recettes devront être également partagées entre les deux abbayes. Le texte de ce document daté des 19 et 26 février 1453 est également conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens.

4° Enfin des lettres de créance données le 20 janvier 1469 par les abbés de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif susnommés à des religieux porteurs de reliques et chargés de quêter dans toute la France pour la restauration de leurs églises ruinées par les guerres. L'original sur parchemin de ces lettres est, comme les précédents, conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens.

Nous nous arrêtons ici, bien convaincu que les citations des textes dont il a été fait usage pour composer ce volume suffiront pour montrer l'importance du travail accompli sous le patronage de la Société archéologique de Sens.

MM. Gustave Julliot et Maurice Prou, les savants éditeurs, ont fait précéder leur excellente publication d'une introduction qui fournit des détails pleins d'intérêt, particulièrement sur l'auteur du manuscrit. Ils ont eu aussi l'heureuse pensée de compléter leur précieux travail par

Digitized by Google

une table alphabétique des noms de lieux et de personnes. Cette table dans laquelle on rencontre une grande variété de noms et de surnoms souvent étranges, facilitera certainement les recherches des historiographes qui auront à consulter le recueil dont nous venons de donner l'analyse ; mais elle servira aussi, et ce ne sera pas son moindre mérite, aux personnes qui voudraient s'occuper plus particulièrement d'études sur le clergé et sur l'histoire du Sénonais.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

8. — Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation d'après les manuscrits authentiques (1).

« Quicherat et Dupanloup sont les deux hommes qui ont fait assurément le plus en ce siècle pour la mémoire de Jeanne d'Arc, dit l'auteur de cette publication nouvelle. » Sans doute ces deux écrivains ont vaillamment servi la cause de la Pucelle, l'un en exaltant sa *chère Sainte*, la vierge-martyre dont le cœur brûlait tout à la fois d'un amour patriotique et d'une foi religieuse profonde ; l'autre en publiant les textes authentiques des procès de Jeanne d'Arc. Mais il en est d'autres aussi qui se sont occupés de la gloire et des souffrances de la libératrice de la France : un ancien professeur de l'Ecole des Chartres, M. VALLET DE VIRIVILLE, qui publia la chronique de Coussinot, et un ancien député, M. Joseph FABRE, qui plaide sans cesse avec talent la cause de la malheureuse héroïne des premiers temps du xve siècle.

Aujourd'hui plus que jamais il y a comme une véritable épidémie historique sur cet intéressant sujet. Il semble que la figure mystérieuse et touchante de Jeanne d'Arc trouble encore les chercheurs, et chacun d'eux donne une interprétation différente de la légende merveilleuse.

L'ouvrage de M. Joseph FABRE, qui demande qu'un jour de fête nationale soit consacré à la mémoire de la vierge guerrière, paraît surtout avoir excité l'ardeur des érudits. Il n'y a pas longtemps qu'un

(1) Publiés pour la première fois par Pierre Lanéry d'Arc.... pour servir de complément et de tome VI aux Procès de condamnation et de réhabilitation de Jules Quicherat. Un vol. in-8°. Paris, Alphonse Picard, 1889.

Digitized by Google

capitaine d'artillerie, M. Paul MARIN, s'est attaché à démontrer que Jeanne n'avait pas été seulement inspirée, mais qu'elle avait conduit les troupes royales selon toutes les règles de l'art militaire. Certes je ne saurais affirmer que Jeanne fut un grand capitaine, un tacticien et un stratégiste, mais j'avoue que je ne saurais partager le sentiment de M. LESIGNE qui refuse d'attribuer l'œuvre du salut de la France à l'influence de la Pucelle et à l'entraînement, à la confiance qu'elle inspirait aux soldats. M. LESIGNE m'étonne tout-à-fait, lorsqu'il affirme que Jeanne n'a pas été brûlée, qu'aucune sentence n'a pu être prononcée contre elle et qu'elle parvint à s'évader de la prison de Rouen.

Voit-on la Pucelle d'Orléans exploitant sa gloire passée et finissant ses jours comme une sorte d'aventurière ? En vérité, je préfère à ces œuvres de dénigrement ou d'erreur celles qui repoussent tout fait historique et toute légende pour déclarer que Jeanne n'a jamais existé.

Actuellement M. Lanéry d'ARC vient compléter l'œuvre de Quicherat formant cinq volumes de la belle collection de la *Société de l'Histoire de France*, en publiant les mémoires et consultations rédigés et écrits en faveur de Jeanne, volontairement laissés de côté ou oubliés par le savant éditeur. Celui-ci a bien mis au jour les sentences, les lettres, les témoignages, les actes de procédure du procès de réhabilitation, mais il a laissé à peu près complètement de côté les mémoires des docteurs en théologie consultés à ce sujet. On connait dix-neuf de ces mémoires manuscrits appartenant pour la plupart à la Bibliothèque nationale ; ils se divisent en trois parties, savoir : les mémoires préliminaires, les mémoires insérés au procès et les mémoires extra-judiciaires. Jules Quicherat n'a fait entrer dans son précieux ouvrage que trois mémoires de Gerson, de Gelu et de Gorcum, qui, du reste, avaient déjà été imprimés à Ursel, dans le duché de Brabant, eu 1606, sous le titre de *Sibylla francica*, et il y a joint une consultation préliminaire de Théodore de Leliis, qui fut l'un des plus grands canonistes du XVe siècle et mourut à peine âgé de 38 ans.

M. Lanéry d'ARC a pensé qu'il convenait pour l'entière clarté de l'histoire de compléter l'œuvre de Quicherat, et il vient de publier, comme suite nécessaire aux procès de condamnation et de réhabilitation les quinze mémoires sciemment négligés ou oubliés.

On sait que le procès de condamnation de Jeanne d'Arc commença

Digitized by Google

le 9 janvier 1430 pour ne finir que le 30 mai suivant, jour de l'exécution de la vierge martyre.

C'est vingt ans plus tard seulement que l'on commença à parler de la réhabilitation de la Pucelle. Guillaume Bouillé, docteur en théologie, alors doyen de la cathédrale de Noyon, obtint du roi Charles VII, le 15 février 1450 une « commission pour rechercher la vérité sur le procès de Jeanne la Pucelle que les ennemis firent mourir iniquement, contre toute raison et très cruellement. »

Un commencement d'instruction eut lieu ; quelques témoins furent entendus ; Guillaume Bouillé rédigea un mémoire, le premier qui ait été écrit contre la validité du jugement de Pierre Cauchon ; puis tout resta en suspens. Lors de la reprise de l'enquête par l'autorité ecclésiastique, ce mémoire intitulé : *Opinio magistri Guillelmi Bouillé, decani Noviomensis*, fut remis aux juges et devint réellement la base du procès qui commença le 17 novembre 1455.

Pourquoi M. Lanéry d'Arc l'a-t-il placé le 12e dans la suite des mémoires et consultations qu'il nous donne ? Je ne saurais le dire.

Théodore de Lelliis, auditeur de rote, s'occupa aussi très activement du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Il composa deux ouvrages en sa faveur : une consultation déjà publiée par Quicherat, et un sommaire du procès, spécialement écrit pour l'usage des consultants.

Nous pouvons aussi citer l'opinion de Martin Berruyer, alors professeur de rhétorique à l'Université de Paris, et qui mourut évêque du Mans en 1467 ; celle de Jean Bochard de Vaucelle, évêque d'Avranches, et les conclusions de Robert Ciboule, doyen du chapitre d'Evreux, qui soulève des arguments nouveaux contre les juges de Jeanne.

Mais ce qui doit surtout appeler l'attention des historiens, c'est la Recollection de Jean Bréal, lequel avait été chargé par le cardinal d'Estouteville, légat du Saint-Siège, de composer un résumé des avis doctrinaux des docteurs du procès de réhabilitation. On trouve là un examen consciencieux et minutieux, d'après les principes de la théologie et du droit canon, des accusations portées contre Jeanne et de la procédure suivie contre elle. « Ce traité, dit M. Marius Sepet, fait un très grand honneur au dominicain qui l'a composé et mériterait d'être étudié d'une façon plus approfondie qu'il ne semble l'avoir été jusqu'à présent. »

Digitized by Google

Malgré tout l'intérêt que peuvent avoir les mémoires qu'il vient de publier, M. Lanéry d'Arc est le premier à reconnaître que tout n'est pas chef-d'œuvre de clarté, de cœur et de bon sens dans ces derniers travaux. Ils méritent, pour la plupart, la critique qu'en a faite Edmond Richer, et nous partageons l'avis de M. Joseph Fabre quand il dit : « Le caractère commun de ces mémoires est d'être très érudits et point vivants. Tout y est jurisprudence ou théologie. Dans leurs interminables dissertations, les auteurs pérorent sur la foi, sur la soumission à l'Eglise et sur le surnaturel ; ils parlent volontiers de la magie comme d'une science véritable qui a ses règles, multiplient les citations ou se perdent en subtilités scolastiques. On s'étonne, en lisant leurs consultations indigestes, d'y trouver une si extrême sécheresse. Point de détails sur la vie de Jeanne, sur ses vertus, sur ses patriotiques élans, sur son œuvre héroïque. Ces pédants se bornent à ergoter sur l'orthodoxie de la Pucelle, et à démontrer à coups de *distinguo*, l'illégalité de sa condamnation. »

La profonde justesse de cette critique, ne saurait nous porter à méconnaître l'utilité de la publication de M. Lanéry d'Arc. Elle forme en effet le complément de celle de Jules Quicherat, et démontre une fois de plus, avec textes à l'appui, l'illégalité, et l'iniquité de la condamnation de Jeanne d'Arc, la vierge martyre.

Eugène d'AURIAC.

Ce rapport était terminé lorsque la *Société des Etudes historiques* a reçu une nouvelle publication de M. Lanéry d'Arc, en collaboration avec M. Grellet-Balguerie. C'est un opuscule, peu important en apparence, mais qu'il nous suffira pourtant de signaler, pour qu'on puisse se rendre compte de l'intérêt qu'il peut offrir. Il est intitulé : *La Piuzela d'Orlienz. Récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc, de sa présentation au roi Charles VII et de la levée du siège d'Orléans.*

Pour bien comprendre la valeur de ce simple document ; il est nécessaire d'établir qu'il est extrait du Registre des Actes des Consuls de la ville d'Albi, année 1427-1428, vieux style, c'est-à-dire année 1428-1429. On voit, d'après ce récit, écrit dans l'ancien dialecte albigeois,

Digitized by Google

que la nouvelle des événements accomplis sous la conduite de Jeanne d'Arc, se répandait comme une traînée de poudre jusque dans nos provinces méridionales. On savait et on se redisait alors les merveilleux succès remportés par l'armée royale sous l'impulsion et avec l'aide d'une jeune fille, et partout on célébrait ses victoires avec l'espoir d'un triomphe complet sur nos ennemis. Aussi les Consuls de la ville d'Albi voulurent-ils consigner dans leurs registres la venue d'une admirable fille du pays de Lorraine, d'une *pastourelle innocente*, et la miraculeuse victoire remportée par elle sur les Anglais qui occupaient plusieurs provinces de notre *toute douce France*.

Il faut encore remercier M. Lanéry d'Arc d'avoir tiré de l'oubli ce précieux document resté inconnu jusqu'à ce jour.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

6. — Rapport sur les travaux de la Société d'Études des Hautes-Alpes, année 1888.

Les travaux de la Société d'Études des Hautes-Alpes sont des plus variés; si l'histoire locale en est le fond, j'ai remarqué aussi des notices de toutes sortes, quelques-unes même purement scientifiques.

La Société des Hautes-Alpes a joint à son envoi deux poèmes : l'un, en français, de M. Célestin Fabre qui, dans un langage aussi élevé qu'élégant et précis, nous décrit le système du monde. L'autre est un vieux mystère en langue provençale : j'avoue que ma connaissance imparfaite de cette langue ne m'a pas suffisamment permis d'en apprécier les beautés ; c'est une vie de saint mise en action, avec le réalisme et la naïveté pieuse de ces temps si loin de nous, hélas !

Les travaux d'histoire locale nous racontent l'histoire des communes, principalement dans leurs rapports avec leurs seigneurs ; je m'arrêterai plus longtemps ici : nous savons tous quelle place les Dauphinois tiennent dans l'histoire de nos libertés; je n'ai pas à rappeler les événements de 1788, qui furent le signal de la Révolution française. Il est intéressant de voir leur esprit de liberté se manifester dès le moyen âge, allié à un grand bon sens qui les a préservés des excès que n'ont pas su éviter nos pères de 89.

Digitized by Google

Dès le moyen âge, les Dauphins, seigneurs du pays, avaient concédé de nombreux privilèges à leurs sujets, et la conservation de ces privilèges fut une des conditions du legs de leur comté qu'ils firent à nos rois. Les Briançonnais en particulier jouissaient d'une quasi indépendance : ils surent la conserver jusqu'à la fin de la monarchie. Leurs consuls avaient des pouvoirs fort étendus (autant que j'en puis juger par les quelques chapitres de l'histoire de Briançon insérés dans le Bulletin de l'année 1888) ; ainsi nous les voyons, lors des épidémies de peste qui, à plusieurs reprises et jusqu'au siècle dernier, ont désolé la Provence, nous les voyons prendre, de leur propre chef, des mesures de protection, installer des cordons sanitaires, imposer des quarantaines, sans que le gouvernement central intervienne en quoi que ce soit.

C'est eux aussi qui défendent les intérêts de leur ville auprès de ce gouvernement central ; ils interviennent notamment avec succès pour protéger les intérêts du commerce de Briançon, menacé par un édit de François Ier ; il est vrai que l'édit abrogé à leurs prières fut rétabli peu après.

Les intendants royaux ne purent jamais s'immiscer dans l'administration du pays ; ce n'était pas eux qui répartissaient l'impôt : on raconte à ce propos qu'un intendant nouvellement nommé voulut enfreindre la coutume : il arrive la menace à la bouche ; le consul feignant de ne rien entendre, se met à le haranguer : « qu'il ne s'embarrasse pas de savoir comment l'impôt est perçu ; il serait au-dessous des lumières d'un homme aussi éminent de s'occuper de pareilles misères ; qu'il se contente de le recevoir. » L'intendant dut s'en contenter en effet.

Aussi les Briançonnais étaient-ils attachés de cœur à leurs vieilles libertés : ils luttèrent longtemps en 1789 contre l'esprit niveleur de la Constituante, qui, sans précautions, porta la hache dans le vieil édifice de notre ancienne France, et détruisit à jamais tant de petits organismes pleins de vie. Les Briançonnais finirent par se soumettre : « mais, disent-ils dans une adresse à l'Assemblée, si notre pauvreté était extrême, nos larmes du moins ne coulaient pas sur des fers. »

Les pays environnants n'avaient pas été aussi heureux : une enquête faite en 1788 révèle l'effroyable misère qui régnait dans les villages de l'Embrunois et du Gapençais, abandonnés depuis longtemps par leurs

Digitized by Google

seigneurs qui continuaient de prélever, à titre de droits féodaux, le plus clair des produits de ce malheureux pays. Il est assez curieux cependant de constater que la population y était à cette époque sensiblement plus nombreuse qu'aujourd'hui ; c'est ce qui résulte d'une statistique insérée dans le Bulletin.

Il faut voir aussi avec quel acharnement les habitants défendaient les privilèges qui avaient pu leur être concédés; nous en trouvons un exemple dans l'histoire du comté de Ribiers : Les seigneurs et les habitants de Ribiers ont plaidé plus de deux cents ans devant toutes les juridictions du royaume ; le procès aboutit à une transaction : mais en réalité le seigneur eut gain de cause.

Voici les faits : au XIVe siècle, la terre de Ribiers était aux mains de la famille de Mévouillon ; cette antique et puissante famille était animée à l'égard de ses vassaux de sentiments vraiment libéraux ; on a conservé un acte signé de Raybaud de Mévouillon où il donne aux consuls nommés par les gens de sa terre, un pouvoir aussi étendu que celui des consuls d'Embrun. Mais en 1495, un Antoine de Mévouillon entreprit de rétablir son autorité sur les habitants de Ribiers ; il fit rédiger, par le notaire du lieu, un acte où les habitants se déclaraient ses hommes liges et lui reconnaissaient certains droits fort onéreux ; la communauté refusa énergiquement de signer l'acte, et le seigneur dut se contenter de l'adhésion de quelques habitants, adhésion qu'il n'obtint pas sans violences.

En 1535, puis en 1563, le seigneur entreprit de faire reconnaître la validité de l'acte par le Parlement de Grenoble ; un arrêt intervint qui exigeait du seigneur la production des titres sur lesquels il fondait ses prétentions, attendu que toutes personnes et tous héritages en Dauphiné sont présumés libres.

Les titres ne furent probablement pas produits car nous voyons l'instance reprise en 1635 par un nouveau seigneur ; le Parlement d'Aix lui donna gain de cause, (le Parlement de Grenoble avait été récusé par les habitants de Ribiers à cause de l'influence dont y jouissait leur seigneur) : ceux-ci se pourvurent devant le conseil privé, mais entre temps une transaction intervint. Cependant quelque nouvelle difficulté étant survenue, un arrêt du Parlement de Guienne déclara en 1688 « qu'il était justifié, que dès 1535 la communauté avait refusé de

Digitized by Google

reconnaître les droits seigneuriaux reconnus par elle en 1495 : que pour excuser son refus elle avait l'audace d'attaquer cette reconnaissance, le titre le plus ancien et le plus authentique qui restait de cette terre, et de soutenir qu'elle avait été extorquée par la violence : c'était la condamnation complète des habitants de Ribiers.

Je ne puis m'empêcher, en terminant cette trop longue histoire de remarquer que les réclamations des seigneurs deviennent avec le temps de plus en plus âpres : et que, par contre, résidant de moins en moins, c'est au moment où ils ne rendent pour ainsi dire plus de services qu'ils font le plus valoir leurs droits.

Leurs ancêtres qui connaissaient mieux les besoins du pays, et je dirai aussi leurs intérêts propres, étaient plus accommodants. Sans parler de Briançon dont nous avons vu les Dauphins consacrer la quasi indépendance, je trouve dans le Bulletin de la Société une charte concédée par ces mêmes Dauphins aux habitants de Trescléoux : elle date de 1316, de l'époque où de tous côtés surgissaient des communes affranchies, trop souvent par l'émeute.

Le dauphin Jean II était très populaire dans le pays : une tradition encore vivante à Trescléoux, dit l'auteur de l'article, rapporte qu'il fut fait prisonnier et que les habitants de Trescléoux firent les plus grands sacrifices pour l'aider à payer sa rançon : les femmes allèrent jusqu'à donner leurs bijoux. Je serais embarrassé de dire quels pouvaient être les bijoux des femmes de Trescléoux en 1316, mais n'est-il pas touchant de voir ce dévouement de pauvres gens pour ces seigneurs qu'on nous représente toujours si détestés?

Quoi qu'il en soit, c'est pour reconnaître le dévouement et la fidélité des habitants de Trescléoux, ainsi que les nombreux services rendus par eux à leur seigneur (c'est le texte de la charte) que le Dauphin Jean II accorde à la commune de Trescléoux une charte de liberté.

Il donne aux habitants la forêt qu'il possède à Trescléoux avec tous les droits de pâturage et de chasse, et la faculté de nommer des banniers pour la garde de la dite forêt ; il se réserve toutefois le haut domaine.

Il leur concède le droit de tester librement, et se dépouille en conséquence de la faculté qu'il avait de recueillir la moitié de la succession de tous ceux qui mouraient sans héritier direct.

Digitized by Google

Par une dernière clause, il est spécifié que les tailles communales seront à l'avenir toujours proportionnelles aux biens et aux facultés de chacun.

Cette concession n'était pas absolument gratuite, les habitants de Trescléoux reconnaissaient au seigneur le droit de bonvin, c'est-à-dire de vendre seul le vin pendant un certain temps de l'année pendant lequel se tenait la foire du pays : chaque habitant lui devait aussi un setier de blé.

C'est donc bien une charte d'accord, et nous devons croire que, en dehors de la reconnaissance qu'il portait à ses sujets, des considérations d'intérêt n'ont pas été tout à fait étrangères à l'acte du dauphin Jean II.

Ce serait, en effet, une erreur de croire que les chartes de liberté aient été ordinairement arrachées par la violence, au mépris des droits du seigneur : c'est le contraire qui est vrai. Que le fait se soit présenté, nos vieilles annales en font malheureusement foi : et nous savons quel intérêt dramatique prend, sous la plume d'un Augustin Thierry, le récit de ces luttes pour la liberté communale : qui ne connaît l'histoire de Laon !

Mais si d'autres communes paisiblement affranchies ont fait moins parler d'elles, elles ont aussi évité le plus souvent les excès démagogiques, qui aux XIVe et XVe siècles, ont amené la ruine de tant de leurs sœurs, et en particulier de celles qui avaient conquis leurs libertés par l'émeute : on ne fonde rien de durable par la violence.

Les seigneurs avaient souvent autant d'intérêt que les communes à ces sortes d'affranchissement : ils savaient que le travail de l'homme libre est supérieur à celui du serf : ils savaient d'autre part que les temps n'étaient plus où les désordres et les guerres jetaient les paysans dans leurs bras : ils préféraient comme le dauphin Jean II les affranchir, en se réservant quelque redevance librement consentie, et ne pas leur imposer de force un joug qu'ils auraient pu être tentés de secouer : on l'a bien vu en 1789.

A. MARCILHACY.

Digitized by Google

7. – Annual Report of the Smithsonian Institution. 1886.

A 40 milles de la petite cité d'Araca, dans le Humboldt County, s'étend une plaine fertile, entourée de grands bois ; elle a 16 milles de long et 12 de large ; c'est tout ce que la générosité du gouvernement américain a accordé aux débris de la race des Hupa, une des plus puissantes jadis et des plus belles de la région. Elle ne compte maintenant que 500 représentants ; elle est en pleine décadence. Les anciens de la tribu savent seuls confectionner les arcs et les flèches avec lesquels les Indiens font la chasse et la pêche ; on les regarde presque comme des sorciers, mais personne ne s'avise de leur demander leur secret. Celui de la fabrication de haches d'une merveilleuse solidité et d'une étonnante légèreté, qui servent aux Indiens à construire leurs huttes, est complètement perdu, disparu avec toutes les traditions de la race. Les possesseurs des haches qui subsistent encore sont considérés comme des heureux de ce monde.

Une seule tradition se conserve, et celle-là est bizarre et fait regretter que les autres se soient évanouies ; c'est une cosmogonie étrange et poétiquement enfantine : Au commencement, disent les sages de la tribu, tout était obscurité et silence, une immense nappe d'eau couvrait l'univers ; au-dessus, planait une plume blanche : c'était l'Esprit[1]. La plume tomba dans l'eau et un tourbillon se forma, de plus en plus rapide, d'où sortit une épaisse écume. Elle donna naissance à divers mondes. Mais la nuit planait toujours sur l'univers. Alors l'Esprit s'élança à travers les mondes et les parcourut un à un. Fatigué de sa route, il s'arrêta dans une chaumière et s'assoupit. A son réveil, grande fut sa surprise de voir, suspendus au plafond, plusieurs brillants soleils qui l'inondaient de clarté. Il en prend un, le met dans son panier et s'enfuit, mais les maîtres de la chaumière le poursuivent aussitôt sans trêve et, de cette chasse éternelle, naquit l'éternelle succession des jours et des nuits.

Ces poètes étaient des gens pratiques ; ils avaient une façon d'auner

(1) Cf. Genèse : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Et la terre était chaos, et les ténèbres régnaient sur la surface d'abime, et le souffle de Dieu planait sur les eaux. »

Digitized by Google

des plus ingénieuses ; et voici pourquoi ils avaient besoin d'auner. Les échanges se faisaient à l'aide de coquillages qui n'avaient aucune valeur intrinsèque, mais servaient de monnaie de compte. On les empilait sur des cordelettes ; la valeur d'une cordelette s'estimait à sa longueur. Pour les mesurer rapidement, ces Indiens avaient imaginé le procédé suivant : Arrivés à l'âge d'hommes, ils se faisaient tatouer, sur le côté interne du bras gauche, une échelle métrique. Pour un échange, il leur suffisait d'appliquer les cordelettes sur leur bras et ils savaient, de prime abord, ce qu'elles valaient. Ce procédé de métrage portatif au suprême degré est, je crois, sans exemple chez d'autres sauvages.

Mais je veux vous parler d'une autre peuplade, les Dakotas, non moins intéressante. Voici comment on s'y marie : lorsqu'un couple a résolu « de parcourir ensemble la route de la vie », le jeune homme assemble ses parents, ses amis et, pendant un festin qu'il leur offre, il leur expose longuement son projet ; chacun donne son avis, puis on se retire. Le lendemain, les convives apportent des cadeaux selon leurs moyens, qui une couverture, qui un fusil, qui un cheval. On fait un paquet du tout (le cheval étant représenté par sa bride), et la mère du jeune homme le porte au seuil de la demeure de la fiancée. Celle-ci assemble, à son tour, sa famille et l'on discute son choix tout en festinant. S'il est approuvé, on ouvre le paquet et l'on en distribue le contenu aux assistants. Ils composent alors à leur tour un paquet, comme le premier ; la mère de la fiancée le porte aussitôt sur son dos jusqu'à la maison du prétendant et l'y abandonne, ainsi que sa fille, qu'elle avait conduite par la main. La jeune fille alors entre dans la maison ; un festin est préparé (c'est un peu partout l'habitude du genre humain de tout célébrer par des banquets), une place avait été laissée vide, elle s'y assied et, prenant une large écuelle pleine de soupe, elle en mange quelques cuillerées avec son futur époux, puis l'écuelle est passée à la ronde, le paquet ouvert et distribué.

Souvent on rencontre, dans les villages Dakotas, une vieille femme, courbée en deux sous le faix d'un sac d'où sortent les objets les plus hétéroclites : un sabre, une casserole, un fusil, des vêtements ; c'est une mére qui va faire sa demande.

Comme on voit, dans cette circonstance, le père et la mère n'ont

Digitized by Google

guère voix au chapitre et remplissent surtout le rôle de portefaix. C'est que, chez les Dakotas et un certain nombre d'autres tribus voisines, le sentiment filial est moins concentré que chez nous ; il se répand sur toute la famille. Ainsi les grands parents, les oncles, les tantes, voire même les cousins âgés, reçoivent le titre de père et de mère et souvent, en remplissent les fonctions. C'est aussi que la femme y est tenue en fort petite estime ; elle est chargée de tous les durs travaux, des soins du ménage, des besognes répugnantes. Une jeune fille se vend, il faut bien que le mari rentre dans ses débours. Cependant l'auteur raconte qu'il vit un jour une femme qui jetait à son mari, avec des injures, de grosses bûches, que celui-ci recevait sans mot dire. Il est vrai qu'elle avait été élevée dans une école américaine ; l'effet de la civilisation se faisait déjà sentir [1].

Le volume qu'a fait paraître le Smithsonian Institution contient encore une foule de documents intéressants, je m'en détache avec peine pour vous parler de la Revue publiée par le

American Antiquarian Society. 1886.

Je relève, dans cette Revue, un article assez intéressant sur certaines locutions américaines dont l'origine est évidemment anglaise, bien qu'en Angleterre elles ne fassent pas partie du langage courant ; je ne veux pas parler du fameux « Why certainly » que l'on reproche si amèrement, en Angleterre, aux Américains, ni du « Noble stranger » dont ils décorent le premier compagnon de voyage venu, mais de différences plus profondes et plus curieuses. En lisant Mark Twain, par exemple, on sent bien qu'on est en présence d'une langue différente de la langue anglaise et qui s'en différencie de plus en plus chaque jour. C'est qu'en effet, le génie des deux nations n'est pas le même et que le langage est le miroir fidèle du génie d'une nation. Ce ne sont pas les mots qui forment les idées ou les sentiments, mais ceux-ci qui forgent les mots.

Outre ces dissemblances qui naissent chaque jour entre l'Anglais et l'Américain, il en est de plus anciennes, je dirais presque tradition-

(1) Ce mépris de la femme était très général chez les Peaux-Rouges. (Voyez *Revue des Études historiques*, 1888, p. 531).

Digitized by Google

nelles. Quelle en est l'origine? On a cru la trouver dans les dialectes parlés au sud de l'Angleterre, dans le pays de Kent, qui a été dans les premiers temps de la colonisation américaine, un centre d'émigration important. Mais une analyse comparée attentive des dictionnaires publiés aux États-Unis vers la fin du siècle dernier et des patois usités dans les comtés du nord de la Grande-Bretagne semble prouver, au contraire, que c'est de cette région qu'a dû se faire l'introduction en Amérique des vocables en question. Cette découverte peut avoir une certaine importance relativement à l'origine des premiers colons qui d'Angleterre allèrent tenter fortune dans le Nouveau-Monde. Ceci me conduit, Messieurs, à vous parler de la découverte de l'Amérique et de celle de M. de Saint-Bris.

The Empire of Amaraca. (New-York 1888), par Thomas de St-Bris.

L'ouvrage que l'on a soumis à votre appréciation a pour titre: « l'Empire d'Amaraca » et pour sous-titre : « Les étonnantes aventures des pionniers espagnols. » Je n'insisterai pas sur les *étonnantes aventures* des pionniers espagnols, si ce n'est pour admirer le prestigieux récit qu'en fait l'auteur ; vous les connaissez de reste. Mais la question que soulève la première partie du titre est plus neuve et plus intéressante.

Lorsque Colomb découvrit le Nouveau-Monde, en cherchant autre chose et par suite d'une erreur de calcul, il lui donna son nom. C'était justice. Comment se fit-il que ce nom eurythmique de Colombie disparut si vite et fit place au mot « Amérique » ? On a accusé Vespuce, le compagnon fort intermittent de Colomb, d'être sinon l'auteur, du moins l'instigateur de cette substitution. Vespuce était florentin, de la race des Machiavelli et des Medici, rusé, intrigant, propre à tout, excepté au rôle de grand homme que la postérité lui réservait ; il trouva moyen de s'insinuer dans les bonnes grâces de cet homme simple qui ne sut même pas profiter de la belle découverte que le hasard lui avait fait faire, devint, grâce à lui, pilote major, titre dont il était si fier et qui le mettait en relation avec tout le monde commercial d'alors, et, par des lettres habilement adressées aux personnages illustres de son temps, réussit à attirer sur son nom l'attention de la foule et à se faire attribuer la gloire qui revenait à son protecteur. Quoi de

Digitized by Google

plus naturel que les honnêtes géographes qui formaient le gymnase de Saint-Dié, peu au fait de ce qui se passait sur des côtes si lointaines, aient cru la voix publique, et que le chanoine Jean Basin, chargé par eux, « à cause de l'élégance de son style, » de traduire en vers latins la relation des voyages de Vespuce d'après le texte italien (Lettera di Vespucci, delle isole nuovamente trovate in quattro suoi viaggi) ait donné son nom au continent dont il avait révélé l'existence [1]. Vespuce profita d'une erreur dont il n'était pas coupable, mais qu'il laissa s'accréditer et qu'il exploita ensuite fort habilement [2].

Cependant, voilà qu'après avoir beaucoup gémi sur l'ingratitude des hommes et sur le sort du grand navigateur qui avait tant travaillé et tant peiné pour immortaliser le nom d'un de ses officiers subalternes, on s'est demandé si cette immortalité n'était pas le résultat d'une rencontre et s'il n'y avait pas eu simplement un malentendu.

Le nom d'Amérique, a-t-on dit, préexistait à la publication de la traduction de Saint-Dié ; elle le propagea peut-être, bien que tirée à un très petit nombre d'exemplaires et bientôt défigurée, elle ne le créa pas. Ce nom était celui d'une région montagneuse, habitée par une tribu puissante et riche, « Los Amerriques », et situé vers le Nicaragua [3]. C'est là, sur la côte hospitalière de ce pays, que les premiers navigateurs vinrent attérir. Dans son premier voyage, fort problématique au reste, de 1497-1498, Vespuce aurait touché terre, dans le pays des Mosquitos, au pied oriental de la Sierra *Amerrique* [4]. Colomb, lors de son quatrième et dernier voyage (1502), s'arrêta à Cariai, près de l'embouchure du Rio Blewfields, sur ce même rivage, en vue de la Sierra *Amérrique*. Il y demeura longtemps, y répara ses vaisseaux et entra en relation avec les naturels, qui l'accueillirent fort bien et lui fournirent en quantité de l'or, dont les montagnes voisines

(1) Santarem, *Recherches sur Americ Vespucci*, Paris, 1842.

(2) Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*. Paris, 1814-1834.

(3) Lettre du Président de la République du Nicaragua, Dom Ad. Cardenas, à Dom Manuel Peralta en date du 26 mai 1886. (Bulletin of the American geogr. Soc. 1886, n° 4, New-York). Thomas Belt, *The Naturalist in Nicaragua*, Londres 1874.

(4) Varnhagen, Le premier voyage de Amerigo Vespucci, Vienne 1867. Cf. Ojeda, Relation du voyage qu'il fit avec Colomb. St Bris, p. 37. Amérrique paraît avoir eu la signification de « pays du vent ».

Digitized by Google

étaient très riches. De nouveau, Vespuce, au cours de son troisième voyage, aborda non loin de cette région dont la fertilité et la richesse l'attiraient sans doute. Les Indiens portaient communément au cou des miroirs d'or.

Il semble donc fort probable que les voyageurs aient rapporté dès lors ce nom en Europe et qu'une région au moins du nouveau monde ait été connue sous le nom de *Amerrique*, avant la publication du chanoine de Saint-Dié. Ce fut le pays qui donna le nom à l'homme et non l'homme au pays; d'Amerrica on fit Americ et non Amérique d'Amerigo.

Ce qui tend à confirmer cette hypothèse, c'est qu'après quelques années, Vespuce modifie lui-même son nom. En 1504, dans une lettre datée de Lisbonne, Vespuce signe Amerigo ; les livres de comptes retrouvés à Séville, et remontant à l'année 1505, portent des reçus au nom de Amerigo ; [1] en Italie, Vespuce se faisait appeler Alberico, qui semble avoir été son vrai nom. Après l'apparition de la traduction du gymnase vosgien, Vespuce, comme pour aller au-devant, comme pour favoriser la confusion naissante, modifie son nom, double l'R, change la terminaison. La traduction est de mai 1507; dans une lettre adressée au cardinal de Tolède, en date du 9 décembre 1508, sa signature est Amerrigo. Le nom et l'orthographe du pays étant reçus, il se conforme à l'usage. Ainsi s'expliquerait une modification fort étrange sans cela.

Longtemps le nom d'Amérique fut limité à une partie seulement du nouveau monde ; mais comme les données étaient, à ce sujet, fort incohérentes, on l'appliqua tantôt à la Colombie, tantôt au Brésil, tantôt au Paraguay, tantôt à la Patagonie; le globe de Mercator en est un exemple ; cette incertitude même favorisa l'application du nom Amérique à tout le nouveau continent. Maintenant encore, parmi les descendants des vieux colons du Canada, on dit : « Aller en Amérique » pour aller au Mexique. Et, puisque nous parlons du Canada, il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'origine de ce nom a donné lieu à une confusion à peu près semblable ; on en a attribué la paternité à un certain de Cane, seigneur français, qui alla coloniser ce pays un siècle après Jacques Cartier. Personne n'a songé à plaindre Jacques Cartier,

(1) J. Marcou, *Bulletin de la Société de géographie*, 1888, t. IX, p. 659.

Digitized by Google

et avec raison, car Canada est un mot des Indiens des bords du Saint-Laurent qui signifie village [1].

Notre regret que le nom de Colombie n'ait pas été laissé au monde que Colomb avait découvert sera peut-être atténué en songeant qu'il n'y a pas eu de détournement dans le nom, mais une simple synecdoche.

Telle est, Messieurs, l'hypothèse qu'a brillamment et savamment défendue, dans le Bulletin de la Société de Géographie, notre compatriote M. Jules Marcou, une première fois d'une façon fort brève, en 1875, puis avec force documents à l'appui, tout récemment en 1888. [2] M. de Saint-Bris l'adopte dans son ouvrage et la fait sienne, un peu trop peut-être, seulement il place l'empire d'Amaraca vers le Vénézuela, ce en quoi il se trompe.

E. RODOCANACHI.

---

8. — Historique de l'Artillerie de la Marine.

L'Artillerie de Marine remplit aujourd'hui un rôle bien défini : aux colonies, elle sert les pièces de côte, de siège et de campagne : elle fait complètement le service que fait l'artillerie de terre en Europe et dans les guerres extérieures de grande importance. En France, elle administre ses dépôts, prépare et essaie le matériel de l'artillerie des vaisseaux. Elle concourait à la défense des côtes, et, dans les grands dangers de la patrie, de 1812 à 1815 par exemple, et en 1870, elle prenait glorieusement sa part de la défense nationale.

Mais c'est seulement depuis la Révolution de 89 qu'elle constitue ainsi un corps séparé ; ses origines, que rappelle l'ouvrage que nous examinons, se confondent avec celles du corps de la Marine proprement dite, et avec celle de l'Infanterie de marine. Les premiers temps de son existence, ceux de Richelieu, de Colbert, se passent tout spécialement au service de l'Artillerie des navires, confié aujourd'hui aux

(1) John Josselin, New American Rarities, Londres 1672. Thomas Marton, The New English Canaan or New Canaan. Amsterdam 1637.

(2) Voyez à ce sujet, l'article de M. H. Harrisse, paru tout récemment dans la *Revue historique* où les travaux de M. Marcou sont traités un peu trop cavalièrement, ce semble, quelleque soit d'ailleurs l'opinion qu'on ait sur la conclusion qu'il en tire.

Digitized by Google

officiers de vaisseau et aux marins, et au service des batteries de côte. L'ordonnance du 16 avril 1689 crée cinq compagnies de bombardiers et trois d'apprentis canonniers : les commissaires d'artillerie joignent alors à leurs fonctions d'administrateurs, de véritables commandements de troupes d'élite. Puis vient au 16 février 1692, *un corps de* l'Artillerie de la Marine remplissant une partie des fonctions dévolues aujourd'hui aux canonniers marins et aux compagnies de débarquement. L'*Artillerie des Colonies*, commencement de l'artillerie actuelle et distincte de l'artillerie des vaisseaux, est constituée par le maréchal de Castries, les 24 octobre 1784 et 1er janvier 1786.

L'historique relate avec détail la plupart des actions auxquelles a pris part l'Artillerie de la Marine à travers les diverses transformations qu'elle a subies. — *L'historique* accomplit là une œuvre bonne et utile. « Noblesse oblige » dans les Corps comme dans les familles et il est bon de proposer à l'émulation de ceux qui viennent y prendre place, les titres de gloire de leurs aînés.

---

9. — Louis XIV, Louvois, Vauban, par M. Chotard.

Voici un des livres qui se recommandent à l'estime et à l'approbation de la *Société des Études historiques ;* il donne la vérité vraie et complète sur un des points de la grande histoire ; et celle-ci ne peut être bien connue et utilement appréciée que lorsqu'on peut appuyer son jugement de travaux consciencieux, de documents authentiques sur les détails qui la constituent, comme ceux que nous trouvons dans le livre de M. Chotard.

Il s'agit, en réalité, de la vie d'un officier du Génie au temps de Louvois, des services qui ont rempli sa carrière, des directions imprimées aux travaux de cet homme intelligent et laborieux par le Ministre et par le Roi, s'aidant, pour la partie technique, du contrôle sans cesse invoqué de Vauban, au génie duquel ils rendent pleine justice.

M. de Mazerat, sauf de rares occasions où les ordres du Roi le ramènent au camp, où des services de guerre active empêchent d'oublier qu'il porte l'épaulette, remplit les fonctions attribuées en temps de

Digitized by Google

paix à un directeur des fortifications ; il donne ses soins à l'entretien d'un certain nombre de places ; mais, surtout, il dirige la construction des fortifications d'Ypres, une de ces places que la France ne possède plus, mais que Louis XIV faisait fortifier avec des soins tout particuliers, comme, dans un autre temps, Napoléon en devait apporter à l'amélioration de Mayence ou d'Anvers.

Le livre est fait essentiellement de la correspondance de Louvois avec M. de Mazerat ; le Roi et Vauban y sont présents sans cesse, celui-ci comme conseil, le Roi comme l'inspirateur toujours au courant des choses ; il constate une fois de plus la puissance de travail de Louvois et la laborieuse application de Louis XIV. Il constate aussi la déférence de tous deux pour la compétence de Vauban, et la libérale estime témoignée au travailleur qui réalise leurs conceptions. M. Chotard a bien fait d'insister sur la latitude laissée à M. de Mazerat et sur ces égards trop souvent négligés par des détenteurs du pouvoir beaucoup moins capables que Louis XIV et Louvois. Ceux-ci savaient laisser place, dans les limites utiles, à l'initiative des hommes qui exécutaient leurs ordres et ce libéralisme permet seul à un serviteur de donner toute sa mesure. Les ordres envoyés au maréchal d'Humières pour le siège de Gand, à Villars pour la bataille de Denain, ont le même caractère et laissent tout essor à l'intelligence de ces chefs militaires. Que de fois nous avons vu des serviteurs, même de haut rang, enchaînés par des ordres trop absolus, se désintéresser du succès ou se dégoûter d'une besogne qu'on matérialisait pour ainsi dire en les y garrottant!

10 Mars 1890.

Cel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

DÉCÈS DE M. JULES DAVID

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Ce numéro était sous presse, lorsque nous avons éprouvé la vive douleur d'apprendre le décès de notre éminent confrère M. Jules DAVID (1er juin), Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, Président, en 1877, de la *Société des Etudes historiques*. M. DAVID, qui nous appartenait, depuis le 26 décembre 1873, était âgé de 79 ans.

Inspecteur principal en retraite des Ports du bassin de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs Ordres étrangers, notre confrère avait donné aux lettres, à la poésie, aux études historiques, une large et belle part de sa longue et laborieuse existence. La *Société des Études historiques* consacrera, à l'heure convenable et en séance de ses travaux, à la mémoire de M. DAVID l'hommage qui lui est dû; elle signalera les nombreux Mémoires et Rapports dont il a enrichi notre *Revue*. En attendant le moment de rappeler la force d'esprit du penseur, du philosophe, de l'écrivain au style toujours noble et élevé, adressons au confrère dévoué à l'ami cordial, le souvenir ému que méritaient ses grandes qualités.

Digitized by Google

L'EUROPE

ET

L'EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN.

(*Suite*).

III

Les autres puissances, moins l'Angleterre, avaient les mêmes craintes que la Cour de Bade. La Prusse, qui ne manifestait pas encore le *furor teutonicus*, tenait à l'alliance et à la neutralité françaises, quoiqu'un parti assez considérable chez elle, ayant pour chefs la reine de Prusse et le prince Auguste, fit des avances à l'Angleterre. M. Laforest, notre envoyé extraordinaire à Berlin, écrivait déjà le 4 mars à M. de Talleyrand que les trames ourdies par l'Angleterre avaient inspiré de l'horreur au Roi, qui s'était empressé de lui renouveler sa haute estime et son attachement pour le premier Consul [1]. Le 31 mars, dix jours après l'exécution du duc d'Enghien, Laforest mandait à M. de Talleyrand : « M. d'Haugwitz m'a parlé hier des arrestations faites sur la rive droite du Rhin. Il l'a fait dans des termes conformes à ce qu'il m'avait dit le 23 ventôse au sujet d'Embden. Il a réitéré les assurances qu'il m'avait données alors de la part du Roi. » Sa Majesté désirait que le premier Consul « déracinât l'horrible combinaison acharnée contre sa personne et son gouvernement ». Et M. d'Haugwitz se félicitait de la saisie des papiers du duc d'Enghien. « Mais, ajoutait Laforest, il m'a témoigné quelque sollicitude sur les reproches qui pourront être suscités contre la forme, quoiqu'en Allemagne il y ait des exemples sur tout et qu'il ne doute pas que les précautions

(1) Correspondance de Berlin.

Digitized by Google

d'usage n'aient été prises de manière à prévenir les plaintes locales ». Or, dans les ordres du premier Consul transmis à Ordener et à Caulaincourt, figuraient ces lignes menaçantes : « Ils feront connaître aux baillis des deux villes que s'ils continuent de donner asile aux ennemis de la France, ils s'attireront de grands malheurs... » Telles étaient « les précautions d'usage » qui avaient été prises pour prévenir les plaintes locales.

Les bulletins envoyés de Berlin par Laforest contiennent de curieux renseignements sur les dispositions des esprits en Prusse après l'enlèvement d'Ettenheim et l'attentat de Vincennes. Le 26 mars, M. d'Alopéus faisait ostentation d'une lettre de Carlsruhe qui donnait la liste des personnes arrêtées à Ettenheim. On dénonçait la violation des États de l'Électeur ; on la considérait comme une atteinte à l'indépendance des princes de l'Empire. Le 28, on se livrait à un commentaire malveillant de cet acte et l'on murmurait hautement contre la France. Le 29 et le 30, on entendait bien des personnes blâmer l'arrestation du duc d'Enghien et l'enlèvement de ses papiers. L'opinion était émue, « égarée », suivant Laforest. « Mais, ajoutait l'ambassadeur français, un chef d'État, poursuivi depuis trois ans par les poignards, est d'un plus haut intérêt et doit inspirer plus de sensibilité. Sa Majesté saura sans doute apprécier la situation du premier Consul et le plaindre d'avoir à réprimer des complots que sa clémence connue rend plus odieux. » Le 1er avril, on affirmait que la Terreur régnait de nouveau en France. On croyait cependant que le premier Consul ferait grâce au duc d'Enghien. Le soir même, M. d'Alopéus apprenait que le prince avait été fusillé. « La fureur a été à son comble dans les coteries anglaises », écrit Laforest. Le 3 avril, l'ambassadeur français donne une information dont l'importance va se faire immédiatement saisir. « Des lettres de Paris, dit-il, annoncent que si le duc d'Enghien eût eu des juges civils, il aurait bien fallu se rendre aux preuves de son innocence. » Cela était très hardi de la part d'un ambassadeur français, même sous la forme d'un renseignement. Laforest, homme droit et véridique, racontait loyalement tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait. L'orgueil national allemand était blessé par les formes violentes et méprisantes de l'enlèvement du prince. Drake était traité d'imbécile pour avoir exécuté trop naïvement ses instructions. La reine

Digitized by Google

de Prusse déplorait ouvertement l'assassinat ; la haute société se laissait aller à de violents propos contre l'application de lois iniques au duc d'Enghien. Laforest avait entendu dire que ces lois avaient été promulguées antérieurement à l'époque où le prince avait cessé d'être Français par sa sortie de France. « Le duc d'Enghien, disait-il, d'après ces conversations, n'en était pas plus justiciable que tout autre étranger. Le premier Consul s'est jeté dans les bras des Jacobins et il leur a donné ce gage de réconciliation. Le duc d'Enghien était une victime désignée à leur fureur. Enfin, ajoutait l'ambassadeur français, les hommes qui crient le moins déplorent que le premier Consul ait pu être entraîné par les circonstances dans une mesure de ce genre et ait soulevé contre lui la pitié qu'excitent toujours les victimes de la fortune. » De toutes les correspondances que j'ai lues aux Affaires étrangères, c'est à coup sûr la correspondance de Berlin qui reflète le mieux le sentiment intime de l'Europe. Laforest a dit la vérité à ses risques et périls ; il a parlé noblement du duc d'Enghien ; il mérite une sincère approbation pour sa franchise. [1]

Malgré les menaces de la haute société, le gouvernement prussien se tint coi. Pour éviter l'embarrassante question du deuil, la *Gazette royale de Berlin* garda le silence sur le procès et sur la condamnation du duc d'Enghien. Mais les Allemands en conservèrent le souvenir, car, en 1806, un manifeste lancé au nom de la Prusse portait ces lignes : « L'indépendance du territoire allemand a été violée au sein de la paix d'une manière outrageante pour l'honneur de la nation. Les Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien, mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi eux. » [2]

En attendant, la Prusse s'effaça, comme la plupart des autres États, devant la puissance formidable du premier Consul. Elle renvoya toute cachetée à Louis XVIII la protestation que ce prince avait adressée au

(1) Que ce soit le secrétaire de l'ambassade, Portalis, qui ait rédigé ces bulletins, peu importe ! Ils ont été écrits sous la dictée de Laforest et signés par lui, voilà le principal.

(2) A ce propos, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* dit que ce manifeste s'inspirait de la connaissance récemment acquise du meurtre de ce prince. Le duc d'Enghien aurait adressé au premier Consul un cartel pour vider leur querelle sur un territoire neutre. Il aurait été assisté du roi de Suède dans ce duel. Cette historiette vaut celle que raconte Tolstoï dans « *la Guerre et la Paix* » (tome Ier).

Digitized by Google

roi de Prusse contre l'enlèvement de son neveu. Elle alla même plus loin. Elle fit complimenter ironiquement, par le président de Hoym, Louis XVIII d'être resté étranger aux complots dirigés contre le premier Consul. « Le président, rapporte le prince, m'a ajouté que le roi de Prusse était très fâché que, par son imprudence, le duc d'Enghien se fût attiré son sort et eût compromis l'Electeur de Bade. J'ai répondu qu'ainsi que tout homme bien pensant et ma douleur à part, je regardais l'enlèvement du duc d'Enghien comme la plus insigne violation du droit des gens et sa mort comme le plus abominable des assassinats... » C'était encore le prétendant qui, dans cet aplatissement presque universel, gardait la posture la plus fière et la plus digne. [1]

Le marquis Lucchesini avait envoyé de Paris au roi de Prusse le 24 mars 1804, un récit détaillé de l'enlèvement et de l'exécution. Il y parle de l'effroi, de la stupeur et de la consternation de la capitale. « Ceux dont l'imagination exaltée ne se soumet point au froid calcul de l'Etat, ajoute-t-il, voient déjà la Russie en mouvement, l'Autriche poursuivant la direction guerrière qu'elle imprime à ses opérations secrètes et toute l'Europe en feu... » Le marquis Lucchesini ne semblait pas croire sérieusement à cette conflagration, car le corps diplomatique n'était exalté qu'en paroles. « Une suite d'événements aussi importants eût mérité une plus prompte expédition du courrier que je fais partir aujourd'hui, si je n'eusse cru imprudent d'irriter, *sans aucune utilité réelle*, la susceptibilité du premier Consul par une expédition extraordinaire, dont le but n'eût été alors que l'annonce de l'exécution d'un prince de Bourbon. Tout le corps diplomatique, à l'exception de l'ambassadeur de Naples, a suivi mon exemple. » Jusqu'où donc a été l'audace du marquis Lucchesini ? Il va le dire lui-même : « Quant à l'événement principal, je n'en ai parlé, Sire, ni à mes collègues ni aux membres du gouvernement, que pour exprimer mon extrême affliction de ce que le premier Consul était sans doute forcé par la nécessité des circonstances, à soumettre un prince, arrêté

(1) Laforest le constate aussi dans une lettre à Talleyrand du 27 avril 1804. Il rapporte que le prétendant avait pris cette insinuation de très haut, qu'il s'était défendu de la plus légère participation à des attentats qu'il réprouvait et s'était plaint amèrement que le soupçon d'avoir connivé à un assassinat eût pu un instant l'atteindre. (Correspondance de Berlin).

Digitized by Google

hors de France, à toute la rigueur de la loi... » [1] Ce respect officiel et tempéré d'une exécution motivée par la nécessité des circonstances, se transforma, peu de temps après, en un blâme contre le duc d'Enghien qui, par son imprudence, s'était attiré son sort et avait compromis l'Electeur de Bade. On avait commencé par déplorer l'acte violent du premier Consul, par l'appeler une irrégularité regrettable ; on finissait par l'approuver. Secrètement on ébauchait des intrigues avec la Russie et l'Autriche ; ni les uns ni les autres ne prévoyaient Austerlitz et Iéna.

A Munich, on se soumettait également aux circonstances. Le 1er mars, l'Electeur témoignait au premier Consul sa sollicitude pour une vie si chère à la France et à ses alliés ; le 9 mars, il admirait l'énergie et la vigilance du gouvernement français ; le 18, il renouvelait ces compliments au sujet de la découverte des conspirations d'Ettenheim et d'Offenbourg ; enfin, dans plusieurs dépêches, il désavouait le ministre Drake et il s'engageait à lui interdire son territoire [2]. A Stuttgard, même attitude, mêmes courbettes. Aussi M. de Talleyrand remerciait-il, le 9 mars, l'électeur de Wurtemberg de ses félicitations pour le succès des mesures qui avaient anéanti des projets menaçants pour la sécurité du gouvernement français. « Je doute d'autant moins de leur sincérité, répondait M. de Talleyrand, que le repos de l'Empire germanique et la tranquillité des princes qui le composent, sont principalement attachés à la conservation du gouvernement de la République française. » [3] Ceci était écrit à la veille de l'enlèvement d'Ettenheim. Le 20 mars, notre chargé d'affaires, Didelot, informa le ministre des relations extérieures qu'il avait vu le baron de Steube, ministre de l'Electeur, au sujet de l'affaire évoquée par la Russie à la diète de Ratisbonne. Le baron l'avait questionné, d'un air effrayé, sur l'entrée des Français à Ettenheim. « Je réussis à le rassurer, écrit Didelot. L'enlèvement du prince d'Enghien paraît faire la plus grande sensation à la Cour. J'ai su de la manière la plus certaine que l'Electeur et son ministère, quoique effrayés, ont jeté feu et flammes contre cette démarche qu'ils qualifient du

(1) Rapport cité par M. Boulay de la Meurthe. *Dernières années du duc d'Enghien* (Pièces justificatives). Un extrait en a paru dans Bailleu : *Histoire des relations de la France et de la Prusse* (1802-1807), tome II.

(2) Correspondance de Munich.

(3) Correspondance de Wurtemberg.

Digitized by Google

plus grand attentat au droit des gens et à l'indépendance des nations. » Cet orage ne dura guère. Dix jours après, le baron de Steube écrivait lui-même à M. de Talleyrand qu'il ne souffrirait en Wurtemberg personne qui pût troubler le repos du gouvernement français. L'Electeur venait en effet de prendre un rescrit qui interdisait le séjour de ses Etats aux émigrés. Enfin, lorsque le premier Consul devint Empereur, le baron de Steube pria M. de Talleyrand de lui témoigner « l'attachement inviolable, la haute considération et la reconnaissance de l'Electeur, son vif et sincère intérêt, ses respectueuses félicitations, etc... » [1] Tant de courtisannerie écœure.... mais nous ne sommes pas au bout.

A Dresde cependant, si l'on en croit d'Antraigues, l'agent le plus remuant de l'émigration, l'émotion aurait été grande. « La nouvelle effroyable de l'assassinat de Mgr le duc d'Enghien, écrivait-il au comte d'Artois le 2 avril, est arrivée hier par les papiers publics seuls, car aucune lettre de France n'a eu cours en date du 22, jour de l'assassinat, et les ministres n'ont pas sans doute pu ni écrire ni expédier des courriers. L'effet que cette nouvelle a produit dans ce pays a prouvé à quel point une pareille horreur frappait toutes les âmes... » Mais en Saxe, comme ailleurs, tout se borna à des protestations verbales.

L'Europe semblait, par son attitude, approuver la réflexion du premier Consul : « Il a fallu faire voir aux Bourbons, au cabinet de Londres, à toutes les cours de l'Europe, que ceci n'est pas un jeu d'enfants.... Les circonstances dernières dans lesquelles nous nous sommes trouvés, n'étaient point de nature à être traitées chevaleresquement. Cette manière, dans les affaires d'Etat, serait puérile. »

IV

L'Autriche prit le parti de dissimuler. Elle avait bien l'envie secrète de recommencer les hostilités ; l'archiduc Charles ne cessait d'y encourager l'empereur François. Mais ses armées n'étaient pas encore prêtes et les princes allemands ne paraissaient guère disposés à suivre sincèrement sa politique et à défendre ses prétentions. Le gouvernement français, qui était au courant de cette situation difficile, en profita pour se montrer plus arrogant. M. de Cobenz'l faisait cependant une

(1) Correspondance de Wurtemberg.

Digitized by Google

cour assidue à M. de Champagny, notre ambassadeur à Vienne. Il le tenait au courant de tout ce qui aurait pu déplaire au premier Consul; il se montrait prêt à obéir à toutes ses exigences. Il surveillait attentivement les émigrés français, traquait un sieur de Saint-Félix qui était venu s'établir en Bohême, expulsait un nommé Frison, sans lui accorder « aucune espèce de secours, par égard pour le Gouvernement consulaire », prescrivait d'arrêter et de transférer à Strasbourg les Français Dussault et Sébastiani. L'Empereur et l'Impératrice comblaient M. de Champagny d'attentions et de politesses, et l'ambassadeur en informait avec satisfaction le ministre des Affaires étrangères, auquel il prodiguait en même temps ses compliments et ses flatteries. Il y joignait même par instants des objets plus substantiels; c'est ainsi que le 5 février, il lui envoyait par courrier plusieurs faisans. Mais le gibier que M. de Talleyrand préférait, c'était le gibier politique et il lançait à sa poursuite le pauvre ambassadeur qui, si l'on en croit ses aveux, aurait bien voulu revenir en France. Le 18 février, M. de Talleyrand adressa à Champagny le rapport du grand juge Regnier sur les trames ourdies par l'Angleterre contre le Gouvernement français. « Ce complot affreux, disait emphatiquement le ministre, ne servira qu'à faire éclater de nouveau l'énergie et l'unanimité des sentiments qui attachent les Français au premier Consul, auquel ils ont confié leurs destinées.... » [1]. L'enlèvement du duc d'Enghien avait répondu à ces complots. Voici en quels termes M. de Talleyrand explique cette grave affaire à l'ambassadeur de France : « Une multitude de faits et de preuves, écrivait-il le 19 mars, résultant de la procédure qui s'instruit à Paris touchant la conspiration tramée contre le premier Consul, ayant mis en évidence la complicité d'un comité d'émigrés résidant à Offenbourg et à Ettenheim, le Gouvernement a senti qu'on n'avait pas un moment à perdre pour s'assurer de ces conspirateurs qui, attendant aux portes de Strasbourg les succès des machinations détestables tramées par leurs complices de l'intérieur, ne cessaient pas d'ailleurs d'entretenir avec eux une correspondance d'argent et d'avis dont tous les détails ont été connus. » Ces lignes ne sortent-elles pas de la même main qui a écrit la note du 8 mars? Dans les unes comme dans les autres, on retrouve absolument la même pensée.

(1) Correspondance de Vienne.

Digitized by Google

Ici, il y a une aggravation odieuse, c'est le persiflage. « Si les mesures prises à cet égard, ajoute M. de Talleyrand, étaient l'objet de quelque observation qu'on élèverait devant vous, vous ne manqueriez pas de repousser, *même avec moquerie*, les arguments qu'on voudrait tirer du droit des gens.... » [1]. Tel était le ton du ministre des relations extérieures dans une circonstance aussi grave ; telle était la façon méprisante dont cet homme d'Etat si modéré traitait la violation du droit des gens, laissant aux Etats secondaires le soin de prendre des ménagements aux yeux de l'Europe. A ces instructions ironiques, M. de Talleyrand joignait un ordre ; il fallait que l'Autriche éloignât immédiatement à cinquante lieues des frontières les émigrés français qui pouvaient rester dans la Souabe et le Brisgau. « J'ajoute un mot à ma dépêche de ce jour, disait Talleyrand, en *post-scriptum* et c'est pour vous confirmer ce que vous aurez déjà appris par les rapports de Carlsruhe, savoir que le duc d'Enghien se trouve au nombre des personnes qui ont été arrêtées à Ettenheim. Cette circonstance va grossir l'évènement et donner plus d'amertume aux observations. *C'est pourquoi il faut parler haut et nettement.* Croyez qu'on se fie à votre langage. Nous savons que vous avez toujours celui de la place et de la chose. Je vous salue de tout mon cœur.

Ch. Maur. TALLEYRAND. »

Ainsi le Ministre des relations extérieures ne se contentait pas d'annoncer l'enlèvement, il voulait qu'on le justifiât avec autorité comme avec dédain. Ceci répond péremptoirement et par avance à la fameuse justification de M. de Talleyrand qui, paraît-il, est victorieusement démontrée dans ses *Mémoires*, lesquels vont enfin paraître à la fin de cette

(1) Cette dépêche est autrement grave que la note du 8 mars. Elle est adressée officiellement à un ambassadeur et son auteur en a pesé à loisir tous les termes. Il est impossible de dire ici qu'elle est l'œuvre d'un secrétaire, faussaire de son métier.

Et puisque je touche incidemment à ce point, je constate un fait curieux qui n'a pas encore été relevé. On a dit que la note du 8 mars avait été inventée par Perret. Or, Perret n'a été secrétaire de M. de Talleyrand qu'en 1806 et M. de Meneval affirme que la note a passé par ses mains en 1804, lorsqu'elle fut adressée au premier Consul. Il affirme encore que la note était écrite sur une feuille double de papier tellière, tout entière de la main de M. de Talleyrand et signée par lui. D'autres aussi l'ont vue.

Que peut-on répondre à cette constatation et aux affirmations de M. de Meneval?

Digitized by Google

année. Personnellement je les attends avec patience, persistant à douter de la possibilité de cette justification. Je crois à la vérité de l'observation de Sainte-Beuve : « Acteur consommé, il aura écrit pour colorer sa vie, non pour la révéler. » [1]

Au fond, l'Autriche éprouva du dépit, voire quelque chagrin. Elle prit sur elle de ne rien dire ou de dire peu de chose, se réservant, comme nous l'avons déjà indiqué, pour l'avenir. Elle noua des intrigues avec la Russie et l'Angleterre. Elle fit ouvertement des cajoleries à l'ambassadeur français pour détourner son attention. Elle s'empressa de lui dire qu'elle emploierait tous les moyens possibles pour ajouter à la sûreté du premier Consul. Elle ne répondit pas à la lettre que Louis XVIII avait adressée à toutes les puissances ; elle se décida à rendre un arrêté d'expulsion contre les émigrés français qui séjournaient sur ses Etats. Cependant à la nouvelle de l'arrestation du duc d'Enghien, M. de Cobenz'l perdit quelque peu de son superbe sang-froid. « Convenez, Monsieur l'Ambassadeur, dit-il à l'ambassadeur français, qu'il est bien étonnant qu'un prince de France soit mêlé là-dedans...? — Eh ! Monsieur, lui répondit M. de Champagny, de quoi peut-on s'étonner après ce que nous venons de voir ? Que ne peut l'influence corruptrice d'un gouvernement qui viole sans pudeur les lois de la morale et les droits de l'humanité ! » Cette belle phrase sur l'humanité et la morale, au moment où le duc d'Enghien succombait traîtreusement sous des balles françaises, nous rappelle certaine tirade de Fouché sur la sensibilité, lors du massacre des Lyonnais. Cependant cette phrase, ainsi qu'un commentaire étendu sur les dangers qui menaçaient tous les chefs de gouvernement, parurent avoir raison de l'émotion de M. de Cobenz'l. « Il s'est trouvé comme soulagé, écrit sérieusement l'ambassadeur, et m'a donné à cet égard toutes les assurances que je pouvais recevoir de lui. » M. de Cobenz'l n'était pas d'ailleurs fondé à blâmer le gouvernement français, puisqu'il avait consenti à l'expulsion des émigrés qui avaient échappé à ces arrestations. Bien

(1) Voir dans le *Times* du 29 mai 1890 un article dû à la plume de M. de Blowitz sur les mémoires de M. de Talleyrand dont une copie existerait en Angleterre, et la lettre de M. le duc de Broglie du 2 juin 1890 au rédacteur en chef du *Figaro* protestant contre les indiscrétions du *Times* .. Un article signé « Whist », paru au *Figaro* le 5 janvier 1890, avait déjà mis le public au courant de ce que peuvent contenir ces fameux mémoires. Il n'est pas trop en désaccord avec ce qu'a révélé M. de Blowitz.

Digitized by Google

des Autrichiens se rendaient compte de la faiblesse de leur ministre et s'écriaient attristés : « Nous sommes donc entièrement sous le joug de la France ! » C'étaient la stupeur et l'effroi qui dominaient et M. de Champagny pouvait écrire à la date du 31 mars : « La hardiesse importante de cette mesure et l'étonnement de la voir se porter sur un prince de France ont ici répandu une espèce de terreur. » Deux jours auparavant, M. de Champagny avait été reçu par l'Empereur. Il lui témoigna combien le premier Consul avait été sensible à l'intérêt que Sa Majesté avait pris à l'heureuse découverte de la conspiration qui menaçait ses jours. « L'Empereur, rapporte l'ambassadeur, m'a redoublé les assurances de l'intérêt qu'il prenait à la conservation du premier Consul. Je lui ai dit que je les croyais tellement sincères que je m'adresserais avec confiance à Sa Majesté et à ses Ministres dans toutes les circonstances où j'aurais à réclamer des preuves de cet intérêt. Je pensai alors à la demande que vous m'avez prescrite par votre lettre du 29 ventôse. » On croit peut-être que cette demande, c'est-à-dire l'ordre d'expulser les émigrés français, froissa l'Empereur d'Autriche.

On se tromperait singulièrement. Il oublie le duc d'Enghien, comme lui et ses prédécesseurs ont jadis oublié les autres princes français [1]. Il répond vivement à M. de Champagny, et avec une sorte de bonhomie malicieuse : « Oui, oui, et si vous n'êtes pas content de mes ministres, adressez-vous à moi ; je les ferai aller ! » En se retirant, M. de Champagny crut même voir la figure de l'Empereur s'épanouir, « comme si elle se fût réjouie de ce que cette entrevue, qu'elle avait peut-être redoutée, se fût bornée de ma part à de simples compliments » [2]. De son côté,

(1) Il était fidèle à la politique de Thugut qui avait considéré avec indifférence le sort de la famille royale et avec scepticisme les progrès de l'esprit révolutionnaire. L'agrandissement territorial de la maison d'Autriche, à n'importe quel prix, était son unique préoccupation. C'est ainsi que Thugut, au mois d'avril 1793, écrivait impudemment : « L'Empereur se soucie assez peu de savoir qui dominera la France. Ce qui est essentiel pour son service est de se rendre maître d'une aussi grande étendue de pays qu'on pourra, afin de faire la loi au parti qui, en dernier résultat, aura prévalu et l'obliger d'acheter la paix et la protection de l'Empereur, en lui cédant cette partie de ses conquêtes que Sa Majesté jugera de sa convenance. » (Voir Albert Sorel : *Les discordes de la coalition en* 1793). — Le prince de Condé s'était lui-même plaint que l'Autriche ne songeât qu'à prendre l'Alsace et la Flandre, au lieu de s'occuper de sauver la Reine.

(2) Correspondance de Vienne. — François II ne s'inquiétait pas plus du sort du duc d'Enghien qu'il ne l'avait fait pour la famille royale et pour Marie-Antoinette.

Digitized by Google

M. de Champagny, avec la politesse enthousiaste d'un courtisan, approuvait toutes les mesures prises à Paris. « L'arrestation de Georges, écrivait-il à M. de Talleyrand le 31 mars, légitime parfaitement celle du prince d'Enghien. On arrête son ennemi là où on le trouve, surtout quand on le saisit, le bras déjà levé pour frapper.... » Le diplomate qui écrivait ces lignes, savait bien que l'accusation dont il parlait était fausse. Il aurait dû se rappeler aussi qu'en 1793, malgré ses preuves d'attachement au régime républicain, il avait été lui-même injustement arrêté et menacé de mort. Mais serviteur docile du premier Consul, il en avait épousé toutes les haines comme toutes les ambitions. Il allait cependant, malgré son zèle, être exposé à des soupçons injurieux. Une lettre du duc d'Enghien, trouvée dans les papiers saisis à Ettenheim, apprend à Bonaparte, puis à M. de Talleyrand que l'intègre Champagny fréquente des personnages à Vienne, chez lesquels il rencontre le comte d'Esterhazy, revêtu du costume de général français et portant le cordon bleu. M. de Talleyrand s'émeut et, sur l'ordre du premier Consul, il écrit une lettre assez vive à l'ambassadeur. M. de Champagny assure que le fait était faux. Il ne s'était jamais trouvé à table auprès du comte d'Esterhazy et celui-ci n'avait jamais porté l'uniforme français. Quant au cordon bleu, cela était exact ; mais l'ambassadeur français avait informé aussitôt M. de Cobenz'l que le comte d'Esterhazy portait une décoration interdite par son gouvernement. M. de Cobenz'l lui répondit que le comte allait partir. Voulant faire preuve de zèle et détruire tous les soupçons portés contre lui, M. de Champagny réclama alors le départ immédiat des émigrés qu'on lui avait déjà promis. « M. de Cobenz'l hésitait. Il me disait que, dans son opinion personnelle, ce n'était pas

Il est impossible d'oublier la dépêche que Metternich avait envoyée le 3 mai au chancelier Trautmansdorf : « Ce que je vous ai mandé, M. le comte, de la proposition qu'a faite la Convention nationale de rendre la liberté à la famille royale, si on la rendait par échange aux prisonniers livrés par Dumouriez, *est un fait avéré* que M. le prince de Cobourg m'a confirmé lui-même, lorsque je me suis trouvé à son quartier général ; mais cette proposition ayant été accompagnée d'un armistice illimité, je suppose que le maréchal n'a point *jugé à propos d'y acquiescer !...* » L'aveu est franc. Remarquez qu'il échappe à l'homme qui a le plus maudit la Révolution. (Voir Albert Sorel : *Loc. cit.*). — Il importe d'étudier aussi les correspondances imprimées de la Cour de Vienne — d'avril à décembre 1793 — et les lettres navrantes de Mercy où il se plaint que l'Empereur ne fasse rien pour arracher l'auguste Reine à ses bourreaux.

Digitized by Google

le moment de demander ou de prendre aucune détermination nouvelle relative aux émigrés. Vous devinerez sans peine quelle est cette circonstance qui faisait hésiter M. de Cobenz'l. » On venait d'apprendre à Vienne l'exécution de Vincennes. « J'ai cru au contraire, observe M. de Champagny, que c'était plus que jamais le moment. J'ai insisté sur ma demande. » Le lendemain, M. de Cobenz'l, plus éclairé, répondait à l'ambassadeur que l'Empereur accédait aux exigences du gouvernement français. On soupçonne facilement quelle rage se cachait sous cette politesse diplomatique. La nouvelle du jugement prononcé contre le duc d'Enghien avait fait à Vienne une sensation prodigieuse. « Elle était très inattendue, remarque M. de Champagny, mais il a été impossible de ne pas y voir le résultat des intrigues anglaises. Cet événement n'a pas dû entrer et n'est pas entré dans nos conférences politiques. On ne m'en a pas parlé et je n'en ai point parlé.... » Il fallait une récompense à un ambassadeur aussi docile et aussi habile. Chose bizarre, ce sera l'Empereur d'Autriche lui même qui la lui décernera. Le 9 avril, M. de Champagny, remerciant M. de Talleyrand de la lettre particulière où il l'avait informé de l'issue du jugement de Vincennes, lui mande qu'il est fier de représenter le premier Consul « c'est-à-dire le premier homme de son siècle dans la première Cour de l'Europe », et il ajoute qu'il voudrait avoir l'honneur de donner l'Empereur d'Autriche pour parrain à l'enfant qu'il attend. Il le consulte secrètement sur ce sujet. Le premier Consul accorde la permission le 19 avril, et l'Empereur consent au désir de l'ambassadeur français.

Quelque temps après la journée du 21 mars, M. de Cobenz'l vint en France et prodigua au premier Consul les plus flatteuses assurances d'amitié et de dévouement. Bonaparte en écrivit le 2 mai à M. de Talleyrand: « J'ai vu M. de Cobenz'l, citoyen ministre. J'ai été satisfait de la lettre qu'il m'a lue et surtout des passages qui m'ont paru relatifs, soit au duc d'Enghien, soit à ce qui se prépare en France. » Ainsi non seulement on ne protestait pas contre l'exécution de Vincennes, mais encore on félicitait hautement le premier Consul d'avoir mis fin aux conspirations et de prendre bientôt possession du suprême pouvoir. Tout cédait en Autriche aux volontés de la France. Bonaparte était satisfait; M. de Talleyrand l'était moins. Les journaux allemands n'avaient-ils pas eu l'audace de publier sa lettre à l'électeur de Bade? Il eût, lui

Digitized by Google

aussi, préféré un sage silence. Il avertit de cette publication, le 20 avril, l'ambassadeur français et, affectant d'être peu ému, il lui dit : « Je ne vous en parle qu'afin que vous montriez à cet égard, s'il en est question devant vous, la même indifférence que je témoigne ici.... » Mais le seul fait de l'envoi de cette lettre à M. de Champagny prouve que le sentiment intime de M. de Talleyrand n'était point de l'indifférence [1].

En résumé, l'Autriche se tut : seulement en plusieurs circonstances, elle laissa deviner que, si elle eût été la plus forte, elle eût vengé la mort du duc d'Enghien.... en diminuant à son profit la France trop agrandie. Elle se contentait d'agir d'une manière sournoise. Ainsi, elle fit blâmer à Paris par M. de Cobenz'l comme intempestive la note de la Russie présentée à la diète de Ratisbonne. L'ambassadeur autrichien déclara que son gouvernement avait prescrit de laisser les choses s'arranger par le canal de Bade, et dans une audience particulière à Saint-Cloud, il remit à Napoléon une lettre de l'Empereur qui le félicitait d'avoir triomphé des complots de ses ennemis. Pendant ce temps, les représentants de l'Autriche à la Diète ne se montraient pas aussi opposés aux exigences de la Russie, ce qui faisait dire à M. de Talleyrand écrivant à Champagny : « Il y a dans toute cette conduite un contraste que vous ne sauriez trop relever, puisqu'il se prolonge et s'accroît d'une manière aussi peu attendue.... » [2]. On voit que le directeur de la politique autrichienne, le baron de Thugut, rivalisait de duplicité avec le prince de Talleyrand. Mais la docilité marchait de pair avec la duplicité. Quelques mois après, sur la demande de M. de Talleyrand, le cabinet autrichien consentait à brûler la protestation de Louis XVIII contre la dignité impériale dont Napoléon s'était revêtu !

V

La Cour de Naples ne manifesta pas une grande émotion en apprenant l'exécution de Vincennes. Notre ambassadeur, Alquier, envoya à M. de Talleyrand le 10 avril l'étrange dépêche que voici : « Le jugement et la mort du duc d'Enghien ont fait une impression profonde sur la Cour, mais cet exemple salutaire, que rien ne semblait annoncer, a excité

(1) La même publication faite par le baron d'Edelsheim lui avait déjà causé, comme nous l'avons vu, un certain dépit.

(2) Autriche (*Supplément*) n° 27. Affaires étrangères (juilllet 1804).

Digitized by Google

encore plus d'étonnement que de douleur. La Cour, informée quelques heures avant moi, avait gardé le silence et toute la ville ignorait encore ce qui s'était passé à Paris, lorsque le courrier de Votre Excellence est arrivé. Deux jours après, le Roi en parla d'une manière assez simple à son lever. Je suis certain que la Reine a dit à quelqu'un : « *Je connaissais ce pauvre diable.* C'était le seul des princes français qui eût de l'élévation et du courage.... Je me console néanmoins de ce qui est arrivé, parce que j'espère que cela nuira au Consul.... »[1]. D'après les dépêches du marquis de Gallo, la Cour de Naples avait dit et fait dire que le territoire de Bade avait été violé, et que ce n'était qu'après avoir repassé le Rhin avec les prisonniers qu'on avait fait demander à l'Électeur son autorisation. « J'ai rétabli les faits comme ils devaient l'être, observe Alquier et mon explication a prévalu sur celle de la Cour.... » Puis vient ce post-scriptum qui en apprend plus long que vingt dépêches : « Le chevalier Acton m'a prévenu qu'il n'y aurait pas de deuil »[2].

On s'est fort étonné de voir, huit mois après ce déplorable événement, le Souverain Pontife se rendre à Paris pour sacrer l'empereur Napoléon, comme jadis Étienne II était venu sacrer Pépin le Bref. Joseph de Maistre, entre autres, a écrit à ce sujet une page aussi injuste que violente. Les mémoires du cardinal Consalvi renferment d'intéressants détails sur l'attitude de Pie VII à la nouvelle de l'exécution de Vincennes. « Quand le cardinal Fesch vint, de la part du chef de la France, annoncer au Pape l'assassinat de cette grande et innocente victime, le Saint-Père pleura beaucoup et dit que ses larmes coulaient autant sur la mort de l'un que sur l'attentat de l'autre. Dans sa pensée, Pie VII déplorait amèrement cette mort, mais il déplorait plus amèrement encore que Bonaparte s'en fût rendu coupable. Les explications embrouillées que le cardinal Fesch était chargé de lui présenter ne le convainquirent point et lorsqu'on mit en question le couronnement de Bonaparte et le voyage à Paris, la mort du duc d'Enghien fut une des causes qui firent si longtemps hésiter le Saint-Père... » En effet, à la première demande qui lui fut faite de se rendre à Paris, Pie VII opposa presque un refus ; quand on revint à la charge, il essaya

(1) Correspondance de Naples.
(2) Ibid.

Digitized by Google

certains atermoiements. Il ne céda que devant la crainte de voir l'Église de France et la catholicité subir, par ce refus persistant, des maux irrémédiables. Ne lui attribuez aucun motif humain, aucune ambition vaine, car le moment viendra bientôt où l'Empereur répondra à la vertueuse condescendance du Pontife par des outrages sans nom et par la plus douloureuse captivité. Ajoutons cependant que Napoléon n'aurait peut-être pas osé aller aussi loin, si le Pape lui eût plus ouvertement manifesté, dans l'affaire du duc d'Enghien, ses sentiments de réprobation.

Il reste à examiner l'attitude d'une dernière puissance : la Cour de Madrid. Rien ne peut dépeindre le dégoût que la conduite de cette Cour m'a inspiré. On en jugera par cette dépêche du général Beurnonville, en date du 12 avril : « L'arrestation du duc d'Enghien a causé le sentiment pénible attaché aux châtiments qui suivent les grands crimes, surtout quand le coupable porte un nom célèbre. Les personnages les plus illustres n'ont pas été affectés.... Le Roi a témoigné qu'il aurait désiré que le ci-devant prince ne se fût point compromis ainsi et le Prince de la Paix m'a rajeuni le mot déjà usé que *lorsqu'on a du mauvais sang, il faut le verser....* » [1]. La noble et généreuse nation espagnole ne méritait pas d'avoir de tels chefs à sa tête et le langage du Roi — un Bourbon ! — ne se comprendrait pas, si l'on ne se rappelait qu'il avait consenti à s'humilier devant le favori de la Reine et à lui accorder toutes les dignités de la couronne. Rien de généreux ne peut sortir d'une âme avilie. Aussi Louis XVIII, apprenant que le roi d'Espagne avait fait remettre au premier Consul l'ordre de la Toison d'Or, eut-il raison de lui retourner cette décoration avec ces quelques mots : « Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur un trône qu'il a eu la barbarie de souiller du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut m'engager à pardonner à un assassin, mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.... » Charles IV reçut cette fière leçon sans sourciller et continua de vivre ignominieusement entre Marie-Louise et le Prince de la Paix. Le meurtre du duc d'Enghien ne pouvait les toucher ; aussi Beurnonville se félicite-t-il de leur com-

(1) Correspondance de Madrid.

Digitized by Google

plaisance. Il le fait en un commentaire qui va directement frapper M. de Talleyrand. « Il est clair, d'après cela, citoyen Ministre, dit-il, que la Cour d'Espagne a envisagé cet événement sous le jour *où votre instruction m'aurait fait un devoir de le présenter* » [1]. M. de Talleyrand prescrivait donc à ses agents diplomatiques de présenter l'exécution du duc d'Enghien comme le châtiment d'un crime avéré [2] et le général Beurnonville voyait tout simplement dans le propos effroyable de Godoï la reproduction même des instructions du ministre des relations extérieures. Ceci est clair.

L'attitude de l'Europe, sauf pour la Russie et la Suède, sauf pour l'Angleterre dont nous allons parler, peut donc se résumer en quelques mots : équivoque, crainte, soumission.

VI

L'Angleterre protesta de toutes ses forces contre la part qu'on lui avait attribuée dans la conspiration de Georges et par suite dans les faits qui avaient amené la mort du duc d'Enghien. Elle ne pouvait cependant nier sérieusement qu'elle n'eût pas favorisé certaines intrigues dirigées contre la France, et l'adresse de M. de Talleyrand sut, dans ces dernières circonstances, tirer parti de sa complicité. N'ayant pas trouvé dans les papiers du duc d'Enghien la preuve manifeste d'un complot dirigé contre le premier Consul, et voulant justifier la violation du territoire badois, le ministre des relations extérieures mit à profit pour sa cause les menées blâmables et peu adroites de certains agents anglais [3]. Spencer Smith s'était fixé à Stuttgard où il intriguait contre le

(1) Correspondance de Naples.

(2) Voy. les réponses à M. d'Oubril en date des 16 mai et 21 juillet 1804.

(3) « Une fois ce fait consommé, a écrit M. le duc de Broglie, (*Le Procès et l'Exécution du duc d'Enghien*, Plon 1888, in-18 de 31 pages), Talleyrand a dû, comme ministre des Affaires étrangères, essayer de le justifier devant l'Europe diplomatique. » Mais pourquoi s'est-il défendu plus tard, non seulement de l'avoir conseillé, mais même de l'avoir justifié ? « Cette regrettable complaisance, continue l'éminent historien, était la conséquence nécessaire de sa fonction. » Alors si cette complaisance était une nécessité, pourquoi Talleyrand aurait-il dû se justifier ? Et pourquoi cherche-t-on aujourd'hui encore à l'innocenter, non sans difficulté, de toute participation à

Digitized by Google

gouvernement français. A Munich, sir Francis Drake, autre agent anglais, se livrait à des machinations semblables. La police française informée les surveillait avec soin. Une occasion de mieux pénétrer leurs desseins se présenta tout à coup.

Le citoyen Méhée de la Touche, l'homme de Septembre, qui avait été déporté à l'île de Ré, s'était échappé le 7 décembre 1802 et avait gagné l'île de Guernesey. On lui fait savoir que s'il se met en qualité d'espion à la disposition du gouvernement consulaire, il obtiendra son retour en France. Aussitôt, avec cet esprit d'intrigue qui le caractérisait, il se rend à Londres, parvient auprès du ministère anglais et lui offre les services du parti jacobin contre le premier Consul. Le Ministère hésite d'abord à l'employer. Méhée va trouver Bertrand de Molleville, et lui présente, comme un plan destiné à réussir, l'alliance des jacobins et des royalistes contre l'ennemi commun. Celui-ci se jette sur l'idée, puis tergiverse et remet à un temps plus ou moins éloigné l'accomplissement de ce dessein. Sur ces entrefaites, la paix d'Amiens est rompue. Bertrand de Molleville, trouvant l'occasion meilleure, entre en conférences avec Méhée qui lui propose : 1° de soulever la Vendée et la Bretagne avec les royalistes ; 2° d'agiter l'Est avec les jacobins ; 3° d'insurger la Suisse. Quant à lui, il se rendra directement à Paris pour y nouer ses intrigues ; de là, il ira en Allemagne s'entendre avec les agents anglais de Munich et de Stuttgard. Ce plan fut accepté en principe. Lorsque le général Moreau consentit à entrer dans la conspiration de Georges, Méhée de la Touche reçut l'ordre d'aller directement à Munich se mettre en relations avec Drake. Il partit le 22 septembre 1803. Passant par Hambourg, il informa un agent français qu'il allait comploter avec les Anglais, mais dans le seul but d'être utile à sa patrie et de découvrir les projets de ses ennemis. D'un autre côté, il écrivit au duc de Gramont, ministre de Louis XVIII à Varsovie, qu'il était prêt à servir le roi et qu'il acceptait, par avance, ses instructions, car il avait à se plaindre — disait-il — des Anglais et des princes qui ne le com-

l'enlèvement et à ses suites, puisque l'infortuné diplomate a dû subir une nécessité fatale ?.... Mais je vais plus loin et j'affirme que non seulement M. de Talleyrand a cherché à justifier devant toute l'Europe les mesures prises contre le duc d'Enghien, mais qu'il les a hautement glorifiées. Les dépêches diplomatiques sont là pour corroborer mon affirmation.

Digitized by Google

prenaient pas. On voit à quel point le misérable était passé maître en ruses et en mensonges.

Méhée arrive à Munich, surprend la confiance de Drake — ce qui n'était pas difficile — obtient de lui un passe-port pour rentrer en France et se dirige sur Kehl. Là, il envoie une lettre détaillée au préfet de Strasbourg, nommé Shée ; il lui révèle qu'il se fait fort d'amuser les Anglais, de comprendre Louis XVIII dans la conspiration et de dévoiler au gouvernement consulaire les machinations dressées contre lui. Il sollicite un passe-port pour se rendre à Paris où il ira chercher les instructions du grand Juge. Shée l'introduit à Strasbourg, confère avec lui, puis, satisfait de ses explications, le fait partir pour Paris, escorté de son secrétaire général. Méhée s'empresse de communiquer au Gouvernement les plans de Drake. On accepte alors ses services. [1] Pendant ce temps, une correspondance active s'engageait entre Méhée et Drake. Le jacobin assurait à Drake qu'il était parvenu à séduire l'huissier du premier Consul ainsi que le secrétaire du général Duroc, et que le parti républicain était disposé à opérer des soulèvements à Strasbourg et à Besançon. Drake, croyant à ces billevesées, félicita Méhée de son zèle et lui envoya de l'argent.

Au commencement de 1804, le bruit courut tout à coup que les émigrés se rapprochaient du Rhin pour prendre part à la conspiration qui devait éclater en Alsace, en même temps qu'en Bretagne, en Normandie et à Paris. Le préfet de Strasbourg reçut l'ordre de s'assurer de ce fait et d'envoyer Méhée en mission. Méhée partit le 27 février pour Offenbourg où il vit M. de Musset, ancien officier de l'armée de Condé. Celui-ci lui aurait appris — c'était un mensonge de Méhée — que les généraux de la Saulais, de Mellet et de Mauroy arrivaient avec d'autres officiers pour s'entendre avec le duc d'Enghien et agir conformément aux instructions de l'Angleterre. Il transmit ces informations au préfet

(1) M. de Talleyrand aimait à employer des émissaires de ce genre. C'est ainsi qu'il avait envoyé en Autriche un sieur Ducange pour observer les émigrés, aux appointements de 12,000 francs par an. Cet individu vola à Sir Charles Stuart, à Vienne, un titre de change de 3,000 florins. Il avait offert à l'ambassadeur anglais de lui vendre les secrets du gouvernement français, avait reçu l'argent et s'était enfui. Voilà de quelle manière il accomplissait sa mission secrète d'observation. « C'est un homme qu'il faut désavouer ! » écrivit Talleyrand à Champagny en janvier 1804... Il était temps ! (Voir Correspondance de Vienne).

Digitized by Google

de Strasbourg, qui les adressa au premier Consul. On sait ce qui arriva et comment Réal fut amené à faire une enquête sur les prétendus agissements du duc d'Enghien. Lorsque la catastrophe fut consommée, M. de Talleyrand songea à utiliser l'habileté de Méhée de la Touche et à frapper un grand coup sur l'opinion de l'Europe. Il lui fit rédiger et imprimer aux frais de l'Etat sous ce titre : « *Alliance des Jacobins de France avec le Ministère anglais* » le récit de ses voyages et le détail précis de ses relations avec Drake, récit que j'ai lu sur la minute aux Archives nationales. Tandis que le *Moniteur* publiait un rapport solennel du Grand Juge sur cette affaire, M. de Talleyrand adressait le 26 mars, c'est-à-dire trois jours après l'exécution, à toutes les puissances une circulaire avec ce rapport et la copie des pièces se référant à la conspiration de Munich. Il y attaquait avec la dernière violence le ministre anglais Drake, qui, disait-il, avait profané le caractère sacré de l'ambassadeur. Le comte de Cobenz'l, le marquis Lucchesini, les ministres de Bade, de Wurtemberg, de Bavière, de Suisse, de Hollande, le représentant du Saint-Père exprimèrent au premier Consul leur indignation contre les auteurs de ces criminelles intrigues. Les ministres de Suède et de Russie gardèrent le silence. M. de Talleyrand demanda satisfaction à la Bavière qui lui accorda l'extradition de l'évêque de Châlons mêlé à ces complots. Il menaça Drake qui, pris de peur, s'enfuit. Son collègue, Spencer Smith, qui, lui aussi, avait participé au complot, quitta Stuttgard avec la plus grande précipitation. Ces deux départs réjouirent M. de Talleyrand qui les annonça ainsi à M. de Champagny, à la date du 14 avril : « MM. Drake et Spencer Smith ont terminé dignement leurs missions. Poursuivis par leurs regrets d'avoir manqué un assassinat, plus que par la honte d'être démasqués, ils ont pris la fuite » [1]. Smith avait raison de craindre une arrestation, car ses menées avaient été pénétrées par le capitaine Rosey, chargé auprès de lui et de Drake d'une mission secrète. Le 1er mars, cet officier, muni des renseignements de Méhée, était parti pour Munich. Il arrivait le 8 mars dans cette ville et se présentait au ministre anglais comme étant un des principaux officiers d'un général républicain, ennemi du gouvernement consulaire. Il captait adroitement sa confiance, lui pro-

(1) Correspondance de Vienne.

Digitized by Google

mettait l'appui de la place de Besançon et obtenait, pour commencer le mouvement, 113,000 livres en lettres de change.

Un second rapport rédigé par le Grand Juge sur ces faits nouveaux, fut inséré au *Moniteur* du 11 avril et dénonça à l'Europe le complot préparé par Drake et par Smith. Le rapport du Grand Juge contenait comme pièces annexes les lettres de change de Spencer Smith et le rapport du capitaine Rosey.

Le 17 avril, le Gouvernement anglais, qui jusque-là avait gardé le silence, se décida à parler. Lord Morpeth interpella le cabinet à la Chambre des Communes et lui demanda s'il pouvait tolérer qu'on l'accusât officiellement d'avoir provoqué l'assassinat du premier Consul. Le chancelier de l'Echiquier répondit qu'il repoussait ouvertement ces calomnies grossières ; que jamais le ministère n'avait donné de pareils ordres à qui que ce fût. Le 30 avril, lord Hawkesbury adressa aux puissances étrangères une circulaire où il était déclaré que Sa Majesté britannique rejetait avec dédain et indignation toutes ces calomnies. Il affirmait que ces accusations avaient été inventées pour détourner l'attention de l'Europe de l'acte sanguinaire commis récemment par l'ordre du premier Consul, au mépris du droit des gens, des lois de l'honneur et de l'humanité.

Cette réponse contenait une grande partie de vrai. Tout en blâmant les machinations de Drake et de Smith, il faut reconnaître que les missions de Méhée et du capitaine Rosey, les rapports du Grand Juge, les commentaires de M. de Talleyrand n'ont eu pour but que de faire prendre le change à l'Europe sur les derniers événements. Ils ont essayé, mais en vain, de prouver qu'une vaste conspiration de Strasbourg à Munich, de Stuttgard à Ettenheim, de Fribourg à Offenbourg, de Kehl à Besançon, menaçait la vie du premier Consul et la sécurité de la France. Si le duc d'Enghien avait payé de ses jours toutes ces intrigues, c'est que, d'après l'affirmation de Méhée, il en était, avec les anciens officiers de l'armée de Condé, le principal auteur. Or, cette accusation n'est qu'un mensonge comme toutes les autres.

Il est avéré — je l'ai démontré dans mon ouvrage d'après les pièces authentiques — que le duc d'Enghien n'a jamais pris part à une conspiration contre la France et contre le premier Consul. Ce ne sont ni

Digitized by Google

les faux rapports de Méhée ni les insinuations de M. de Talleyrand qui pourront controuver ce fait irréfutable.

Il demeure établi que l'Europe laissa tuer le duc d'Enghien, par peur d'un despote qui ne redoutait pas de répandre le sang le plus illustre afin de consolider son pouvoir. Il demeure établi qu'un ministre des Affaires étrangères, autant par les devoirs de sa charge que par le souci de sa propre fortune, justifia et glorifia devant toute l'Europe l'enlèvement et le meurtre d'un prince injustement accusé de complot. M. de Talleyrand n'hésita pas à mêler un intérêt personnel à ce que le premier Consul appelait l'intérêt public ou la raison d'État. D'ailleurs en mars 1804, la monarchie légitime était bien loin et l'Empire bien près. Puis le subtil personnage sut envisager nettement et d'un même coup d'œil les périls du refus et les avantages de la complicité. Je sais bien qu'il eût préféré rester neutre, garder l'impassibilité officielle et la modération de bonne compagnie. Mais *il fallait* se compromettre. Il se compromit donc, quitte à essayer plus tard de rejeter sur Bonaparte et sur d'autres toute la responsabilité de ces tristes événements. Je reconnais que c'est là une constatation désagréable pour sa mémoire. Elle dérange un peu les plis savamment arrangés de la tenue officielle du personnage, telle qu'on se plaît à se le représenter.

Mais regardez-le par exemple dans le tableau de Prudhon. Le costume du vice grand-électeur est magnifique, le manteau de cour doré et brodé, les manchettes et le jabot de dentelles disposés à la dernière mode. Il y a cependant une chose qui détonne dans cette belle parure. C'est le sourire. Il est là, dans un coin de la bouche, faux, sarcastique, méchant. Et ce sourire là, c'est l'homme. « Je m'étais un peu laissé aller à compter sur ses sentiments, écrit le comte Pozzo di Borgho dans ses *Mémoires* qui viennent de paraître ; dès que j'ai vu qu'il n'en a pas plus que le marbre, je me suis tenu avec lui dans une mesure parfaite. »

Je sais bien qu'on m'objectera encore une fois : « Mais ce n'est point là toute la physionomie de M. de Talleyrand.... Vous oubliez son esprit, son savoir-vivre raffiné, sa connaissance intime du cœur humain, son génie diplomatique ? Vous oubliez sa correspondance ? Vous oubliez le congrès de Vienne ? » C'est une erreur. Je n'oublie ni les services rendus à la France par le diplomate lors du congrès de Vienne, ni les

Digitized by Google

habiletés de sa correspondance, ni les saillies de son esprit, ni sa merveilleuse souplesse, mais puis-je oublier l'enlèvement d'Ettenheim et ce qui l'a suivi ? Puis-je oublier que, renseigné par M. Massias sur les véritables dispositions du duc d'Enghien, sachant qu'il avait affaire à « un royaliste plein de loyauté, haïssant l'Angleterre, humilié d'en recevoir une pension, économisant pour pouvoir s'en passer, peu fait pour l'intrigue, ennemi de toute lâcheté et abhorrant les assassins... », M. de Talleyrand mandait le 24 mars au général Hédouville à Pétersbourg et à M. Laforest à Berlin qu'un comité d'émigrés français, dirigé par le duc d'Enghien, assisté de quelques Anglais, n'avait été occupé qu'à correspondre avec les ennemis secrets et les agents du gouvernement britannique qui conspiraient dans l'intérieur ? Puis-je oublier qu'il accusait le duc d'espionnage, d'embauchage, de corruption des troupes et de complicité dans l'odieux attentat qui était médité sur la personne du premier Consul ? Puis-je oublier qu'il écrivait à M. de Champagny dans des termes plus violents encore que cette fameuse note du 8 mars tant contestée, et qui, comme l'a fort bien dit M. Albert Sorel « est si conforme aux documents authentiques que sa propre authenticité n'a plus guère d'intérêt » ?

Celui qu'on prétend s'être défendu avec chaleur d'avoir, en ces douloureux événements, inspiré la pensée de son maître ou même d'en avoir prévu la portée, n'a-t-il pas affirmé officiellement que la France n'avait vu dans l'exécution de Vincennes « qu'une peine appliquée à un délit »[1] ? Et trois jours après le meurtre, il donnait chez lui un grand bal « où tous les étrangers, comme l'écrivait Lucchesini au roi de Prusse, se rendaient le cœur serré. » Est-ce qu'en rappelant ces faits écrasants et irréfutables, j'ai dépassé la mesure de la vérité et de la justice ? Est-ce que la façon dont M. de Talleyrand a préparé l'enlèvement d'Ettenheim, violé et raillé le droit des gens, justifié l'exécution de Vincennes, ne mérite pas d'être sévèrement blâmée ? De quel privilège extraordinaire jouirait la mémoire de cet homme d'État, si l'on ne pouvait lui reprocher ce qu'on reproche à un Napoléon ? Et pour quels motifs serait-elle donc inattaquable ?...

J'ajoute, et c'est ma conclusion, que si cette histoire est déplorable

(1) Archives des Affaires étrangères.

Digitized by Google

pour M. de Talleyrand, elle ne l'est pas moins pour l'Europe. On vient de voir comment elle s'était inclinée devant la violation du droit des gens, devant l'envahissement d'un territoire neutre ; on vient de voir comment les relations de la France et de la Russie, qui menaçaient au début de se convertir en hostilités immédiates, furent simplement suspendues ; comment la protestation du tzar à la diète de Ratisbonne fut, sur le seul froncement des sourcils du maître, écartée par une sorte de question préalable ; comment l'Autriche, la Prusse et les autres Etats, en dissimulant leur honte, gardèrent d'abord le silence de la peur, puis félicitèrent le premier Consul de son énergie et de son audace. Cobenz'l avait écrit à Colloredo le 31 mars que l'exécution de Vincennes avait répandu partout la terreur et que cette terreur rendait plus souples ceux de la part desquels Bonaparte exigeait quelque service ou quelque complaisance. « Tous les fonctionnaires publics, disait-il, et tous les corps constitutionnels n'en sont que plus esclaves de ses volontés. » Il aurait pu ajouter à cette nomenclature presque tous les rois.

Sans doute une coalition se formait dans l'ombre; sans doute on préparait mystérieusement la guerre, mais ce n'était point pour venger le duc d'Enghien, dont en réalité on se souciait peu ; c'était pour essayer de détruire la puissance d'un général victorieux qui, devenu chef de la France, semblait vouloir imposer ses lois au monde entier. Les rois et les princes avaient tranquillement laissé égorger un des leurs. Ils allaient expier cette lâcheté par de nouveaux revers et ce devait être justice.

De son côté Bonaparte, qui dès le 10 mars avait décidé la mort d'un adversaire aussi loyal que vaillant, expiera cette cruauté par un terrible châtiment qui, dans quelques années, l'atteindra au plus intime de son être.... Mais il est juste de dire que s'il versa froidement le sang d'un innocent, c'est qu'il connaissait les replis de la conscience humaine. Il savait bien qu'il aurait, en France comme en Europe, des approbateurs et des complices.

C'est ce que je crois avoir prouvé.

HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du Mercredi 30 Avril 1890.

Présidence de M. Eugène MARBEAU,
ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT.

La Séance annuelle de la *Société des Études historiques* a été tenue, le mercredi 30 avril à 8 heures 1/2 du soir, au lieu habituel de ses réunions publiques, salons de l'hôtel de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, place Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de M. Eugène MARBEAU, ancien Conseiller d'État, président de la Société pour l'année 1890.

Siégeaient au bureau aux côtés du Président : MM. CAMOIN DE VENCE et FLACH, anciens présidents ; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général ; Emmanuel RODOCANACHI, secrétaire de la 3e classe désigné pour faire une lecture.

Dans l'hémycicle, autour du bureau et dans la salle, on remarquait : MM. Ludovic RACINE, administrateur, Raphaël PINSET, WIESENER, Arthur COQUARD, Henri WELSCHINGER, baron GOMBAULT D'ARNAUD, Georges LEMAIRE, CASSAGNADE, colonel FABRE DE NAVACELLE, LEJOINDRE, Ernest MOULIN, MESNIER, DUMONT, MM. Gustave, Auguste et Maurice DUVERT, THURET, Georges DUFOUR, LOUICHE-DESFONTAINES, DE MEAUX, Prosper PEIN, TOURNIER, membres titulaires ou associés-libres.

Plusieurs confrères qui éprouvaient le regret de ne pouvoir assister à la séance, comme MM. TALBOT, D'AURIAC, LOISEAU, GOSSOT s'étaient excusés, d'autres avaient eu l'attention de se faire représenter par des parents ou des amis comme notamment MM. AUBERT, BARBIER, DESTOUCHES, DUCHARTRE, MONTAUDON, ROUX, THÉOBALD. Nous ne pouvons trop rappeler à cette occasion combien il est intéressant que nos confrères disposent d'une façon utile des billets mis à leur disposition afin de ne pas laisser dans la salle de places inoccupées.

Deux des lauréats du prix Raymond MM. Gustave PRÉVOST et VACHEZ assistaient à la séance et avaient été invités à prendre rang parmi les membres de la société.

Digitized by Google

Nous donnons dans l'ordre du programme les lectures entendues :

1° Allocution de M. le Président.

2° Compte rendu des travaux de l'année 1889, par M. le Secrétaire général DESCLOSIÈRES.

3° Concours Raymond, rapport de M. FLACH.

Après l'audition de ce rapport M. le Président a proclamé le nom des lauréats. Le premier prix 600 francs a été attribué à M. Gustave PRÉVOST, ancien magistrat, à Rouen, correspondant de la *Société des Antiquaires de France* ;

Et le second prix ex-æquo 200 francs à chacun des lauréats : à MM. VACHEZ, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon à Lyon, et Georges MUSSET, avocat, archiviste paléographe, secrétaire de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

Les mérites des mémoires présentés au concours sont analysés de la façon la plus complète par le rapport de M. FLACH ci-après page 111.

MM. PRÉVOST et VACHEZ, présents à la séance, sont venus recevoir leurs prix des mains de M. le Président. M. Georges MUSSET s'était excusé de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Société, il a été représenté par M. Ludovic RACINE.

ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE PAUL ODENT. — Notre regretté confrère M. Paul ODENT ayant donné à la Société, en 1885, une somme de 500 francs, il a été décidé que tous les deux ans une médaille de vermeil serait distribuée, en son nom, à un membre de la Société s'étant pendant une dizaine d'années de collaboration distingué par des services rendus à notre compagnie. MM. DELATTRE-LENOEL et RACINE ont obtenu cette récompense au cours des années précédentes. Pour 1889, la Société a décerné cette médaille à M. Georges DUFOUR secrétaire général adjoint de la *Société des Etudes historiques* depuis 1879.

M. DUFOUR est venu recevoir cette médaille des mains de M. le Président.

Les lectures portées au programme ont été entendues dans l'ordre que nous donnons ci-après à leur publication et ont été suivies d'une brillante audition musicale dirigée par M. A. COQUARD. Nous en donnons le compte rendu à la fin de ce numéro.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. le Président MARBEAU.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier devoir, en ouvrant cette séance, est de vous remercier d'avoir fidèlement répondu à notre appel. Votre présence donne à nos réunions annuelles un éclat dont nous vous sommes reconnaissants; elle est le sympathique témoignage de l'intérêt que vous portez aux études historiques ; à ce titre, elle est pour nous le plus précieux des encouragements.

L'histoire retient par un attrait irrésistible tout esprit qui a commencé à s'y livrer. Jeunes, nous lui demandons d'éclairer notre conduite dans la vie publique qui nous appelle, de nous guider dans ces luttes confuses où chacun doit choisir et défendre son drapeau. Plus tard, quand l'âge où les événements nous ont délivrés des soucis de l'action, nous cherchons dans le souvenir des gloires et des tristesses de nos pères, non plus peut-être un enseignement, mais une consolation et une espérance. Tous, enfin, n'avons-nous pas besoin par instants d'échapper au terre à terre des occupations banales dans lesquelles se résume toute profession ou toute carrière ? L'histoire nous transporte dans la région élevée et sereine des idées ; elle nous convie à connaître, par la manifestation de leurs actes publics, les hommes qui ont marqué leur passage dans la mémoire des siècles, à étudier les faits qui ont influé sur la marche de la civilisation, à discerner, derrière l'apparent désordre des événements, leur sens général, leur enchaînement logique et nécessaire.

Toutes les branches de l'histoire sont intéressantes : les grandes vues qui dominent l'humanité et qui nous montrent dans la suite des

Digitized by Google

âges les lois permanentes de son développement, et les petits détails anecdotiques qui donnent à chaque siècle et à chaque pays sa physionomie particulière, qui nous apprennent comment, à une époque déterminée, vivaient, pensaient, sentaient nos ancêtres. Il n'est pas jusqu'aux menus faits particuliers à quelque personnage obscur qui ne puisssent éveiller l'ardente curiosité de l'érudit. Le modeste chercheur est peut-être, de tous les adeptes des études historiques, celui qui jouit le plus de son œuvre ; là, comme partout, le plus humble est le plus heureux. Il se passionne pour son héros, en raison même de l'obscurité dans laquelle il l'a trouvé ; il l'entoure d'une tendresse paternelle ; il triomphe de la renommée qu'il cherche à lui rendre et qui était méritée peut-être, car la postérité a d'étranges injustices ! Tel personnage oublié maintenant était doué de facultés éminentes qui ont émerveillé ses contemporains ; que lui a-t-il donc manqué pour que l'histoire ait retenu son nom ?

Les monographies des lieux peuvent nous captiver comme celles des hommes, et les courtes notices que nous envoient souvent nos confrères font songer à ces minuscules clichés photographiques que les amateurs rapportent de leurs voyages et dont il suffit d'agrandir l'image pour obtenir un vrai tableau, avec tous ses détails et toutes ses perspectives.

En voulez-vous des exemples ? Voici quatre modestes localités dont l'histoire nous a été racontée : le petit village de Montépilloy, entre Senlis et Dammartin ; celui de Bellegarde, dans le Gatinais ; et, au fond de la Vendée, le bourg de Maillezais et le petit port de Bouin, aujourd'hui comblé par les relais de la mer.

A Montépilloy, Philippe-Auguste se rencontra avec le comte de Flandre à qui il disputait le Valois et le Vermandois, héritage de ses cousines Isabelle et Aliénor ; notre petit village de la banlieue de Paris était alors une des frontières du royaume de France ! Deux cent cinquante ans plus tard le duc de Bedfort y assigna à Charles VII rendez-vous pour une bataille, ainsi qu'on eût pu le faire pour un duel. Du haut de la vieille tour féodale dont les ruines sévères dominent la campagne, pareilles à ces souvenirs confus de l'ancien régime qui troublent encore la mémoire des paysans, on a pu voir Jeanne d'Arc s'avancer entre les deux armées et frapper de sa lance, en signe de défi,

Digitized by Google

les pieux des palissades derrière lesquelles s'abritaient les Anglais. Mais en vain cria-t-elle à Bedfort qu'il avait lui-même demandé la bataille ; en vain lui offrit-elle de faire reculer les troupes françaises pour lui donner du champ et lui permettre de se développer; Bedfort, ce jour-là, n'osa pas sortir de ses retranchements et se mesurer avec la Pucelle d'Orléans.

A Maillezais, sur l'emplacement d'un ancien temple du Soleil, s'est élevée une riche et savante abbaye de Bénédictins qui a défriché la contrée. Rabelais y a été moine ! C'est là qu'il a jeté son froc aux orties ! Puis l'abbaye devint une forteresse, et elle fut rasée par Richelieu.

A Bouin, le Cardinal de Retz, évadé de sa prison de Nantes, s'est embarqué en fugitif pour l'Espagne, où, pris pour un aventurier vulgaire, il faillit être pendu !

Bellegarde en Gatinais, défrichée aussi par des moines, fut successivement l'apanage du grand Condé, du Maréchal de Bellegarde, compagnon d'armes et de plaisirs d'Henri IV, et du Duc d'Antin, fils légitime de Madame de Montespan.

Est-ce que ces noms, ces souvenirs n'évoquent pas devant nous toute notre histoire en images saisissantes ? Nous entrevoyons dans le lointain des siècles nos ancêtres adorant les Dieux des Druides ou ceux des Romains ; nous voyons l'Eglise fonder sa richesse et sa puissance sur ses bienfaits aux temps troublés et obscurs où elle représente seule et abrite dans ses cloîtres l'étude, le travail, la paix, c'est-à-dire, les traditions de l'humanité et l'avenir de la civilisation ; nous assistons au déclin de son prestige quand l'instruction cesse d'être son privilège. Nous suivons dans ses phases ce régime féodal si étrange, si plein de contradictions ; la guerre règne partout, mais les seigneurs les plus arrogants s'arrêtent devant la « Trêve de Dieu » ; les lois de l'honneur permettent qu'elle soit injuste et cruelle, mais exigent qu'elle reste chevaleresque et loyale ; les royaumes sont des héritages que se partagent les enfants du souverain ou dont dispose à son gré le caprice d'un testament ; nos rois, enfermés dans les étroites limites de l'Ile de France, sont moins puissants que leurs grands vassaux. Mais Jeanne d'Arc lève l'étendard de la grande patrie Française ; le seizième siècle secoue l'ancien ordre de choses ; Henri IV et Richelieu affranchissent le pouvoir royal ; et enfin, après la dernière convulsion de la Fronde, le vieux monde féodal s'écroule sous le regard de Louis XIV, comme les

Digitized by Google

arbres séculaires du Duc d'Antin ! Sans doute l'histoire générale nous avait enseigné ces faits ; elle nous avait appris le nom, le caractère et les actes de tous ces personnages ; mais les hommes que nous ne connaissons que par elle restent trop souvent pour nous de vagues abstractions. Il est bon qu'une anecdote intime les rattache à un monument, à un site, à un détail personnel et précis ; ils prennent alors un corps ; ils deviennent des êtres réels, et nous les jugeons, non plus avec notre réflexion indifférente, mais avec notre âme et notre cœur ! Nous les aimons ou nous les détestons !

Je vous dépeins, parce que c'est la seule que je connaisse, la joie de l'humble amateur qui recueille avec délices ces miettes de l'histoire. Tel ou tel de mes confrères saurait vous dire celle du véritable historien, du penseur qui groupe tous ces petits faits, en saisit l'enchaînement mystérieux, en tire la conclusion élevée et profonde, et qui, ainsi que du haut d'une montagne on suit des yeux les détours capricieux d'une rivière, nous explique que le cours des événements est, comme celui des fleuves, soumis à des lois inflexibles et certaines, et fait apparaître devant nous l'âme de l'histoire.

L'histoire est la grande consolatrice. C'est elle qui nous enseigne à envisager sans appréhension l'avenir et sans amertume le présent. Si elle nous parle des douloureuses épreuves que notre chère patrie a trop souvent traversées, elle nous rappelle que la France s'est toujours relevée glorieuse après les plus terribles revers. Si elle nous dit que de tout temps on a vu la force opprimer le droit, la persécution frapper les humbles et les justes, le crime et la duplicité s'emparer de la puissance, elle nous montre aussi les aspirations éternelles des hommes vers la justice. Elle nous répète que les idées, bien plus que la force, ont exercé l'influence prépondérante sur la marche de la civilisation ; que le christianisme, plus que les batailles de Zama ou d'Actium, a transformé le monde occidental ; que l'imprimerie, la Renaissance, la Réforme, la Révolution française ont eu des conséquences plus générales, plus profondes, plus durables qu'Azincourt ou que Marengo.

Elle nous fait voir l'humanité s'avançant toujours à travers les âges vers le but marqué par les hommes de cœur qni ont un idéal assez élevé pour chercher, au lieu de ce qui est, ce qui devrait être ; par ces rêveurs à qui leurs rêves donnent comme une vision de l'avenir. L'esclavage,

Digitized by Google

base indiscutée de la société antique, fait place au servage. Le servage, sans lequel le Moyen-Age n'aurait pu vivre, fait place au travail libre et au prolétariat. Aujourd'hui le prolétariat est à son tour battu en brèche même par les souverains, et le jour approche où il fera place à quelque autre forme de travail, satisfaisant mieux aux exigences nouvelles de la civilisation et aux aspirations de la fraternité chrétienne.

Qu'elles sont loin de nous les guerres que se faisaient jadis de petites cités d'autant plus acharnées l'une contre l'autre qu'elles étaient plus voisines : Jérusalem et Samarie, Athènes et Lacédémone, Rome et Albe ! Et les guerres entre les rois de France et les ducs de Bourgogne, entre Aragon et Castille, entre l'Angleterre et l'Ecosse, ces ennemies héréditaires et irréconciliables ! Et celles que nous avons vues, de nos jours encore, entre des peuples qui maintenant sont frères, qui sont unis sous le même drapeau, qui seraient fiers des mêmes victoires, tristes des mêmes revers ! Nous pouvons prévoir qu'il en sera dans l'ordre politique comme dans l'ordre social ; les guerres de notre siècle entre nations européennes paraîtront à nos descendants, comme à nous celles de nos pères, de véritables guerres civiles.

L'avenir vaudra mieux que le présent, parce que chaque jour voit s'accroître et s'enraciner dans les cœurs le respect de l'homme et le respect du droit, ces deux sentiments qui distinguent la civilisation de la barbarie. Mais le présent vaut mieux que le passé, et dans ce que l'on appelle « le bon vieux temps » il n'est pas une période qui, étudiée avec attention, ne laisse apparaître un état social inférieur à celui dont nous sommes si facilement tentés de nous plaindre aujourd'hui. Aussi la conclusion logique et consolante de toute investigation historique est-elle qu'après tout c'est encore dans notre siècle qu'il vaut mieux être né.

Voilà ce que nous dit l'histoire. Elle nous dirait peut-être encore beaucoup d'autres choses si nous continuions à l'interroger ; mais vous trouvez sans doute qu'elle a déjà parlé trop longtemps. Je m'arrête, et je cède la parole à ceux qui, au lieu de vous vanter ses mérites, sauront vous les montrer, et qui, pour vous la faire applaudir, n'auront qu'à vous lire quelques pages détachées de leurs œuvres.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1889.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, le samedi 11 mai, après vous avoir rappelé le succès de la première conférence de M. Henry WELSCHINGER : *Châteaubriand et son discours de réception à l'Académie française*, conférence suivie d'une audition musicale brillamment organisée par notre confrère M. Arthur COQUARD, nous vous promettions pour 1890, au cours de l'hiver, deux pareilles soirées.

Ceux d'entre vous qui, le 15 mars dernier, ont applaudi l'éloquent orateur traitant de *Jeanne d'Arc dans la poésie et dans l'histoire* et ont ensuite éprouvé le charme d'entendre Mmes DE MONTALANT et BOUTET DE MONVEL, MM. MARSICK et HASSELMANS, accompagnés de M. Émile BOURGEOIS, savent comment la première moitié de cette promesse a été tenue.

Nous venons, ce soir, achever de payer notre dette.

Vous n'avez peut-être pas oublié que nous avions pris encore un autre engagement.

Nous voulions rompre avec la tradition de l'antique compte rendu, et vous éviter la fatigue d'entendre la longue analyse de mémoires et de rapports qui sont à votre disposition dans notre volume de 1889, déjà publié.

Le compte rendu sera désormais, disions-nous, limité aux *actes* de notre Société attestant son activité et ses progrès.

Digitized by Google

Mais comme, à tout prendre, la réunion de nos travaux de l'année, en un volume, est un *acte* important dans notre existence, nous lui devons une mention si laconique quelle soit.

D'ailleurs, il est des souvenirs dont le réveil rapide ne peut avoir rien de désobligeant, sous la condition d'observer le judicieux conseil :

Glissez mortels, n'appuyez pas....

Nous pouvons, sans craindre de vous faire éprouver d'ennui, remonter aux *Origines de la Sainte-Alliance de 1814 à 1815*, racontées par M. Flach, étudier avec lui les préparations de cette coalition, revoir la physionomie si particulièrement originale de l'agent de ces intrigues diplomatiques, la mystique Mme de Krüdner, et comme cette femme étrange était un peu beaucoup comédienne, vous ne changerez pas de milieu en pénétrant à l'Opéra entraînés par l'*Abbé de théâtre*, François Arnaud ; ce célèbre et tenace champion des luttes que se livrèrent les partisans passionnés de Gluck et de Piccini.

M. de Bricqueville, l'auteur de cet article plein d'attrait, nous prépare pour l'année prochaine, une charmante surprise.

Notre confrère est propriétaire d'une collection rare d'instruments de musique disparus ; il vous en fera, ici même, une exhibition et interprétera sur ces instruments, des morceaux composés pour eux dans le ton convenable exigé par les conditions de leur exécution originaire.

En quittant le théâtre, même du temps de l'abbé François Arnaud, le spectateur aimait à respirer le grand air avant de rentrer chez lui.

Si vous êtes disposés à vous passer cette fantaisie en imagination, accompagnez M. Albert Lefèvre dans son *Excursion à travers le canton de Züg, suisse allemande.*

Vous apprendrez à connaître toute l'étendue de l'égalité démocratique dans ce pays dont les mœurs étonnent nos habitudes réservées et cérémonieuses.

Vous serez surpris de voir, après le dîner, les gens de service de l'hôtel monter de la cuisine au salon, se mêler aux voyageurs, s'ins-

Digitized by Google

taller au piano, faire de la musique, composer des quadrilles et danser des polkas et des valses.

S'ils sont franchement égalitaires, les habitants du canton de Züg ne sont pas moins généreux.

M. Lefèvre cite un trait tout à l'honneur du Dr Hoegglin, directeur de l'établissement hydrothérapique de la station de Schœnbrün.

En 1871, il reçut gratuitement, pour aussi longtemps que l'exigèrent les soins de leur santé, plusieurs de nos compatriotes alsaciens ruinés par la guerre.

Les sentiments de sympathie réveillés dans vos cœurs par le nom de la noble Alsace vous prépareront, tout naturellement, à lire l'étude de M. Henry Welschinger intitulée : *La cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution*, d'après les recherches de M. Rodolphe Reuss.

Vous y trouverez une narration rapide et captivante des luttes politiques — et quelles luttes grand Dieu ! qui se livrèrent autour et à l'intérieur du célèbre Munster, au cours de la période troublée de 1789 à 1802.

Les écrivains, qui s'occupent de critique littéraire et historique, affirment que la synthèse de la Révolution française est encore à faire ; en tous cas, les documents servant à composer son analyse s'accumulent à l'infini.

Nous vous en signalerons deux nouveaux mis à notre disposition.

L'un, publié par notre confrère M. Jules Fabre, sous le titre *La presqu'île de Quiberon, notes de voyage et d'histoire.*

L'auteur, après avoir décrit, à la manière de Walter Scott, le pays où le drame s'est accompli, en retrace, avec les lamentables péripéties, le sanglant dénouement.

L'autre document, édité en deux importants volumes par M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, raconte *Les insurrections normandes pendant la période révolutionnaire.*

Vous y verrez se soulever et combattre les chouans et les chauffeurs, vous comprendrez comment ce côté de la guerre civile différait de la

Digitized by Google

guerre de Vendée et vous vous rendrez compte des causes de l'insuccès de la résistance royaliste dans cette partie du bocage normand.

M. DE LA SICOTIÈRE vient d'être pour cet ouvrage honoré d'un prix décerné par l'Académie française.

Il ne pressentait certes pas les déchaînements de la guerre civile, le bon, le savant, l'éloquent, le courageux Lamoignon de Malesherbes, lorsque, directeur général de la librairie en 1750, à 29 ans, il préparait ses célèbres *Mémoires sur la liberté de la pensée et de la discussion publique des opinions*, droits réputés par lui nécessaires au triomphe de la vérité.

M. le Premier Président BARBIER, dans une étude qui nous fait connaître toute l'ampleur des idées de Lamoignon de Malhesherbes, a placé sous nos yeux l'acte de naissance de la liberté de la Presse.

Comment et pourquoi la proclamation de ces principes supérieurs, suivie de la promesse d'autres réformes tourna-t-elle à la perte des politiques et du Prince qui les avaient acceptées et même devancées?

Nos grands historiens modernes et le premier à leur tête, M. Taine, poursuivent la solution de ce problème. Ils s'efforcent d'en dégager la formule de l'avenir, cette fameuse formule qu'un conférencier invoquait d'une façon plus pompeuse que facile à comprendre, en disant à ses auditeurs :

« MESSIEURS,

« Réunissons nos efforts et cherchons tous ensemble la formule ! Car celui qui découvrira la formule méritera les éclatants suffrages de l'humanité et sera salué, par les générations reconnaissantes, du noble titre de père de la formule ! »

Ce sont des mots qui parfois, selon la composition des auditoires, soulèvent des tonnerres d'applaudissements.

Une cruelle formule dont nous avons subi le poids écrasant : *la force prime le droit*, fut une fois de plus appliquée en 1655 par Louis XIV à la ville de Marseille.

Digitized by Google

Vous vous rappelez la dramatique narration retracée, l'année dernière, en séance publique, par M. Camoin de Vence sous le titre : *La Fronde en Provence*, le sire *Gaspard de Glandevès Nioselles*.

Le droit était incontestablement du côté de ces braves Marseillais dont les privilèges municipaux avait été méconnus et violés.

Conduits par le sire Gaspard de Glandevès Nioselles, les Marseillais levèrent l'étendard de la révolte, appréhendèrent le messager royal, mirent en pièces l'ordonnance dont il était porteur et, se livrant aux derniers outrages, arrachèrent la barbe de l'ambassadeur de Louis XIV!

Ces violences, il faut bien le reconnaître, dépassaient les justes limites de la protestation permise. Le Roi résolut de réduire Marseille, le canon fit brèche aux murailles et Louis XIV, entouré d'un imposant appareil militaire, entra dans la cité vaincue mais frémissante de rage. Les représailles furent cruelles, la fuite seule sauva Nioselles du dernier supplice.

La clémence et la modération après la victoire ne seraient-elles pas les deux termes d'une formule déjà très bonne, en attendant mieux?

Si en 1655, Louis XIV poussa l'exercice de la force au-delà de ses limites humaines, pouvons-nous oublier qu'un siècle et demi plus tard, les funérailles de l'antique monarchie française étaient conduites aux accents de l'hymne des Marseillais, et parmi les enfants de la Patrie qui acclamaient le jour de gloire salué par Rouget de Lisle, n'y avait-il pas plus d'un arrière petit-fils des affidés de Gaspard de Glandevès Nioselles? Génération qui, sur la place publique de la vieille cité phocéenne, avait aspiré le souffle révolutionnaire et patriotique en entendant raconter la légende populaire du héros de l'indépendance marseillaise!

Et comment encore n'être pas frappé d'un rapprochement né d'hier. Le rude interprète contemporain de la maxime : *la force prime le droit*, exilé brusquement du pouvoir, vit maintenant dans la retraite déchu de sa puissance et préoccupé de savoir ce que l'avenir réserve à la grande œuvre politique, passion de toute sa vie.

« Entendez, ô grands de la terre, instruisez-vous, arbitres du monde » s'écrie Bossuet dans le début de la plus magnifique de ses oraisons funèbres. Cet enseignement l'histoire philosophique ne le donne-t-elle pas à profusion quand on veut y regarder de près.

Digitized by Google

Les fautes commises contre la justice et le droit déposent dans la conscience de l'humanité des semences lentes à germer, mais qui, avec le temps, se transforment en une formidable moisson de colères et de violentes revendications.

Je commence à craindre, Mesdames et Messieurs, d'entendre s'élever vos réclamations, sinon gronder votre colère. On nous avait promis, devez-vous penser, de ne pas faire un long compte rendu et voilà que déjà....

Je m'empresse de me rendre à cette juste observation, mais avant de finir permettez-moi de vous faire remarquer que nous avions à payer une dette aux collaborateurs de la Société.

Hélas ! il est trois de ces confrères que nous avons salué d'un éternel adieu.

M. Torrès-Caicédo, ancien ministre plénipotentiaire du Venezuela, grand officier de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Institut, nous a été enlevé au cours de l'année dernière. Associé à nos travaux dès le 25 février 1859, M. Caicédo nous adressait fidèlement ses publications et elles étaient nombreuses, traitant de questions d'économie politique, d'histoire et de morale, œuvres destinées à recevoir une publicité particulière dans les Amériques du Sud.

Peu de temps après, nous perdions M. Doneaud du Plan, ancien professeur de littérature à l'École navale de Brest, plusieurs fois lauréat de l'Académie française et qui, chez nous, gagna plus d'une fois aussi les palmes du concours Raymond.

Éloquent instituteur, pendant plus d'un quart de siècle, des brillants officiers de notre armée de mer, M. Doneaud du Plan prodigua ses leçons aux futurs États-majors de nos flottes ; par lui, ils apprirent à écrire leurs correspondances et leurs ordres du jour dans ce limpide, fier et beau langage, qu'enregistre avec honneur l'histoire de la marine française.

Enfin, un troisième deuil, tout récent celui-là, il date du commencement de ce mois, nous était réservé.

Un de nos jeunes confrères, M. Albert Rouxel, a succombé enlevé par un mal rapide..

Digitized by Google

Le talent de M. Rouxel, croissant chaque jour, s'était affirmé en 1889 par deux études des plus distinguées : *Un antiquaire au* XVIIIe *siècle, le marquis de Caumont*, et la *Chronique des élections à l'Académie française depuis sa fondation.*

Pour remercier notre confrère de sa collaboration, nous l'avions élu vice-président de la 4e classe.

Le 1er avril, nous conduisions son deuil et lui adressions les adieux que méritaient sa bonté, sa charmante bienveillance et son mérite littéraire.

Ce pieux souvenir accordé, suivant nos traditions, à la mémoire de confrères regrettés, s'il est absolument dans notre devoir, ne nous permet pas d'oublier une manifestation bien vivante de notre vie sociale, nous voulons parler du prix Raymond. Dans un instant vous allez entendre le rapport concernant le concours de 1890 et, lorsque les noms des lauréats auront été proclamés, nous vous lirons le texte des sujets proposés pour 1891 et 1892.

Si la commission du prix Raymond a bien mérité de nous par sa conscience à lire les volumineux Mémoires qui lui ont été soumis, nous ne pouvons, sous peine de commettre un injuste oubli, passer sous silence des travaux comme ceux de MM. Armand de Béhault, *L'établissement des Francs en Belgique;* l'abbé Poupin, *Histoire de la Musique chez les Grecs;* Fabre de Navacelle, *Genséric et l'Empire d'Occident;* Charles Préau, *Études de numismatique;* Camille Meunier, *Les Français en Espagne au moyen âge.* Une mention très honorable est aussi méritée par ceux de nos confrères qui acceptent de nous rendre compte des travaux des Sociétés savantes de France et de l'Étranger, comptes rendus complétés par des rapports sur les ouvrages offerts. Citer ces rédacteurs, c'est rappeler le nom de nos confrères les plus assidus à nos séances mensuelles et les plus dévoués à l'œuvre commune : MM. Eugène d'Auriac, de Boisjoslin, Bougeault, Camoin de Vence, Loiseau, Marbeau, Marcilhacy, Montaudon, exact et complet parmi les plus exacts, Paul Louis d'Arc, Duchartre de l'Institut, Gustave Duvert, colonel Fabre de Navacelle, Talbot avec son rapport magistral sur le concours : *histoire de la Traduction*, Charles Préau, Félix

Digitized by Google

Tournier, Racine et Rodocanachi, un de nos plus jeunes confrères que vous allez entendre ce soir pour la première fois. Nous espérons qu'il obtiendra près de vous, comme ces jours derniers, en séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un accueil bien capable d'encourager sa vocation déterminée pour les études historiques.

Encourager les vocations! fortifier d'heureux débuts! permettre à des conférenciers, à des lecteurs nouveaux de se perfectionner dans l'art de la parole et de la diction en public, épreuve toujours délicate et périlleuse, c'est faire d'un article de notre programme, la plus pratique des applications.

Soutenus par votre bienveillance, Mesdames et Messieurs, nous verrons des orateurs et des lecteurs s'affermir dans la hardiesse, cette condition indispensable du succès. Par cette assistance, vous deviendrez réellement, de plus en plus, nos associés, et vous mériterez nos remerciements pour cette très utile collaboration.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX RAYMOND

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre imagination moderne se représente avec effort l'importance que pouvait avoir le rôle qu'a dû jouer la propriété du sol dans les sociétés anciennes. Aujourd'hui, nul n'a besoin d'être propriétaire foncier pour jouir de tous les avantages et de tous les agréments de la vie. La fortune mobilière les lui assurera.

Bien assise elle n'est guère plus exposée que la richesse en biens-fonds. Elle donne la même influence sociale, elle peut conduire aux mêmes honneurs, elle permet de jouir de châteaux et de palais, de jardins et de parcs, de forêts et de plaines, sans courir les chances, les risques et les soucis de la pleine propriété.

Mais ce résultat, qui ne nous étonne plus, tant il nous est familier, suppose une organisation sociale avancée, une protection de la loi, une sécurité des personnes et des biens, un respect de la liberté individuelle, je dirai plus, une égalité de droits sans bornes, que nos ancêtres ont à peine soupçonnés.

Que ces conditions viennent à disparaître ou à manquer, l'homme se rejettera sur la terre, s'y cramponnera avec une sorte de désespoir, comme le fait aujourd'hui, de l'autre côté de la Manche, le malheureux paysan Irlandais. Et pourquoi ? La raison en est simple. S'il n'y a pas d'Etat tutélaire, la propriété mobilière est exposée à toutes les déprédations ; c'est le bien instable entre tous. Puis chaque famille a besoin d'un foyer. Qui le lui fournira si elle n'a pas un coin de

Digitized by Google

terre à elle ? Un plus puissant, un propriétaire, qui, en l'absence d'une véritable légalité, la tiendra à sa discrétion, la mettra à sa merci. Il n'y aura pas d'intermédiaire entre le locataire et le serviteur et bientôt entre celui-ci et le serf.

Tel est, en effet, le spectacle que nous présente l'établissement de la féodalité dans notre pays.

C'est une erreur très répandue de croire que dans ces temps lointains la fortune mobilière n'existait pas ou n'était pas considérable. Sous forme de bétail, de produits naturels de toutes sortes, de vêtements, d'objets précieux, même d'or et d'argent monnayés, elle était très probalement supérieure, comme valeur, à la propriété foncière. Si celle-ci fut plus convoitée, c'est qu'elle échappait davantage à la spoliation. On pouvait bien dévaster la terre, on ne pouvait pas l'emporter ; les hommes de guerre ne se souciaient même pas de l'occuper, et l'ancien détenteur finissait presque toujours par rentrer en possession. Ce fut là une des principales causes pour lesquelles les rapports des hommes, faute d'être réglés par l'Etat, le furent par la terre, s'incorporèrent au sol. Et je ne parle pas seulement des rapports de seigneur à vassal, mais de propriétaire à tenancier, de maître à serf.

Ce lien réel une fois créé, une nouvelle période se prépare au bout de laquelle j'aperçois la Révolution française. Dans cette période, les services dus par le détenteur du sol à raison de sa possession vont en diminuant, par des causes multiples (la dépréciation des prix, les rachats, les usurpations), en même temps et à mesure que diminuent de leur côté les services que le seigneur, détenteur, comme on l'appelle, du domaine éminent ou direct, est appelé à rendre à son subordonné ou à son sujet (services de protection, de justice etc). Ainsi s'accroît sans cesse le domaine utile aux dépens du domaine direct jusqu'au jour où il deviendra lui-même, par l'effet de la Révolution française, la vraie propriété franche et libre.

Un des éléments les plus actifs de cette transformation a été l'acquisition des terres par les roturiers. Cette acquisition se présente sous une double face.

D'une part, les paysans et les bourgeois achètent des parcelles du domaine foncier du seigneur et cela, non pas à un prix fixe et une fois payé, mais à charge de rentes, de cens, de services perpétuels.

Digitized by Google

Par là s'augmente chaque jour le nombre de ceux qui ont un domaine utile et qui le transformeront plus tard en domaine direct.

La deuxième forme de l'acquisition consiste dans l'achat de domaines entiers, de seigneuries entières, avec leurs dépendances légales, les titres honorifiques, les droits et privilèges qui s'y attachent. Ces acquisitions-là ont surtout pour effet d'affaiblir la noblesse féodale en lui enlevant de son prestige, et en contribuant à la déposséder de sa fonction sociale. Les titres, les privilèges, qui avaient leur raison d'être quand ils correspondaient, dans le passé, aux actions d'éclat d'une noblesse immémoriale, dans le présent, aux services rendus comme soldat et comme protecteur, ne se justifiaient plus, alors que les fiefs et les seigneuries passaient aux mains de roturiers enrichis qui n'avaient d'autre titre personnel que leur fortune, d'autre fonction que l'emploi qu'ils en pouvaient faire.

Tant que ces nouveaux acquéreurs restaient en dehors de la noblesse, ils affaiblissaient celle-ci en détenant à sa place les biens qui donnaient l'autorité et l'influence ; quand leurs descendants, au bout de quelques générations, entraient dans ses rangs, sans doute la fortune d'ensemble de la noblesse se trouvait et reconstituée et grossie, mais les vertus guerrières, les traditions familiales, tout ce qui fait la force d'une aristocratie de race, loin de se reconstituer, continuaient à s'amoindrir.

Suivant le point de vue qu'on envisage, on peut se féliciter de ce résultat ou le regretter. — S'en féliciter si l'on considère les qualités de travail, d'intelligence, d'initiative que la nouvelle noblesse a pu mettre au service de l'Etat dans les magistratures publiques, la part qu'elle a prise à l'émancipation de la pensée, à la préparation de la société moderne. — Le regretter, quand on estime que mieux eût valu maintenir l'unité de la noblesse d'épée, avec sa bravoure chevaleresque, son esprit de sacrifice, sa générosité, sa prodigalité même, quand on croit que cette noblesse eût pu se transformer comme l'a fait la noblesse anglaise et, par un accord raisonné avec la bourgeoisie, le clergé et la royauté, fonder sans révolution violente des institutions de progrès stable et de sage liberté.

Quel que soit le sentiment qu'on éprouve, une chose paraît certaine, c'est que l'acquisition des terres nobles par les roturiers a accéléré et

Digitized by Google

rendu inévitable la Révolution française. Elle a désorganisé la noblesse, elle l'a réduite à l'impuissance par le dehors et par le dedans, elle a rendu invincibles les revendications de ces autres acquéreurs dont j'ai commencé par parler, les acquéreurs de parcelles chargées de droits féodaux. Que pouvaient, au XVIIIe siècle, répondre la nouvelle et l'ancienne noblesse aux détenteurs de ces parcelles, paysans et bourgeois, quand ils repoussaient les charges dont ils étaient grevés, charges personnelles ou réelles, dégradantes ou simplement onéreuses, comme attentatoires à la justice et à la liberté, comme ne correspondant à aucun service rendu, comme ne se justifiant par aucune continuité de tradition. La conséquence était fatale, inévitable. La noblesse devait être renversée pour libérer la propriété ; la propriété devait être libérée pour renverser une noblesse parasite.

Tel est, dans ses grands traits, le sujet que la *Société des Etudes historiques* avait mis au concours, non certes dans son ensemble ni pour la France entière, — la vie d'un homme suffirait à peine à un semblable labeur, — mais en laissant aux concurrents la liberté la plus entière de se cantonner dans une époque et dans une région.

Cette manière toute nouvelle de poser une question de concours nous semble présenter d'immenses avantages. Elle permet aux érudits de compulser, sans déplacement, les documents qu'ils ont sous la main, elle utilise les connaissances que chacun a pu acquérir et l'intérêt plus vif que chacun ressent en étudiant l'histoire qui le touche de plus près, l'histoire de sa province ; enfin elle évite, et les visées stériles pour être trop vastes et trop hautes, et les forces perdues par la convergence trop exclusive sur un même point. Si nombreux que soient les concurrents, chacun apportera sa pierre, bien à lui, qui loin de faire tort à la contribution de son rival ou de la supplanter en la rendant inutile, se joindra à elle, s'y adaptera souvent, et permettra à un architecte futur de construire un monument plus vaste, solide et durable.

Le nombre des concurrents qui ont répondu à notre appel prouve, à lui seul, que nous ne nous sommes pas trompés dans nos prévisions optimistes. Pour la première fois depuis longtemps, quatre mémoires nous ont été envoyés. Il faut dire que l'un d'eux doit être écarté. Il a poussé la limitation à l'excès. Il se borne à une seule terre et à un seul document, qui n'est pas même entier. C'est vraiment trop

Digitized by Google

peu. Mais les trois autres mémoires sont, à des titres différents, soit par l'importance et l'étendue des recherches, soit par le talent de la mise en œuvre, des travaux de sérieuse et solide valeur.

Ils nous transportent dans trois régions différentes de la France ; à l'Ouest, dans l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou ; au Nord, dans la Normandie ; à l'Est, dans le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez. C'est par le mémoire consacré à cette dernière région que je commencerai mon examen.

Comme étendue, c'est le moins important des trois ; mais c'est aussi le plus précis, le plus élégant, le mieux composé. L'auteur va droit au but, il ne s'égare pas dans des chemins de traverse, il ne s'attarde pas, le long de la route, à vaguer dans les champs d'alentour. Il a bien circonscrit son sujet dans le temps comme dans l'espace. Ce qu'il veut nous faire connaître, ce sont les grandes acquisitions territoriales de la bourgeoisie au XVIe siècle ; et il lui suffit de retracer dans un rapide préambule l'état social des siècles qui ont précédé. Pourquoi le XVIe siècle est-il choisi ? Parce qu'il marque l'apogée de la puissance financière des bourgeois du Lyonnais. Ces bourgeois s'enrichissent par le négoce et par la banque. La soierie, la draperie, les denrées coloniales, font affluer les richesses à Lyon et puis les richesses, à leur tour, attirent les banquiers Italiens, les Florentins surtout. L'auteur retrace, en un tableau vif et animé, l'histoire de ces grandes familles de marchands et de banquiers qui vont donner, au bout de quelques générations, des grands seigneurs à la France : les Laurencin chez lesquels Bayard s'équipe pour son premier tournoi, les Capponi, dont l'un, pendant la grande famine de 1573, nourrit 4000 pauvres sur ses terres, les Gadagne, acquéreurs des villes et seigneuries de St-Galmier et St-Héand, à la proverbiale fortune (on disait riche comme Gadagne), les Gondi, ancêtres du célèbre cardinal de Retz. Telle était la disproportion entre la fortune de ces bourgeois et les faibles capitaux de la noblesse de race que, lors de la mise en vente des biens confisqués sur le connétable de Bourbon, 37 seigneuries sur 40 passèrent en leurs mains, dans le seul Beaujolais et le pays de Dombes.

Quelles furent les conséquences de ce déplacement de propriété, véritable avènement d'une nouvelle classe politique ? L'auteur en expose fort bien quelques-unes. Les acquéreurs de seigneuries et de fiefs

Digitized by Google

vont devenir les meilleurs auxiliaires de la royauté dans son œuvre d'unification politique. Ils n'ont pas les préjugés de race. Ils ne cherchent pas à retenir des lambeaux de souveraineté. Il leur suffit de se rapprocher de la couronne et d'exercer la part d'influence et d'autorité qu'elle leur confère dans ses conseils et ses magistratures. Durant la Ligue, Henri IV n'a pas de plus fidèles appuis que les Gadagne, les Camus, les Scarron.

En même temps qu'ils soutiennent le roi et fortifient le pouvoir central, ils enrichissent le pays. Ils l'enrichissent par la mise en valeur des terres, par une culture meilleure, par les somptueux châteaux qu'ils édifient, par le train de vie qu'ils mènent.

A ces conclusions tirées des documents qu'il a étudiés l'auteur en ajoute une autre d'un caractère plus vague, et que, pour ma part, je ne saurais admettre. S'il fallait l'en croire, l'acquisition des terres nobles et l'anoblissement qui souvent en a été la suite proche ou lointaine auraient opéré un rapprochement, une fusion des classes, dont la Révolution française apparaîtrait comme le couronnement, et la célèbre nuit du 4 août comme la glorieuse et éclatante manifestation. C'est faire trop d'honneur à la nouvelle noblesse, de même qu'un autre concurrent va tout-à-l'heure la rabaisser outre mesure, en exaltant l'ancienne.

Prise en soi, l'œuvre que j'analyse est digne de grands éloges: mais elle le cède aux œuvres rivales en richesses de documents et en variété d'aperçus.

Ce n'est pas que la longueur des deux autres mémoires soit toujours à sa place et constitue un mérite. Les auteurs ne semblent pas avoir bien compris notre pensée quand nous leur avons signalé, comme sources, les états de francs-fiefs. Nous ne leur demandions pas un traité des francs-fiefs ou du droit féodal, moins encore un traité de la noblesse ou de l'anoblissement, d'autant moins que l'anoblissement est une conséquence possible, nullement nécessaire, de l'acquisition des terres nobles. Le terme même de terre noble n'a pas été suffisamment compris; on a cru qu'il s'agissait de la terre noble prise en bloc, alors que le démembrement de la propriété est aussi important à étudier que la transmission du fief dans son ensemble.

Digitized by Google

Quand saurai-je tout ? Telle est la devise du mémoire sur les provinces de l'Ouest. L'ambition de tout savoir n'est pas à coup sûr d'une âme vulgaire, mais elle excède les forces humaines et elle est surtout hors de proportion avec le temps fort mesuré dont disposaient les concurrents. Savoir ignorer, ou mieux, savoir sacrifier n'est pas moins important que savoir. Une grande partie des deux volumes in-folio qui composent ce mémoire ne sauraient donc entrer en ligne de compte. J'ajoute que la faute commise par l'auteur de vouloir trop embrasser, de ne pas même limiter son sujet à une époque précise, l'a entraîné dans des inexactitudes et dans des négligences de style qui contrastent avec l'élégance et la netteté du précédent mémoire.

Cette part faite à la critique, il faut reconnaître la passion d'érudit avec laquelle il s'est appliqué à réunir les matériaux de son travail, l'heureuse abondance des pièces justificatives qu'il produit (dont quelques-unes d'un très grand intérêt), enfin la pénétration dont il fait preuve dans les chapitres où il est véritablement maître de son sujet.

Ses conclusions sont surtout d'ordre économique. Il constate que dans la région étudiée les acquisitions de terres par les roturiers ont été nombreuses et qu'elles ont eu pour résultat manifeste d'améliorer la situation agricole et financière du pays. Tandis que les nobles de race s'appauvrissaient de plus en plus par leur entêtement à repousser tout autre métier que le métier des armes, et ainsi appauvris végétaient sur leurs terres, à peine en mesure de s'équiper pour le service du roi, les négociants enrichis desséchaient les marais, drainaient les terres, plantaient ou faisaient planter des vignes, construisaient fermes et châteaux et payaient au roi le lucratif impôt des francs-fiefs.

Le côté politique de la question est à peine esquissé. C'est lui au contraire que l'auteur du dernier mémoire, — le mémoire consacré à la Normandie, — s'efforce surtout de mettre en lumière.

Ce mémoire nous a paru l'emporter de beaucoup sur les deux autres. Il unit à la clarté d'exposition et à l'élégance du style du premier l'ampleur des recherches du second. Il est, en général, bien ordonné et, sauf les hors-d'œuvre dont j'ai fait mention, il captive et retient l'attention.

L'époque choisie est la seconde moitié du XVe siècle. L'auteur s'est

Digitized by Google

proposé d'étudier l'un des côtés du bouleversement social que la guerre de cent ans a produit, la diminution de la fortune territoriale de la vieille noblesse, l'accroissement de cette même fortune aux mains des bourgeois.

Voici le sombre tableau que traçait un contemporain de l'état de la noblesse normande durant la guerre de cent ans. C'est Robert Blondel, poète et historien noble de la Basse-Normandie, qui parle:

« Avant la guerre nous étions tous renommés riches, puissants. Aujourd'hui, altérés et flétris par le besoin, nous mendions notre vie et plus d'un d'entre nous, gentilshommes, en sont réduits à remplir les offices les plus vils, comme le métier de tailleur, d'autres à servir dans des auberges, tandis que des bouviers et des rustres anglais, sortis de la plèbe, resplendissent dans notre pays, enrichis de nos héritages et décorés des titres usurpés de ducs, de comtes, de barons, et de chevaliers. »

Les Anglais chassés, les nobles ruinés ne purent rentrer dans leurs terres et les bourgeois ou même les paysans les achetèrent à vil prix, dévastées, désolées qu'elles étaient. En 1469, la montre de la noblesse du bailliage d'Evreux laisse constater que plus du tiers des fiefs sont, dans ce bailliage, possédés par des roturiers, et l'année suivante, l'application du célèbre Edit de Louis XI sur les francs-fiefs anoblit 800 familles roturières comme possesseurs de terres seigneuriales.

Quelle fut la résultante politique ou sociale de cette vaste mutation de propriété ?

L'auteur du mémoire reconnaît qu'au point de vue économique les conséquences furent favorables, que la culture s'en trouva bien, que la richesse générale s'en accrut. Mais, à la différence de ses concurrents, il voit tout en noir, au point de vue politique.

Suivant lui, c'est cette substitution de propriétaires roturiers aux nobles de vieille roche, c'est leur intrusion successive dans la noblesse qui a perdu l'aristocratie française, et en soi, et aux yeux de l'opinion.

Ces parvenus, dit-il, ne rendaient pas les services qu'on était en droit d'attendre de la noblesse, et ils n'en défendaient qu'avec plus d'âpreté les privilèges et les franchises dont ces services auraient dû être le prix.

Le service militaire ? ils s'y soustraient le plus qu'ils peuvent : tout

Digitized by Google

au plus s'en acquittent-ils en envoyant leurs valets à leur place. Et l'auteur rappelle le piquant discours que Pavillon met dans la bouche d'un de ces nouveaux nobles convoqué à l'arrière ban :

Je plaignais mon pays.
Sans dessein de le soulager
Je laissais aux héros le soin de le venger.
La gloire et les honneurs n'étaient pas ma faiblesse
Et je me piquais de noblesse
Seulement pour ne pas payer
La taille et les impôts que paie un roturier.

Les devoirs de seigneur foncier, les devoirs d'assistance, de protection, de justice, ils ne s'en souciaient pas davantage. La plupart d'entre eux ne résident pas sur leurs terres ; ce sont des bourgeois des villes qui ont fait un bon placement à la campagne ; ils n'exploitent pas, ils louent à des métayers ou à des fermiers, aux plus dures conditions possibles.

Au reste, l'esprit général des anoblis perd tout. Vaniteux à l'excès, intraitables avec les paysans, insolents avec leurs serviteurs ou leurs voisins, ils aliènent l'opinion à la noblesse, ils font détester ses privilèges comme de monstrueuses anomalies.

N'apercevez-vous pas que l'auteur dépasse le but? Les anoblis ou les possesseurs de terres nobles deviennent la victime expiatoire des péchés ou des fautes de la noblesse toute entière. On les rend responsables même des circonstances d'ordre général qui devaient conduire l'aristocratie française à sa perte. Tout, en effet, n'était pas péché ou faute. La noblesse portait la peine du triomphe de la monarchie sur la féodalité. C'est ce triomphe qui avait rendu successivement inutiles les services que la noblesse d'épée pouvait ou devait rendre ; c'est lui qui, grâce à ce faux point d'honneur des nobles Français de s'éloigner du commerce et de l'industrie, alors même qu'ils n'encouraient nulle dérogeance, c'est lui qui les avait condamnés au rôle de courtisans ne résidant pas sur leurs terres, ou réduits à la triste condition de petits seigneurs terriens plus pauvres souvent que leurs tenanciers. Comment oublier ce vivant tableau tracé au XVIIIe siècle par la plume impitoyable de l'abbé Coyer ?

Digitized by Google

« Parcourons ces terres seigneuriales qui ne peuvent nourrir leurs seigneurs. Voyez ces métairies sans bestiaux, ces champs mal cultivés ou qui restent incultes, ces moissons languissantes qu'un créancier attend, une sentence à la main, ce château qui menace ses maîtres, une famille sans éducation comme sans habit, un père et une mère qui ne sont unis que pour pleurer. A quoi servent ces marques d'honneur que l'indigence dégrade, ces armoiries rongées par le temps, ce banc distingué dans la paroisse où l'on devrait attacher un tronc au profit du seigneur, ces prières nominales que le curé, s'il osait, convertirait en recommandations à la charité des fidèles, cette chasse qui ne donne de plaisir qu'à ceux qui ont de l'aisance et qui devient un métier pour ceux qui n'en ont pas, ce droit de justice qui s'avilit sous l'infortune et s'exerce mal? »

Il faut seulement reconnaître que l'anoblissement, direct ou indirect, ne pouvait pas relever la noblesse et qu'il contribua même, pour sa part, à la faire déchoir aux yeux de l'opinion. La noblesse, en effet, ne s'ouvrait pas au talent, elle ne s'ouvrait qu'à la richesse et en s'étendant de la sorte elle ne faisait que blesser chaque jour davantage le principe de l'égalité devant l'impôt, qu'à rendre plus vraie cette saisissante comparaison de Tocqueville :

« Au 18e siècle, dit le grand publiciste, c'est le pauvre qui jouit, en Angleterre du privilège d'impôt ; en France c'est le riche. Là l'aristocratie a pris pour elle les charges publiques les plus lourdes, afin qu'on lui permît de gouverner ; ici elle a retenu jusqu'à la fin l'immunité d'impôt, pour se consoler d'avoir perdu le gouvernement. »

Je n'ai pu donner qu'une idée très imparfaite des trois mémoires qui nous ont été soumis : leur étendue est trop considérable pour se prêter à une analyse détaillée. Qu'il me suffise de relever, en finissant, une qualité qui leur est commune à tous trois et que notre société demandait avant tout : ils sont basés sur l'étude des documents originaux. C'est dans cette voie seulement que peut progresser la science ; et dans la limite des sujets choisis par eux nos trois concurrents l'ont fait progresser.

La Société des Etudes historiques partage le prix entre eux dans les proportions suivantes :

Digitized by Google

1° 600 francs au mémoire sur la Normandie.

2° 200 francs à chacun des deux autres mémoires.

Les plis cachetés, ayant été ouverts, nous ont fait connaître les noms des lauréats. Ce sont :

1° M. Gustave A. Prévost, ancien magistrat, correspondant de la société des antiquaires de France, à Rouen, auteur du mémoire sur la Normandie.

2° M. A. Vachez, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon, auteur du mémoire sur le Lyonnais.

3° M. Musset, archiviste-paléographe, président de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à La Rochelle, auteur du mémoire sur les provinces de l'Ouest.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. La Société des Etudes historiques se félicite d'avoir suscité d'aussi remarquables travaux et elle est heureuse de couronner des auteurs qui en sont si dignes.

JACQUES FLACH.

Digitized by Google

IMPRESSIONS LAKISTES

Souvenirs des Lacs de la Haute Italie.

Lugano est la station favorite, le point central pour les excursions sur les lacs du nord de l'Italie. Il est devenu beaucoup plus accessible depuis le nouveau chemin de fer du St-Gothard. Tous ceux qui visitent Lugano vantent sa situation exceptionnelle sur son lac si gracieux, dans son cadre de hautes et sévères montagnes. Un ciel d'un bleu de turquoise, un climat d'une douceur inaltérable lui ont valu cet éloge d'un écrivain anglais : Lugano est un morceau du ciel tombé sur une terre bénie.

La ville, elle-même, a du caractère : le type italien avec ses profondes arcades où l'on cherche un abri contre le soleil.

Des fenêtres de notre chambre à l'hôtel Washington, vrai palazzo, qui était la résidence du gouvernement du Tessin, avant qu'on le transférât à Bellinzona, nous avons un belvédère délicieux.

Nous éprouvons déjà ce charme infini des sensations que donne le lac : un calme absolu, doux, intime qui vous envahit, qui vous pénètre, comme un bain vivifiant pris par les yeux.

Autour de Lugano la villa Ciani, avec son parc magnifique, offre aux regards de belles statues de Vela. La villa Maluini est dans le style pompéien ; la villa Luini rappelle un antique castel.

En arrière, sur de vertes collines s'étagent de coquets hameaux, chacun avec sa petite église au clocher pointu, ses fermes plantureuses, ses élégantes villas. Au second plan se dressent de hautes montagnes dont la plus sauvage et la plus imposante est le Monte Generoso, surnommé le Rigi du Tessin. De son sommet on a une des vues les plus splendides sur les Alpes et les vastes plaines de la Lombardie. Les

Digitized by Google

monts Camoghé, Tamaro et Lema dominent des vallées d'où s'échappent plusieurs ruisseaux, formant çà et là des lacs en miniature où se reflètent des paysages véritablement féeriques; à la droite de Lugano, dans un isolement farouche, le Monte San Salvadore a toutes les apparences d'un grand volcan éteint. De tous les points du lac on le revoit sous des aspects divers qu'on trouve toujours plus saisissants.

Le lac de Lugano a une forme originale : on dirait un ensemble de petits lacs reliés entre eux par d'étroits canaux. La navigation à vapeur y fut inaugurée en 1848.

Pour faciliter les communications entre les lacs de Côme, de Lugano et le Lac Majeur, on a établi de Porlezza à Menaggio et de Ponte-Tresa à Luino des chemins de fer minuscules, à une seule voie étroite, extrêmement curieux. De Lugano à Porlezza, on traverse le nord du lac encaissé de montagnes sévères, à droite le *Monte Caprino* à gauche les monts *Bré* et *Boglia*. C'est la rive gauche qui seule est habitée et cultivée. Protégée contre les vents du nord, elle est couverte de jardins où la flore tropicale rappelle celle de Nice et de la fameuse *Riviera* de Gênes. Voici de jolis villages : Castagnola où est né le peintre *Discepoli* dit le *Zoppo* ; l'homme d'État *Carlo Cattaneo* y est mort ; le patriote *Kosciusko* y a consolé son exil.

Gandria est perché conmme un nid d'aigle. Les aloès couronnent les rochers. Les oliviers, les figuiers, les amandiers et de nombreux arbres exotiques couvrent les rives et trempent leurs branches dans les eaux limpides.

Le chemin de fer de Porlezza traverse de plantureuses plaines de maïs jusqu'au petit lac de Piano. Après un circuit de courbes aussi hardies que gracieuses on atteint *Grandola*, le point culminant de la ligne qui de là descend à travers un terrain rocailleux et sauvage. Par une série de tunnels et de viaducs, le chemin de fer s'avance jusqu'au dessus du lac de Côme. Nous en découvrons les contours harmonieusement arrondis et tout à coup, en face de nous, Bellagio nous sourit, nous appelle comme la fée de l'éternel printemps.

On descend rapidement à Menaggio d'où le steamer nous transporte à Bellagio.

Bellagio est un site exquis. Ce promontoire tout couvert de la luxuriante verdure de la villa Serbelloni, entre les deux lacs de Côme et

Digitized by Google

de Lecco, en face de ce magnifique fond de montagnes où se déroulent les sommets blancs de neige. C'est là, sans aucun doute, une des plus belles vues que l'on puisse rêver.

Les villas et les maisons de Bellagio se mirent dans des eaux de cristal et, de quelque côté qu'on porte les yeux, on a des tableaux enchanteurs. Menaggio, Cadenabbio, les villas Carlotta, Melzi, tout fait point de vue et partout où l'on s'arrête, dans l'un de ces Edens, on découvre une scène nouvelle et qui paraît toujours plus attrayante.

C'est ici qu'on se prend de passion pour les lacs. Sans doute, l'immensité de la mer saisit instantanément. Mais il faut la voir quelque temps pour sentir qu'elle a aussi, au suprême degré, cet élément de beauté qu'on appelle la grâce. Quand le vent se tait, les vagues à peine sensibles se succèdent mollement onduleuses, vertes, azurées, avec des teintes variées de rose et de pourpre, elle se courbent, s'allongent, viennent s'étaler et mourir doucement sur le sable.

Mais enfin la grande, la vraie beauté de la mer est surtout dans sa force, dans sa violence, dans ses tempêtes mugissantes et terribles.

La vraie beauté des lacs est dans leur calme et leur douceur.

Au milieu de scènes gigantesques, la Suisse et la Norwège avec leurs pics audacieux, déchirés, couverts de neige, leurs abîmes insondables, leurs plaines glacées, leurs cascades écumantes, donnent à leurs fiords et à leurs lacs un caractère grandiose et sauvage. La Haute Italie donne aux siens son calme incomparable, ses eaux d'un blanc doré, ses délicats contours, sa lumière souriante, ses exhalaisons embaumées. C'est réellement ici que les lacs ont tous leurs attraits naturels si touchants, c'est ici que l'impression lakiste gardera toujours tout son charme intime, si enveloppant et si doux.

Phénomène étrange ! La population est plutôt laide et on le regrette d'autant plus, au milieu d'une si belle nature. Les femmes portent le *mezzaro*, la voilette vénitienne, mais sans grâce. Nous en avons vu plusieurs à l'église, presque toutes maigres, pâles, n'ayant même pas la vivacité du regard et du sourire qui ne manque pas aux italiennes. Elles ont la dévotion outrée, bruyante, crient leurs prières à haute voix, font toutes sortes de génuflexions de gestes et de mòneries devant une statue de saint Louis en grandeur naturelle, atrocement peinturlurée et revêtue d'oripeaux rappelant trop les mascarades.

Digitized by Google

Nous allons visiter la villa Carlotta et la traversée sur une barque légère, rappelant le mouvement onduleux de la gondole, est déjà un plaisir charmant. C'est du milieu du lac que ces jolis villages de Cadenabbio, de Bellagio apparaissent toujours plus séduisants. On les voit mieux dans leur cadre varié de bois touffus, de vignes riantes, de jardins fleuris.

Dans l'intérieur de la villa, assez simple, nous avons longuement admiré l'adorable Psyché de Canova ; Mars et Vénus ; une frise très fine de Thorwaldsen et quelques autres marbres exquis. Mais ce qui est vraiment merveilleux ce sont les jardins : il y a des fourrés très épais de magnolias gigantesques ; des forêts d'arbustes rares ; dans une partie plus ensoleillée une telle profusion de plantes tropicales et si vigoureuses, si naturellement poussées qu'on se croit réellement transporté dans l'Inde. A côté, une petite gorge étroite et sauvage donne l'illusion d'une forêt vierge. Il y a là de mystérieux ombrages où rampent des lierres énormes, où le sol est caché sous les hautes herbes et les fougères. C'est un petit Eden que ce jardin et l'on se prend à déplorer que le propriétaire, un prince allemand, y vienne passer à peine quinze jours par an. Hélas ! que de jouissances perdues !

La villa Melzi, au sud de Bellagio, a aussi des marbres rares. Dans le jardin très beau encore, sans avoir les charmes si naturels et si saisissants de Carlotta, un kiosque oriental offre l'une des vues les plus gracieuses du lac.

La villa Serbelloni a des bois superbes qui couronnent le promontoire d'où l'on domine tout le panorama des trois lacs. Car ce sont vraiment trois beaux lacs, ayant chacun leur caractère, que ces golfes de Côme, de Lecco et de Colico. Les hauts glaciers, éclairés des feux roses du soleil couchant, forment un splendide fond de tableau.

Sur le sommet qui fait belvédère, nous apercevons un moine, jeune encore, au type ascétique : la figure longue, maigre, encadrée d'une barbe en pointe, le front large, l'œil noir, pénétrant et pensif. Sous les plis de son capuchon, on dirait un arabe pâle et méditatif, tourné vers la Mecque. Il s'appuyait sur un mur, à moitié écroulé qui ne formait plus qu'un parapet insuffisant. Il restait là dans une immobilité de statue, tantôt le front incliné, contemplant avec une sorte d'admi-

Digitized by Google

ration mystique les profondeurs du lac et de l'horizon montagneux, tantôt relevant un peu la tête, le regard perdu dans l'infini.

Nous le saluons d'un mot. Il nous répond en français et à son accent nous reconnaissons un compatriote et lui en exprimons notre plaisir. Il sourit tristement et nous dit qu'après avoir subi de cruelles épreuves dans la vie mondaine, il avait demandé l'oubli à la solitude du cloître. Il n'était parvenu à retrouver un peu de calme qu'en recherchant et en adorant Dieu dans ses œuvres les plus pures et les plus harmonieuses. « C'est en vivant de la vie de ce lac et de toute cette nature où règne une paix si parfaite, si lumineuse, si communicative que j'ai obtenu enfin l'apaisement du cœur. Ne me plaignez pas d'avoir à jamais fui le monde. Dans ces créations sublimes de la nature, je contemple Dieu face à face, je savoure les jouissances les plus pures, les plus vraies, les plus durables. »

« Savez-vous, mon père, lui dis-je, que vous êtes un vrai lakiste. Les penseurs et les poètes anglais qui ont fondé l'école lakiste habitaient les rives des lacs du Cumberland et du Westmoreland. Ils en subirent le charme et voulurent substituer le culte de la nature et l'analyse des sentiments humains à la pompe et à la raideur par trop factices des poètes alors classiques. Comme eux, vous avez éprouvé les puissants effets de la nature sur le cœur de l'homme. »

« Oui, nous dit le Moine, (en qui nous fûmes tout surpris de trouver un homme des plus instruits,) ces poètes anglais, Wordsworth, Coleridge ont réhabilité l'amour de la nature ; mais malheureusement Wordsworth ne sut relever d'aucune idée sérieuse ses vagues rêveries, tandis que Coleridge, animé par le sentiment religieux, associa l'étude des mythes et des légendes à ses inspirations lakistes et sut mettre ainsi dans ses œuvres plus de variété et un réel intérêt. C'est le sentiment religieux, croyez-moi, qui seul fait bien comprendre toute la grandeur de la nature. »

« Puisque vous connaissez si bien les lakistes, vous savez qu'on les a dédaignés comme des métaphysiciens raisonneurs sans invention, mélancoliques sans passion qui, dans l'éternelle rêverie d'une vie étroite, n'ont produit que de vaines singularités sans aucune portée réelle. Ne trouvez-vous pas la critique excessive ? Ne pensez-vous pas que l'amour

Digitized by Google

de la nature éveillé par le charme si puissant des lacs, inspirera toujours de nobles penseurs et de gracieux poètes ? »

« Vous avez raison, dit le Moine. Je suis moi-même un lakiste d'instinct plus encore que de conviction. Nulle part, peut-être, on ne trouve une image saisissante du calme infini de Dieu, comme dans cette surface si limpide et si unie du lac, dans ces eaux si profondes et si pures où se reflètent merveilleusement toute la profondeur et toute la pureté du ciel.

« C'est le sentiment lakiste qui a inspiré cette inscription que vous pouvez lire sur une pierre tombale à la porte de l'église :

Hospes, quid nunc te angis ?
Mors conterit omnes.
Vis ergo semper vivere ?
Disce mori !

Passant, pourquoi te tourmenter ?
La mort frappe tous les hommes.
Veux-tu donc toujours vivre ?
Apprends à mourir !

« Croyez-moi, mon ami, c'est là en effet la grande science... conseil profond et éminemment utile qui donne le seul moyen d'acquérir le calme, si précieux dans les épreuves de la vie ! »

Sur cette réflexion d'une philosophie lakiste, un peu triste il est vrai, mais salutaire, nous prîmes congé du moine qui nous apparaissait, dans ce cadre grandiose, comme un de ces sages antiques, vivant en poètes et en philosophes.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

LE CARNAVAL A ROME

AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE.

C'est un pape, c'est Paul II qui introduisit, en 1465, le Carnaval à Rome. Paul II était Vénitien, de famille patricienne, fort amoureux de luxe et de somptuosités, mais surtout habile dans cet art de manier les hommes et d'enjôler la fortune, où excellaient ses compatriotes. Témoin des derniers spasmes de l'esprit municipal à Rome [1], et jugeant avec raison que la plèbe des grandes villes aime toujours mieux le divertissement que le bien-être, la licence que la liberté, il résolut de repaître ses sujets d'amusements. Cependant, Paul II, homme délicat et de bonne compagnie, ne pouvait se plaire aux jeux brutaux et aux spectacles sanglants qu'affectionnaient les Romains du moyen âge, à ces combats de taureaux, à ces tournois furieux, à ces luttes grossières de Testaccio [2], qui ne se passaient jamais sans mort d'homme. Il fit de son mieux pour introduire dans sa capitale ces fêtes à la fois raffinées et joyeuses, fastueuses et de bon goût, où la bouffonnerie n'excluait pas l'esprit, ni la folie la décence, et dont les Vénitiens avaient donné l'exemple mais gardaient le secret. Il n'y réussit qu'à moitié. Les spectacles grossiers ont sur les foules un invincible attrait ; on les en détourne avec peine, elles y reviennent avec délices. Paul II dut faire quelques concessions aux vieilles coutumes. Au reste, ce qu'il en laissa subsister ne lui déplaisait pas trop, on a quelque raison de le croire.

Or, parmi ces amusements qu'une longue tradition avait rendus inviolables, celui auquel les Romains prenaient le plus vif plaisir, était sans contredit les courses. En conséquence, le pape, l'année

(1) Révoltes sous Eugène IV, conjuration du chevalier Porcari.

(2) Sur un lourd chariot, qu'on laissait rouler du haut de la colline, on attachait des porcs que des jouteurs, placés de distance en distance, s'efforçaient d'arracher au passage, au risque d'être écrasés par les roues, ce qui arrivait souvent.

Digitized by Google

même qui suivit son couronnement, voulant, dit un chroniqueur [1], faire les choses grandement, organisa des courses telles qu'on n'en avait jamais vu auparavant de semblables. D'abord on fit courir, suivant l'usage, des chevaux, des ânes, des buffles, en liberté, au milieu de la foule, dans l'étroite rue du Corso [2], non sans qu'il arrivât de nombreux accidents, mais c'était une partie de la fête dont il n'eût pas fallu priver la foule. On fit courir aussi des enfants, des jeunes gens, des vieillards, et le prix de la course, *le pallio*, fut une pièce de drap rouge de Venise valant trente-six écus [3]. Mais, excusez la liberté du terme, le clou de la fête fut la course des Juifs. C'était la première fois qu'ils prenaient part, plus personnellement sans doute qu'ils ne l'eussent souhaité, aux divertissements carnavalesques. Jadis, on se contentait de leur faire payer les violons [4].

Revêtus d'un costume bizarre, d'étoffe blanche, couvert d'oripeaux, décorés de lauriers [5], ils durent, à leur tour, lutter pour le *pallio*, au milieu des lazzis et des injures de la foule ; et si l'appât d'une si faible récompense n'excitait pas assez l'ardeur des concurrents, les assistants la ranimaient à coups de pierre et de bâton, tandis que des soldats à cheval, galopant derrière eux, les poussaient rudement [6].

Après les courses, le pape donna à la populace sous les fenêtres de son palais un immense festin, à l'ordonnance duquel dut présider le vice-camérier en personne. De moments en moments, Paul II s'avançait sur son balcon et jetait de la menue monnaie à pleines mains, afin sans doute, de jouir du plaisir de voir ses fiers sujets se précipiter tumultueusement pour en ramasser une parcelle. L'habile Vénitien dut se sentir, ce jour-là, vraiment le maître [7].

Les années suivantes, le Carnaval eut le même éclat ; les courses

(1) *Infessura*, dans Muratori, *Rerum Italic. Script.* t. III^b, 1140.

(2) C'est de là que lui vint son nom. Autrefois, elle portait le nom de Via Lata.

(3) Archivio di Stato, *Dio. Camer.* Paul IV.

(4) Depuis une très haute antiquité les Juifs étaient astreints à payer chaque année un tribut (onze cent trente florins au xive siècle) à l'occasion des fêtes Agonales et du Testaccio.

(5) Voyez la pièce de vers que consacre à une de ces courses le poète-médecin de Florence, de' Pennis.

(6) D. Silvagni, *La Corte e la Società Romana.*

(7) Gregorovius, *Histoire de Rome au moyen âge*, t. VII, p. 213.

Digitized by Google

de Juifs, qui avaient eu un très grand succès, furent maintenues; avec le temps, on ne conserva même que celles-là et les courses de chevaux. Seulement, on s'appliqua à les rendre de plus en plus grotesques et ridicules. La piste, déjà longue de près d'un kilomètre, fut allongée ; un organisateur des fêtes s'avisa perfidement de faire prendre aux Juifs un copieux repas juste avant le départ. Ne serait-il pas bien plus plaisant de les voir, allourdis et trébuchants, s'essoufler à courir ? Enfin, on imagina de raccourcir le manteau des coureurs, pour les chrétiens, autant que le permettait la décence, pour les Juifs un peu plus [1]. De part et d'autre, des protestations s'élevèrent ; les chrétiens seuls eurent gain de cause ; c'est depuis lors qu'on les dispensa de la course [2].

Cependant, en 1633, on fit encore lutter d'agilité des bossus et des estropiés. Il ne faut pas trop s'en étonner. Les courses humaines, surtout lorsqu'elles sont un peu ridicules, ont toujours eu beaucoup d'attrait et il ne faudrait pas aller très loin d'ici, à certains jours de la semaine, pour voir des courses hérissées d'obstacles plus amusants que difficiles et où le vainqueur n'est pas toujours le plus agile mais le plus adroit.

Montaigne assista, en 1580, à ce triste spectacle ; il n'en est pas le moins du monde révolté ; il trouve seulement le spectacle un peu maigre : « On fait courir à l'envi, dit-il, tantôt quatre ou cinq enfants, tantôt des Juifs, tantôt des vieillards tout nus. Vous n'y avez nul plaisir que de les voir passer devant l'endroit où vous êtes [3]. » Et n'est-ce pas un des traits les plus curieux de cette curieuse relation de voyage, trop oubliée aujourd'hui, que cette sereine indifférence du grand moraliste en face de ces mesquines tracasseries qu'inventait l'esprit étroit de quelques zélateurs, et qu'exploitait trop avidement une populace brutale et désordonnée ?

Lorsqu'il faisait mauvais, la joie des Romains était à son comble. « Lundi passé, écrivait en 1583 un chroniqueur, les Juifs ont été favorisés d'un vent, d'une pluie, et d'un froid dignes de ce peuple perfide, et, quand ils arrivèrent au but, ils étaient ignominieuse-

(1) Sprenger, *Roma nuova* dit qu'ils couraient nus.

(2) Le programme du Carnaval de 1645 est le dernier où figurent les courses d'enfants et de vieillards.

(3) *Journal du voyage de Michel de Montaigne*, 1774, p. 140

Digitized by Google

ment sales et souillés de boue de la tête aux pieds [1]. De nouveau, en 1649, les Juifs furent forcés de courir au milieu d'une violente averse, à l'extrême satisfaction des spectateurs [2].

Mais quelque réjouissant que cela fût, on aurait pu se lasser à la longue des courses de bipèdes, comme les appelaient les beaux esprits d'alors, aussi n'était-ce pas le seul divertissement délicat qu'on offrit aux Romains en ces jours de fête : il y avait aussi les pendaisons.

C'était là un des amusements favoris de la populace, et l'on avait toujours soin de réserver pour le Carnaval l'exécution des malfaiteurs de marque. En 1654, par exemple, on supplicia quatre criminels le Mardi gras, dont l'un fils du comte Soderini, et plusieurs autres le surlendemain [3] ; en 1720, l'abbé Volpini ; en 1737, le comte Trivelli, coupables tous deux d'un crime irrémissible en ces temps lointains, celui d'avoir chansonné la papauté ! La pendaison avait lieu, par extraordinaire, sur la place du peuple, qui était le centre de la fête et, détail odieux, les bourreaux se travestissaient en polichinelles et en ivrognes ; il fallait mourir en entendant des gaudrioles.

A défaut d'exécutions capitales, plaisir dont les malfaiteurs frustraient parfois le peuple romain, on devait se contenter des fustigations. On y allait en foule et, comme le plaisir durait peu, on cherchait par mille moyens à le renouveler ; on multipliait des cas d'infraction ; c'était, dans les rues, une chasse aux délinquants ; en 1745 deux jeunes gens furent fustigés en plein Corso « pour s'être permis quelques impertinences durant les courses. » Qu'un Juif ou qu'une femme de conduite immodeste fût trouvé masqué parmi la foule, on l'amenait aussitôt au bourreau qui se tenait en perma-

(1) A. Ademollo. *Le Carnaval à Rome*, travail des plus érudits et fort bien documenté auquel j'ai eu plus d'une fois recours dans cette esquisse.

(2) Clément XI mit fin aux courses des Juifs, par un édit, en date du 28 janvier 1668.

Le programme des fêtes de 1667 est le dernier qui fasse mention de ces courses. Il y est dit : « Le Lundi 14 février, les Juifs courront pour leur prix habituel de laine bleue turquin, brodé d'argent ; Mardi, les bêtes de somme ; Mercredi, les juments ; Jeudi, les chevaux de Barbarie ; Samedi, les chevaux ; Lundi, les chevaux et les juments ensemble ; Mardi, les buffles. »

(3) Journal de Giacinto Gigli, Florence 1877.

Digitized by Google

nence près du Corso et s'acquittait, séance tenante, de sa besogne, à la grande joie des assistants. Pour un Juif, le salaire du bourreau était double, aux frais du patient, bien entendu, peut-être parce qu'il mettait plus d'entrain à remplir son devoir.

Cette façon de se divertir n'était peut-être pas celle qu'avait rêvé le délicat Paul II, mais lorsqu'on transporte une institution d'un pays dans un autre, elle ne peut s'y acclimater qu'à la condition de se modifier selon son nouveau milieu. Des athlètes de la Grèce, Rome fit des gladiateurs.

Les Romains affectionnaient aussi les mascarades et il ne se passait guère de carnaval sans qu'un grand seigneur ne se donnât le plaisir d'étonner la foule par la splendeur de ses costumes et l'infinité de ses serviteurs. Marie Mancini, qui était venue à Rome se consoler de l'abandon du Roi-Soleil, et semblait, pour le moment, y réussir assez bien, nous conte dans ses Mémoires [1], avec force détails, comment son mari, le connétable Colonna organisa une cavalcade représentant Castor et Pollux. En tête du cortège s'avançait un grand cygne, si bien imité, dit-elle, qu'on l'aurait cru vivant, s'il n'avait été de dimensions si extraordinaires, et qui débitait des madrigaux aux dames ; il était suivi de la foule des seigneurs, tous magnifiquement costumés. Une autre fois, le connétable, célébra « le triomphe de la beauté. » Le cortège était précédé de trompes et de hautbois qui remplissaient les airs de sons éclatants, puis venaient des gentilshommes rivalisant de luxe et d'élégance ; le connétable s'avançait en personne, monté sur un superbe palefroi, devant un char tout couvert d'ornements d'or et d'argent et traîné de quatre chevaux blancs ; au sommet, parmi des fleurs, on voyait, symbolisant la vertu, la belle duchesse de Segni et, à côté d'elle, symbolisant la valeur, le prince Alexandre Sobieski. Derrière marchaient, fort déconfits, des masques très laids représentant les vices. On symbolise encore aujourd'hui, même à Paris, mais ce ne sont plus les vices qu'on humilie ni la vertu qu'on place triomphante sur les chars.

Ces mascarades n'étaient pas toujours aussi innocentes ; il arrivait bien souvent que les Juifs en étaient les tristes héros. On ne

(1) *Mémoires de Marie Mancini*, Cologne 1676,

Digitized by Google

sait vraiment ce que serait devenue à Rome la joie du Carnaval sans les Juifs ! Une fois, entre autres, on représenta fort solennellement l'enterrement d'un rabbin ; quelques années plus tard, on vit défiler par les rues une longue suite de Juifs à ânes, que précédait un rabbin, monté à rebours sur un cheval dont il tenait la queue d'une main, tandis que, de l'autre, il offrait à la risée de la foule le Livre de la Loi [1].

Je ne m'arrêterai pas aux innombrables facéties du marquis dell' Grillo, qui se fit une célébrité en la matière, tantôt invitant chez lui de pauvres diables et les faisant sauter par les fenêtres, en leur disant que le feu était à son palais ; tantôt les obligeant à entrer, après les avoir bien repus, dans une salle dont le plancher était surchauffé, et s'amusant à les regarder sauter et se trémousser pour ne pas se brûler les pieds ; tantôt enfin leur accordant l'hospitalité dans des lits qui, au milieu de la nuit, s'enlevaient au plafond [2]. C'était, on le voit, de l'esprit et du plus fin.

Le peuple ne se piquait pas de plus de délicatesse ; il se croyait tout permis et ne respectait pas même ce que l'on respectait le plus alors à Rome, témoin ce moine qu'un masque, en quête de divertissement, obligea à monter en croupe de son cheval, en lui disant que la police était à ses trousses, et promena ensuite par toute la ville, faisant caracoler sa monture, à la grande terreur de son infortuné compagnon, et invitant les spectateurs à l'accabler d'œufs pourris et d'immondices [3].

On parodiait tout ; on profanait tout ; il fallut défendre, sous peine du fouet, d'entrer dans les églises en costumes carnavalesques, de se travestir en magistrats, en prêtres, en cardinaux, de les tourner en ridicule [4] ; ce fut en vain ; on aggrava le châtiment, il y alla de la peine de mort. Mais les Romains tenaient fort, paraît-il à s'amuser à leur guise. Après avoir, pendant quelques années, bien fouetté,

(1) Diario di Francesco Valesio, inédit. Archives du Capitole.

(2) Natali, *Il ghetto di Roma*, 1887.

(3) Ademollo, p. 7. Avec les progrès de l'antisémitisme à Rome, le moine joué devint un juif. C'était plus décent. Natali, p. 120, conte l'histoire sous cette forme, mais le texte primitif du *Cortigiano*, de Baldassare Castiglione parle bien d'un moine.

(4) Bando (1550). *Ordine circa l'andar in maschera e altri* (7 février 1560).

Digitized by Google

bien pendu, de guerre lasse, on laissa toute liberté aux masques[1].

Les lois sont impuissantes contre les mœurs.

Le Carnaval était en somme, à Rome, un moment de folie à outrance, d'égarement général, de frénésie dont un ambassadeur turc ne pouvait s'expliquer la subite terminaison que par l'effet d'une poudre mystérieuse que les chrétiens, lui avait-on confié, se répandaient mutuellement sur la tête le Mercredi des *Cendres*. « Il prend alors au peuple romain, écrit encore Mme de Staël, qui pourtant a vu le Carnaval à son déclin, comme une fièvre de joie, comme une fureur d'amusement, dont on ne trouve point d'exemple ailleurs. »

Le dernier jour, l'exaltation arrivait à son paroxysme. Les gardes se retiraient, ou se mêlaient à la foule ; on laissait aux masques entière liberté ; toute distinction de rang, de qualité, de profession disparaissait, toute contrainte aussi et tout respect. Il était permis ce jour-là d'insulter, de blasphémer sans crainte.

Le soir venu, on sortait dans la rue avec une torche allumée dans la main ; d'aucuns en avaient d'énormes, hautes de dix pieds, d'autres en ornaient leurs chapeaux, et chacun s'efforçait d'éteindre celle de son voisin, criant à tue-tête : « ammazzare, ammazzare » ce qui signifiait : « éteignons-la, éteignons-la ». Alors c'étaient des courses folles, des vociférations, des luttes, souvent des batailles, un tapage, un tumulte inénarrable. Cependant, les palais s'illuminaient de lanternes multicolores et les nobles Romains prenaient part à la fête en jetant sur la foule du haut de leurs balcons des navets, des pommes cuites, de l'eau sale, de l'huile bouillante, des œufs pourris [2]. Enfin ! le calme se rétablissait par degrés, on ramenait chez eux les blessés, et il y en avait toujours beaucoup, on reconduisait les ivrognes, et bientôt il ne restait de cette soirée que l'idée d'un songe confus qui, changeant l'existence de chacun en un rêve, avait fait oublier pour un moment au peuple ses travaux, aux savants leurs études, aux grands leur oisiveté [3].

Au lendemain d'un de ces jours de fête le grave et calme Gœthe s'écriait : « J'ai passé la journée avec des fous ! »

(1) Bulle « *Inter cetera* » de Benoit XIV, 1er janvier 1748.

(2) Gœthe'sWerke, 1830, t, XXIX, deuxième voyage en Italie, 1787-1788.

(3) Mme de Staël, Corinne.

Digitized by Google

Avec des fous, ou peut-être bien avec des sages, car n'est-ce pas être sage que savoir être fou ?

Des sages à la manière de Gœthe, il y en avait à Rome comme ailleurs et qui ne prenaient point du tout part à la folie commune. Mme de Staël vous les dépeint se promenant au milieu de la foule grouillante et hurlante le plus ennuyeusement du monde, dans le costume le plus ridicule, et ne disant plus une parole durant toute la journée.

Ceux-là, n'en doutez pas, devaient déclarer bien haut, en rentrant chez eux, et peut-être s'en réjouissaient-ils quelque peu, que le Carnaval s'en allait, qu'il était mort. Mort pour eux. Vous les connaissez, la race existe encore de ces esprits un peu chagrins, un peu mélancoliques, mais surtout, soit dit entre nous un tantinet jaloux, qui ne pouvant on ne voulant plus prendre leur part des amusements communs, vont disant, de siècle en siècle, qu'on ne sait plus s'amuser, que l'humanité s'attriste, que le ciel s'assombrit.

Il y a cent ans et plus, je ne sais quel écrivain, à l'humeur morose, s'écriait déjà que les bals de l'Opéra avaient vécu ; depuis, nous l'avons entendu répéter quelquefois et pourtant on me dit qu'ils ne s'en portent pas plus mal à l'heure qu'il est.

Non, le rire ne diminue pas dans le monde ; il a égayé les époques les plus sombres de l'histoire de l'humanité ; vous avez bien voulu me montrer que de notre temps il n'est pas trop difficile à exciter et je vous en sais un gré infini, soyons sans crainte pour l'avenir, nos arrière-neveux ne désapprendront jamais le rire et ne deviendront pas les philosophes ennuyés et désabusés que l'on prétend.

L'homme, c'est Voltaire qui l'a dit, est un animal risible et le ris le distingue des animaux. Ne blâmons donc pas trop, nous moins que personne, ceux qui savent rire, même un peu bruyamment, car si la gaieté est de tous les temps et de tous les pays, elle a pour patrie de prédilection la Gaule !

E. RODOCANACHI.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

MM. EUGÈNE D'AURIAC ET ESPÉRANDIEU NOMMÉS OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET OFFICIER D'ACADÉMIE. — M. ALCIUS LEDIEU, LAURÉAT DE L'INSTITUT. — M. GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES ÉLU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX. — M. PRAROND NOMMÉ CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR. — TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE ADRESSÉ A M. LE COLONEL FABRE DE NAVACELLE.

Nos confrères apprendront avec plaisir que notre cher et honoré ancien président, M. Eugène D'AURIAC a été, par décret du 1er juin dernier, nommé officier de l'Instruction publique.

Par décret, en date du même jour, M. ESPÉRANDIEU, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, lieutenant d'infanterie, professeur à l'école militaire de Saint-Maixent, a été nommé officier d'Académie. M. ESPÉRANDIEU, membre correspondant, depuis quelques années, de la *Société des Etudes historiques*, nous a fait parvenir plusieurs communications intéressantes.

C'est avec une non moins grande satisfaction que nous enregistrons le succès obtenu par notre confrère, M. Alcius LEDIEU, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville ; l'ensemble des travaux publiés par ce savant vient de recevoir une récompense de 600 francs sur le prix La Fons-Mélicoq à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Nous apprenons, à la dernière heure, à l'occasion des fêtes d'Abbeville célébrées pour l'inauguration de la statue de l'amiral Courbet, que notre savant Confrère et Correspondant, M. PRAROND, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous rappellerons, dans notre prochain numéro, tous les titres de notre Confrère à cette distinction si bien méritée.

Enfin, pour clôturer cette série d'heureuses nouvelles intéressant des membres de notre Compagnie, nous apprenons que notre secrétaire général, M. DESCLOSIÈRES, vient d'être élu président général de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, sa ville natale, par 79 suffrages sur 81 votants, et que notre cher ancien Président, M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, vient d'éprouver la grande et très honorable satisfaction d'unir l'un de ses fils, lieutenant de vaisseau, à la fille du doyen de nos maréchaux de France, l'héroïque soldat de Gravelotte, le maréchal CANROBERT.

R. G.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

DANS L'HISTOIRE ET DANS LA POÉSIE

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai à vous parler ce soir de Jeanne d'Arc. C'est un noble sujet, intéressant entre tous, car il est essentiellement français et plus que jamais à l'ordre du jour.

Je désire, en étudiant avec vous la Pucelle d'Orléans dans l'histoire et dans la poésie, examiner quelques points controversés ou moins connus que d'autres.

Puisque vous êtes venus ici sur l'invitation de la *Société des Études historiques*, commençons par l'histoire.

I

Vous savez que Jeanne d'Arc est née dans la nuit de l'Epiphanie, le 6 janvier 1412, à Domrémy, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, dans la vallée de la Meuse. On a contesté récemment cette date, car on a la manie de tout contester aujourd'hui, et pour un peu l'on dirait de Jeanne d'Arc — ce qu'un mauvais plaisant a dit de Napoléon — qu'elle n'a jamais existé.

On a donc accusé les historiens d'avoir négligé de lire les documents et on a voulu ramener la date de la naissance à l'année 1409. Mais cette opinion est fixée sur un *peut-être*, à l'imitation de l'illustre écrivain qui disait dernièrement dans la préface de son livre sur l'*Histoire du peuple d'Israël* (Je cite textuellement) : « Toute phrase de ce livre doit être accompagnée d'un *peut-être*. Je croire faire un usage suffisant de cette particule. Si l'on n'en trouve pas assez, qu'on en suppose les

Digitized by Google

marges semées à profusion. On aura alors la mesure exacte de ma pensée. » [1]

Eh bien, n'en déplaise à M. Renan, la probabilité, la plausibilité, la possibilité ne sont pas de mise en histoire et ici moins qu'ailleurs. Devant le *peut-être* de M. Lesigne, nous garderons la date admise par des historiens tels que Michelet, MM. Wallon, Marius Sepet, Siméon Luce.

On a longuement discuté — on discute encore aujourd'hui — la question de savoir si Jeanne d'Arc est Champenoise ou Lorraine. Les documents authentiques prouvent qu'elle est née en Champagne, parce que le village de Domrémy avait été rattaché au bailliage de Chaumont par une ordonnance royale.

Mais pour nous tous comme pour Villon, elle reste la bonne Lorraine, ce qui est très défendable puisqu'elle est née aux marches de la Lorraine et de la Champagne. D'ailleurs les événements de 1870 qui nous ont enlevé une partie de notre frontière — sans nous enlever l'espoir de la reprendre un jour — semblent exiger que nous lui conservions ce nom. Si M. Alfred Mézières était là, il nous redirait lui-même les vers qu'il a écrits dans un élan patriotique, car il est poète à ses heures:

Si tu ressuscitais, o ma bonne Lorraine,
Tu conduirais au feu par les monts, dans la plaine,
Nos jeunes bataillons vengeurs de leurs aînés,
Et bravant les périls contre toi déchaînés,
Tu te rappellerais que Metz était Pucelle,
Et qu'elle attend de toi sa liberté nouvelle...

Vous vous êtes demandé parfois quelle était la physionomie de Jeanne d'Arc. La voici exactement d'après les documents de l'époque. Petite de taille, la figure d'une paysanne, le corps très robuste, les cheveux noirs. Ce dernier détail est confirmé par M. Victorien Sardou en ces termes : « On s'est figuré longtemps Jeanne d'Arc blonde. Or, on a d'elle une lettre à Dunois, munie de son cachet de cire, suivant l'usage du temps, avec un de ses cheveux et ce cheveu est noir.... »

Cette constatation attristera peut-être les dames blondes qui veulent bien écouter cette conférence, mais elles pardonneront, je l'espère, à Jeanne d'Arc de ne pas leur ressembler sur ce point.

(1) Préface, page XV. M. Renan va même jusqu'à proposer, sans rire, l'emploi de diverses encres pour mieux rendre les nuances de ses pensées, nuances variables et évasives.

Digitized by Google

Fille de modestes cultivateurs, Jeanne d'Arc fut baptisée dans l'église de son village dédiée à Saint-Rémy. La petite maison paternelle était adossée à l'église. Ce voisinage plaisait à Jeanne. Dès l'enfance elle avait manifesté les sentiments les plus religieux. Elle restait des heures entières dans le sanctuaire, les yeux fixés sur les images du Christ et de la Sainte-Vierge. Elle se confessait et communiait souvent. Elle allait à la messe non seulement le dimanche, mais en semaine. Sa dévotion était calme et sincère.

Quant à l'arbre des Fées où l'on a prétendu qu'elle se rendait « par une sorte de paganisme inconscient » — ceci va avec les *peut-être* de M. Renan — pour rendre hommage à des divinités mystérieuses, elle ne le considérait que comme un lieu de repos. Elle y tressait des guirlandes, cela est vrai, mais destinées à la chapelle de la Vierge. Pour une seule fois, laissez-moi citer du latin de l'époque : *Faciebat apud arborem serta pro imagine Beatæ Mariæ de Dompremi.* (Procès. I. 67).

Un mot sur l'arbre des Fées. — C'était un vieux hêtre situé près d'une fontaine nommée la fontaine des Groseilliers. Pendant les jours qui précèdent la fête de l'Ascension, le curé de Domrémy allait à cet endroit chanter, avec ses enfants de chœur, l'évangile selon saint Jean. M. Anatole France — qui est plus poète qu'historien et, je me hâte de le dire, un charmant poète — se demande curieusement avec Michelet si le prêtre ne venait pas exorciser l'arbre et la source, ou renouveler à son insu les rites sacrés des païens.

Je veux rassurer M. Anatole France. Le curé de Domrémy disait tout simplement l'office des Rogations, que nous avons tous plus ou moins entendu à la campagne dans les jours qui précèdent en effet l'Ascension. Il n'y a donc rien de païen caché sous ces prières.

La bonté de Jeanne d'Arc égalait sa piété. Elle était aimée de tous. « On affirmoit, dit une chronique du temps, quand elle estoit bien petite qu'elle gardoit les berbis, que les oiseaulx des bois et des champs, quant les appeloit, ils venoient mangier son pain dans son giron comme privés. » Pour vous donner une idée parfaite de la douce paysanne, pensez — ainsi que nous y convie M. Siméon Luce — à ce tableau si touchant, où Millet a représenté une jeune fille qui tricote, en gardant ses brebis. Son air calme, gracieux et pur, sa pose naturelle et simple rendront mieux que toute autre composition, l'image de Jeanne au

Digitized by Google

milieu des prairies de la Meuse.... D'autre part, si vous voulez avoir une idée exacte de la guerrière, regardez la statue de Fremiet.

Sa nature tendre et charitable, son amour pour ses parents, ses amis et ses compatriotes, lui avaient donné une prédisposition particulière à s'émouvoir des souffrances et des tristesses de l'époque où elle vivait. On l'a dit cent fois ; il n'est pas inutile de le redire. Elle sentait vivement « la pitié qui étoit au royaume de France », car tous les événements d'alors étaient rapidement connus à Domrémy par la route très fréquentée qui allait de Langres à Verdun. Jeanne aimait la France et dans ses prières demandait à Dieu de la sauver. Elle allait jusqu'à s'offrir en sacrifice.

« Toutes les fois qu'un pareil sentiment monte jusqu'à l'enthousiasme dans un pays, écrit Lamartine, les femmes l'éprouvent au même degré et même à un degré supérieur aux hommes. La patrie ne leur appartient pas plus qu'à nous ; mais comme elles sont, par leur nature, plus impressionnables, plus sensibles et plus aimantes, elles s'incorporent plus personnellement par tous leurs sens et par tout leur cœur ce qui les entoure. Cette chère et délicieuse image de la patrie se compose pour elles de leurs mères, de leurs sœurs, de leurs frères, de leurs époux, de leurs enfants, de leurs foyers, de leurs temples, de leur Dieu et elles s'y attachent comme les choses faibles aux choses fortes avec d'autant plus d'enlacement et de frénésie que quand ces appuis s'écroulent, elles périssent avec eux.

« Et puis, nos pères le savaient, la femme — inférieure par ses sens — est supérieure par son âme. Les Gaulois lui attribuaient un sens de plus, le sens divin. Ils avaient raison. La nature a donné aux femmes deux dons douloureux, mais célestes, qui les distinguent et qui les élèvent souvent au dessus de la condition humaine : la pitié et l'enthousiasme. Par l'enthousiasme elles s'exaltent, par la pitié elles se dévouent. Exaltation et dévouement, n'est-ce pas là tout l'héroïsme ?.... Et quand cet héroïsme doit aller jusqu'au merveilleux, c'est d'une femme qu'il faut attendre le miracle. Les hommes s'arrêteraient à la vertu.... »

Vous vous rappelez à quelle époque remontent les visions de Jeanne d'Arc. C'est en 1425 au mois de juin. Elle jouait innocemment avec plusieurs de ses compagnes dans une prairie, lorsqu'elle entendit résonner une voix à son oreille. Cette voix l'invitait à se rendre auprès de

Digitized by Google

sa mère. Je raconte ceci d'après les propres déclarations de Jeanne d'Arc au procès. La jeune fille va donc trouver sa mère Isabelle Romée. Elle l'interroge. Sa mère lui affirme qu'elle ne l'a pas appelée. Jeanne rêveuse descend dans le petit jardin attenant à l'église. Il était midi. Tout à coup elle se vit entourée d'une grande clarté et elle entendit ces paroles :

« Jeanne, tu es appelée à mener une autre vie et à faire des choses merveilleuses, car c'est toi qu'a choisie le Roi du Ciel pour rendre le bonheur à la France et pour secourir le roi Charles. Prends des vêtements d'homme. Arme-toi. C'est toi qui seras le chef de la guerre et tout se fera sur ton avis.... » Cet ordre se renouvela trois fois. « Quand je l'entendis pour la troisième fois, déclare Jeanne, je reconnus que c'était la voix des anges.... — Je les vis des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, dit-elle à ses juges, et quand ils s'éloignèrent, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'eussent emportée avec eux. » Vous connaissez le détail des autres visions, vous savez ce que lui dirent et redirent les voix, vous êtes au courant de sa mission extraordinaire et de la façon plus extraordinaire encore dont elle l'a remplie.

Je ne veux insister ici un instant que sur le côté surnaturel de ces visions. D'accord avec un des plus éminents historiens de Jeanne d'Arc, l'honorable M. Wallon, je dis, moi aussi : « Ce n'est qu'à bon escient qu'il faut admettre le merveilleux dans l'histoire. » Voyons s'il peut être admis ici même, quoique aux regards de la science et de la critique moderne cela paraisse un système suranné qui tienne de l'hagiographie et de la mystagogie. Pardonnez-moi ces termes barbares. Je vous assure que je ne les ai pas inventés.

« Le fait de voix qu'elle entendait — dit le savant Quicherat — ce fait tient une si grande place dans son existence qu'on peut dire qu'il en était devenu *la loi*. Que la science y trouve ou non son compte, il n'en faudra pas moins admettre les visions. »

Mais, dit-on, on n'a là-dessus que des données incertaines. Cela est faux. Les chroniqueurs et les historiens ont exactement relaté ce que Jeanne déclare avoir vu.

On veut alors expliquer ce mystère de diverses façons. L'un, M. Joseph Fabre, compare les voix de Jeanne d'Arc au démon de Socrate. L'autre, M. Lesigne, qui intitule son livre *la fin d'une légende*, s'en tire à

Digitized by Google

meilleur compte. Il appelle ces visions des hallucinations. Je sais bien que l'auteur cherche à démontrer que les révélations proviennent des enluminures tracées sur les vitraux de l'église de Domrémy. Le soleil perce à travers ces vitraux et les clartés prennent corps dans l'esprit de la voyante. Puis les clartés deviennent voix et ces voix ne sont que l'écho des recommandations de la mère et du prêtre : « Sois bonne, sois pieuse, etc... » Enfin les clartés, après s'être transformées en voix, se transforment de nouveau en figures ornées qui font de grands saluts. Et tout cela n'est « que des manifestations nerveuses synthétisées.... » Voilà bien des transformations et bien des explications difficiles à comprendre !.... En réalité, ce ne sont là que des mots.

D'autres disent encore : « Jeanne d'Arc était douée d'une divination particulière qui se manifestait par de profondes vues politiques et une surprenante perception des objets placés hors de la portée de ses sens... » Et après ? C'est tout. Eh bien, cela ne détruit point ce qu'il y a de mystérieux dans cette divination et cette perception.... Mais comment a-t-elle été incitée à faire ce qu'elle a fait ? Oh ! c'est bien simple. Elle l'a été par les événements et par la superstition des uns ou par l'encouragement des autres, « dans un temps de foi passionnée et presque maladive ! » Son cerveau était le théâtre d'un drame hallucinatoire. Les rêves extatiques, les prières prolongées, les veilles, les insomnies, le son des cloches, l'effet des objets brillants examinés de près, tels que son anneau de cuivre qu'elle regardait longuement dans l'attitude du recueillement, une dévotion outrée, une croyance naïve au merveilleux, tout cela faisait naître les images des anges et des saintes et faisait murmurer les voix... Vous voyez avec quelle facilité il est permis de se procurer des visions célestes et d'entendre des paroles prophétiques. Un peu d'hypnotisme, de bijouterie et de crédulité suffit, surtout si vous possédez une imagination fébrile qu'un bruit de cloches ou un bruissement de feuilles peuvent ébranler....

Mais en les admettant même, ces faits médico-scientifiques ne pourraient s'appliquer en tous cas qu'à une imagination maladive. Or, si j'examine avec attention Jeanne d'Arc, je ne reconnais en elle ni une illuminée, ni une extatique. Je ne vois en elle rien de mélancolique et de maladif. Sa nature ne l'a pas rendue sujette aux hallucinations. Prenez les témoignages des contemporains, tels que les relatent les histo-

Digitized by Google

riens de bonne foi, et vous verrez qu'elle était robuste, saine, bien conformée. Voici pour le corps. Quant à l'esprit, il était net, clair, précis, vigoureux. C'est ce que les Latins appelaient le « *mens sana in corpore sano.* » Quiconque a lu toutes les réponses du procès, ne peut mettre en doute la franchise, la droiture, le bon sens de la Pucelle. Ce ne sont pas, on le reconnaîtra, les caractères habituels des hallucinées auxquelles on commet le sacrilège de la comparer.

Mais, — ajoute-t-on, et c'est l'objection la plus fréquente — bien des historiens ont oublié de rappeler qu'avant Jeanne d'Arc, ou à côté d'elle, étaient apparus des êtres merveilleux, des extatiques, des visités, des prophètes. Les inspirés n'étaient pas rares à une époque « où les pauvres gens tournaient avec une fixité morne leurs regards vers le Ciel, s'anéantissaient dans leurs rêves mystiques et se complaisaient dans cette exaltation nerveuse qui produit les extases et les visions... » Tels étaient Guillemette de la Rochelle, Marie de Maillé, Marie d'Avignon, Jean de Gand, Germain de Thibouville, Martin de Chartres... Mais, dites moi, est-ce qu'un seul de ces soi-disants prophètes a apporté le moindre appui à une œuvre belle et difficile entre toutes : la délivrance de la France ?.... « La différence entre Jeanne et toutes ces sybilles, dit encore Quicherat, c'est que leurs prédictions n'étaient qu'un pathos dans lequel on pouvait voir toutes choses annoncées, tandis que les siennes portaient sur des faits précis et d'une réalisation prochaine. »

Faut-il vous les redire, ces faits ?.. Ce serait presque faire injure à votre mémoire. La découverte de l'épée de sainte Catherine de Fierbois, la blessure à l'assaut des Tournelles, la délivrance d'Orléans, la prise de Troyes, l'accomplissement du sacre au jour et à l'heure dits.

Mais on ne se rend point encore. Et les adeptes de la science moderne aux hallucinations ajoutent les moines. Oui, les Frères prêcheurs apparaissent tout à coup et ils apprennent à Jeanne la prophétie de l'enchanteur Merlin qui a dit « que la France perdue par une femme serait sauvée par une autre femme. » Ils lui conseillent d'aller en France et ce conseil répété par tout le monde devient une réelle suggestion.

« Tous les médecins, nous affirme-t-on, connaissent la puissance irrésistible de ces ordres donnés à la conscience normale des suggestibles par leur conscience hallucinée. »

Digitized by Google

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, combien il est aisé de faire naître les élans de courage et les inspirations de la foi par une simple suggestion. Ainsi donnez demain à une visionnaire, à une folle de la Salpétrière l'ordre de nous faire rendre ou de nous rendre l'Alsace et la Lorraine, et grâce à cette suggestion, l'Alsace et la Lorraine nous seront rendues. Ce n'est pas plus difficile que cela !

Mais j'ai honte vraiment d'insister et de m'arrêter à réfuter toutes ces billevesées.... Allez, si vous le pouvez, les faire croire à la patriotique population d'Orléans qui, depuis quatre siècles, célèbre si religieusement la délivrance de sa ville, grâce à la Pucelle venue au nom de Dieu !

Certains sceptiques — de l'école de ceux dont je vous parlais tout à l'heure — ont prétendu qu'elle ne prononçait jamais le nom de Dieu. Elle jurait, disent-ils, par un petit bâton qu'elle tenait sans cesse en main et voici son exclamation favorite : « *Par mon Martin !* » Voilà à quelles sottises en arrivent nos contradicteurs.

Le nom de Dieu est au contraire à tout instant sur les lèvres de Jeanne. L'histoire l'a recueilli et l'atteste.

Celle dont on voudrait faire une hallucinée, une visionnaire, — et même une révoltée contre l'Eglise, — dit à ses compagnons qui tremblent de tomber aux mains de l'ennemi : « Ne craignez rien, Dieu fait ma route ! » On hésite autour d'elle. Elle n'hésite pas : « Mes frères du paradis me disent ce que j'ai à faire. » Que déclare-t-elle en abordant le Roi ? Qu'elle vient au nom du Roi des Cieux.... Les courtisans essaient de la détourner de son dessein. Vaines tentatives... Sa foi et son enthousiasme se communiquent aux plus incrédules et bientôt seigneurs, conseillers, avocats, capitaines, bourgeois, soldats, tous s'écrient : « Cette fille est vraiment envoyée de Dieu ! »

C'est au nom de Dieu qu'elle fait lever le siège d'Orléans ; c'est au nom de Dieu qu'elle gagne la victoire de Patay — où, permettez-moi ce souvenir, quatre siècles après, de nobles soldats sans peur et sans reproche sont encore une fois tombés pour Dieu et pour la France et dont un survivant, l'honorable et héroïque M. Cazenove de Pradines, postulait récemment pour la canonisation de Jeanne d'Arc. Elle conduit le Roi à Reims, elle le fait sacrer, puis elle se jette aux genoux de Charles VII et s'écrie : « O gentil Roi, maintenant est fait le plaisir de Dieu ! »

Digitized by Google

Viennent les heures d'angoisses. Elle tombe aux mains des Anglais. C'est un Français, mais un traître à notre pays, un Français devenu Anglais, qui la condamne. Aux mille questions perfides dont on l'assaille, elle ne sait que répondre les mêmes mots : « Je viens de par Dieu.... Renvoyez-moi à Dieu par qui je suis venue.... Dieu m'a envoyée au secours du roi de France !.... Je dois m'en rapporter au roi du Ciel qui m'a envoyée... » Et sur l'échafaud, au milieu des flammes : « Oui, mes voix étaient de Dieu. Mes voix ne m'ont pas trompée. » Quel est son dernier cri ? « Jésus. » Quel est celui des Anglais et de ses juges ? « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! » Essayez maintenant, après toutes ces paroles que j'ai fidèlement empruntées à l'histoire, de faire encore de cette sainte, de cette martyre, essayez d'en faire une hallucinée et une visionnaire !....

Comment les douteurs et les railleurs pourraient-ils nier l'intervention providentielle, quand de leur propre aveu cette jeune fille ne savait « ne A ne B, » et ne connaissait que le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo ?....*

Comment peuvent-ils contester des prédictions *qui se sont réalisées* — vous les connaissez toutes — et notamment la dernière faite au procès : « Avant qu'il soit sept ans, les Anglais délaisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans et perdront tout en France !.... »

Eh bien, les sceptiques se rabattent sur une dernière hypothèse. Ils supposent que Jeanne d'Arc, connaissant la superstition de son temps et sachant qu'elle ne pourrait ramener autrement la confiance sous les drapeaux français, a joué la comédie des voix.... Par un trait de génie, disent-ils, par un sublime mensonge, elle a fait croire qu'elle obéissait à la voix de Dieu, alors qu'elle n'obéissait qu'à la voix de la patrie.... Or, les mêmes nous déclarent tous les jours que la patrie n'existait pas sous l'ancienne monarchie. Ils devraient bien mettre leurs affirmations et leurs négations d'accord.

Ainsi voilà, suivant eux, les mobiles de Jeanne d'Arc : hallucinations ou mensonges !... Choisissez.

M. Edouard Pailleron jugeait bien spirituellement, il y a quelque temps, les tentatives de ces faux savants et de ces détracteurs : « Les Anglais ont fait de Jeanne d'Arc une martyre et les savants une hystérique.... J'aime mieux les Anglais ! »

Digitized by Google

*
* *

J'ai dit tout à l'heure que Jeanne avait été condamnée à l'instigation d'un Français. Ce Français, c'est l'évêque de Beauvais. Mais un fait qu'il convient de rappeler et qu'on néglige parfois, c'est que cet homme — sur lequel pèsera éternellement la réprobation de l'histoire — s'était mis du parti bourguignon après la mort de Charles VI et en 1429 avait été chassé de son siège épiscopal et de la ville de Beauvais par les habitants eux-mêmes. Il faut dire qu'il avait juré une haine implacable aux partisans de Charles VII et qu'il n'avait point pardonné à Jeanne d'Arc le soulèvement de Beauvais, dont elle avait été la cause et lui la victime. Il faut dire que Charles VII avait saisi son temporel et que les Anglais, voulant profiter de la colère de l'évêque, avaient fait luire à ses yeux la promesse du siège archiépiscopal de Rouen. C'est montrer ainsi que l'ambition et le ressentiment dirigèrent toute sa conduite. — Quant à ceux qui l'assistèrent dans cet abominable procès, il faut rappeler aussi que leurs vrais mobiles ont été la vengeance, la peur et la cupidité.

Mais, affirme-t-on, l'Eglise a sa responsabilité dans ce procès, puisque tous les juges étaient des ecclésiastiques. Tous non, mais les deux tiers. C'est déjà trop.... A cela, je répondrai que du moment qu'ils avaient sollicité ou accepté une pareille tâche, ils s'étaient d'eux-mêmes rayés de l'Eglise. Ils avaient menti à leur mission, qui est une mission de charité, de loyauté, d'amour. Personne dans l'Eglise ne les approuve, personne ne les défend. [1]

On a déclaré qu'ils ont fait le procès suivant toutes les règles de l'Inquisition. Alors que signifient le défaut d'information, le secret de plusieurs interrogatoires, l'absence de défenseurs, le refus de recours au Pape, les omissions ou les ratures faites sciemment dans les procès-verbaux ? Non, ce n'est pas un procès régulier.

Ceux qui l'ont soutenu semblent avoir été maudits. Pierre Cauchon, excommunié par Calixte IV, meurt subitement en 1443. Ses restes sont

(1) J'ajoute qu'un livre récent a démontré jusqu'à la dernière évidence que les juges de Jeanne d'Arc étaient aussi bien les ennemis de la Papauté que de la Pucelle. Ni catholiques, ni Français ! (Voir *la Pucelle devant l'Eglise de son temps*, par le P. Ayroles. — Gaume, 1890.)

Digitized by Google

déterrés et jetés à la voirie. Nicolas Midi est atteint de la lèpre. Loiseleur meurt subitement à Bâle. Jean d'Estivet tombe et se noie dans un égoût.... Et ce Henri VI, roi de France et d'Angleterre, au profit duquel on a brûlé Jeanne d'Arc, perdra successivement ses deux couronnes; il sera trahi, abandonné et mourra sous les coups des assassins.

Pour l'Eglise, elle a réhabilité la vierge-martyre par cette sentence solennelle en date du 7 juillet 1456, vingt-cinq ans après le supplice de Rouen : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, disons, prononçons et déclarons que les procès de Jeanne communément appelée la Pucelle, *étant entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction et d'erreurs manifestes en fait et en droit, ont été et seront nuls.* » La réhabilitation est un acte mémorable par lequel le Saint-Siège a définitivement dégagé la responsabilité qu'un évêque, traître à son pays comme à sa foi, avait voulu engager dans le procès et le jugement de Jeanne d'Arc.

Certains auteurs reprochent maintenant cette réhabilitation à l'Eglise, comme un acte politique. Mais si elle ne l'avait pas fait, que ne diraient-ils pas contre elle ?....

Qui pourrait d'ailleurs oublier que les champions les plus ardents de la Pucelle se nomment Frayssinous, Parisis, Deguerry, Perreyve, Bougaud, Perraud, d'Hulst, Freppel, Monsabré et celui que l'histoire appelle « l'Evêque d'Orléans », l'illustre Dupanloup ?

Rappelez-vous ce qu'en disait éloquemment Victor de Laprade :

« C'est toi qui, devançant l'Eglise universelle,
As dressé son premier et son plus ferme autel
A sainte Jeanne d'Arc, la sublime Pucelle ;
Ton nom reste gravé sur ce bronze immortel.

Qui pourrait oublier que Pie IX — dans un bref mémorable de félicitations adressé à l'historien de Jeanne d'Arc, à M. Wallon — déplorait la haine et l'ingratitude dont la Pucelle d'Orléans avait été victime? Il reconnaissait qu'elle avait été l'envoyée de Dieu et il ajoutait : « La fermeté de ceux qui souffrent persécution pour la justice et l'égalité d'âme avec laquelle ils supportent l'adversité, les élèvent eux-mêmes et abaissent leurs ennemis, à tel point qu'elles répandent un nouveau lustre sur la vertu des opprimés *et vouent les oppresseurs à une éter-*

Digitized by Google

nelle infamie. » Je vous demande si, dans les ouvrages des Henri Martin et des Joseph Fabre — pour ne citer que ceux-là — vous avez jamais rencontré une flétrissure plus ardente du procès et du jugement de Jeanne d'Arc.

N'est-ce pas un des membres les plus éminents de l'Académie française, l'évêque d'Autun, Mgr Perraud, qui écrivait hier ces lignes superbes : « Le corps de Jeanne réduit en cendres a été jeté à la Seine. Dans leur rage aveugle ses ennemis lui ont fait une sépulture qu'envieraient les conquérants les plus illustres. Les flots de l'Océan vont partout et Jeanne a un tombeau grand comme le monde ! »

N'est-ce pas l'évêque de Saint-Dié qui a entrepris un monument commémoratif à Domrémy et qui s'occupe d'en hâter l'achèvement ?

N'est-ce pas l'évêque infatigable de Verdun, Mgr Pagis, qui, voulant édifier un autre monument à Vaucouleurs, a commencé, en l'honneur de la Pucelle, une campagne patriotique, qu'on peut et qu'on doit appeler la croisade de Jeanne d'Arc ?

Qu'on reconnaisse donc que l'Eglise est d'accord avec tous les Français pour acclamer, pour célébrer, pour glorifier la libératrice de la France, pour lui accorder la réparation complète qui lui était due !...

Que dis-je? Elle est allée plus loin encore dans ses hommages à la vierge-martyre. Le grand évêque, dont je vous parlais tout à l'heure, démontra en 1869 dans un magnifique discours à Orléans la sainteté de Jeanne d'Arc. L'émotion produite par ses paroles fut telle que les douze prélats présents signèrent une adresse au Pape pour obtenir la canonisation.

« Ce serait, disaient-ils, donner un nouveau titre de noblesse au peuple français, ce serait enfin honorer l'Eglise et égaler à l'ancien peuple le peuple nouveau en mettant sur ses autels une sainte guerrière, comparable aux Judith, aux Déborah et aux femmes fortes de l'ancienne alliance. »

Mgr Dupanloup fut invité à instruire cette grande cause. Survint la guerre de 1870. Les événements ne permirent à l'évêque d'Orléans de reprendre sa tâche qu'en 1874. Il porta lui-même, en 1876, l'instruction à la Congrégation des Rites. Il n'eut pas la joie immense de voir le succès de cette œuvre glorieuse, puisque la mort le frappa en 1878. Son digne successeur, Mgr Coullié, a considéré comme une partie de son héritage l'honneur de reprendre cette cause et de la faire triompher. Il

Digitized by Google

y a peu d'années, Léon XIII lui disait : « Nous aimons à vous présager l'heureux succès dont Dieu lui-même daignera couronner vos vœux unanimes en faveur d'une œuvre qui intéresse la gloire de la France entière. [1] » Plus de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques français ont adressé des lettres postulatoires au Saint-Siège. J'ai la satisfaction de vous dire qu'aux Français se sont joints les évêques de la Belgique, de l'Autriche, de l'Espagne, du Portugal, de l'Amérique, du Canada, de la Chine et les deux grands cardinaux anglais Manning et Newmann. L'adhésion de ces deux prélats à ce magnifique mouvement en l'honneur de Jeanne d'Arc, avait été précédée de ces belles paroles de l'évêque d'Edimbourg, Mgr Gillis, prononcées à Orléans le jour commémoratif de la délivrance de la ville : « Je viens de parmi ceux qui brûlèrent Jeanne d'Arc inscrire au temple de sa mémoire l'aveu du crime de mes pères et déposer aux pieds de sa sainte image l'offrande tardive d'une réparation de justice.... »

A l'heure où je vous parle, Jeanne d'Arc est déjà vénérable. Espérons tous qu'elle sera bientôt canonisée, car elle est vraiment digne d'être appelée sainte Jeanne de France. Ceux qui craindraient que le mouvement actuel en faveur de Jeanne d'Arc puisse être considéré à Rome comme une sorte d'excès de zèle, se rassureront en se rappelant avec quelle bonté Léon XIII vient d'accueillir Mgr Pagis. Il ne faut pas oublier qu'il lui a remis le bref suivant :

« Notre cher fils, l'évêque de Verdun, nous ayant communiqué son projet d'élever, à Vaucouleurs, un monument national à la gloire de Jeanne d'Arc, *nous bénissons de tout notre cœur cette noble entreprise* et nous la recommandons à la générosité de tous les catholiques français.

LÉON XIII, pape. »

Cette sympathie éclatante du chef de la Chrétienté nous est un gage d'espoir. Le jour où la canonisation de Jeanne d'Arc deviendra un fait, sera un jour de joie et de triomphe pour la France.

Ainsi se réalisera la prédiction de Michelet lui-même :

« L'avenir n'y contredira pas. Oui selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne d'Arc fut une sainte. »

(1) Un document trouvé au Vatican et publié par le savant M. Léopold Delisle, œuvre d'un clerc français à l'époque même où triomphait Jeanne d'Arc, contient cette considération importante : « Ses victoires sont l'œuvre de la volonté divine. »

Digitized by Google

II

Il me reste maintenant à vous parler, Mesdames et Messieurs, des poètes qui ont célébré Jeanne d'Arc. Je ne vous citerai que les principaux, car s'il fallait énumérer et analyser ici les œuvres de tous ceux et de toutes celles qui ont chanté la Pucelle d'Orléans, plusieurs conférences n'y suffiraient pas.

Quoique Chateaubriand ait dit avec une certaine vérité : « La poésie convient plus particulièrement à l'enfance des peuples et l'histoire à leur vieillesse », jamais sujet ne fut — en tout temps — plus digne de séduire les poètes, à la condition qu'on le traite tel qu'il nous apparaît et nous charme : dans sa radieuse simplicité. Jeanne d'Arc est en effet la poésie même, la poésie simple et naïve. Sainte-Beuve ne trouvait pas que les poètes eussent rendu, comme il l'aurait fallu, la chaste et attirante physionomie de la Pucelle.

« Pauvre Jeanne d'Arc ! disait-il. Elle a eu bien du malheur dans ce que sa mémoire a provoqué d'écrits et de compositions de diverses sortes. [1] Elle a inspiré à de grands poètes tragiques, aux Shakespeare et aux Schiller eux-mêmes des inventions odieuses ou absurdes. Elle a inspiré au plus bel esprit et à la plus belle imagination une parodie libertine qui est devenue une mauvaise action immortelle. Elle est en possession de faire naître, depuis Chapelain, des poèmes épiques qui sont synonymes d'ennui et que rien ne décourage.... »

Eh bien, je vous accorde que des poèmes dans le genre de l'*Orléanide* ou de *Jeanne d'Arc et la France sauvée* sont indignes du sujet. Je mets comme vous au panier les odes, les stances, les couplets, les hymnes, les épitres, les dithyrambes qui, par milliers, ont plutôt répandu l'ennui que la gloire sur le nom de la Pucelle d'Orléans.... Mais il est des vers charmants que je me reprocherais de ne pas vous citer en passant, vers que je trouve surtout dans les vieux auteurs.

Commençons par la savante Christine de Pisan. C'est une femme qui, la première, en 1429, a chanté Jeanne d'Arc et je suis certain que cette constatation, Mesdames, vous causera un réel plaisir. Ajoutons qu'elle l'a chantée avec une fierté et une noblesse des plus touchantes.

(1) M. Stein, dans une savante bibliographie, en compte plus de 12,000.

Digitized by Google

Elle nous apprend que depuis onze ans qu'elle a pleuré « en abbaye close » où elle a demeuré après les revers de Charles, — pour la première fois elle se prend à rire, à sourire.

L'an mil quatre cens vingt et neuf
Reprint à luire li soleil.
Il ramène le bon tems neuf
Que on n'avait veu du droit œil
Puis longtems, dont plusieurs en deuil
Orent vesqui. J'en suis de ceulx,
Mais plus de rien je ne me deuil,
Quant ores voy ce que je veulx....

Elle raconte un vrai prodige. C'est plus qu'un prodige, c'est un miracle « que Dieu par une vierge tendre » ait précisément voulu « sur France si grant grâce étendre. »

Elle applaudit aux triomphes de Jeanne d'Arc en qui l'Esprit saint fit rayonner sa lumière.

Elle reconnait sa mission divine :

Par miracle fut envoiée
Et divine anonition
De l'ange de Dieu convoiée
Au roy pour sa provision.
Son fait n'est pas illusion,
Car bien a esté esprouvée
En conseil, en conclusion,
A l'effect la chose est prouvée.

Elle se réjouit de l'honneur fait par Dieu aux femmes de France.

« Hée ! quel honneur au féminin
Sexe ! Que Dieu l'aime il appert,
Quant tout ce grant peuple chenin
Par qui tout le règne est désert,
Par femme est sours et recouvert,
Ce que pas hommes fait n'eussent,
Et les traîtres mis à désert....
A peine devant le créussent.

Digitized by Google

Elle se moque des Anglais avec une vivacité charmante :

« Si rabaissez, Anglais, vos cornes,
Car jamais n'aurez beau gibier ;
En France ne menez vos sornes,
Mâtés êtes en l'eschiquier !....

Il me semble que voilà des vers pleins d'esprit et de goût. On a dit « qu'ils étaient pesants et maladroits » ; je trouve ce jugement sévère et je pense que vous serez de mon avis.

Dans le *Mistère du Siège d'Orléans* qui date de 1435 et qu'on attribue à divers auteurs [1] — il a plus de vingt mille vers ; — je découvre une simplicité, une naïveté délicieuses. La France est accablée de misères. Dieu en a soudain pitié. Il appelle saint Michel et lui dit :

Michel Ange, entend à moy,
Je veuil par toy faire messaige
Pour subvenir au desarroy
De France le noble héritaige.
En Barrois yras en voyaige
Et feras ce que je te dy.
Au plus près d'un petit villaige
Lequel est nommé Dompremy
Qui est situé en la terre
Et seigneurie de Vaucoleur
Tu trouveras, sans plus enquerre,
Une pucelle par honneur.
En elle est toute doulceur
Bonne, juste et innocente
Qui m'ayme du parfont du cœur,
Honneste, sage et bien prudente.
Tu lui dyras que je lui mande
Qu'en elle sera ma vertu
Et que par elle on entende
L'orgueil des François abatu
Et que je me suis consentu
Recouvrir le royaulme de France
Et par elle sera debatu
Contre les Anglois par oultrance.

(1) Publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM Guessard et de Certain. — Paris, 1862. Impr^ie nat^le.

Digitized by Google

Dieu donne à l'Archange cette mission :

Premièrement tu lui diras
Que par elle vueil qu'i soit fait
Et de par moy comanderas
Qu'i soit accomply et parfait...
Dy luy aussi pareillement
Qu'elle se veste en abit d'omme.
Je lui donray le hardiment
Pour mieulx que le cas se consomme.

Saint Michel s'incline et répond :

Mon chier Seigneur, en grant coraige
Accomplyrai vostre ordonnance.

L'archange apparaît à la Pucelle et lui dit, de la part de Dieu :

Sa voulenté et son plaisir
Est que vous alliez à Orléans
Pour Anglois en faire saillir
Et lever le siège devant.

Jeanne d'Arc, à la fois étonnée et ravie, lui répond :

Mon bon Seigneur, que dictes-vous ?
Vous me faites trop esbaye ;
Ceci ne vient point à propoux,
En ce, je ne scay que je die.
Moy povre pucelle, ravie
Des nouvelles que vous me dictes,
Sachez, je ne les entend mie
Que y me sont trop auctentiques.

Elle se soumet cependant à la volonté divine et l'archange la bénit :

Adieu, Jehanne, vraye pucelle
Qui est d'icelui bien aymée....
Ayez tousjours ferme pensée
De Dieu estre sa pastorelle.

Digitized by Google

La Pucelle accomplit sa mission et délivre la ville d'Orléans....

Après ses victoires, elle engage les habitants à bien aimer leur pays, car :

Ne si noble joyeu que la terre de France !

Les Orléanais lui répondent :

Très haulte dame, tous noz intentions
Est louer Dieu de pensée infinie
Et vous aussy, Dame de Dieu amye,
Que par vous sommes en consolacions.

Et la bonne Lorraine réplique pieusement :

Je vous encharge faire processions
Et louer Dieu et la Vierge Marie,
Dont par Anglois n'a point été ravie
Votre cité ne voz possessions !

En 1440, un poète bourguignon Martin le Franc défend, dans le *Champion des Dames*, la mémoire de Jeanne d'Arc :

Et droit est que chacun consente
A lui donner honneur et gloire
Pour sa vertu très excellente
Pour sa force, pour sa victoire.

En 1483, Eloy d'Amerval invite la noble cité d'Orléans à se réjouir. Il a composé, en l'honneur de la Pucelle, un hymne pieux dont voici le refrain naïf :

A la douce prière
Dont le roy Dieu pria,
Vint Pucelle bergière
Qui pour nous guerroya ;
Par divine conduite
Anglais tant fort greva
Que tous les mit en fuite
Et le siège leva !....

Digitized by Google

Les quatrains de Martial d'Auvergne achevés, en 1484, sont d'une facture parfaite. Vous en remarquerez la clarté, la simplicité élégante :

En ceste saison de douleur
Vint au roy une bergerelle
Du villaige de Vaucouleur
Qu'on nommoit Jehanne la Pucelle.

C'estoit une povre bergière
Qui gardoit les brebiz ès champs
D'une doulce et humble manière
De l'aage de dix huit ans.

Devant le roy on la mena
Ung ou deux de sa congnoissance,
Et alors elle s'inclina
En lui faisant la révérence.

Le Roi par jeu si alla dire :
« Ha, ma mie, ce ne sui-je pas ! »
A quoy elle respondit : « Sire
C'estez vous. Je ne faulx pas ? »

« Au nom de Dieu, si disoit-elle,
Gentil roy, je vous mèneray
Couronner à Reims, qui que veille,
Et siège d'Orléans lèveray. »

Qui de vous ne se rappelle la strophe où Villon célèbre Jeanne d'Arc :

La royne blanche comme ung lis
Qui chantoit à voix de sereine,
Berthe au grand pié, Bietris, Allys,
Harembourges qui tint le Mayne
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen....
Où sont-ilz, Vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

Nous voici arrivés au terme de ces poésies naïves qui nous dépeignent mieux que d'autres le caractère et la mission de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

Valeran de la Varanne, dont notre excellent et savant collègue M. Prarond, a fait une édition très estimée, a glorifié Jeanne d'Arc en 1516, en un poème latin de trois mille hexamètres :

De gestis Joannæ virginis, Francæ egregiæ bellatricis.

Il est certainement fort curieux, mais il sent par trop la rhétorique. Puisque j'ai cité le nom de M. Prarond, laissez-moi vous dire que notre confrère, en rééditant l'œuvre de Valeran, a sans le vouloir, orné sa glose d'odes et de sonnets. Il en a fait un petit livre à part — permettez-moi de vous en lire un fragment. — Vous verrez qu'il a su donner à sa poésie une couleur archaïque qui n'est pas sans charmes. Je prends la première pièce intitulée *sous l'Arbre des Fées*. Le poète suppose Jeanne endormie. Les fées et les voix saintes lui parlent tour à tour.

LES VOIX.

Enfant, écoute-nous. Nous sommes ton esprit,
Nous te révèlerons à toi-même. Nous sommes
La puissance enseignant ce qu'ils valent aux hommes.
O fille de Dieu, fille au grand cœur courageux
Lève-toi, Jeanne et pars. Laisse l'ombre et les jeux !

LES FÉES.

Entends-nous. Reste et dors sous l'arbre des ancêtres,
Le hêtre vénérable, aieul des plus vieux hêtres !
. . . . . .
Fille des sorts cléments, ce siècle est orageux.
Ton choix est libre encor. Garde l'ombre et les jeux.

LES VOIX.

Entends crier ton sang.

LES FÉES.

Crains ton cœur !

LES VOIX.

Suis ta voie !

LES FÉES.

Cède à nos pitiés !

LES VOIX.

Cède à l'esprit !

Digitized by Google

LES FÉES.

Pauvre proie
Crois aux sorts !

SAINT MICHEL (apparaissant parmi les voix).

Orléans tombe. Réveille-toi,
Jeanne !

LES FÉES.

Un bûcher t'attend !

JEANNE (se réveillant).

Menez-moi vers le Roi !

Revenons à des auteurs plus anciens. Malherbe a écrit sur la Pucelle une épigramme bien fade :

L'ennemy, tous droits violant,
Belle Amazone, en vous bruslant
Témoigne son âme perfide ;
Mais le destin n'eut point de tort,
Celle qui vivait comme Alcide
Devait mourir comme il est mort.

Jeanne d'Arc comparée à Alcide et le bûcher de Rouen comparé à la tunique de Nessus !

La fille adoptive de Montaigne, Mlle de Gournay, a fait le quatrain suivant, placé au bas d'un portrait de la Pucelle exposé dans la galerie de Richelieu :

Pourquoi portes-tu, je te prie,
L'œil doux et le bras foudroyant ?...
Cet œil mignarde ma patrie,
Ce bras chasse l'Anglais fuyant.

On a donné une meilleur forme à ce quatrain prétentieux, tout en gardant l'antithèse :

Peux-tu bien accorder, Vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité ?....
La douceur de mes yeux caresse ma patrie
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Digitized by Google

Tels qu'ils sont arrangés là ces vers valent mieux que les précédents; mais je leur préfère cependant les vers de Martial d'Auvergne.

Arrive Chapelain que Colbert appelait « le plus grand poète qui ait jamais été et du plus solide jugement » et auquel il accordait une pension de 3,000 livres. Il est vrai qu'il en donnait une de huit cents à Racine en l'appelant plus simplement « le sieur Racine, poète français. » Ce qui augmente le piquant de ces récompenses et de leurs mentions, c'est que leur véritable auteur en est Chapelain lui-même.

Donc Chapelain — après vingt ans de travail — fait paraître *la Pucelle ou la France délivrée*, poème empreint du plus mauvais goût, avec invocations, descriptions, apparitions, prédictions, descente aux enfers, etc.

Théophile Gautier en disait :

« Si on le récite à haute voix — ce qui est impraticable sans se mettre les lèvres en sang et sans se râper la langue — il vous semble que l'on renverse des voitures de pavés et qu'il passe, sous vos fenêtres, des chariots chargés de barres de fer. »

Chapelain, après avoir ainsi commencé :

« Je chante la Pucelle et la sainte vaillance....

invoque les âmes des premiers corps, les pères de l'harmonie, etc., et s'écrie :

Pour mieux faire éclater la guerrière houlette,
Faites prendre à ma voix l'éclat de la trompette,
Eschauffés mon esprit, disposés mon projet,
Et rendés mon haleine égale à mon sujet....

Çà et là se trouvent quelques bons passages, mais l'ensemble et fastidieux et ridicule.

Voici comment — pour prendre un exemple de ses descriptions — Chapelain dépeignait les mains d'Agnès Sorel :

On voit hors des deux bouts de ses deux courtes manches
Sortir à découvert des mains longues et blanches
Dont les doigts inégaux, mais tous ronds et menus,
Imitent l'embonpoint des bras longs et charnus....

Digitized by Google

L'hôtel de Rambouillet se pâmait devant ces merveilles, mais Mme de Longueville faisait une restriction : « C'est parfaitement beau.... et parfaitement ennuyeux. » J'ajouterai que c'est surtout rocailleux et je suis de l'avis de Boileau :

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau martelant le bon sens
A fait de méchants vers douze fois douze cents !

La vérité était pire encore. *La Pucelle* de Chapelain avait 24 chants de 1,200 vers chacun !....

Ce malheureux poème paraît avoir amené Voltaire, — qui avait le don de saisir et de railler le ridicule mieux que personne, — à composer son libelle. M. Maxime Du Camp en a justement dit : « L'esprit est ce qu'il y a de plus bête au monde. Voltaire l'a prouvé en écrivant *la Pucelle*. » M. Xavier Marmier témoigne aussi à ce propos une juste indignation :

« Jeanne d'Arc, outragée par Voltaire, a été glorifiée par un grand poète allemand et un grand poète anglais : Schiller et Southey.

« Triple honte pour Voltaire ! »

Enfin M. Octave Feuillet résume ainsi l'opinion de ses confrères de l'Académie : « Si Jeanne, au dernier des jours, était appelée à prononcer entre Cauchon qui l'a envoyée au bûcher et Voltaire qui l'a chantée, ce serait à Cauchon qu'elle pardonnerait ! »

On vient de vous rappeler le poème de Robert Southey et la tragédie de Schiller. Je n'insiste pas sur *le Henri VI* de Shakespeare, où le poète anglais a méconnu et offensé si gravement la mémoire de Jeanne d'Arc. D'ailleurs, et c'est le meilleur châtiment pour lui comme pour Voltaire, sa composition est médiocre.

J'arrive à Casimir Delavigne, aux vers des *Messéniennes* que vous connaissez tous. Les suivants ont inspiré le peintre Eugène Dévéria et lui ont fait composer un beau tableau qui figure, je crois, au musée d'Angers.

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image,
Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents;

Digitized by Google

Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.
Tranquille elle y monta.... Quand debout sur le faîte,
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête,
Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête
Et se prit à pleurer... »

Vous savez la suite et votre mémoire murmure les derniers mots de Jeanne d'Arc :

. . . . O France, ô mon roi bien aimé !

Je ne cite qu'à titre de mémoire, les poèmes de Bignan, de Mme Louise Colet, d'Alexandre Soumet qui, eux aussi, ont glorifié Jeanne d'Arc.

Auguste Barbier, comme Victor de Laprade, invitait tous les poètes à chanter la gloire de la Pucelle d'Orléans. Et lui même, il l'invoquait ainsi avec une grande simplicité :

Lorraine aux brunes mains, au cœur plein d'innocence,
Qui fit si grande chose avec tant de candeur.

M. de Banville consacra, lui aussi, un poème à la bonne Lorraine :

O sainte, ô Jeanne d'Arc, ô la bonne Lorraine
Tu ne fus pas pour nous avare de ta peine....
Devant notre pays, aveugle et châtié,
Pastoure, tu frémis d'une grande pitié.

Le regretté Victor de Laprade a chanté l'œuvre et la gloire de Jeanne d'Arc, avec un patriotisme plein d'une généreuse émotion.

Fille de Jacques d'Arc, d'Isabelle Romée,
Je cherche un nom fameux de martyr ou de roi,
Une gloire innocente et digne d'être aimée,
Qui ne pâlissent point, ô Jeanne, devant toi.

A toi, pauvre bergère à ta laine occupée,
Les anges te parlaient aux champs de Domrémy.
L'esprit de Dieu changeait ta quenouille en épée
Et ton simple guidon faisait fuir l'ennemi !

Digitized by Google

L'œuvre de tant de rois et de héros, la France
Ce royaume du Christ sanglant et triomphant,
Il s'écroulait.... Tu vins, on reprit espérance
Et tout fut relevé par toi, par une enfant !

Oui, tu devais mourir.... Ta mort sera féconde,
De ton sang virginal le salut doit sortir.
Puisqu'un Dieu s'immola pour notre indigne monde,
La France valait bien qu'un ange fût martyr.

Oui dans notre vieux sang — après l'heure mauvaise —
Ta grande âme subsiste et peut se ranimer,
Tant que sur notre terre une femme française
Aura des fils encore et pourra te nommer !

Va, ton jour nous luira ! Ta France bien aimée,
Forte du vieil honneur et de l'esprit nouveau,
Renaîtra de ta cendre à tous les vents semée,
Et que n'enferme pas la pierre du tombeau.

Tu la verras encor, paisible et souveraine
Recevoir devant toi le sacre du Seigneur.
Nous te rendrons ta terre, ô ma bonne Lorraine,
Car tu fus à la peine et seras à l'honneur !

Oui, nous reconstruirons ta beauté tout entière
Dans un pur idéal que nous cherchons encor.
L'art ne nous manquera pas plus que la matière
Et nous pourrons choisir du bronze ou bien de l'or.

Nous aurons reconquis notre sol et notre âme ;
Maîtres de nos destins, libres de nos travers,
Nous saurons au grand jour, avec ton oriflamme,
T'élever dans ta gloire aux yeux de l'univers.

Tu verras à tes pieds passer la foule immense
Avec des cris joyeux, des armes, des rameaux.
Tous sont venus, saisis d'une sainte démence
Célébrer ta grande œuvre et la fin de nos maux !

Mais l'œuvre où tu vivras, mais la plus longue fête
Dont l'avenir promet le miracle à tes yeux,
C'est le règne du droit, c'est la France refaite,
Et fière de ses fils comme de leurs aïeux.

Digitized by Google

M. Sully-Prudhomme a consacré à la Pucelle d'Orléans quelques vers où la rime riche l'emporte un peu sur l'idée :

Tu règnes sur les cœurs par une royauté
Que pourrait t'envier la trop fameuse Hélène,
Bergère sous l'armure et le sarrau de laine
Plus forte par l'honneur qu'elle par la beauté !
Et nulle vierge — aux cœurs — n'a su depuis Marie
Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi,

(Le dernier vers est très beau)

O Jeanne, car t'aimer, c'est aimer la patrie !

M. François Coppée, dans un poème ou plutôt dans un conte épique, attribue à Jeanne d'Arc le prodige d'avoir transformé, à la demande d'habitants sans armes, les croix d'un cimetière en épées d'acier....

MOISSON D'ÉPÉES.

Dans un bourg sur la Loire, on conte que naguère
La Pucelle passa sur sa jument de guerre
Et dit aux habitants : « Armez-vous et venez ! »

Un échevin, suivi de vieillards consternés,
Lui répondit : « Hélas ! pauvres gens que nous sommes,
Les Anglais ont tué les meilleurs de nos hommes !
Hier ils étaient ici. Le cheval de Talbot
Dans le sang de nos fils a rougi son sabot.
Seuls nous leur survivons, vieux, orphelins et veuves
Et notre cimetière est rempli de croix neuves ! »
Mais la brave Lorraine aux regards triomphants,
S'écrie : « Venez donc les vieux et les enfants ! »
L'homme reprit, les yeux aveuglés par les larmes ;
« Hélas ! les ennemis ont pris toutes nos armes
La dague avec l'estoc, les flèches avec l'arc.
Nous voudrions vous suivre, ô bonne Jeanne d'Arc,
Mais nous n'avons plus même un couteau ! »

La Pucelle

Digitized by Google

Joignit alors les mains, tout en restant en selle
Et quand elle eut prié : « Tu m'as bien dit, je crois,
Que votre cimetière était rempli de croix ?
— Je l'ai dit !
— Eh bien ! donc, allons au cimetière ! »

Et la vierge entraînant la foule toute entière
Ou déjà plus d'un front rougissait de remords,
Pique sa jument blanche et vint au champ des morts.
Or Monsieur saint Michel exauça la prière
Que murmurait tout bas la naïve guerrière
Et quand elle arriva dans le lieu du repos
Les croix que l'on avait, pour les nombreux tombeaux,
Faites hâtivement de deux branches coupées,
Par miracle soudain devinrent des épées,
Et le soleil brillait sur leurs gardes de fer,
Si bien qu'à ce moment chaque tombe avait l'air,
Avec l'aide du ciel étant d'intelligence,
De présenter une arme et d'implorer vengeance.
Alors Jeanne aux chrétiens à ses pieds prosternés
Répéta simplement : « Armez-vous et venez !
Car Dieu fera cesser par moi votre souffrance
Et la grande pitié du royaume de France !.... »

Le récit est touchant et semble emprunté à une antique légende. J'aime beaucoup aussi les vers de M. Paul Deroulède. Vous les avez sans doute lus dans les *Chants du Soldat*. Le poète salue la statue de Frémiet :

. . . Cet être qui plane,
Ce bras levé, ces yeux ravis,
C'est elle, c'est la sainte et grande Paysanne,
Ta Paysanne, o mon Pays !

Vous vous rappelez ces belles strophes vibrantes d'émotion patriotique et qui finissent ainsi :

Consacrons nos cœurs recueillis
A Jeanne la Française, à Jeanne la Lorraine,
La patronne des envahis !

Digitized by Google

J'aurais encore beaucoup d'œuvres et de noms à citer, mais il faut s'arrêter... Je ne veux cependant pas oublier la dernière manifestation poétique et théâtrale en l'honneur de *Jeanne d'Arc*, le drame de M. Jules Barbier. Certes on aurait pu y souhaiter plus de candeur, plus de naïveté, plus d'ardeur mystique. Mais, tel qu'il est, ce drame, qui est l'œuvre d'un homme de théâtre fort habile, a le mérite de nous présenter la fidèle histoire de Jeanne d'Arc. C'est comme la synthèse même de la vie de notre héroïne : la mission, le triomphe, le martyre.

M. Jules Barbier a su enchâsser en beaux vers les réponses admirables de la Pucelle qui, dites merveilleusement par Mme Sarah Bernhardt, ont jeté comme un frisson d'enthousiasme dans la salle ravie. Je raconte ce que j'ai vu et entendu. L'artiste ne s'y était pas trompée. « Il y a là, disait-elle, la veille de la première représentation, un tel accent de vérité et des élans tellement sublimes que je défie qu'on puisse entendre la scène avec Warwick sans éprouver un serrement de cœur et une émotion véritable. Quant à moi, je ne saurai la jouer sans me sentir monter les larmes aux yeux. » Écoutez ce passage frémissant de patriotisme :

Je connais mon pays. Il m'a donné son âme.
Il se redressera comme moi sous l'affront.
C'est quand il est perdu qu'il relève le front.
Faites, faites sur lui peser le joug des armes,
Noyez-le tout entier dans le sang et les larmes,
Reculez sa frontière, ivre de vos succès,
La France renaîtra dans le dernier Français.
Que le temps soit à vous.... Le France aura pour elle
Dans l'avenir certain la justice éternelle,
Et plus loin le bourreau pousse l'iniquité,
Plus haut va le martyr dans l'immortalité !
Maintenant que le feu me brûle et me dévore,
Mon corps fait de limon pourra trembler encore,
L'âme est libre, il suffit !.... Le tourment dure peu
Et la France est ainsi.... C'est le plaisir de Dieu !

De tels spectacles relèvent un peuple, l'ennoblissent et l'encouragent. Lorsqu'on n'a habituellement pour pâture que les atrocités, les ignominies ou les sottises de certains théâtres, on se sent singulièrement récon-

Digitized by Google

forté. Ici les plus nobles sentiments sont en jeu — et quoi qu'en disent nos réalistes — ce sont encore ceux-là qui éveillent le plus d'échos dans l'âme des Français. [1]

Voilà ce qui explique pourquoi les historiens, les poètes, les artistes, les hommes de cœur et de conviction rendent tous hommage à Jeanne d'Arc. Ils la confondent avec la France; ils incarnent en cette humble et vaillante paysanne nos épreuves et nos triomphes, nos tristesses et nos espérances.

Ils ne sont pas les seuls, Mesdames, à offrir leur tribut à la bonne Lorraine. Les femmes françaises rivalisent avec eux dans cette noble tâche.

Pour le prouver — et ce sera mon dernier mot — il me suffira de vous raconter une courte histoire, aussi poétique que vraie.

La fille d'un simple soldat, mort au service de la France — Marie-Edmée, née à Nancy en 1845 — avait le culte de Jeanne d'Arc. Elle lui a consacré un petit livre charmant que je vous engage à lire.... Pendant la guerre de 1870 cette jeune fille organisa à Nancy un atelier d'ouvrières qui confectionnaient gratuitement des vêtements pour nos braves soldats. Cette compagnie s'appelait la *Compagnie de Jeanne d'Arc*. Marie-Edmée ne s'en tint pas là. Elle apprit que son frère était tombé sur le champ de bataille. Elle alla le rechercher et l'arracha à la mort.... Puis lorsque l'armée de Bourbaki fut contrainte de se réfugier en Suisse, elle la suivit. Elle devint la sœur des prisonniers, pansant leurs blessures et consolant leurs misères. Au milieu de ces fatigues elle contracta une maladie mortelle et succomba au mois de mai 1871. On lui fit des obsèques solennelles à Nancy. Toute la ville y assistait.

— « Quelle est cette grande dame à laquelle on rend de pareils hommages ?.... demanda un Allemand à une jeune fille, au moment où passait l'immense cortège.

— Ce n'est pas une grande dame.... répondit l'enfant. C'est une petite sœur de Jeanne d'Arc. »

HENRI WELSCHINGER.

(1) Depuis cette conférence M. Joseph Fabre a fait paraître chez Dentu un drame en prose sur *Jeanne d'Arc*, dont je me plais à reconnaître la sincérité, l'intérêt et l'élévation.

Digitized by Google

ESSAI SUR LES PAYSANS

D'après les Fabliaux.

Le Français, né malin, créa le vaudeville,

a dit Boileau, et le conte, aurait-il pu ajouter. En effet, c'est en France que le *fabel* ou fabliau a pris naissance ; il appartient même à la région du nord.

Ces compositions en vers sont bien différentes des poésies des troubadours ; tandis que ceux-ci transportaient leurs auditeurs dans le domaine de l'idéal, les trouvères, plus positifs, peignaient avec un réalisme brutal le portrait de leurs contemporains, qu'ils fussent nobles, clercs ou bourgeois.

Dans chacun de ces fabliaux, on remarque l'esprit gaulois, railleur et mordant, que possédaient à un haut degré les conteurs du nord de la France ; leur verve cynique s'y donne libre carrière. Dans leurs écrits satiriques, rien n'est respecté, et c'est surtout à la femme qu'ils s'attaquent avec le plus d'acharnement : créature perverse, sensuelle, vénale, dépourvue de cœur, née pour tromper, pour mentir et pour perdre les hommes et les moines, comme elle avait perdu notre premier père Adam, telle était la femme aux yeux de la plupart des trouvères. Le Dante s'en faisait une idée toute différente, puisqu'il la considérait comme une étoile resplendissant dans les espaces infinis.

C'est à l'esprit d'observation dont ils sont fortement empreints que les fabliaux ont dû toute leur popularité ; les contemporains y retrouvaient le miroir du monde, *speculum mundi ;* ils applaudissaient au portrait de telle ou telle de leurs connaissances.

Les fictions les plus invraisemblables ont presque toujours une base qui repose sur un fait réel. A ce titre, les fabliaux sont une source précieuse pour la reconstitution de la physionomie de la société. C'est ce qui a fait dire avec infiniment de raison à un écrivain qui s'est tout

Digitized by Google

spécialement occupé des œuvres des trouvères : « Opinions, préjugés, superstitions, coutumes, ton des conversations, manière de faire l'amour, tout se trouve là, et beaucoup de choses ne se trouvent que là.... Ce sont des contes, il est vrai, mais il en est de ces contes comme de certains tableaux, dont le sujet et les personnages sont imaginés par le peintre, et dans lesquels tout est vrai excepté les personnages et leurs aventures. [1] »

Partant de cette idée, l'auteur que nous venons de citer ajoute fort justement que la lecture des fabliaux fait mieux connaître l'état de la société que toutes les histoires modernes.

De son côté, Roquefort a dit du fabliau : « Ce genre de poésie peignait les actions ordinaires de la vie et les mœurs générales ; c'est un miroir fidèle et véritable de l'histoire civile et privée des Français. [2] »

Les trouvères se rendaient de ville en ville, de bourgade en bourgade, et récitaient leurs fabliaux ; quelques-unes de ces pièces étaient déclamées ; d'autres, comme les *lais,* se chantaient avec accompagnement de harpe. Dans les châteaux, comme dans les fêtes publiques, le trouvère était toujours bien accueilli ; il s'acquittait envers son hôte par le récit d'un conte ou par une chanson.

Les trouvères abondaient de toutes parts, comme on le voit par le début du fabliau *le Cuvier :*

Chascuns se veut mès entremettre
De biaus contes en rimes mettre. [3]

Ces poètes jouissaient d'une considération bien supérieure à celle des jongleurs. Dans son *Dit des trois Vertus*, Watriquet rapporte que les trouvères recevaient de belles robes et des présents honorables de ceux qu'ils avaient amusés, tandis qu'aux jongleurs on donnait de l'argent. [4]

Philippe-Auguste s'entourait volontiers de chanteurs et de trouvères, qu'il admettait dans son intimité, notamment le ménestrel Hélinand. On rapporte que l'un d'eux demanda un jour un secours au roi en faisant valoir la parenté qui existait entre eux.

(1) Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes*. Paris, Renouard, 1829, t. Ier, p. 49.
(2) *De l'Etat de la Poésie française dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, p. 188.
(3) *Fabliaux et Contes*,... publiés par Barbazan. Paris, 1808, t. III, p. 91.
(4) L'abbé de la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*. T. III, p. 244.

Digitized by Google

« De quel côté et à quel degré es-tu mon parent ? fit le souverain.

— Nous sommes frères du côté d'Adam, répliqua le solliciteur avec aplomb, seulement l'héritage a été mal partagé entre nous. »

Philippe le remit au lendemain, et, alors, en présence de toute sa cour, il donna une obole au poète en disant :

« Je te rends la portion légitime que réclame ta parenté, car, lorsque j'aurai payé l'équivalent à tous mes frères et semblables, il ne m'en restera pas même autant. »

Les chansons, qu'avaient d'abord perfectionnées les troubadours, furent ensuite cultivées avec succès par les trouvères, qui composèrent des *jeux-partis,* des *rotruenges,* des *sirventois* [1] et des *pastourelles.* Dans ces dernières pièces, l'héroïne était toujours une bergère, qui se laissait parfois séduire par les propositions d'un jeune et beau chevalier, mais qui, le plus souvent, appelait à son secours les bergers des environs. Le canevas de ces pièces varie très peu, et l'allure en est toujours fort libre. Nous en donnerons une idée par l'analyse suivante de l'une des cinq pastourelles laissées par Jean Bodel, d'Arras.

Un chevalier aperçut un berger et une bergère qui chantaient sous un pin. Le chevalier se tint caché, et, quand le berger eut quitté sa place, l'autre se rendit auprès de la bergère, espérant la séduire; celle-ci lui accorda trois baisers, mais il en prit six. Se croyant ainsi autorisé à exiger davantage, il devint plus entreprenant, mais la bergère s'écria, et les paysans qui travaillaient non loin de là arrivèrent à son secours et chassèrent le trop pressant chevalier.

Il était d'usage de chanter à la fin du repas, et on obligeait alors les convives à y aller de leur couplet ou de leur conte, ainsi qu'on en a la preuve par plusieurs fabliaux ; il arrivait même que si l'un des convives refusait de satisfaire à l'usage, ses compagnons le forçaient à ouvrir le feu. [2]

C'était alors le temps de la franche gaieté, et l'on n'aurait point pu en dire ce qu'un poète de notre époque a écrit :

On ne rit plus, on sourit aujourd'hui,
Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui.

(1) Le sirventois date de la fin du XIe siècle, et paraît avoir été créé par les poètes picards.

(2) Roquefort, *De l'état de la poésie française,....* p. 215.

Digitized by Google

C'est avec la chanson, qui servit à égayer les festins, que commença la première danse. Rien n'était plus commun, au XIIe siècle, que les chansons érotiques, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [1], qui nous apprennent que le goût de gaieté frivole était général. En Normandie — où prirent naissance les premières chansons vulgaires — les femmes chantaient des pièces badines dans les longues processions [2], pendant que le clergé reprenait haleine.

Selon les mêmes auteurs, Abélard, au temps de sa liaison avec Héloïse, composa des chansons tendres et galantes ; elles étaient notées en musique et se trouvaient dans la bouche de tous les contemporains [3].

*
* *

C'est au XIIe et au XIIIe siècle que se formèrent des troupes nombreuses de *ménétriers* et de *jongleurs,* qui couraient de château en château, jouaient des instruments et chantaient ou récitaient des *romans* et des *contes*. La *ménestrandie* formait une corporation sérieuse qui avait pour patron *saint Julien*.

Les jongleurs voyageaient à cheval, la vielle suspendue à l'arçon de la selle. Ils portaient des habits bariolés ; à leur ceinture pendait une bourse appelée *malette,* dans laquelle ils déposaient l'argent qu'ils avaient reçu de ceux qu'ils amusaient par leurs romans ou leurs chansons.

Après leurs récits, les jongleurs montraient des chiens, des singes et d'autres animaux auxquels ils avaient appris à faire des tours. Parmi leurs agréments, ces bateleurs comptaient aussi celui de faire des « chapels de flors » qui, dans les joutes, étaient la récompense des vainqueurs. Ces chapeaux étaient simplement des couronnes, que les hommes chastes formaient avec des branches vertes. « Il n'y avait point de cérémonie d'éclat, point de noces, point de festin ou l'on ne portât un chapel ou chapeau de roses. [4] »

Un Italien, qui a longtemps habité la France — Brunetto Latini, — a écrit à propos du jongleur : « Le rire, le jeu, voilà la vie du jongleur,

(1) T. VIII, préface, p. L.
(2) Ibid., p. LI.
(3) Ibid., p. L.
(4) Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 245.

Digitized by Google

qui se moque de lui-même, de sa femme, de ses enfants et de tout le monde. [1] »

Les jongleurs apprenaient les vers des trouvères, qu'ils allaient ensuite réciter ; quelquefois, ils en ajoutaient de leur cru, mais ils étaient toujours moins bons et plus licencieux. A la suite de toutes les cours, il y avait constamment des jongleurs, et il ne se donnait jamais une belle fête qu'ils n'y fussent appelés.

Les histoires galantes ou guerrières que débitaient les jongleurs ont été l'origine de nos romans. Quand on eut défendu les *paroles licencieuses* de ces pièces, il y fut suppléé par des *gestes*.

D'après un règlement datant du règne de saint Louis, portant fixation des droits dont étaient frappées les marchandises à leur entrée dans Paris, on voit que tout jongleur qui se présentera aux barrières avec un singe devra, pour pouvoir passer, faire faire quelques cabrioles à son singe devant le péager ; de là est venue cette expression : *Payer en monnaie de singe*. Quant au jongleur lui-même, il en était quitte pour un couplet de chanson. [2]

Un fabliau plein de verve, *les deux Trouvères rivaux*, contient sur la ménestrandie de fort curieux renseignements que nous croyons devoir résumer.

Deux ménestrels, placés aux deux extrémités d'une grande salle, entrent en lutte pour amuser les assistants. Le premier apostrophe ainsi son adversaire :

« N'est-il pas raison que tu te taises, toi qui ne sais rien dire qui plaise ? Chétif chu en pauvreté, qui es affamé de froment, connais-tu le moyen de gagner chausses de Bruges et souliers de Cordouan ? As-tu jamais reçu une robe neuve pour quelque chose que tu aies dite ? Tu sembles un meneur d'aveugles, un vrai truand, un bouvier ; toi, qui ne vaus pas trois pommes, comment oses-tu vouloir rivaliser avec un jongleur tel que moi ? Apprends que je suis Gautier, et que je n'ai pas mon pareil dans le monde. Je sais conter en « roumanz » et en latin. Je chante fort gracieusement devant les comtes et les ducs,

(1) *Li livres dou trésor* (Collect. de doc. inéd. sur l'histoire de France), p. 302.

(2) *Le livre des métiers d'Etienne Boileau*, publ. par R. de Lespinasse et F. Bonnardot. Paris, 1879, in-fol., p. 236.

Digitized by Google

Quant je suis à court et à feste,
Car je sai des chançons de geste.

« Je sais *Aïe de Nanteuil,* et comment elle fut mise en prison; *Garnier d'Avignon, Vivien de Bourgogne, Renault le Danois, Ogier de Montauban,* qui conquit le pays d'Ardennes; je connais des romans d'aventure, « qui sont à oïr délitable » [1]; je sais plus de quarante *lais.* »

Comme talents de société, il se vante de savoir *cercler un œuf,* de couvrir les maisons avec des omelettes; il sait saigner les chats, ventouser les bœufs; il sait faire « freins à vaches, ganz à chiens, coifes à chièvres, hauberts à lièvres », et enfin sait confectionner des broches à rôtir la graisse, des fourneaux à trépieds et des gaînes à serpes.

Le second *bordeor,* ayant ensuite la parole, lance d'abord quelques traits dédaigneux à l'adresse de son adversaire, puis il énumère ce qu'il sait faire.

« Je tire de moi-même tout ce que je conte et ce que je chante,

Je suis juglère de vièle,
Si sai de muse et de frestèle
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue et de l'arménie,
Et del salteire et de la rote.
. . . . . .
Je sai contes, je sai fableaux,
Je sai conter beax ditz nouveaux,
Rotruenges viels et novèles,
Et sirvantois et pastorèles.

« Je sais le fabliau *du Denier, l'histoire de Perceval,* celle *du Provaire qui mangea les mures,* celle du *Renard;* je sais « par sens et par mémoire » la chronique

(1) C'est dans le but de faire rire les assistants que ce trouvère intervertit les noms et les surnoms des titres des romans les plus célèbres, ainsi que l'ont fait remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 95). Ceux qui l'écoutaient savaient bien qu'il fallait dire : Aïe d'Avignon, Garnier de Nanteuil, Gui de Bourgogne, Vivien d'Aleschans, Ogier le Danois, Renault de Montauban.

Digitized by Google

De Charlemaigne et de Roulant
Et d'Olivier le combatant ;
Je sai d'Ogier, si sai d'Aimmon
Et de Girart de Rouxillon.

. . . . . .

Si sai porter consels d'amors,
Et faire chapelez de flors,
Et çainture de druerie,
Et beau parler de cortoisie
A ceus qui d'amors sont espris.

Avec une telle diversité de talents, ces hommes étaient sûrs d'être toujours bien accueillis partout ; en guise d'applaudissements, les auditeurs faisaient le *signe de la croix* aux plus beaux endroits, ce qui a fait dire à Rutebeuf, le roi des trouvères : « Je fais plus sainier de testes que se je chantasse évangile. »

*
* *

Au moyen âge, la population agricole se composait de trois grandes classes : les serfs, les mainmortables et les tenanciers libres. La seconde classe était la plus importante dans les campagnes. Quant aux tenanciers libres ou *vilains*, leur nombre s'était accru pendant les temps féodaux et surtout après la révolution communale, qui avait imprimé à l'esprit public une direction irrésistible en faveur de la liberté individuelle. Les vilains avaient la pleine et entière disposition de leurs biens, ce qui les distinguait des mainmortables.

La condition des vilains différait peu de celle des bourgeois des villes. Les uns et les autres, désignés sous le nom de roturiers, étaient régis par les mêmes règles de droit civil, et l'on sait que ces règles différaient de celles qui avaient été faites pour les nobles.

Les concessions avantageuses que faisaient les seigneurs aux étrangers qui venaient résider sur leurs terres contribuèrent puissamment au développement de la classe des vilains au XIe et au XIIe siècle.

A l'origine, le mot vilain était employé pour désigner les habitants de la campagne, les paysans, les laboureurs, les fermiers, les propriétaires de terres aux champs. Plus tard, cette désignation prit un sens

Digitized by Google

plus large, et, au XIIIe siècle, on l'appliqua par extension aux hommes de condition servile, aux artisans, aux marchands, en un mot, à tous les roturiers, c'est-à-dire à ceux qui n'étaient point nobles d'état ou de mœurs. Enfin, par une extension nouvelle, on donna ce nom à tous ceux qui étaient laids, difformes, poltrons, lâches.

Comme on le sait, ce mot de vilain dérive du latin *villa* (métairie), d'où l'on a fait *villanus*. Les terres que cultivaient les vilains étaient dites *tenues en villenage ;* ils ne pouvaient les aliéner ou les laisser à leurs descendants ou à leurs ascendants sans payer au seigneur un droit de mutation onéreux ; enfin, ils étaient astreints envers le suzerain à diverses corvées connues sous le nom de coutumes.

La classe des vilains, qui ne comptait point encore alors dans le tiers état, devait faire trois parts des produits qu'elle tirait du sol : la première était due au seigneur suzerain, la seconde au maître de la terre, et la troisième, souvent la plus petite, restait au vilain.

Le grand mouvement communal des XIe et XIIe siècles ne favorisa que les villes, mais très peu de villages. Aussi, « la condition des paysans resta toujours misérable. La dîme leur enlevait une partie de leurs récoltes ; la corvée les arrachait à leurs travaux pour réparer les murs du château, creuser les fossés, battre l'étang, etc. Le colombier du seigneur vivait aux dépens des champs du paysan ; la garenne féodale les dévastait; la chasse ne respectait pas ses moissons. Que d'autres se repaissent de ces idées plus poétiques que réelles de la bonté patriarcale du grand propriétaire féodal, de sa familiarité avec ses vassaux, de cette autorité toute paternelle qui compatissait aux souffrances dont elle était sans cesse témoin. Si la féodalité s'est quelquefois présentée sous cet aspect de gouvernement patriarcal, c'est une honorable exception.... L'habitude de la guerre et du commandement, l'idée de la supériorité des familles nobles sur les classes qu'elles croyaient inférieures de cœur comme d'origine, inspiraient au seigneur féodal le mépris du serf et du vilain. Ils étaient, à ses yeux, taillables et corvéables à merci et miséricorde. [1] »

« Les vilains, dit Ph. le Bas, étaient justiciables de leurs seigneurs, et on les admettait à prouver la bonté de leur cause par le duel, non

(1) Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, II, p. 961.

Digitized by Google

seulement les uns contre les autres, mais encore contre les hommes de noble race. Les *Établissements de saint Louis* avaient prévu les cas où ils pourraient faire ou recevoir des appels, régler les conditions du combat et les conséquences de la défaite.

« Si le vilain appelait un gentilhomme, il devait combattre à pied avec les armes de sa condition, et le gentilhomme pouvait le faire à cheval et avec les armes de la sienne ; ce qui, comme on le pense bien, rendait ces sortes d'appels fort rares. Quand un homme de pôte faisait appel à un homme de sa condition, les deux adversaires combattaient armés chacun d'un bâton. On voulait bien qu'ils se fissent des contusions, des meurtrissures, mais on ne voulait pas qu'ils s'entre-tuassent, parce que la mort de l'un d'eux eût causé préjudice et perte au maître auquel il appartenait. L'avarice, à défaut d'humanité, protégeait alors la vie de l'homme du peuple. [1] »

Dans le fabliau du *Sacristain*, [2] on voit en effet que les vilains se battaient en champ clos avec un bâton.

Cette coutume se transmit aux siècles suivants, comme le rapporte Montesquieu. Lorsqu'une difficulté avait surgi entre deux vilains, dit-il, ils se battaient à pied et avec un bâton. « De là, il suivit que le bâton était l'instrument des outrages, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. [3] »

Les différences de caractères des paysans du XIIIe siècle nous ont été conservées dans l'œuvre de l'un de leurs contemporains, *Les vingt-trois manières de vilains.* [4] Comme son titre l'indique, cette petite pièce en prose donne une liste de vingt-trois caractères ayant chacun un nom particulier ; mais, si l'auteur stigmatise les vices de ces hommes, en retour, il nous laisse apercevoir leurs qualités, leur finesse d'esprit et leur gros bon sens.

Nous citerons quelques-unes des espèces de vilains avec l'explication qu'en donne l'auteur. L'*archivilain* a pour mission d'annoncer les fêtes sous l'orme en face du portail de l'église. Le *vilain porchins* est celui

(1) *Dictionnaire encyclopédique de la France*, t. XII, p. 899.

(2) Legrand d'Aussy, *loc. cit.*, IV, p. 285.

(3) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. XX.

(4) Publié par Fr. Michel (Paris, 1833). In-8°. — Autre édition, publiée par A. Jubinal (Paris, 1834). In-8°, 32 p.

Digitized by Google

qui travaille aux vignes et répond à celui qui lui demande son chemin : « Vous le connaissez mieux que moi. » Le *vilain kienins* s'assied devant sa porte les jours de fête et les dimanches, se moque de ceux qui passent et s'écrie à la vue d'un gentilhomme qu'il voit, portant un oiseau sur le poing : « Voilà un milan qui mangera une poule aujourd'hui, et mes enfants s'en feraient un vrai régal. » Le *vilain moussous* est l'ennemi de la société ; il hait Dieu, l'Église et les nobles. Le *vilain babuin* est un badaud qui va devant l'église Notre-Dame de Paris, examine les statues des rois du grand portail, en disant : « Voilà Pépin, voilà Charlemagne », et continue ainsi jusqu'à saint Louis ; pendant son énumération, un filou, qui le voit absorbé, lui coupe sa bourse par derrière. Le *vilain prince* va plaider pour les autres vilains devant le bailli, et dit : « Au temps de mon aïeul et de mon bisaïeul, nos vaches allaient par ces prés, nos brebis par ces coteaux » ; il gagnait bien ainsi cent sous aux vilains. Le *vilain cornu* aime les bons meubles ; dans la crainte que les fruits de la terre ne viennent à manquer, il convertit tout en deniers, mais il en vient tant qu'il ne retire pas du denier une obole ; de désespoir, il s'enfuit. Le *vilain capetois* désigne le clerc marié, qui, vu sa pauvreté, est obligé d'aller travailler avec les autres vilains. Le *vilain cropères* préfère aller voler les lapins du seigneur plutôt que de suivre sa charrue.

La plupart des trouvères commençaient ou finissaient par un proverbe leurs contes ou leurs fabliaux. Cet exemple paraît leur avoir été donné par Marie de France et par les auteurs du roman du *Renart* et du roman de la *Rose*. L'auteur de *Bauduin de Sebourc* terminait par un proverbe chacune des strophes de son poème. Les chroniqueurs de la même époque ont aussi adopté cet usage ; il suffit de parcourir la *Chronique de Rains* et la *Chronique métrique*.

Le bon sens des vilains se remarque dans les sentences qui sont encore très répandues aujourd'hui. Dans un recueil portant pour titre, *Proverbes ruraux et vulgaux*, on trouve environ six cents proverbes empruntés aux laboureurs et aux paysans du XIIIe siècle. Un grand nombre de ces sentences se sont transmises jusqu'à nous à travers tous les changements sociaux, et leur rédaction s'est même conservée presque intacte. Nous citerons quelques-uns de ces proverbes.

Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras. — Ki donne tost, il donne

Digitized by Google

deux fois. — Ki bien aime à tart oublie. — Ki premiers prent ne s'en repent. — Ki plus a plus convoite. — Il fait mal éveiller kien qui dort. — Ki petit a petit perd. — D'autrui cuir large courroie. — Besoin fait vieile troter.

Les *Proverbes aux Vilains*, manuscrit du XIIIe siècle, contiennent sur les hommes du peuple un certain nombre d'adages sanglants :

Oignez vilain, il vous poindra ;
Poignez vilain, il vous oindra.

Vilain affamé, demi enragé.

Vilain enrichi ne connoît point d'amis.

Il ne faut pas oublier que les trouvères voulaient avant tout flatter les seigneurs, qui les faisaient vivre ; voilà pourquoi ces conteurs se sont si souvent montrés cruels et injustes envers ceux de leur classe.

L'un d'eux, Rutebeuf, dit dans son fabliau du *Pet au vilain* que les paysans ne pouvaient prétendre entrer dans le paradis et qu'ils avaient été chassés de l'enfer ; or, comme le purgatoire était alors inconnu, c'est dans les marais où coassent les grenouilles que le trouvère envoie les vilains après leur mort :

Rutebuef ne se set entremetre
Où l'en puisse ame à vilain metre,
Qu'èle a failli à ces deus raignes
Or voist chanter avec les raines.

L'endroit ne pouvait être mieux choisi pour une âme

Qui de vilain sera issue.

Les sermonnaires du moyen âge ne manquaient jamais de mettre en honneur l'agriculture, qu'ils considéraient comme la mère nourrice des peuples, « sans laquelle la société ne pourrait subsister. » Mais il fallait aux laboureurs et aux paysans un courage et une énergie que l'on ne trouve en effet que chez eux pour se livrer aux rudes travaux des champs et souffrir en outre les excès des seigneurs et des hommes d'armes.

D'après un conteur de cette époque, Dieu partagea le monde entre les chevaliers, qui eurent les terres, les clercs, qui reçurent les dîmes,

Digitized by Google

et les vilains ou « laboranz », qui devaient travailler toute leur vie pour nourrir les nobles et le clergé. [1]

Au XIIIe siècle, comme de nos jours, le vilain ambitionnait pour son fils une condition moins malheureuse que la sienne. Pour en faire un clerc, il économisait sou à sou, dit Rutebeuf, tout ce qui peut se récolter

En un arpant ou deux de terre,
Par pris et par honeur conquerre
Baillera trestout à son fils.

* * *

Les habitants des campagnes étaient-ils réellement aux prises avec la misère noire sur laquelle certains auteurs se sont étendus complaisamment ? Si l'on en croit Guillaume le Breton, le luxe était sorti, de son temps, de l'enceinte des villes pour se répandre dans les campagnes. « Chevalier, citoyen, habitant des champs, dit-il, tous brillent sous l'écarlate ; nul ne porte que des vêtements de soie, de lin très fin ou de pourpre. Le paysan, tout resplendissant sous les ornements impériaux, s'étonne de lui-même et ose se comparer aux rois souverains. L'habit change tellement son cœur, qu'il pense que l'homme lui-même est changé, ainsi que le vêtement qui lui est étranger. Et ce n'est pas même assez pour chacun de paraître avec autant d'éclat que ses compagnons, si chacun ne cherche encore à se distinguer de beaucoup d'autres par quelque ornement. Ainsi, tous se disputent à l'envi, cherchant à se dépasser l'un l'autre par la richesse de leurs vêtements. [2] »

En un autre endroit, le même poète avait raconté [3] qu'après la campagne du roi de France contre les Poitevins, des hommes d'armes sortirent d'un château chargés de toutes sortes d'effets et de riches dépouilles, tels que calices d'or, vases d'argent, brillants vêtements des nobles, ornements pour la poitrine teints en écarlate et recouverts d'étoffe de soie, de tentes tissues en fil de diverses couleurs, etc.

La confection des effets d'habillement, des étoffes, des chaussures,

(1) Voy. le fabliau *des Calins et des Ménétriers* (Legrand d'Aussy, II, p. 357).
(2) *La Philippide*, collect. Guizot, t. XII, p. 360-361.
(3) Ibid., p. 297.

Digitized by Google

du linge avait atteint alors une grande activité que des relations commerciales s'étendant très loin ne faisaient que développer. En effet, Guillaume le Breton cite des « vêtements travaillés par les Chinois avec beaucoup d'art, que le marchand transporte chez nous de ces contrées lointaines, cherchant, dans son avidité, à multiplier ses petits profits sur quelque objet que ce soit. [1] »

Ce luxe dans les habits était-il si généralement répandu que le prétend le poète que nous venons de citer ? Il est permis d'en douter, car, pour quelques personnages richement habillés que nous font voir les miniatures des manuscrits, combien ne nous montrent-elles pas de roturiers couverts d'habits plus éclatants de couleur que de richesse.

C'est aussi par les miniatures des manuscrits que l'on a la preuve du dénuement de l'ameublement. Le parquet des maisons et même des palais était couvert de paille, et l'on voit des appartements seigneuriaux contenir seulement un coffre, un banc et une cage.

Tout le luxe des gens riches consistait dans la beauté des chevaux, la splendeur dans les habits, la vaisselle de table et la somptuosité des repas. A propos du service de table, on voit dans une charte du 24 juillet 1295 que Barthélemy, abbé de Saint-Père de Chartres, se réserve pour son service personnel, après avoir résigné sa charge d'abbé, vingt-quatre écuelles ou assiettes d'argent (douze grandes et douze petites), six gobelets à pied et six sans pied, six madres ou verres de cristal, six *annizei* à pied et six sans pied et douze cuillers d'argent. [2]

L'Église, qui avait déclaré depuis longtemps la guerre à la vanité, ne cessa de reprocher aux seigneurs de dépouiller leurs malheureux sujets afin de pouvoir paraître avec plus d'éclat dans les tournois et dans les fêtes.

Comme on le sait, la difficulté des communications était fort grande au moyen âge. Les paysans surtout voyageaient très peu. Attachés au sol qui les avait vus naître, ils vivaient ainsi dans l'ignorance la plus complète. En certains pays, il arrivait que les habitants ne savaient même pas l'oraison dominicale, et ignoraient le jour où tombaient les fêtes principales.

(1) *La Philippide*, loc. cit., p. 251.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publ. par M. Guérard, t. II, p. 727.

Digitized by Google

Un auteur contemporain nous a conservé l'anecdote suivante. Un vieillard, nommé Gosselin, était le seul habitant de son village qui connût les jours de fêtes ; aussi, dès que ses compatriotes le voyaient sortir avec ses chausses rouges, ils se disaient : « C'est fête aujourd'hui : il faut chômer. »

Rien ne servit tant à entretenir les idées superstitieuses des paysans que l'ignorance dans laquelle ils vivaient. Malgré les efforts continuels du clergé, les vieilles pratiques païennes se perpétuaient d'une façon désespérante au sein des populations campagnardes.

Une épidémie s'étant déclarée dans un village, les habitants accusèrent leur curé d'avoir jeté un sort sur eux. Dans le but de faire cesser la contagion, ils choisirent le moment où le prêtre récitait les dernières prières des morts pour le faire tomber dans la fosse ouverte à ses pieds.

Les pèlerinages étaient alors très fréquents, et les idées superstitieuses se manifestaient fort souvent dans ces actes de dévotion. On rapporte que, dans le diocèse de Lyon, un grand nombre de femmes allèrent s'accuser à Étienne de Bourbon d'avoir porté leurs enfants à saint Guinefort. Le pieux missionnaire ne connaissait nullement ce lieu de pèlerinage; il interrogea quelques personnes éclairées et apprit que c'était le tombeau d'un lévrier tué injustement par son maître. [1]

Si le haut clergé formait alors un corps respectable et instruit, il n'en était pas de même du clergé des campagnes. La plupart des curés de villages étaient ignorants, comme on le voit par le fabliau du *Prêtre qui dit la Passion*. [2] Sortis des derniers rangs de la société, les clercs avaient tous les vices et tous les défauts des vilains au milieu desquels ils vivaient.

Au moyen âge, les jours chômés étaient fort nombreux. Mais « moult miaus vendroit à l'ome et à la femme qu'il feissent lor bessoigne d'ovrer » que de se reposer comme certaines gens, qui, « aus bones festes et aus diemenches.... s'asanblent aux places et aux rues, si deparolent lor voisins, et les vis et les mors, si vont es tavernes et boivent à outraige ; et puis si vont es mesons de lor privez, si font tex choses qui ne sunt beles ne convenables à nommer. » Les uns, quand ils ont bien bu et

(1) Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 394.

(2) *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits*, publ. par Méon. Paris, 1823, t. II, p. 442-444.

Digitized by Google

bien mangé, célèbrent les saints jours en se livrant au plaisir et à la danse ; les autres, songeant que c'est leur travail qui leur a donné ce qu'ils viennent de consommer, se remettent à l'ouvrage, et, au lieu de lever les yeux vers la croix de Jésus-Christ, ils remercient la *croix d'argent.* [1] »

En effet, comme à toutes les époques, « les adorateurs de la croix d'argent » jouissaient au moyen âge de la plus haute considération. On rapporte qu'un jeune loqueteux, surnommé le *galeux* à cause de sa misère, ayant gagné quelque argent par des moyens plus ou moins avouables, s'habilla alors proprement et se fit appeler *Martin Galeux;* ses affaires continuant de prospérer, on le nomma *seigneur Martin* et enfin *monseigneur Martin,* lorsqu'il eut amassé une immense fortune.

*
* *

Nous venons de voir que les vilains se récréaient souvent, et que l'un de leurs principaux divertissements était la danse ; cependant les prédicateurs ne cessaient de tonner contre cet amusement en reprochant à ceux qui s'y livraient de pécher contre les sept sacrements.

Telle qu'elle était alors pratiquée, la danse constituait un divertissement qui nous paraît aujourd'hui bien innocent, puisqu'elle consistait en de simples rondes formées par une chaîne d'hommes et de femmes qui se donnaient la main ; en outre, ce divertissement, comme tous ceux de nos aïeux, avait lieu dans la journée.

Ce n'était point la danse en elle-même que poursuivit le clergé, ce sont les chants dont elle était accompagnée qu'il qualifiait de dangereux. En effet, dans le refrain de ces chants, on enseignait notamment que la femme mariée ne devait point renoncer à se faire un ami :

Je doing bien congié d'amer
Dame mau mariée.

Un coryphée était chargé d'entonner les couplets. « Les prédicateurs, dit M. Lecoy de la Marche, comparent sans ménagement la danseuse chargée de ce rôle à la génisse qui marche en tête du troupeau, faisant sonner sa clochette ; le maître du bétail, c'est le diable, qui « s'esbanoie » quand il entend retentir le signal. [2] »

(1) Lecoy de la Marche, *loc. cit.*, p. 337.
(2) *Loc. cit.*, p. 413.

Digitized by Google

Jacques de Vitry, rapporte l'auteur que nous venons de citer, déclare aux jeunes filles qu'en « travaillant un jour férié elles ne violent au moins qu'un seul commandement. Le contact des mains, les pressions de pieds, les colloques secrets les exposent à faillir, au milieu d'assemblées si favorables aux rendez-vous galants. Il peut s'y commettre aussi des sacrilèges, car les danses ont lieu souvent à la porte de l'église, quelquefois dans son enceinte même ou dans le cimetière qui l'entoure. »

La discorde régnait presque toujours dans les ménages des vilains. Ce n'était à chaque instant que disputes et querelles, qui se terminaient souvent par des scènes de pugilat. Sans cesse, la femme émettait une opinion contraire à celle qu'exprimait le mari. Aussi les trouvères et les prédicateurs ne manquaient point de raconter les anecdotes plaisantes qu'ils avaient recueillies sur les unions mal assorties.

Nous rapporterons quelques-unes de ces anecdotes les plus répandues.

Un ménage avait invité un certain nombre de parents et d'amis à un repas. Vu la bonne saison, la table du festin fut placée dans le jardin. Plus le mari pressait sa femme de s'approcher de la table, plus elle s'en éloignait ; elle recula tant qu'elle tomba à la renverse dans une rivière.

Un mari et sa femme cheminant ensemble aperçurent un lièvre.

« Quel beau lièvre ! s'écria l'homme. Je m'en régalerais bien s'il était frit avec du saindoux et des oignons.

— Il serait bien meilleur avec du poivre, dit la femme.

— Non pas.

— Mais si.

— Mais non. »

Bref, à force de disputer sur la manière d'accommoder un lièvre qu'ils n'avaient pas, ils en arrivèrent aux coups.

Sur la ruse et la méchanceté des femmes, on racontait que le diable avait essayé en vain durant trente années de brouiller deux époux tendrement unis, et qu'une vieille blanchisseuse en était venue à bout en très peu de temps.

On racontait aussi que, pendant une tempête, les matelots avaient décidé de jeter à la mer tout ce qui surchargeait le bateau. « Commencez par ma femme, dit un mari ; elle est d'un poids insupportable. »

Les sermonnaires rappelaient souvent une anecdote que Marie de

Digitized by Google

France a mise en vers sous le titre *la Contralieuse*. Le mari prétendait qu'un pré était fauché ; la femme disait qu'il était tondu et n'en voulut point démordre ; sa langue arrachée, elle imita avec ses doigts le mouvement des ciseaux.

D'après un autre fabliau, un mari, appelé pouilleux par sa femme, la descendit dans un puits à l'aide d'une corde qu'il lui avait passée sous les aisselles ; il l'enfonça graduellement dans l'eau, mais elle n'en continuait pas moins de l'appeler pouilleux ; lorsqu'elle eut de l'eau jusqu'au front, elle éleva les mains au-dessus de sa tête et fit avec ses deux pouces le geste de quelqu'un qui écrase des poux.

La femme était alors l'objet de deux théories diamétralement opposées. Tandis que la chevalerie professait un culte idéal pour la fille d'Ève, le clergé régulier la faisait responsable de tous les maux qui frappaient l'humanité. Cependant, il faut reléguer au rang des légendes les plus absurdes une histoire qui a cours depuis longtemps sur la prétendue question posée dans un concile de savoir si la femme a une âme. L'Église n'a jamais agité cette question. Ce conte est dû à un incident qui se produisit lors du second concile de Mâcon en 585. Par suite d'une interruption provoquée par un membre de l'assemblée, celle-ci fut appelée à donner incidemment son avis sur un passage de l'Écriture ; les évêques présents eurent à décider si, en parlant de l'homme en général, les textes sacrés entendaient également parler de la femme.[1]

« Une preuve que la femme doit être la compagne et l'égale, presque en tout, de son mari, et non pas sa maîtresse ou sa servante, dit un théologien du XIIIe siècle, c'est qu'il est écrit que le Seigneur a formé Ève de la côte d'Adam et non de sa tête ou de son pied. Une preuve aussi que l'homme est le chef de la femme, c'est qu'il a été, en quelque sorte, le principe de son être, et que la femme a été faite de l'homme, et non l'homme de la femme.[2] »

Un autre théologien du même siècle s'était aussi occupé de cette question. La femme, dit-il dans son explication mystique, eût été considérée comme la maîtresse de l'homme si elle avait été formée de sa tête, et Dieu ne la lui donna point comme servante, puisqu'il ne la tira pas du pied d'Adam.[3]

(1) Voy. Labbe, t. V, col. 1853 ; Grég. de Tours, *Hist. franc.*, VIII, 20.
(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 69.
(3) Ibid., t. XVI, p. 394.

Digitized by Google

L'opinion commune au moyen âge était que la femme fut formée d'une côte détachée près du cœur pour que l'homme l'aimât plus tendrement.

∴

Les fabliaux ont toujours été regardés comme de fidèles peintures des mœurs de tous les rangs de la société du temps. Cependant, il est bon de faire observer qu'une partie de ces contes, — assez faible, il est vrai, — a une origine antique ou nous vient de l'Orient; très peu d'entre eux néanmoins ont été traduits des écrits latins d'une époque antérieure.

Les poésies en langue vulgaire, du XIIIe siècle surtout, fournissent sur la vie privée des paysans des données fort intéressantes, que des documents authentiques de la même époque, étudiés par différents érudits, n'ont fait que confirmer.

Dans un fabliau de la fin du XIIIe siècle portant pour titre *de l'Oustillement au Villain,* on voit que l'habitation des vilains, appelée *manse,* se composait de trois corps de bâtiments : la maison, le bordel et le buiron ; le premier contenait les grains, le second, les foins et le troisième servait de demeure aux habitants.

Les différents bâtiments constituant le manse étaient pour ainsi dire jetés sans symétrie aucune au milieu d'un espace plus ou moins vaste ; ils étaient construits en torchis et couverts en chaume.

Pénétrons dans le buiron et voyons en quoi consistait l'ameublement. A la cheminée, très large, était accrochée une crémaillère en fer ; on y voyait aussi un trépied, une pelle et de gros chenêts ; en avant du feu, la ménagère avait placé une marmite « où la porée grouce », suivant l'expression de l'auteur du fabliau ; près de là se trouvait le croc destiné à en retirer la viande sans risquer de se brûler.

La cheminée servait à deux fins : pour la cuisine et pour le four, dont l'ouverture se trouvait en effet, soit à gauche, soit à droite du foyer.

Près de la cheminée se voyait un lit de proportions qui nous paraîtraient aujourd'hui fort exagérées ; le vilain et sa femme, dont l'hospitalité n'avait point de bornes, s'empressaient, le cas échéant, d'y donner place à l'étranger que la nuit surprenait.

L'ameublement de cette unique pièce était complété par une huche,

Digitized by Google

un banc, une table, une cruche, un casier à fromages et quelques paniers ; on y voyait encore une échelle, une doloire, un ciseau, une coignée, une vrille, une hache d'acier, des clous, un petit moulin à bras et un mortier.

Comme instruments aratoires, le vilain possédait une charrue, une faucille, une herse, une bêche et une charrette avec des harnais pour plusieurs chevaux.

Dans une étable se trouvaient quelques vaches laitières.

Toutes les habitations des vilains ne ressemblaient point à la précédente. En général, les vilains, attachés au sol et vendus avec lui, essayaient de vivre dans des cabanes faites en terre et couvertes de paille; des haies d'épines les mettaient à l'abri de la dent des bêtes de proie, si nombreuses, qui battaient la campagne pendant la nuit. Gautier de Coincy décrit ainsi les misères du vilain :

En une povre maisonète
Close de pieux et de sauciaux,
Com une viel sous à pourciaux,
Maint jour avoit pesant et triste ;
Pou pain souvent et mal giste
En sa maison close de coif
Avoit souvent et faim et soif.

Qu'étaient-ce que les routes et les grands chemins dont parlent les trouvères ? Ce n'étaient plus ces voies larges et droites établies par les ingénieurs romains pour le libre passage des légions de Jules César : la forêt avait repris ses droits depuis longtemps. En effet, dès le XIIIe siècle, il n'y avait plus dans les campagnes que des chemins étroits et tortueux qui se prêtaient admirablement aux surprises et aux coups de mains auxquels les seigneurs avaient alors si souvent recours ; les marchands surtout se voyaient fréquemment arrêter pour payer aux seigneurs un droit de péage.

On conçoit aisément qu'avec de telles voies les moyens de transport étaient souvent fort difficiles et la nuit toujours redoutable ; aussi le voyageur tâchait-il de trouver un gîte avant que le soir ne fût venu. Comme il n'y avait guère d'hôtelleries dans les villages, il frappait à la porte du presbytère ou d'un monastère, car les moines s'étaient engagés dans la charte de fondation de leur couvent à recevoir les voyageurs.

Digitized by Google

Toutefois, l'hospitalité était largement pratiquée par les vilains, qui accordaient pour le moins une botte de paille dans une étable et partageaient leur maigre souper avec l'étranger que la nuit avait surpris.

Le costume du vilain se composait d'une cotte, serrée à la taille, et d'une surcotte, sorte de manteau qu'il jetait sur les épaules ; souvent un chaperon était attaché à cette dernière partie du vêtement ; quelquefois le chaperon était remplacé par un chapeau à grands bords. A une large ceinture de cuir passée sur la cotte étaient attachées une bourse et une gaîne pour le couteau. Le vilain chaussait des souliers ou de longues bottes appelées houseaux et des chausses de laine ou de bure. Il portait des *muffles* ou gants de cuir, dans les grands froids, ou lorsqu'il travaillait par corvée à la haie d'épines du seigneur.

Il est une autre pièce de vêtement dont ne fait point mention l'auteur du fabliau que nous analysons, mais qui faisait cependant partie de l'habillement des gens du peuple, c'est la chemise. Dans une pastourelle, [1] on voit un chevalier offrir en présent une chemise à une bergère pour en obtenir ses faveurs. Comme on le voit par les miniatures des manuscrits, on enlevait sa chemise en se mettant au lit, d'où cette expression, *coucher nu à nue*, si commune dans les fabliaux.

Un personnage du roman de *la Charrette,* nommé Lancelot, se vit obligé de coucher chez une femme qui n'avait qu'un lit ; cette femme était devenue amoureuse de son hôte, mais, celui-ci, pour faire voir à la dame qu'il ne partageait point sa passion, entra au lit avec sa chemise. La dame ne s'y méprit point ; aussi laissa-t-elle dormir Lancelot, ajoute l'auteur.

Les rivalités fréquentes de seigneur à seigneur obligeaient les habitants des campagnes à avoir chez eux tout un attirail de guerre ; comme armes défensives, ils avaient un heaume de fer, un bouclier et une cotte de mailles ; comme armes offensives, ils devaient posséder un arc, des flèches, une lance et une épée.

Nous devons faire observer que l'ameublement qui se trouve ainsi décrit dans le fabliau *De l'Oustillement au villain* n'appartenait qu'aux plus riches et que la majorité des paysans ne possédaient qu'un mobilier incomplet et rudimentaire.

(1) Voy. aussi le fabliau de *Barat et Haimet.*

Digitized by Google

Chaque classe de la société avait son costume particulier. Joinville rapporte à ce sujet qu'un jour de Pentecôte il se trouvait à Corbeil avec le roi saint Louis et trois cents chevaliers environ. Après dîner, le roi alla s'asseoir près d'une chapelle ; pendant qu'il causait, maître Robert Sorbon prit Joinville par son manteau et lui dit, en présence du roi et de toute l'assistance :

« Si vous alliez vous asseoir sur cette place, à côté du roi, en prenant sur son banc une place plus élevée que la sienne, ne seriez-vous point à blâmer ?

— Certes, répondit Joinville, je serais blâmable.

— Eh bien ! reprit Robert Sorbon, laissez-vous donc blâmer, puisque vous êtes vêtu plus richement que le roi.

— Je ne suis point, sauf l'honneur du roi et le vôtre, de cet avis, dit Joinville, car l'habit que je porte, tel que vous le voyez, m'a été laissé par mes père et mère, et je ne l'ai point fait faire exprès. C'est vous, au contraire, qui êtes à blâmer, puisque, fils de vilain et de vilaine, vous avez renoncé à l'habit de vos père et mère pour en revêtir un de camelot plus fin que ne l'est celui du roi lui-même. »

Prenant ensuite un pan du surcot de Robert Sorbon et de celui du roi, Joinville, les ayant rapprochés, demanda s'il disait la vérité. Saint Louis, voyant l'embarras de Me Sorbon, prit sa défense, mais, un instant après, il approuva Joinville d'avoir dit qu'il fallait se vêtir honnêtement pour être plus aimé de sa femme et plus estimé de ses gens, mais que, cependant, chacun devait se vêtir suivant son état « afin que les preudes du monde ne puissent dire : vous en faites trop, n'aussi les jeunes gens : vous en faites peu. [1] »

*
* *

Astreints au dur labeur des champs, les paysans, on le comprend, accueillaient avec joie les jours de repos, alors fort nombreux ; les fêtes religieuses étaient fréquentes et les fidèles les observaient rigoureusement. A la sortie des offices, ils se réunissaient devant le portail de l'église ou sous les arbres du cimetière et faisaient de longues causeries ; ils traitaient d'abord les affaires de la communauté puis s'entretenaient

(1) *Histoire de saint Louis*, Paris, 1668, in-fol., pp. 7-9.

Digitized by Google

de leurs travaux. A l'issue des vêpres, ils se livraient à des jeux divers appropriés à l'âge, aux goûts et aux facultés de ceux qui y prenaient part.

Avec les fêtes de l'Église, d'autres fêtes, qui avaient survécu au paganisme, venaient couper la monotonie de la vie rurale ; la plantation du mai, les brandons, les baptêmes, les mariages, etc., donnaient toujours lieu à des divertissements ; pendant qu'ils s'y livraient, les paysans oubliaient leurs misères quotidiennes. Toutes ces réunions entretenaient chez les gens de la campagne un esprit de solidarité que l'on ne retrouve plus aujourd'hui chez leurs descendants.

Outre les fêtes religieuses et profanes dont nous venons de parler, les vilains se récréaient encore en d'autres occasions. Quand l'un d'eux tuait un porc — dont la viande était aussi bien recherchée par les grands seigneurs que par les gens du peuple, — il invitait ses parents, ses amis et ses voisins au *repas baconique* [1] — du mot *bacon,* qui veut dire porc. — A ce festin pantagruélique, d'une durée interminable, les paysans faisaient montre d'un robuste appétit, qu'ils étaient du reste en droit d'avoir, par suite de leur jeûne forcé de chaque jour.

Les noces donnaient lieu aux réunions les plus nombreuses ; dans les petites localités, presque tout le village y assistait, le curé en tête, et souvent même le seigneur.

Vers la fin du repas, les jeunes gens allaient rejoindre les invités et chantaient de ces couplets quelque peu gaillards que les assistants applaudissaient avec frénésie. Pour les récompenser de l'amusement qu'ils fournissaient à ses convives, le nouvel époux régalait les chanteurs, et ce régal, nommé, suivant les pays, droit de ban, de cullage, de coulage, etc., consistait, soit en un repas, soit en boissons. Le fameux droit du seigneur, autour duquel on a fait tant de bruit, n'a pas d'autre signification.

Dans ces repas, on faisait asseoir les convives sur des bancs, d'où est venu le mot *banquet ;* les grands seigneurs et les princes eux-mêmes n'avaient point d'autres sièges chez eux.

(1) La coutume de donner un repas à cette occasion s'est perpétuée jusqu'à ce jour, notamment dans les villages de la Picardie, où ce repas s'appelle *tripée,* mais cet usage tend à disparaître. Dans le fabliau de *Haimet et de Barat,* on voit que les vilains tuaient leur porc pour Noël ; il en est encore de même aujourd'hui.

Digitized by Google

En hiver, les salles de festin, de même que les églises et les appartements particuliers, étaient jonchées de paille pour les tenir plus chaudement ; en été, on les jonchait d'herbe ou de feuilles vertes pour obtenir de la fraîcheur, et l'on garnissait les murs et les cheminées de rameaux de verdure. « Le comte de Foix, dit Froissart, entra dans sa chambre, qu'il trouva toute jonchée et pleine de verdure fresche et nouvelle, et les parois d'environ toutes couvertes de rameaux tous verts pour y faire plus frais et odorant, car le temps et l'air du dehors estoit merveilleusement chaud. »

La nourriture ordinaire de la plus grande partie des vilains, avons-nous dit, était insuffisante ; dans le fabliau le *Vilain Mire*, personnage riche, mais avare, l'auteur nous dit en quoi consistait son dîner ; il n'avait ni saumon ni perdrix, mais pain, vin, œufs frits et fromage en abondance. [1] Tous les médecins de campagne de nos jours ne se contenteraient pas d'un ordinaire si frugal.

Pour dîner, un paysan avait des pois et des fèves que sa femme avait fait cuire avec un morceau de lard ; mais le ménage n'était point riche et n'avait pas de cuiller. Le vilain s'en tira facilement en en faisant une avec une croûte de pain, qu'il mangea en dernier lieu ; il la trouva même excellente, car elle avait pris tout le jus et le meilleur du plat [2].

Au XIIe et au XIIIe siècle, on se lavait les mains avant de se mettre à table, comme nous le font connaître les fabliaux du *Prêtre et de la Dame*, du *Chevalier qui faisait parler les c...*, etc. Après le dernier service des viandes, la nappe était enlevée et les convives se lavaient une seconde fois les mains. C'est alors que commençaient les divertissements et que l'on introduisait les ménestrels et les jongleurs qui venaient chanter et jouer leurs farces, ainsi qu'on le constate dans différents fabliaux, entre autres dans le *Vilain au Buffet*. Quand les divertissements avaient pris fin, on servait les fruits.

Pendant les longues soirées d'hiver, les habitants de la campagne de

(1) Li vilains demande à disner,
La Dame li cort aporter :
N'orent pas saumon ne pertris,
Pain et vin orent, et oés fris,
Et du fromage à grant plenté.
(Rec. de Barbazan, t. III, p. 3, vers 71 à 75.)

(2) De la Rue, *Essais...*, t. III, p. 277.

Digitized by Google

tout âge et de tout sexe se réunissaient en grand nombre soit chez quelques-uns d'entre eux, soit dans des caves, soit dans des souterrains ; il y avait ainsi économie d'huile et de chauffage. Tandis que les hommes réparaient leurs outils et leurs instruments aratoires, les femmes et les filles dévidaient leurs quenouilles.

Ces réunions, appelées *veillées*, devenues très rares aujourd'hui, se sont cependant perpétuées jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre. Parmi les assistants, il s'en trouvait souvent plusieurs dont la franche gaieté, la verve intarissable égayait tout l'auditoire. Si l'on se transporte par la pensée au milieu de l'une de ces réunions qui se tenaient il y a six siècles, on ne sera pas surpris d'entendre le principal orateur raconter le fabliau du dernier ménestrel qui venait de passer. C'est ainsi que se sont transmis, presque sous la même forme, la plupart des pièces dues aux trouvères du XIIIe siècle. On se fait à peine idée aujourd'hui du nombre considérable de contes qui se sont conservés depuis le moyen âge au sein des populations rurales ; c'est le même sel gaulois, la même expression grossière, les mêmes mots que le français a répudiés. Mais ces contes orduriers, le paysan d'aujourd'hui ne les récite point à tout venant ; c'est en petit comité, à deux ou trois de ses compatriotes qu'il en fait part. Il se défie de l'étranger, et craindrait qu'il n'eût mauvaise opinion de ses mœurs ou de ses sentiments.

C'est en Picardie surtout qu'il nous a été donné d'entendre un très grand nombre de contes, dont le principal héros était souvent un curé. Nous avons lu plusieurs de ces contes dans les recueils qui en ont été publiés. On retrouverait assurément les autres parmi ceux qui sont restés manuscrits et que personne n'a osé mettre au jour jusqu'ici, et pour cause.

ALCIUS LEDIEU. [1]

(1) Nous prenons occasion de cette étude publiée par notre confrère M. Alcius LEDIEU, pour rappeler la récompense qu'il vient d'obtenir et à laquelle nous avons fait allusion dans un précédent numéro ; l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* lui a attribué 600 fr. sur le Prix Lafons-Melicoq.

Digitized by Google

JETONS INÉDITS

DE

JEAN DE SAULX

VICOMTE-MAÏEUR DE DIJON,

En 1426, 1430, 1431 et 1432.

Parmi les jetons inédits dont la publication a été faite par nos soins, tant en cette année qu'en 1886[1], aucun à notre avis (quoique tous fort intéressants), ne peut l'être autant que ceux dont nous allons nous occuper aujourd'hui.

Il s'agit, en effet, de deux jetons inédits de Jean de Saulx, vicomte-maïeur de Dijon pendant la première moitié du xve siècle.

Nos deux jetons vont porter à quatre le nombre des documents métalliques que l'on aura de ce personnage, deux pièces similaires ayant été décrites par des auteurs que nous citerons dans le courant de cette étude.

Cependant, ce que ces auteurs en ont dit l'a été d'une façon toute superficielle, et les notices qui les accompagnent sont aussi courtes qu'insuffisantes, tant au point de vue généalogique qu'au point de vue historique.

Jean de Saulx, dont nous nous occupons aujourd'hui, appartient

(1) *Étude sur la Trésorerie en France à propos d'un jeton de Charles d'Orgemont, trésorier de France en 1465.*

Étude sur la Chambre des Comptes avec la description de quelques jetons s'y rattachant.

Étude sur la Chambre aux Deniers du Roi du XIIe *au* XVIe *siècle.*

Ysabel de Bavière à Provins (1418-1419) à propos d'un jeton de cette reine.

Méreaux du Chapitre de Saint-Quiriace de Provins.

Jeton inédit de la corporation des Maçons, Tailleurs de pierre, Plastriers, Mortelliers au XIVe *siècle.*

Digitized by Google

à la province de Bourgogne dont les *États* nous ont donné, concurremment avec les *Élus* ainsi qu'avec les *Vicomtes-Maïeurs* de Dijon sa ville capitale, une suite si belle, si riche et si curieuse de jetons nombreux et variés.

Le nom de Saulx a été porté par plusieurs familles. Étaient-elles reliées entre elles, au début, par un lien de parenté ? C'est ce que nous n'avons pu trouver et qu'il serait, croyons-nous, difficile d'éclaircir.

Lachesnaye-Desbois dit [1] :

« La terre de Saulx et le château auquel elle a donné son nom sont situés en Bourgogne, près de Dijon. Dans les anciens titres, il est appelé *Castrum de Salione* ou *Salicum*. Dans les textes latins, les seigneurs de cette maison, soit marquis, comtes ou vicomtes, sont qualifiés comme suit : *Domini Salionis*, *Saliendi, de Salione*, *de Salico*, *de Salcibus*, *de Salcio*, *de Saliaco*. Dans les textes français on rencontre les dénominations suivantes : *Saux*, *de Saulx*, *de Saus*, *de Sauz*, *de Saulz* et enfin *de Sauls*. On ne connaît jusqu'à présent aucun titre qui puisse déterminer le point de départ de la noblesse de cette maison [2]. »

C'est ce manque de documents, allié aux différentes manières d'orthographier ce nom, qui nous fait dire plus haut : ces familles étaient-elles reliées ensemble par un lien de parenté [3] ?

Quoi qu'il en soit, c'est par un Guy, comte de Saulx, premier du nom, et seigneur de Grancey, *Guido Granciaci Dominus* [4] que l'on fait commencer la généalogie de cette famille.

Ce Guy était issu des anciens *Gouverneurs-Bénéficiaires* du Langrois et vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, l'an 1057. Il est qualifié, dans un traité qu'il passa avec l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, *Comes Castri Salicum* [5].

(1) *Dictionnaire de la Noblesse.*

(2) Les armes de la maison *de Saulx*, dont nous nous occupons, sont : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, et deux griffons pour supports.*

(3) Si l'on s'en rapporte aux *armes*, il semblerait établi que non, puisque le P. Anselme, tome VII, page 239, dit : « Il y a eu une autre maison de Saulx en Champagne, dont étaient les seigneurs de Cervon, qui portaient pour *armes* un *Fretté.* »

(4) Pérard, *Recueil*, page 74.

(5) Dom Plancher, t. I, p. XXVIII.

Digitized by Google

Cette énumération, venant nous montrer qu'il existait des familles de ce nom en Bourgogne et en Champagne, appuie d'un poids nouveau notre hypothèse en faveur de la non-parenté de ces différentes maisons portant, bien qu'il soit différencié par l'orthographe, un nom qui semble être commun à toutes.

Comme c'est de celle établie en Bourgogne dont nous avons à parler, nous dirons qu'au XIIe siècle elle se partagea en différentes branches, dont voici les principales :

La branche de *Saulx* dite *de Vautoux* éteinte en 1320.

La branche de *Saulx-Fontaine* éteinte en 1384.

La branche de *Saulx-Courtivron* éteinte en 1420.

Celle de *Saulx-d'Arc-sur-Tille* dont la maison de *Saulx-Tavannes*[1] fut le dernier rameau.

Si, pour avoir des renseignements précis sur Jean de Saulx, vicomte-maïeur de Dijon au XVe siècle, on ouvre un Dictionnaire de la noblesse, on n'y rencontrera certes pas ce que l'on désire, car ce personnage n'est cité dans aucune des filiations des trois premières branches de cette famille, pas plus que dans celles de la quatrième.

Ayant donc consulté de nombreux dictionnaires et compulsé plusieurs généalogies manuscrites et titres originaux relatifs à cette famille, nous allions, ne trouvant aucune mention du vicomte-maïeur Jean de Saulx, renoncer bien à regret à nos recherches, nous obstinant, toutefois, à nous demander le pourquoi de cette absence de traces.

Notre obstination a eu raison de ce mutisme. Car elle nous a fait trouver le pourquoi de cette lacune, c'est que Jean de Saulx, vicomte-maïeur de Dijon, était un *bâtard* de la branche de Courtivron, branche dont la descendance *légitime* s'est éteinte ainsi que nous l'avons dit plus haut en 1420.

Maintenant que nous connaissons la souche sur laquelle notre

(1) Le nom de *Tavannes* fut accolé à celui de *Saulx* et porté par le représentant de cette dernière famille en la personne de *Gaspard de Saulx* qui fut maréchal de France. François Ier voulut qu'on l'appelât *Tavannes*, du nom de son oncle maternel, Jean de Tavannes, chevalier de Dallo, natif de Ferette en Allemagne, lequel avait rendu au roi les plus grands services en lui amenant, pour ses guerres en Italie, les fameuses *bandes noires* dont il était colonel. (Bibliothèque Nationale, Cabinet des Titres).

Digitized by Google

personnage est greffé, nous dirons, comme détail, qu'il était fils de Jean de Saulx deuxième du nom, seigneur de Courtivron, dernier de cette branche, lequel fut, en 1374, maitre des Requêtes du Conseil de Philippe le Hardi duc de Bourgogne, en 1404 Chancelier du duc Philippe III dit le Bon, et en 1412, Conseiller au Grand Conseil du roi de France Charles VII [1].

Jean le bâtard de Saulx fut placé à la Cour de Bourgogne, et, suivant toute apparence, c'est lui que nous voyons *panetier* de Philippe de France, dit le Hardi, duc de Bourgogne (1363 à 1404), c'est encore lui qui part le 24 avril 1399, chargé, en qualité d'ambassadeur, d'aller en Hongrie pour solliciter, de l'empereur Sigismond de Luxembourg, la somme de 100,000 ducats promis par lui pour la rançon du comte de Nevers [2] fait prisonnier sous les murs de Nicopolis, le 28 septembre 1396.

En 1413 [3], nous retrouvons notre personnage, audiencier et secrétaire de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, (1404 à 1419) ; à cet effet, il reçoit du duc en don gracieux la somme de 200 francs pour faire face aux frais de l'office auquel il est appelé. Trois ans plus tard, en 1418 [4], les frais de la charge qu'il tenait étant augmentés, le duc lui fit tenir une nouvelle somme de 500 francs.

Après la mort de Jean-sans-Peur, arrivée en 1419, Jean bâtard de Saulx devint, du vivant de son père, Conseiller du grand Conseil du duc Philippe III dit le Bon (1419 à 1467), mais n'ayant pas su tirer profit des situations que lui offrait cette nouvelle charge, et étant loin d'être riche, le duc de Bourgogne, afin de subvenir à ses besoins, lui octroya une rente de 100 francs et ce suivant Lettres données à Troyes le 11 avril 1420.

En 1426, il est vicomte-maïeur de Dijon.

(1) En effet, nous avons trouvé dans l'ouvrage du P. Anselme, tome VII, page 246, à la suite de l'article terminant la Généalogie de la branche des seigneurs de Courtivron :

Jean de Saulx, dit le Jeune, bâtard de Saulx, fils naturel de Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, chancelier du duc de Bourgogne, *non marié*, et d'une nommée Jeannette, *mariée*.

(2) Philippe, comte de Nevers, troisième fils de Philippe le Hardi.

(3) Cf. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, *Comptes de Jean Noident pour* 1413.

(4) Cf. *Comptes de Jean Moisson de* 1415 *à* 1420.

Digitized by Google

En 1427 [1], il est chargé de la surveillance des travaux à édifier, et des réparations à faire dans « *ès chasteaux maisons et forteresses* », situés dans les domaines du duc Philippe-le-Bon.

Nous venons de voir qu'en 1426 [2] Jean, bâtard de Saulx, avait été nommé maire de Dijon. Disons qu'il fut élevé à nouveau à ces importantes fonctions pendant les années 1430, 1431 et 1432 [3].

Arrivé à ce point de notre étude, qu'il nous soit permis de faire une courte digression en quittant momentanément notre personnage, que nous retrouverons plus loin, et d'emprunter à M. J. de Fontenay ce qu'il disait, en 1854, à propos de l'office des vicomtes-maïeurs de Dijon, dans son « *Manuel de l'Amateur de Jetons*, p. 341. »

« Les habitants de Dijon avaient le droit d'élire les maires et échevins, qu'ils choisissaient parmi les nobles ou les citoyens les plus redommandables par leurs lumières et leur probité.

» Des lettres-patentes, enregistrées à la Chambre des Comptes en 1491, donnaient la noblesse aux maires et à leur postérité.

» Les nom de ces magistrats sont inscrits dans le « *Galliâ Christiana* », de Robert; mais M. G. Peignot en a dressé une liste beaucoup plus complète de 1187 à 1837.

» La durée de leurs fonctions était autrefois annuelle et l'élection se faisait la veille de la Saint-Jean.

» C'est en 1509 que l'on a commencé à frapper des jetons dont chaque vicomte-maïeur, lors de son avènement, a été l'objet. Cet usage a duré jusqu'en 1787. M. Amanton en avait recueilli 131 qu'il fit graver en 1814, son fils a rédigé le texte qui y est relatif et l'a remis à la *Commission des Antiquaires de la Côte d'Or* qui, nous l'espérons, le publiera bientôt. En attendant il est toujours bon d'en donner qnelques spécimens.

Les plus anciens jetons de maires portent l'indication : « *Pour la Chambre des Comptes de la Ville* » ou « *Pour la reddition des Comptes de Dijon.*

(1) Par lettres données à Bruges, le 12 août 1427.

(2) C. F. Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne, comptes de Mathieu Regnault.*

(3) C. F. Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne.*

M. J. Rouyer, dans la note de sa brochure publiée en 1879. « *Les Jetons municipaux de Paris du* XV*e au* XVIII*e siècle* », p. 19, a omis de citer la date de 1432.

Digitized by Google

» Les légendes de quelques-uns n'indiquent pas leur objet ; le titre de maire ne paraît qu'en 1517. »

Et M. J. de Fontenay inscrit gravement comme premier jeton connu ou tout au moins comme portant un nom de vicomte-maïeur:

« 1508-1514. Benigne de Cirey, seigneur de la Motte, d'Aizerey, et de Pouilly-lès-Dijon. »

On voit par ce fait que, parmi les 131 jetons que M. Amanton fit graver en 1814, celui d'un Jean de Saulx ne s'y trouvait pas.

Qu'en 1854, date de l'impression du *Manuel de l'Amateur du Jeton*. M. J. de Fontenay, non seulement ne le connaissait pas davantage, mais était loin de se douter de son existence.

Et qu'il nous faut arriver à l'année 1858 pour que MM. Rouyer et Hucher dans leur *Histoire du Jeton*, décrivent, sans en donner le dessin [1], un jeton de Jean de Saulx appartenant à la collection d'Affry de la Monnoye.

Dont un, sur lequel nous allons revenir.

Enfin, en 1870, les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or* [2] en signalent un autre dont ils donnent la gravure, lequel jeton est désigné comme faisant partie de la collection de M. Guéneau d'Aumont.

Et de deux, sur lesquels nous reviendrons également.

Nous disons et de deux, parce que le jeton dont parlent, en 1858, MM. Rouyer et Hucher dans leur *Histoire du Jeton* et celui que décrivent, en 1870, les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or* ne sont pas semblables, ce qui sera démontré ci-après.

Le seul passage que nous retenions de la citation que nous avons empruntée au livre de M. J. de Fontenay et qui nous semble vrai à propos des vicomtes-maïeurs est celui-ci :

« La durée de leurs fonctions était autrefois annuelle et l'élection se faisait la veille de la Saint-Jean. »

En effet, les fonctions étant annuelles au xve siècle, chaque nouvelle élection nécessitait la frappe d'un jeton nouveau, et c'est ce

(1) C'est ce jeton dont sans doute M. Ferdinand Amanton a donné le dessin, p. 137, dans son *Précis historique de l'Établissement de la commune de Dijon*.

(2) T. VIII, p. 137, 1re livraison du 1er juillet 1869 au 1er juillet 1870.

Digitized by Google

qui explique, sans commentaires, l'existence des quatre jetons que nous allons faire connaître, quoique deux d'entre eux soient publiés.

N° 1. Ce jeton existait dans la collection de M. d'Affry de la Monnoye, il est connu d'après la description qu'en ont faite MM. Rouyer et Hucher, dans leur *Histoire du Jeton*. Voici cette description [1], que nous augmentons d'un dessin.

Avers. ✠ I . DE . SAVLS . VICONTE . MAIE . Ecu aux armes anciennes de la ville de Dijon, qui étaient *de gueules au pampre feuillé de sinople, au chef parti de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien.* Après chaque mot de la légende, une molette d'éperon.

Revers. Quatre clefs disposées en croix et *réunies au centre par un anneau commun en forme de rosace,* le tout dans un entourage de quatre arcs de cercle. Au lieu de légende, une bordure composée de quatorze oves remplis alternativement d'une fleur de lys et d'une molette d'éperon.

Collection de M. d'Affry.

N° 2. Ce jeton, qui est désigné comme appartenant à la collection de M. Guéneau d'Aumont, a été publié, ainsi que nous l'avons dit, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.* Ci-dessous nous en citons la description en reproduisant également le dessin qui l'accompagne.

Avers. Écu aux armes de la Ville de Dijon. La partie inférieure de l'écu est *diaprée* [2], en légende : ✠ I ★ DE ★ SAVLS ★ VICONTE ★ MAIE

(1) *Histoire du Jeton*, page 167.

(2) Relativement aux armes de la ville de Dijon le mot *diaprée* est, en ce sens, mal employé et ne peut pas être appliqué à ce qu'il semble vouloir désigner.

Digitized by Google

Revers. Quatre *pènes* [1] de clefs disposés en croix ; cantonnés de trois annelets dans chaque quartier et mis dans un entourage composé de quatre lobes séparés extérieurement par quatre fleurs de lys. La légende est remplacée par une série alternative de molettes d'éperon et de fleurs de lys.

Ce jeton fait partie de la collection de M. Guéneau d'Aumont.

Voilà donc de Jean de Saulx les deux jetons connus.

Quant aux inédits, nous allons les décrire.

N° 3. Jeton acquis de M. Senet, amateur provinois.

Avers. L'avers est en tous point semblable à celui décrit au n° 1.

Revers. Le revers est également semblable à celui décrit au n° 1, mais d'un autre coin. Il en diffère, en outre, par la facture du dessin des clefs, lesquelles, dépourvues d'anneaux, sont réunies au centre de la pièce par leur tige respective, affectant par cet assemblage la forme d'une croix.

L'entourage d'oves renfermant un lys et une molette d'éperon alternés est la même qu'au numéro déjà cité.

Ma Collection.

N° 4. Jeton acquis de M. Henri Tellot, un des amateurs les plus distingués du pays de Dreux.

(1) Ainsi que pour le mot *diaprée*, précédemment mal employé, le mot *pènes* est ici encore mal appliqué ; *la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or* semble rédiger bien à la légère ; une clef n'a pas de *pène !* Nous croyons savoir que l'on dit : *panneton.*

Digitized by Google

Avers. L'avers de ce jeton est semblable à celui décrit au numéro précédent.

Revers. Le revers de ce jeton est tout à fait différent de ceux qui précèdent. Le champ est occupé par une croix formée d'une triple nervure dont les bras sont terminés à leur extrêmité par trois traits horizontaux inégaux et dont le supérieur se relie a un grenetis intérieur. Chacune des branches de la croix est surmontée d'un lys séparant une légende formée des quatre mots suivants : TAFꝏ — TAFꝏ — TAFꝏ — TAFT. Chaque canton de la croix est occupé par une fleur de lys [1].

Ma Collection.

Maintenant que la description de ces jetons est terminée, ne serait-il pas possible, puisqu'ils sont au nombre de quatre, d'assigner à chacun d'eux une époque distincte en raison des quatre années dans lesquelles Jean de Saulx a exercé l'office de Vicomte-Maïeur.

Nous avouons que ceci ne laisse pas que d'être fort difficile ; cependant, en y réfléchissant bien, il ne serait pas impossible que notre n° 4 fût le premier forgé, la croix de son revers, laquelle coupe la légende de pourtour est certes empruntée au type de celle

(1) C'est sans doute d'un jeton similaire dont parle en 1869 M. Rouyer dans les notes d'un « *Extrait du* XXXI*e volume des Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France* » à propos des « *Jetons municipaux de la ville de Paris au* XV*e siècle.* » L'exemplaire dit-il, (page 12 de cet Extrait), « *porte une croix à triple nervure, fleurdelysée à ses extrémités et entourée de la légende :* TARS — TARA — TARA — TARS, *que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.* »

Nous dirons qu'il est fâcheux qu'à cette époque, M. Rouyer n'ait pas cru devoir donner un dessin de ce jeton qui parait être, eu égard aux lettres composant la légende, une variété du type de celui que nous publions et dont nous donnons le dessin ; car, si, par hasard, la lecture qu'il en a faite est incorrecte, il n'existe pas alors de variété, et, dans ce cas, la légende véritable doit être définitivement établie suivant l'exemplaire qui repose dans nos cartons.

Digitized by Google

que l'on rencontre sur quelques monnaies de billon de cette époque, et comme en matière de jeton il faut souvent consulter les monnaies, nous sommes portés à croire qu'en raison du type sa place soit marquée à l'année 1426.

Nous croyons d'autant plus à cette hypothèse que les trois autres jetons sont à peu près semblables entre eux comme revers : qu'ils doivent, par ce fait seul, être aussi du même temps, mais d'une époque ultérieure, et que chacun d'eux n'a dû différer de son précédent que par l'attention courtoise du graveur, afin qu'il soit permis de pouvoir distinguer, à un moment donné, sans autre repère que le souvenir, chacune des années 1430, 1431 et 1432, années pendant lesquelles Jean de Saulx s'est vu successivement investi de la première magistrature de la ville de Dijon.

Ce fut en 1432, dernière année de son office, que Jean, bâtard de Saulx, fut légitimé, par lettres de Philippe-le-Bon [1].

On ignore le nom de la femme de Jean de Saulx, mais tout porte à croire que Lambert de Saulx était son fils ; ce dernier, licencié en droit, fut maître des Comptes de Bourgogne et devint, comme son père, vicomte-maïeur de Dijon.

Un autre personnage du nom de Robert de Saulx, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, conseiller du duc de Bourgogne et plusieurs fois son ambassadeur, paraît être aussi le fils de Jean de Saulx [2].

Nous ne saurions nous occuper plus longtemps de la descendance de notre personnage sans sortir complètement des bornes du sujet que nous nous sommes donné d'étudier ; aussi terminerons-nous la présente étude en disant que Jean de Saulx, bâtard de Courtivron, lequel fut vicomte-maïeur de Dijon, mourut en 1434 [3].

CH. PRÉAU,

Officier d'Académie. Président de l'Académie littéraire, artistique et scientifique de France.

(1) C. F. Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne, Comptes de Mathieu Regnault.*

C. F. P. Anselme, t. VII, p. 246. Jean de Saulx dit le Jeune, bâtard de Saulx, conseiller du Roi et du duc de Bourgogne, paya 100 francs pour l'expédition de confirmation de ses lettres de légitimation en 1432.

(2) *Compte de Jean Fraignot.* (4e compte).

(3) C. F. Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne.*

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Décès de M. Louis Hyacinthe MONTAUDON,

INTENDANT MILITAIRE EN RETRAITE.

La *Société des Etudes historiques* vient d'être coup sur coup cruellement éprouvée ; après notre excellent confrère Jules David, la mort vient de nous enlever M. Montaudon, qui nous appartenait seulement depuis 1884, mais qui, dès les premiers jours, avait pris une grande place dans l'estime et l'affection de ses confrères. Des premiers et des plus assidus à nos séances mensuelles, M. Montaudon acceptait, avec un zèle dont la *Société des Etudes historiques* lui était reconnaissante, le soin de nous présenter des rapports sur les mémoires et bulletins adressés par des sociétés correspondantes. Notre revue contient un grand nombre de ces rapports, qui permettent d'apprécier avec quel consciencieux et équitable esprit notre regretté confrère savait analyser les savants travaux des sociétés de province et de l'étranger qui correspondent avec nous. Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire l'intéressante et patiente recherche poursuivie par M. Montaudon sous le titre : *La Vérité sur le Masque de fer*. La passion dominante de M. Montaudon avait été le travail et, après une carrière militaire dont nous rappellerons prochainement tous les titres, notre regretté collègue avait voulu consacrer l'activité d'un esprit encore tout plein de vigueur aux travaux littéraires et historiques. C'est dans cette intention qu'il avait voulu nous appartenir. Sa place était marquée dans les rangs de notre grand Bureau pour une prochaine élection. La mort ne nous a pas permis de lui donner ce témoignage de haute estime et de sympathie. Mais nous dirons du moins avec plus de développement à la reprise de nos travaux, d'après des documents que nous devons à la piété de sa famille, comment la vie de M. Montaudon fut dominée par deux vertus maitresse, l'amour du devoir et le culte de la Patrie.

Un bon souvenir, manifesté dans son testament au profit de la *Société des Etudes historiques*, placera M. Montaudon au rang de nos donateurs à la suite de MM. Berthier, Paul Odent, Duvert et Jules David.

Digitized by Google

UN SOLDAT DE LA GRANDE ARMÉE

Étude sur les Cahiers du Capitaine COIGNET [1].

Il est rare que l'histoire puisse se renseigner sur les sentiments et les idées des hommes qui ne sont pas sortis de la foule. Ce sont les hommes célèbres qui parlent ou qui écrivent, ou, du moins, c'est sur eux qu'on parle et qu'on écrit. La masse qui les suit reste silencieuse et ne laisse pas de testament. Nous connaissons quelques-unes des pensées de César ou de Charlemagne : nous ne savons pas ce que pensaient les soldats de César ou de Charlemagne. Nous voudrions pourtant le savoir ; car nous ne connaissons bien une société qu'à la condition d'en connaître à la fois les premiers et les derniers rangs. Les différences sont grandes, des uns aux autres. Des idées, très claires dans les uns, sont obscures dans les autres. Des sentiments, très puissants sur les uns, n'agissent que faiblement sur les autres, et inversement. Les aspirations, les passions, les mœurs, tout est différent. On ne peut bien calculer le jeu des forces historiques qu'en tenant compte de ces différences. Dans le même temps, dans le même pays, les nobles, les bourgeois, les soldats, les paysans n'ont pas pensé de même : et pour connaître l'opinion moyenne du pays à ce moment, il faut prendre une moyenne de leurs différentes opinions. Ils n'ont pas agi de même ; et pour connaître la vie totale du pays, il faut étudier à part leurs différentes manières de vivre. L'histoire n'est complète qu'à cette condition.

C'est pourquoi les mémoires d'individus obscurs ont du prix pour l'histoire. Ils font revivre cette masse anonyme qui agit sans parler. Ils disent les idées, les sentiments, les mobiles qui l'ont conduite dans sa marche à demi-inconsciente. Ils expliquent l'action qu'ont exercée ses chefs, pourquoi elle a obéi à telle impulsion, résisté à telle autre.

(1) Hachette, éditeur, 1889.

Digitized by Google

Et si quelquefois ils racontent mal les grands événements, quelquefois ils en contiennent les causes.

Les cahiers du capitaine Coignet offrent un intérêt de ce genre. L'âme des soldats de la Grande Armée a passé dans ce pauvre livre, longtemps ignoré, que M. Lorédan Larchey a découvert sur les quais de la Seine. Le capitaine Coignet l'avait écrit pendant sa vieillesse pour se désennuyer, et le vendait aux commis-voyageurs qui passaient par son café d'Auxerre. Il n'avait ni éducation littéraire ni grande portée d'esprit. Il était resté soldat sous ses épaulettes d'officier. [1] Ses souvenirs sont ceux d'un soldat qui a assisté aux plus grands événements de son temps sans les comprendre, en faisant son devoir. Mais ils sont naïfs et sincères ; ils nous font connaître les grenadiers de Napoléon, et nous montrent ce qu'étaient, derrière ces chefs illustres dont nous savons les noms, les bataillons qui mouraient pour eux.

Ils nous font connaître aussi quelques détails de la vie sociale, de la fin du XVIIIe siècle au commencement du XIXe. Coignet n'a pas raconté seulement ses campagnes, mais son existence tout entière. Il est entré dans l'armée à vingt ans, il en est sorti à quarante, et il a vécu encore plus de trente ans. Pendant ces trois périodes il a mené une existence tout à fait différente. Ses mémoires se divisent donc en trois parties qui racontent son enfance, sa carrière militaire et sa retraite.

I

La première partie nous montre l'existence d'un petit paysan vers la fin du XVIIIe siècle. Coignet est né en 1776, dans le département de l'Yonne ; il a donc traversé la Révolution française dans son enfance, mais il ne paraît pas s'en être douté. Il n'en parle pas une seule fois : son horizon était singulièrement étroit, et il y a de ces existences

(1) Le langage de Coignet est simple et rustique ; la naïveté en est le principal mérite. Il a raconté lui-même comment ses fautes d'orthographe et de style lui ont fait perdre l'amitié d'une belle dame (p. 264). Il dit les choses comme il les a vues, d'une façon précise et pittoresque, avec des exclamations qui rendent vivement l'impression produite par le monde sur une âme neuve. Il exprime bien ses sensations ; mais il n'a guère que des sensations. En comparant ses mémoires à ceux de Marmont, on peut voir la différence qui sépare l'esprit d'un grenadier de l'esprit d'un général, servant dans la même armée.

Digitized by Google

obscures sur lesquelles les convulsions sociales n'ont pas de prise. Pour être tranquille de ce côté, Coignet n'en fut pas moins malheureux, et ses souvenirs donnent une triste idée de la misère qui régnait alors dans les campagnes. Il avait perdu sa mère de bonne heure. Son père, qui avait déjà été marié deux fois, se remaria avec une servante. Les détails que donne Coignet sur l'intérieur de sa famille, placée entre la bourgeoisie et le peuple, sont à peu près aussi sombres qu'un roman naturaliste. Il prétend que son père a eu treize enfants légitimes et trente-deux illégitimes. Il ne dit pas ce qu'il fit des enfants illégitimes. Quant aux enfants légitimes du premier et du second lit, il les abandonna à leur marâtre. Celle-ci les battit, les priva de nourriture et fit tout son possible pour s'en débarrasser. Deux d'entre eux, Coignet et son frère, se sauvèrent. Elle en emmena deux autres dans les bois, le plus loin possible, et les y laissa en leur recommandant de l'attendre. Naturellement elle ne revint pas : c'est l'histoire du petit Poucet. Quand les voisins demandaient au père ce qu'étaient devenus ses enfants, il se contentait de répondre : « C'est des petits coureurs, je les rosserai à leur retour. »

Coignet avait huit ans quand il fit ainsi ses débuts dans le monde. Depuis ce moment, il gagna sa vie. Il ne devait donc pas grand'chose à sa famille. Cependant, quand, après la chute de Napoléon, il revint à Auxerre y vivre assez péniblement de sa demi-solde, son père lui réclama une pension alimentaire et les tribunaux le condamnèrent à la payer.

Coignet, à huit ans, fut, pour commencer, loué comme berger moyennant vingt francs par an et une paire de sabots ; et, comme il le dit, il servit de chien à la bergerie. Il n'avait guère d'expérience. Un jour, un loup emporta un mouton. La bergère qui tremblait lui dit de courir après. Coignet ne connaissait pas cette bête ; il courut et attrapa le mouton par les pattes de derrière. Le loup tirait de son côté. La dispute eût pu mal tourner, si deux gros chiens n'étaient venus étrangler le loup.

Après avoir gardé les moutons, Coignet monta en grade : il garda les bœufs. Il gagnait cette fois trente francs par an, une blouse et une paire de sabots. Il mangeait de la viande le jour de la Saint-Martin, il couchait dans l'écurie l'hiver, sous les bois l'été. Il raconte qu'il se serrait contre un de ses bœufs pour se réchauffer. « Mais vers deux

Digitized by Google

» heures du matin, mes six bœufs se levaient sans bruit et mon » camarade partait sans que je le sentisse. Alors le pauvre pâtre » restait sur la place, ne sachant de quel côté trouver mes bœufs dans » l'obscurité. Je remettais mes sabots et je prêtais l'oreille. Je m'ache- » minais du côté des jeunes bois, en rencontrant des ronces qui me » faisaient ruisseler le sang dans mes sabots. Je pleurais, car mes » cous-de-pied étaient fendus jusqu'aux nerfs. Souvent je rencontrais » des loups sur mon passage, avec des prunelles qui brillaient comme » des chandelles, mais le courage ne m'a jamais abandonné. Enfin, » retrouvant mes six bœufs, je faisais le signe de la croix. » *(Les Cahiers du capitaine Coignet,* Paris, Hachette, 1889, p. 5).

Il vécut ainsi pendant quatre ans, puis il revint dans son village, dévoré par la vermine ; tellement changé que personne ne le reconnut, et se plaça comme domestique chez son propre beau-frère, sans dire son nom. De là, il entra au service d'un gros marchand de chevaux, M. Potier, où il resta jusqu'à ses vingt ans. A partir de ce moment, sa vie, tout en restant rude et active, s'améliora. Il fut bien traité par ses maîtres, et leur en garda une reconnaissance qu'il a vivement exprimée dans ses Mémoires. Les gens qui croient que les domestiques ne sont pas sensibles aux bons traitements feront bien de le lire. Coignet n'a pas cessé de porter à M. et à Mme Potier l'affection qu'il ne pouvait accorder à son père. Il les revit en 1814 et leur dit : « Je » suis votre ouvrage. Je vous dois mon existence, ma fortune. C'est » vous qui avez fait de moi un homme. » Il s'acquitta envers eux par un zèle infatigable, un dévouement à toute épreuve. Endurci de bonne heure par la misère, insensible aux privations et à la fatigue, il était devenu un domestique modèle. Il faut voir avec quelle fierté il parle des services qu'il a rendus à ses maîtres, des bénéfices qu'il leur a fait faire, des pertes qu'il leur a épargnées. Il raconte une histoire de sauvetage de cochons avec autant de détails et de satisfaction qu'il racontera plus tard la bataille de Marengo. Et peut-être bien y courut-il autant de dangers.

Il y avait eu une inondation : il s'agissait de faire sortir les cochons d'une écurie où ils étaient renfermés. Coignet se jette à l'eau et les fait sortir. Mais un d'entre eux est emporté par le courant dans une mauvaise direction, Coignet le suit : « Je prends trop à gauche, dit-il,

Digitized by Google

» je me plonge dans un trou où on avait amorti de la chaux. Du même » bond, mon cheval me sort du trou. Je ne voyais plus. Comme je » tenais mon cheval ferme de la main droite, je m'essuyai la figure et » poursuivis ma bête, qui filait dans les prés. Enfin, en luttant contre » l'eau, je gagne le devant de mon cochon; lorsqu'il eut le nez tourné » du côté de la maison, il revint comme je le désirais. Arrivé dans la » cour, je lâche mon bidet, bien transi de froid. Mes maîtres m'atten- » daient sur le perron, et les grosses filles de regarder ce pauvre petit » orphelin trempé, pâle comme la mort, *mais j'avais sauvé le cochon* » *de mon maître.* » (P. 30).

Quand on n'a qu'une chose en vue, qu'on ne considère qu'un intérêt, on est pénétré de son importance, on agit audacieusement et énergiquement. On ne croit jamais trop lui sacrifier, et on peut trouver autant de bonheur à sauver un cochon qu'à gagner une bataille. Coignet a toujours eu cet avantage. Il n'a rien vu au-delà de sa consigne, et du bonheur de l'exécuter. Peut-être aurait-il été moins fort s'il avait été plus éclairé, s'il avait pu peser le pour et le contre et rechercher si ce qu'il allait faire en valait bien la peine. Il a souvent regretté plus tard de n'être pas instruit. Il avait raison de le regretter; mais il y aurait très probablement perdu quelque chose de son énergie et quelques-unes de ses joies.

Coignet n'avait pas le temps d'étudier la valeur relative des choses, et de se demander, comme les philosophes d'aujourd'hui « ce qu'en pense Sirius. » Il travaillait de tout son courage à labourer, à dresser des chevaux, à faire des courses. A ce métier, il devint un gaillard. « Je devins fort et intelligent, dit-il. Je montais les chevaux les plus » fougueux, je les rendais dociles. A seize ans, je portais le sac, comme » un homme ; à dix-huit ans, je portais le sac de 325. » Tout cela fut pour lui une préparation à ses fatigues de soldat, aux longues marches, aux privations qu'il fallut endurer en Pologne, en Espagne ou en Russie. Cette dure éducation physique des hommes du peuple fournissait à Napoléon des soldats comme on n'en verra peut-être plus.

Coignet était donc heureux, bien traité, bien payé par ses maîtres, mais il rêvait de l'armée. Si quelqu'un a subi le prestige de l'uniforme, c'est lui : il est bien curieux de voir à quel point. Il n'avait pas d'autre raison pour vouloir être soldat : « A dix-huit ans, dit-il (p. 51), ma tête

Digitized by Google

se portait vers l'état militaire ; je voyais souvent de beaux militaires avec de grands sabres et de beaux plumets ; ma petite tête travaillait toute la nuit. Enfin, je finis par me le reprocher, moi qui étais si heureux ! Ces militaires m'avaient tourné la tête, je les maudissais. » Plus tard, il alla avec son maître conduire à Paris des chevaux pour l'armée, et il vit des hussards. Il ne put contenir son admiration. Voici la conversation qu'il eut au retour :

Mon maître me dit (p. 70) : « Nous avons mené notre affaire grand » train et tout le monde est content. »

Je lui dis : « Si jamais je suis soldat, je ferai mon possible pour être » dans les hussards, ils sont trop beaux. » — « Il ne faut pas penser » à cela, répondit-il ; nous verrons plus tard ; ce sera mon affaire : le » métier de soldat n'est pas tout rose, je vous en préviens. » — « Je » le crois : aussi ne suis-je pas parti ; il faudrait que je fusse forcé de » partir pour vous quitter. » — « Eh ! bien, je suis content de votre » réponse. »

Malgré cette promesse, Coignet n'y tint pas. Lorsqu'il fut appelé à la conscription, en 1799, il refusa l'offre de son maître qui voulait le faire remplacer, et le quitta en lui disant : « Je vous promets que je » reviendrai avec un fusil d'argent ou que je serai tué. »

Quand il revint, en 1814, il apportait mieux que cela. Il était capitaine et décoré, mais il l'avait payé cher. Son ancienne maîtresse lui demanda : « Vous avez bien souffert ? » Il lui répondit : « Tout ce » qu'un homme peut endurer, je l'ai enduré. » Et en terminant cette première partie de ses souvenirs, si riche en misères, il ajoute mélancoliquement : « Je vais commencer mon état militaire et j'ai fini la » première partie de mes peines. Celles-là ne sont que des roses. »

II

Coignet arriva à l'armée dans un moment favorable : de grands événements se préparaient. Pour son début, il assista au 18 brumaire. Il est curieux de lire dans ses souvenirs le récit de ce coup d'État. C'était une journée solennelle, qui changeait le gouvernement et les destinées de la France. C'était pour les uns la violation des lois et le

Digitized by Google

commencement du despotisme militaire, pour les autres l'inauguration d'un régime réparateur, glorieux, plus favorable à la grandeur de la France. Coignet ne s'est pas douté de tout cela : il ne pouvait pas s'en douter. Il ne savait rien ni de l'histoire ni de la Constitution de son pays. Il viola donc la Constitution le plus innocemment du monde. Il assista au 18 brumaire comme à un spectacle gratuit. Il vit d'une part des cuirassiers, de l'autre des députés ; sa sympathie alla tout de suite aux cuirassiers. Voici comment il raconte les événements : p. 75 et suiv.)

« On nous fit la distribution de trois paquets de cartouches (de » quinze par paquet) ; et trois jours après, l'on nous fit partir pour Saint-Cloud où nous vîmes des canons partout, des cavaliers enveloppés dans leurs manteaux.

« On nous dit que c'étaient des *gros talons,* que c'était la foudre quand ils chargeaient sur l'ennemi, qu'ils étaient couverts de fer. Tout cela n'était pas ; ils avaient seulement de vilains chapeaux à trois cornes et deux plaques de fer en croix sur la forme de leurs chapeaux. Ces hommes ressemblaient à de gros paysans, avec des chevaux gros, pesants à faire trembler la terre, et des sabres de quatre pieds. Voilà les hommes de notre grosse cavalerie qui furent plus tard nos beaux cuirassiers qui se nommèrent les *gilets de fer*. Enfin, ce régiment était à St-Cloud. Les grenadiers du Directoire et des Cinq-Cents dans la première cour formaient la haie, une demi-brigade d'infanterie était près de la grande grille, et quatre compagnies de grenadiers, derrière la garde du Directoire.

« On entend crier : « Vive Bonaparte ! » de tous les côtés, et il paraît. Les tambours battent aux champs : il passe devant le beau corps de grenadiers, salue tout le monde, nous fait mettre en bataille et parle aux chefs. Il était à pied, il avait un petit chapeau et une petite épée ; il monte les degrés seul.

« Tout à coup nous entendons des cris, et Bonaparte de sortir et de tirer sa petite épée, et de remonter avec un peloton de grenadiers de la garde. Et puis on crie encore plus fort ; les grenadiers étaient sur le perron et dans l'entrée. Et puis nous voyons de gros monsieurs qui passaient par les croisées ; les manteaux, les beaux bonnets et les plumes tombaient par terre ; les grenadiers arrachaient les galons de ces beaux manteaux.

Digitized by Google

« Bonaparte rappelle son frère Lucien qui était le président, et lui dit de se placer dans le beau fauteuil, avec Cambacérès à sa droite et Lebrun à sa gauche. Et les voilà installés. »

Napoléon, en effet, était installé et les grandes guerres allaient commencer. Coignet débuta par la campagne d'Italie ; il traîna un canon à travers le St-Bernard, se battit comme un lion à Montebello et gagna le fusil d'honneur. Quelque temps après, il passa dans la garde et ne quitta plus Napoléon. Il fut de toutes les campagnes, de toutes les batailles de cette prodigieuse épopée qui, pendant quinze ans, remplit le monde d'étonnement, d'admiration et de terreur. Il fut aussi de toutes les fêtes. L'avancement était rapide dans une armée qui gagnait tant de batailles. Malheureusement Coignet ne savait ni lire ni écrire ; il apprit péniblement à trente-trois ans. Dès qu'il sut lire, il avança. Il devint sergent à Essling, lieutenant au commencement de la campagne de Russie, capitaine après la bataille de Lutzen. Il fut attaché à l'état-major de l'Empereur et chargé des missions pénibles ou dangereuses qui exigeaient un dévouement aveugle et un respect absolu de la consigne.

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses campagnes : il nous mènerait trop loin. Mais je voudrais retrouver dans ses Cahiers les éléments de sa personnalité, les traits qui le caractérisent, et avec lui, les vieux grenadiers que Napoléon appelait ses grognards. Coignet en était le type. On peut affirmer, sans témérité que la plupart des soldats de la garde lui ressemblaient, et qu'en étudiant son âme, nous connaîtrons l'âme des vieux braves qui ont laissé un souvenir si populaire, leur caractère et leur esprit.

C'est surtout le caractère qui fait le soldat. Je n'ai pas besoin de dire que celui des grenadiers de la garde était du métal le plus dur. Nous avons vu comment il avait été trempé chez Coignet par des épreuves de toute sorte. Cet enseignement porta ses fruits ; voici comment il se conduisit à sa première bataille. C'était à Montebello :

« Je me trouvai, dit-il (p. 95), à la première section, au troisième rang, par mon rang de taille. En sortant du village une pièce de canon fit feu à mitraille sur nous et ne fit de mal à personne. Je baissai la tête à ce coup de canon. Mais mon sergent-major me donne un coup de sabre sur mon sac : « On ne baisse pas la tête ! me dit-il. — Non ! lui répondis-je. »

Digitized by Google

« Le coup parti de cette pièce, le capitaine Merle crie pour prévenir le second coup : « A droite et à ganche dans les fossés ! »

« Comme je n'avais pas entendu le commandement de mon capitaine, je me trouvais tout à fait à découvert. Je cours sur la pièce, je dépasse nos tambours et tombe sur les canonniers. Comme ils finissaient de charger, ils ne me virent pas ; je les passai à la baïonnette tous les cinq. Et moi de sauter sur la pièce, et mon capitaine de m'embrasser en passant ! Il me dit de garder ma pièce, ce que je fis, et nos bataillons se jetèrent sur l'ennemi. C'était un carnage à la baïonnette, avec des feux de peloton ; les hommes de notre demi-brigade étaient devenus des lions.

« Je ne restai pas longtemps. Le général Berthier vint au galop et me dit : « Que fais-tu là ? » — Mon général, vous voyez mon ouvrage. C'est à moi cette pièce, je l'ai prise tout seul. — Veux-tu du pain ? — Oui, mon général. »

« Il parlait du nez et dit à son piqueur : « Donne-lui du pain. » Puis, il tire un petit calepin vert et me demande comment je m'appelle : « Jean-Roch Coignet. — Ta demi-brigade ? — Quatre-vingt seizième. — Ton bataillon ? — Premier. — La compagnie ? — Première. — Ton capitaine ? — Merle. — Tu diras à ton capitaine qu'il t'amène à dix heures près du Consul. Va le trouver, laisse-là ta pièce ! »

« Et il part au galop. Moi, bien content, je pars à toutes jambes rejoindre ma compagnie qui avait pris dans un chemin à droite. Ce chemin était creux, bordé de haies et encombré de grenadiers autrichiens. Nos grenadiers les attaquaient à la baïonnette, ils étaient dans un désordre complet sur tous les points. Je me présente à mon capitaine et lui dis qu'on m'avait mis en écrit : « C'est bien, dit-il. Passons par ce trou pour gagner le devant de la compagnie ; ils pourraient être coupés, ils vont trop vite. Suivez-moi ! »

« Je passe par le même trou ; à deux cents pas, de l'autre côté du chemin, il se trouvait un gros poirier sauvage, et derrière, un grenadier hongrois qui attendait que mon capitaine fût en face de lui pour l'ajuster. Mais comme il le vit, il me cria : « A vous, grenadier ! »

« Comme j'étais en arrière, je le mets en joue à dix pas ; il tombe raide mort, et mon capitaine de m'embrasser : « Ne me quittez pas

Digitized by Google

de la journée, dit-il, vous m'avez sauvé la vie ! » Et nous voilà à courir pour gagner le devant de la compagnie, qui était trop avancée.

« Voilà un sergent qui passe de l'autre côté comme nous ; il est enveloppé par trois grenadiers. Moi de courir pour le délivrer ; ils le tenaient et me disaient de me rendre. Je leur tends mon fusil de la main gauche, et je lui fais faire bascule de la main droite, en plongeant ma baïonnette dans le ventre d'un, et ainsi de suite à son camarade ; le troisième fut jeté par terre par le sergent qui le prit par le haut de la tête et le mit sous ses pieds. Le capitaine finit la besogne....

C'est avec cet élan que les soldats de l'armée d'Italie allaient à la bataille ; mais il y a quelque chose de plus rare que ce courage de de l'assaut, qui se jette tête baissée sur l'ennemi. C'est le courage de la résistance qui reçoit le feu de l'ennemi sans pouvoir le rendre. La garde de Napoléon eut ce courage à Essling. Je ne voudrais pas multiplier les exemples, il y en a trop. Mais ici encore, le récit de Coignet est saisissant.

La garde avait passé le Danube et se trouvait en face de l'armée autrichienne. Mais les ponts avaient été rompus derrière elle, et le reste de l'armée ne pouvait plus la rejoindre. Il s'agissait de tenir jusqu'au soir :

« Les cinquante pièces de canon des Autrichiens, dit Coignet (p. 246), tonnaient sur nous sans que nous puissions faire un pas en avant, ni tirer un seul coup de fusil. Qu'on se figure les angoisses que chacun endurait dans une pareille position, on ne pourra jamais le dépeindre; nous avions quatre pièces de canon devant nous, et deux devant les chasseurs, pour répondre à cinquante. Les boulets tombaient dans nos rangs et enlevaient des files de trois hommes à la fois, les obus faisaient sauter les bonnets à poil à 20 pieds de haut. Sitôt une file emportée, je disais : « Appuyez à droite, serrez les rangs ! » Et ces braves grenadiers appuyaient sans sourciller et disaient en voyant mettre le feu : « C'est pour moi. — Eh ! bien, je reste derrière vous, c'est la bonne place, soyez tranquilles. »

« Il arrive un boulet qui emporte la file, et les renverse tous les trois sur moi ; je tombe à la renverse : « Ce n'est rien, leur dis-je, appuyez de suite ! — Mais, sergent, votre sabre n'a plus de poignée, votre giberne est à moitié emportée. — Tout cela n'est rien, la journée n'est pas finie. »

Digitized by Google

« Nos deux pièces n'avaient plus de canonniers pour les servir. Le général Dorsenne les remplaça par douze grenadiers et leur donna la croix, mais tous ces braves périrent près de leurs pièces. Plus de chevaux, plus de soldats du train, plus de roues ! Les affûts en morceaux, les pièces par terre comme des bûches ! impossible de s'en servir. Il arrive un obus qui éclate près de notre bon général et le couvre de terre, il se relève comme un beau guerrier : « Votre général n'a point de mal, dit-il, comptez sur lui, il saura mourir à son poste. »

« Il n'avait plus de chevaux, deux avaient péri sous lui. A de tels hommes que la patrie soit reconnaissante! Et la foudre tombait toujours.... Un boulet emporte une file près de moi, je suis frappé au bras, mon fusil tombe ; je crois mon bras emporté, je ne le sens plus. Je regarde ; je vois attaché à ma saignée un morceau de chair. Je crois que j'ai le bras fracassé. Pas du tout ! c'était un morceau d'un de mes braves camarades qui était venu me frapper avec tant de violence qu'il s'était collé à mon bras.

Le lieutenant arrive près de moi, me prend le bras, me le remue, et le morceau de viande tombe ; je vois le drap de mon habit. Il me secoue et dit : « Il n'est qu'engourdi. » On ne peut se figurer ma joie de remuer les doigts. Le commandant me dit : « Laissez votre fusil, » prenez votre sabre. — Je n'en ai plus, le boulet qui m'a renversé a » emporté la poignée. » Je prends mon fusil de la main gauche.

Les pertes devenaient considérables ; il fallut mettre la garde sur un rang pour faire voir à l'ennemi la même ligne sur le terrain.

La canonnade continuait. Un de nos officiers est frappé par un boulet qui lui emporte la jambe, le général donne la permission à deux grenadiers de le porter dans l'île, ils le mettent sur deux fusils, ils n'avaient pas fait quatre cents pas qu'un boulet les tue tous les trois. Mais voilà un plus grand malheur qui nous arrive ; le corps du général Lannes battait en retraite ; une partie vint se jeter sur nous, tous épouvantés et couvrant notre ligne de bataille. Comme nous étions sur un rang, nos grenadiers les prenaient par le collet et les mettaient derrière eux, en disant : « Vous n'aurez plus peur. »

Pour de vieux soldats, le courage de supporter les fatigues, les privations, les souffrances d'une campagne comme celles de Pologne et de Russie est plus difficile que celui du champ de bataille. Pendant la

Digitized by Google

retraite de Russie, beaucoup faiblirent ; Coignet ne faiblit pas et arriva à Kœnigsberg avec un pied gelé. Mais combien il eût préféré le feu de l'ennemi aux insupportables douleurs de la fatigue et du froid. A Wilna, son camarade était gelé ; on le dégèle ; mais il faut partir à quatre heures du matin :

« Je réveille mon camarade, qui n'entendait pas de cette oreille ; il était dégelé et préférait rester au pouvoir de l'ennemi. A trois heures, je lui dis : « Partons ! — Non, dit-il, je reste. — Eh ! bien je te tue si tu ne me suis pas. — Eh ! bien, tue-moi. » Je tire mon sabre et lui en applique de forts coups, en le forçant à me suivre. Je l'aimais ce brave camarade, je ne voulais pas le laisser à l'ennemi. » (P. 341).

Si le caractère était énergique, l'esprit était borné. Ce n'était pas que Coignet manquât d'intelligence, mais il était tout à fait dénué d'instruction. Il voyait très bien ce qu'il avait sous les yeux, mais il ne voyait que cela. Son intelligence était exclusivement concrète, les idées abstraites n'y avaient pas de place. Il n'a jamais su les causes générales pour lesquelles on le faisait agir : il a fait ce qu'on lui a dit.

Il est curieux de voir la façon dont Coignet apprécie la politique de Napoléon. Généralement il n'en parle pas, ou il en parle à peine. L'Empereur déclare la guerre : çà suffit, on fera la guerre. Il fait la paix : c'est qu'il a ses raisons pour cela. Après la pénible campagne de Pologne qui se termina par la victoire de Friedland, on annonce le traité de Tilsitt. On donne une grande fête aux Russes. Les soldats qui s'égorgeaient la veille boivent ensemble ; les Empereurs se réunissent. Coignet n'a pas songé à demander ce qu'ils avaient décidé et quel avait été le résultat de tant de fatigues. Il se borne à dire :

« Cette entrevue entre les trois souverains fut courte, et il fut décidé que notre Empereur leur donnerait dans la ville le logement et la table ; c'était glorieux après les avoir bien rossés, mais pas de rancunes ! » Et un peu plus loin : « Lorsque l'Empereur eut terminé ses affaires, il fit ses adieux à l'Empereur de Russie, et partit le 10 juillet de Tilsitt pour Kœnigsberg. » Nous ne trouvons pas ailleurs plus de renseignements sur les autres traités. La guerre est devenue pour la garde un métier dont l'Empereur est l'entrepreneur responsable : les résultats qu'il en tire sont son affaire. Les grenadiers vont à la bataille : le reste

Digitized by Google

ne les regarde pas. D'ailleurs ils ne témoignent jamais de l'ennui de recommencer une guerre nouvelle.

Quand il faut partir pour l'expédition d'Espagne, Coignet dit simplement : « A la fin d'août, l'Empereur fit faire de grandes manœuvres dans la plaine de Saint-Denis, des revues souvent. Nous nous apercevions qu'il prenait ses mesures pour entrer en campagne. Les cartes se brouillaient du côté de Madrid.... Enfin...., dans les premiers jours d'octobre, l'ordre arriva de partir pour Bayonne. Je dis à mes camarades : « Nous allons en Espagne : gare les puces et les poux ! Ils sou- » lèvent la paille dans les casernes et se promènent comme des four- » mis sur le pavé. Gare nos ivrognes, le vin du pays rend fou ! » (P. 229).

Une seule fois Coignet entre dans des considérations plus étendues, et nous allons voir que, pour une fois, il a mal pris ses renseignements. Il s'agit du mariage de Napoléon avec Marie-Louise : « Si l'Empereur était content de nous, nous n'étions pas contents de lui (p. 266). Le bruit circulait dans la garde qu'il divorçait avec son épouse pour prendre une princesse autrichienne en paiement des frais de la seconde guerre avec l'Empereur d'Autriche, et qu'il voulait avoir un successeur au trône. Pour cela il fallut renvoyer la femme accomplie, prendre une étrangère qui devait donner la paix générale. L'Empereur passait de grandes revues pour se distraire de ses peines. On nous dit que le prince Berthier partait pour Vienne porter le portrait de notre Empereur à la princesse pour demander sa main, et qu'il devait se marier avec cette princesse avant de l'amener.... » Et Coignet ajoute sur ce mariage préliminaire de Marie-Louise et de Berthier quelques détails peu conformes au cérémonial des cours.

Après la campagne de Russie, l'état-major murmura. Les officiers et les hauts fonctionnaires de l'Empire commençaient à s'inquiéter. Coignet les entendit et fut très étonné :

« La victoire de Dresde, dit-il, fut mémorable, mais nos généraux n'en voulaient plus. J'avais mon couvert au grand état-major et j'entendais des propos de toutes les manières. On blasphémait contre l'Empereur : « C'est un...., disaient-ils, qui nous fera tous périr. » — J'en fus pétrifié, je me dis : nous sommes perdus. Le lendemain de cette conversation, je me hasardai à dire à mon général : « Je crois que

Digitized by Google

» notre place n'est plus ici, que c'est sur le Rhin qu'il faudrait nous » porter à marches forcées. » — « J'approuve votre idée, répondit-il, » mais l'Empereur est têtu ; personne ne peut lui faire entendre rai- » son. » (P. 357).

Je n'ai pas besoin de dire que l'idée d'abandonner l'Empereur et d'obéir à un autre souverain ne pouvait venir à Coignet. En 1814, il fut des adieux de Fontainebleau ; il demanda à partir pour l'île d'Elbe: « On n'entendait, dit-il (p. 379), qu'un gémissement dans tous les rangs ; je puis dire que je versai des larmes de voir notre cher Empereur partir pour l'île d'Elbe. Ce n'était qu'un cri : « Nous voilà donc laissés à la discrétion d'un nouveau gouvernement ! » — Si Paris avait tenu vingt-quatre heures, la France était sauvée, mais dans ce temps la populace de Paris ne savait pas faire de barricades ; elle ne l'a appris que pour en faire contre des concitoyens. »

Ces traits principaux du caractère de Coignet, une volonté énergique et un esprit étroit, conviennent merveilleusement à la discipline militaire. Coignet fut le type du soldat discipliné, à la manière française, sans rien de passif ni de mécanique, avec bonne humeur et initiative, et aussi avec un grand sentiment de justice. Mais la discipline ne suffit pas pour faire des héros ; il fallait, pour obtenir le dévouement des grenadiers de l'Empire, quelque chose de plus, quelque chose qui tînt au cœur, un idéal, une religion. Cette religion fut celle de Napoléon. On a dit bien des fois que ses soldats avaient un culte pour lui : je voudrais essayer de préciser ce sentiment à l'aide des cahiers de Coignet.

Napoléon jouait pour eux à peu près le rôle de la Providence. C'était lui qui pourvoyait à leurs besoins, qui les dirigeait, qui les faisait vivre. C'était de lui que dépendait en toutes circonstances leur destinée ; et, à travers toutes les épreuves, il la rendit glorieuse et belle. Il avait fait de la carrière militaire une profession, la plus brillante, la plus avantageuse. Son armée était à la fois subjuguée par son génie et entraînée par toutes espèces de récompenses. Elle vivait dans la gloire et sentait qu'avec son Empereur elle régnait sur le monde.

A la première distribution de croix de la Légion d'honneur, Coignet fut décoré le premier et faillit être étouffé par la foule qui le complimentait : « Les belles dames, dit-il (p. 147) qui pouvaient m'approcher pour toucher ma croix me demandaient la permission de m'embrasser ;

Digitized by Google

j'ai vu l'heure où j'allais servir de patène à toutes les dames et messieurs qui se trouvaient sur mon passage. » Après Austerlitz, après Tilsitt, après Wagram, il y avait des réceptions triomphales, des banquets, des fêtes et des applaudissements sans fin : « Aux portes de Paris, dit Coignet (après le traité de Schœnbrunn), nous trouvâmes un peuple impossible à nombrer, c'est à peine si nous pouvions passer par section, tant nous étions pressés par la foule. On nous mena de suite aux Champs Elysées, devant un repas froid donné par la ville de Paris. Le temps gêna beaucoup ; il fallut manger et boire debout, puis partir pour Courbevoie. Cette bonne ville de Paris nous donna un second repas sous les galeries de la place Royale et la comédie à la porte Saint-Martin ; des arcs de triomphe étaient dressés, le peuple de Paris était ivre de joie de nous revoir ; malheureusement il en manquait beaucoup à l'appel, il en était resté un quart sur les champs de bataille d'Essling et de Wagram. Mais personne n'était plus content que moi de rentrer à Paris avec les galons de sergent, de porter l'épée, la canne et les bas de soie l'été. J'étais pourtant bien en peine pour une chose : je n'avais point de mollets ; il fallut avoir recours aux faux mollets ; ça me taquinait. »

Quelques années après, Coignet recevait plus que de faux mollets ; il recevait les épaulettes de capitaine, et le pauvre garçon d'écurie se trouvait dans la société sur le même rang que ses anciens patrons.

Mais au-dessus de ces fêtes et de ces récompenses, il y avait pour les grenadiers le sentiment de leur force, l'orgueil de leurs victoires, la satisfaction de toujours chasser les ennemis devant soi. A Austerlitz, quand l'Empereur fait marcher la garde, Coignet s'écrie : « Nous étions vingt-cinq mille bonnets à poil et des gaillards (p. 173). » Il se rappelle avec bonheur comme la musique jouait l'air :

« On va leur percer le flanc, »

tandis que les tambours répétaient :

« Rantanplan, tirelire en plan
On va leur percer le flanc,
Que nous allons rire ! » [1]

(1) Coignet raconte encore ailleurs cette charge avec le même enthousiasme : « Les tambours battaient la charge à rompre les caisses. Les tambours et la musique se mêlaient. C'était à entraîner un paralytique. » (p. 473).

Digitized by Google

Et pendant longtemps, en effet, on leur perca le flanc. Les grenadiers firent le tour de l'Europe, conduits par cette main puissante qui renversait les trônes. Ils eurent cette joie de se croire invincibles, d'obéir à un homme plus fort que tous les autres hommes, et de pouvoir considérer leur chef comme un dieu.

Les sentiments de Coignet pour Napoléon sont bien ceux qu'inspire une divinité : l'admiration, l'attachement et la crainte : « C'était l'homme le meilleur et le plus dur, dit-il ; tous tremblaient et tous le chérissaient. » On épiait son visage, on était attentif à tous ses gestes. Il parlait souvent aux soldats, brusquement, en quelques mots. C'était assez : le soldat se sentait remarqué, il était content. Il savait que l'Empereur s'occupait de lui, qu'il prenait ses intérêts. Coignet raconte avec bonheur son indignation contre des officiers qui avaient commandé une marche excessive : « Lorsque l'Empereur nous vit courbés sur la crosse de nos fusils, pas un de droit, tous la tête penchée, ce n'était plus un homme, c'était un lion : « Est-il possible de voir de vieux sol-» dats dans un pareil état ! Si j'en avais besoin ! vous êtes des ..... » Ils furent traités de toutes les manières. Il dit aux grenadiers à cheval : « Faites de suite de grands feux au milieu de la cour, allez chercher » de la paille pour les coucher ; faites-leur chauffer des chaudières de » vin sucré. » (p. 240).

Que les grenadiers étaient fiers, lorsqu'ils voyaient ce même homme qui les connaissait, qui leur parlait, trôner au-dessus des rois ! Ils jouissaient de sa gloire, ils en prenaient leur part. Une chose cependant embarrassait Coignet qui avait le culte des beaux hommes : c'est que l'Empereur était petit. Il se consolait en admirant ses extrémités : « L'Empereur, dit-il, donna un bal magnifique : ce fut lui qui l'ouvrit avec Marie-Louise. Non, jamais on ne put voir un homme mieux fait que l'Empereur. On pouvait dire de lui que c'était un vrai modèle ; personne ne pouvait l'égaler pour les pieds et pour les mains. » (P. 273).

Cette admiration s'étendit naturellement au roi de Rome. Coignet était de service à Saint-Cloud ; le roi de Rome eut envie de son plumet, et, pour qu'il pût déchirer le plumet à son aise, on le mit sur ses bras : « J'avais peur de tomber, dit-il, mais j'étais heureux de porter un tel enfant.... Arrivé près de mes chefs, ils me disent : « Mais vous » n'avez plus de plumet. — C'est le roi de Rome qui me l'a pris. —

Digitized by Google

» C'est plaisant ce que vous dites là. — Voyez ce bon du maréchal » Duroc. Au lieu d'un plumet, je vais en avoir deux et j'ai porté le roi » de Rome sur mes bras près d'un quart d'heure ; il a déchiré mon » plumet. — Mortel heureux, me disent-ils, de pareils moments ne » s'oublient pas. » (P. 286).

Coignet savait pourtant que l'Empereur n'hésitait pas à sacrifier ses soldats ! Un jour, pendant la retraite de Russie, il l'envoya porter des fausses dépêches au milieu des Russes, pour le faire prendre et tromper l'ennemi. Coignet eut toutes les peines du monde à se sauver. Quand il revint, l'Empereur parut fâché de le revoir : « J'arrive près de lui » chapeau bas : « Comment, te voilà, et ta mission ? — Elle est faite, » Sire ! — Comment, tu n'es pas pris ? et tes dépêches, où sont-elles ? » — Entre les mains des Cosaques ! — Comment ! approche, que dis- » tu ? — La vérité ; arrivé chez le maire, je lui donne mes dépêches, » et un instant après les Cosaques sont arrivés, et le maire m'a caché » dans son four. — Dans son four ! — Oui, Sire, et je n'étais pas à » mon aise ; ils ont passé près de moi pour entrer dans le cabinet du » maire, ils ont pris les dépêches et se sont sauvés. — C'est curieux, » mon vieux grognard, tu devais être pris. » (P. 336).

Il dit ailleurs : « On me réservait toujours les missions dangereuses. L'Empereur me regardait comme un limier qu'il léchait au besoin, mais il eut beau faire, je rentrais toujours et j'étais payé d'un regard gracieux qu'il savait jeter à la dérobée, car il était dur et sévère, avec une parole brève, quoique bon. Aussi je le craignais, et je tâchais toujours de m'éloigner de lui ; je l'aimais de toute mon âme, mais j'avais toujours le frisson quand il me parlait. » (P. 345).

Cependant, les forces de la France s'épuisaient. Beaucoup de ses vieux soldats étaient restés sur les champs de bataille. Les nouveaux venus dans les armées de Napoléon, en grande partie étrangers, n'avaient ni attachement à sa personne ni dévouement à notre drapeau. Coignet vit pendant la campagne de Russie des exemples effrayants d'indiscipline. Les revers allaient commencer ; les gens clairvoyants s'inquiétaient. La confiance de la garde ne fut pas ébranlée ; elle survécut à toutes les épreuves.

A aucun moment Coignet ne s'est rendu compte des causes et de l'étendue du désastre, de l'irritation de l'Europe contre une domination

Digitized by Google

si pesante et si meurtrière, du soulèvement des peuples, de la coalition des souverains, de l'énorme disproportion des forces. Les grenadiers ne demandaient qu'à marcher. En 1815, il salue avec enthousiasme le retour de Napoléon. Même après Waterloo, après la seconde capitulation de Paris, il eût voulu combattre : « Arrivé à la barrière d'Enfer où l'armée était réunie, dit-il (p. 414), je trouvai le maréchal Davoust à pied, les bras croisés, contemplant cette belle armée qui criait : « En avant ! » Lui, silencieux, ne disait mot ; il se promenait le long des fortifications, sourd aux supplications de l'armée qui voulait marcher sur l'ennemi. Nos soldats voulaient se porter sur l'ennemi qui avait passé la Seine, une partie sur Saint-Germain, l'autre sur Versailles, tandis que nous n'avions que le Champ de Mars à traverser pour gagner le bois de Boulogne. Avec notre aile gauche sur Versailles, il ne serait pas resté un Prussien ni un Anglais devant la fureur de nos soldats. » Et plus loin, quand le maréchal eut emmené l'armée derrière la Loire : « On voyait le grand maréchal, les bras derrière le dos, soucieux ; personne ne lui parlait. Ce n'était plus ce grand guerrier que j'avais vu naguère sur le champ de bataille, si brillant ; tous les officiers le fuyaient. S'il avait voulu, sous les murs de Paris, lui qui était le maître des destinées de la France, il n'avait qu'à tirer son épée... » (P. 415).

Il semble qu'à ce moment l'armée et le reste de la nation aient formé deux partis, animés de sentiments contraires et poussés par des intérêts différents. Le peuple, ou du moins la bourgeoisie voulait la paix parce qu'elle avait besoin de la paix ; l'armée voulait la guerre parce qu'elle avait besoin de la guerre. Et les vieux soldats comme Coignet y avaient été si bien habitués qu'ils ne savaient plus faire autre chose et que ce fut pour eux un déchirement de cœur d'y renoncer. Quand Napoléon partit pour l'île d'Elbe, la vie de Coignet fut brisée.

III

Les longues périodes de guerre laissent après elles un excédent de soldats qui n'ont pas d'emploi en temps de paix. Cet excédent peut être un danger pour l'ordre public. La guerre de Cent ans a formé les Grandes-Compagnies, la guerre de Trente ans des bandes d'aventu-

Digitized by Google

riers qui ont désolé la France et l'Allemagne. Les soldats de Napoléon n'essayèrent pas de vivre aux dépens de la population civile, mais ils rentrèrent avec peine au milieu d'elle. Il fallait qu'ils changeassent toutes leurs habitudes, et ce changement leur était pénible. On renvoya Coignet dans son département, à Auxerre ; il s'y ennuya. Il ne savait que faire et avait à peine de quoi vivre. Il se heurtait à des ennemis qu'il ne pouvait pas combattre à coups de sabre. Il eut un procès ; l'avoué de la partie adverse le maltraita ; il fut très malheureux : « C'était terrible, dit-il, de me voir vilipender par l'avoué Chapotin.... Je me vengeais sur ma tabatière, je fourrais des pipes de tabac dans mon gros nez les unes sur les autres. Mais il était temps que Chapotin finisse. » (P. 382).

De plus, il était en demi-solde, et l'État rognait encore son traitement. Il perdit patience et rêva le retour de l'Empereur. Napoléon n'était pas plus heureux à l'île d'Elbe que son grenadier à Auxerre : lui aussi avait dû changer ses habitudes. Il revint en France, et, d'un seul mouvement, tous les vieux soldats, tous les officiers en demi-solde se levèrent pour l'acclamer. Ce mouvement était inévitable, comme une action réflexe : l'armée de Napoléon n'avait pu changer en si peu de temps ses sentiments et ses intérêts : du moment qu'elle voyait son chef, elle devait le suivre et aucune force en France n'était capable de lui résister.

En un instant, l'armée se reforma. Coignet nous montre avec quelle rapidité chacun reprenait sa place. Il se présente à l'Empereur : « Te » voilà, grognard ? — Oui, Sire. — Quel grade avais-tu à mon état-» major ? — Vaguemestre du grand quartier général. — Eh ! bien, je » te nomme fourrier de mon palais et vaguemestre général du grand » quartier général. Es-tu monté ? — Oui, Sire. — Eh ! bien, suis-moi, » va trouver Monthyon à Paris. » (P. 388). Des dangers de cette restauration, de l'effet qu'elle devait produire en Europe, du mal qu'elle pouvait faire à la France, il n'en est toujours pas question. Coignet n'y a pas pensé une minute, il ne pouvait pas y penser. Mais il retrouvait sa solde, son bel uniforme, ses chefs, et il se prépara immédiatement à entrer en campagne : il était heureux. Il voyait cependant qu'en dehors de la garde on n'avait plus l'ardeur d'autrefois : « L'Empereur, dit-il (p. 394), se fit apporter les aigles pour les distribuer à l'armée et à la

Digitized by Google

garde nationale ; de cette voix de stentor, il leur criait : « Jurez de défendre vos aigles ? Le jurez-vous ? leur répétait-il. Mais les serments étaient sans énergie, l'enthousiasme était faible ; ce n'étaient pas les cris d'Austerlitz et de Wagram ; l'Empereur s'en aperçut. »

Coignet se battit en Belgique comme il s'était battu partout. Après Waterloo, après la capitulation de Paris, il refusa de prendre du service dans l'armée royale et retourna en demi-solde à Auxerre. Il y recommença l'existence inoccupée et malheureuse qu'il avait menée avant les Cent-Jours. Sa situation était aggravée par l'ardeur avec laquelle il avait salué le retour de l'Empereur ; on le surveillait d'assez près. Il ne pouvait comprendre pourquoi, et il attribuait toutes les tracasseries de la police au mauvais vouloir des hommes. Le gouvernement de la Restauration s'y prenait d'ailleurs assez mal pour apaiser les passions. De temps en temps, Coignet, poussé à bout, se sentait prêt à la révolte, mais que pouvait-il faire ? Il fallut avaler les humiliations, comme ce jour où il fut contraint d'assister au service anniversaire de la mort de Louis XVI : « Après le service, dit-il (p. 434), M. l'abbé Viard monta en chaire, le général nous fit signe de sortir du chœur pour nous mener en face de la chaire. Nous formions le cercle, tous assis, notre général au milieu de nous. L'abbé Viard lut le testament de Louis XVI d'une voix de stentor ; après sa lecture, le voilà qui tombe sur l'usurpateur Bonaparte qui avait porté le carnage chez toutes les puissances avec ses satellites, ces buveurs de sang qui égorgeaient les enfants au berceau. Alors toutes les figures des vieux guerriers devinrent pâles, et le général, qui aurait dû venir à notre secours, ne dit mot. En sortant de cette cérémonie, tout le monde était silencieux ; je croyais étouffer de colère contre l'abbé Viard ; il m'a fait une si terrible blessure que je n'ai été depuis aux cérémonies que forcément. Voilà ce que j'ai vu et entendu ; que les hommes de ce temps s'en souviennent ! »

Le temps, qui transforme tant de choses, finit cependant par transformer Coignet. Du vaguemestre de Napoléon, il fit un épicier. Coignet épousa une jeune fille qui avait une boutique d'épicerie, tint la boutique avec elle, et prit peu à peu des habitudes bourgeoises. Ses passions s'apaisèrent ; ses affaires prospéraient ; il acheta un grand jardin qu'il se mit à planter et fut heureux comme Candide en cultivant son jardin. Les jours heureux n'ont pas d'histoire : les trente dernières

Digitized by Google

années de sa vie ne tiennent pas dans ses Mémoires autant de place qu'une de ses campagnes. Elles furent cependant traversées par un événement, qui, en d'autres temps, eût changé sa destinée : la révolution de Juillet. Coignet l'accueillit froidement ; il se borne à remarquer que « Paris changerait de gouvernement aussi souvent que nous changeons de chemise. » On lui offrit cependant une place d'honneur ; on voulut faire du vieux soldat de Napoléon le porte-drapeau de la garde nationale. Il se fit beaucoup prier, et, lui qui avait supporté sans faiblir la retraite de Russie, il trouva que le drapeau était lourd : « J'en pliais dessous, dit-il (p. 460) ; quand je rentrais tous mes habits étaient trempés. Comme c'était amusant pour un vieux capitaine qui avait assez de son épée ! » Et il se plaignait (p. 462) que tous les fourriers et caporaux lui écrasaient les pieds, étant pris de vin les trois quarts du temps. La garde nationale ne valait pas la garde de Napoléon, et puis les temps héroïques étaient finis.

En terminant son livre, Coignet adresse quelques conseils à ses lecteurs, et, comme il est toujours bon de recueillir l'expérience d'un homme de bonne volonté, voici ce qu'il leur dit (p. 466) : « Maintenant, qu'il me soit permis de parler aux pères de famille qui me liront. Qu'ils fassent tous leurs efforts pour faire apprendre à leurs enfants à lire et à écrire, et pour les amener au bien ; c'est le plus bel héritage, et il est facile à porter. Si mes parents m'avaient gratifié de ce don précieux, j'aurais pu faire un soldat marquant, mais il ne faut pas injurier ses parents. A 33 ans, je ne savais ni A ni B ; et là ma carrière pouvait être ouverte si j'avais su lire et écrire. Il y avait chez moi courage et intelligence. Jamais puni, toujours présent à l'appel, infatigable dans toutes les marches et contre-marches, j'aurais pu faire le tour du monde sans me plaindre. Pour faire un bon soldat, il faut : courage dans l'adversité, obéissance à tous ses chefs, sans exception de grade. Qui fait aussi le bon soldat, c'est le bon officier. »

Il y aurait peut-être d'autres conclusions à tirer de ces Cahiers, notamment sur le rôle que l'inconscient joue dans ce monde, mais il est plus prudent de s'en tenir aux conseils pratiques du brave capitaine Jean-Roch Coignet.

PIERRE VILLARD.

Digitized by Google

UN ÉMULE DE CLÉMENT MAROT.

Les poésies de Germain Colin Bucher, Angevin, Secrétaire du grand-maître de Malte, publiées pour la première fois, avec notice, notes, table et glossaire, par M. Joseph Denais. — Paris, Techener 1890.

A la bibliothèque nationale, M. Joseph Denais découvrit un recueil inédit des Œuvres de Colin, classé sous le N° 24,219 du fonds français, petit in-folio, relié en veau, doré sur tranches, de cent-sept feuilles de peau de vélin, écrit avec le plus grand soin en bâtardes ornées, aux initiales de cinabre et d'azur. On distingue deux *ex-libris ;* l'un, du XVIe siècle, ne permet de lire que ces mots *Ludovicus possidet ;* l'autre nous apprend que le manuscrit a fait partie de la bibliothèque des Oratoriens, au XVIIe. En 1795 ou 1797, le volume est venu, avec tant d'autres, rue Richelieu. Il se termine par la devise de l'auteur : *V'là que c'est.*

M. Denais attribue au livre la date de 1535. Il retrouve les parents et grands parents du poète, légistes et fonctionnaires ; cette classe formait les vrais personnages régnants de l'époque. Il pense que l'auteur est né en 1475 et mort vers 1545.

Il lui restitue son nom tout entier de Germain Colin Bucher, connu seulement par ses deux prénoms du petit nombre des écrivains qui en ont parlé. Claude Ménard, au moins, dans la partie conservée de son grand ouvrage sur l'Anjou, dit que Colin, ami de Marot et de Sagon, contribua puissamment à la renaissance de la poésie française, qu'il aurait pu voir son nom associé à celui de ces deux poètes s'il n'eût usé trop modestement de son petit bien et s'il se fût montré plus soucieux de sa gloire.

Germain Colin Bucher fut reçu, le 29 mai 1521, membre de la noble confrérie Saint-Nicolas des Bourgeois d'Angers, desservie en l'église Saint-Laud. On prétendait que cette Société avait été fondée par le

Digitized by Google

comte d'Anjou Foulque Nerra, au XIe siècle. Les associés étaient l'élite des prêtres, gens de robe, et gens d'épée de la ville.

En 1529, on voit Colin Bucher à Malte, secrétaire du Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Philippe de Villiers de l'Isle Adam, le glorieux vaincu de Rhodes, qu'il suivit à Nice, à Chambéry, en Sicile, à Saragosse. Il n'en fut pas plus riche ; on perd sa trace, au moins pour les événements de sa vie, mais on ne perd rien de ses amitiés, disputes et aménités littéraires. On se figure une jeunesse dissipée, une vieillesse pauvre, auprès d'Angers, partagée entre la grande ville et un petit bien de campagne. Son historien le classe nettement dans la bohème ; il semble seulement qu'il soit dans la misère, non la misère grossière et criminelle de Villon, entre les prostituées et les voleurs, mais la misère décente de Machiavel, entourée d'amitiés honorables en compensation d'une vie manquée.

Cil qui plus a les muses que l'or cher,
Ton serviteur Germain Colin Bucher.

Les pièces du recueil sont des épitres, des rondeaux, des épigrammes, des épitaphes, des élégies. L'auteur de l'édition est enthousiaste de l'auteur des poésies, il lui trouve : « une simplicité qui n'est point exempte de grandeur ni de délicatesse. Il sait être vif, spirituel, mordant sans méchanceté, sa vigueur est parfois de la colère ; elle n'est jamais de la haine. Si, comme versificateur, il use de ce qui était licite au commencement du XVIe siècle, ainsi *l'hiatus*, l'ignorance de l'élision, ce que Marot appelait la coupe féminine, ainsi l'enjambement, il évite presque toujours les répétitions de mots, les accumulations d'épithètes, les allitérations, si fort à la mode. Il occupe une place à part entre Villon, le poète de la rue, et Marot le poète de la cour. » — Oui, pour la nature de l'inspiration ; mais ce serait beaucoup dire que de le placer près de l'un ou de l'autre pour le talent. Colin Bucher était jaloux de Marot : il lui reprochait que son mérite n'était que faveur de cour :

Grâce (bon Dieu !), grâce de Reine et Sire.

Mais il était injuste. Où sont chez lui les flèches lumineuses, les grâces ondoyantes de Marot ? encore moins la sombre énergie, l'infaillible

Digitized by Google

peinture de Villon, le plus grand écrivain en vers qu'ait eu la France, sans parler de sa poésie ?

La vérité est que, comme tous les poètes de cet heureux temps de la langue française, il a une diction pleine et forte, directe, simple dans la coupe et d'ornements inattendus et rapides dans les mots, sans appeler désagréablement l'attention, comme on le fit plus tard au XVIIe siècle, sur les procédés de construction de la phrase. Les tours sont aussi variés que le vocabulaire est riche.

M. Denais dit avec raison :

« Un jour, peut-être prochain, l'on recueillera pieusement ces vieux mots français qu'on aurait eu le droit d'oublier si des expressions meilleures les avaient remplacées. Pour enrichir le trésor de notre Dictionnaire, il vaut peut-être mieux emprunter aux poètes, aux chroniqueurs de nos vieilles provinces, ces mots, ces tournures originales du XVIe siècle. Cela est préférable à la manie de surcharger notre conversation de tout un jargon étranger, ridicule étalage d'un vain savoir trop encouragé par le journalisme et par les usages mondains. »

C'est très bien dit, mais comment faire? Peu de néologismes des romantiques, lesquels étaient des archaïsmes, ont pris. Les Décadents enrichissent la langue, mais par du latin, comme celui que Rabelais fait parler à Janotus de Bragmardo. Le secret serait peut-être de tout lire, latin, grec et vieux français, et de tout hasarder sans vouloir imiter.

Mais comme dit La Fontaine :

On le peut, je l'essaye ; un plus savant le fasse.

Voilà donc Colin Bucher bon versificateur par la grâce de son siècle, et poète par la nature. Il tient des moralistes latins et des anthologistes grecs. Mais mieux vaut citer que définir.

Il s'agit beaucoup d'une dame, et même de plusieurs ; mais il en est une qui revient beaucoup plus souvent, ce qui se comprend, puisqu'elle était inhumaine. Car, comme a dit le grand Gœthe, en son XXVe Chant de l'*Iliade*, un amour inassouvi ne meurt jamais dans le cœur de l'homme.

La comparaison de sa dame avec les sept planètes est déjà faite pour donner d'elle une haute idée:

Sept signes sont parmi les cieux errants, etc.

Digitized by Google

Mais la pièce est faible. Il la loue mieux dans ce huitain :

Belle, belle outre humaine beauté
Belle en miracle, un monde ébahissant,
Belle de tout, sinon de privauté,
Dont tu ne veux avoir conjouissant.
A mon vouloir, que le Dieu tout puissant,
Lorsque tu as aux étoiles les yeux
Me transformât en Ciel resplendissant,
A cette fin que je te visse mieux.

Et dans les vers qui suivent, le reproche est plaisant.

Quand Narcissus se rend à la fontaine
Où il mourut par sort aventureux
Il fut mué en florette certaine,
Dont il a los éternel et heureux.
Hyacinthus, ce bel enfant aussi
Fut tranformé par Phœbus en souci
Et Adonis de beauté tant fulci
Qui de Vénus aimait tant l'embrassure
Fut converti en rouge fioriture.
Mais toi ! Pourtant que ta fière nature
Au gré d'amour ne veut faire partie
Et que tu es fière et rebelle et dure,
Dure seras en dur roc convertie.

Mais voici deux épitaphes où le christianisme, la philosophie, la chevalerie militaire se confondent dans l'attendrissement.

De Barthélemy du Fay.

Je suis allé devant pour vous attendre,
Laissant mémoire à vous et tous les miens.
Que le regret que jetez sur ma cendre
Me grève autant comme il ne vous vaut rien.
Car si j'avais le congé de descendre,
Ainsi que j'eus de monter les moyens,
Je ne voudrais, certes, jamais le prendre.
Mais vous encore, abusés terriens,

Digitized by Google

Qui ne savez que vains plaisirs comprendre,
Dites la mort ruine de tous biens,
Ce qui est faux, ains elle est douce et tendre
Et fin de peine à tous bons chrétiens.

DE BAYARD.

Que cherchez-vous, passans, ici autour?
Le chevalier Bayard n'y est plus.
La Renommée en fait triomphe, et jour
Que du cercueil l'a levé et seclus.
Retirez-vous, satisfaits au parsus,
Et ne pensez jamais Bayard en terre,
Si par vertu le Ciel se peut conquerre.

L'ancien secrétaire du Grand-Maître de Malte n'avait jamais perdu l'idée de la croisade, et plus on plonge, non seulement dans le moyen âge critique, mais dans la Renaissance même, plus on voit que l'idée en était toujours vivante, tellement que les rois les plus politiques, Louis XI, Charles-Quint, la promettaient toujours, et que les poètes, qui étaient encore la conscience populaire, continuaient à la réclamer.

Et aujourd'hui, le Turc a fait armer
Comme l'on bruit, trois ou quatre cents voiles
Où est le roi qui le pourra gourmer,
Sinon celui qui fiet sur les étoiles!
Nul pour ce temps, car nos princes et rois
Appètent mieux chasser les cerfs ès toiles
Que d'assembler leurs efforts et arrois
Pour recouvrer l'heureuse Terre Sainte
Où Jésus-Christ mourut pour eux en croix.

Il vit les choses en noir, à mesure qu'il vieillissait.

Douleur du piteux temps d'aujourd'hui,
Pleure la vie, Héraclite, des hommes,
Plus que jamais et par force de cris.
Sèche tes pleurs tant que tu les consommes,
Dérate-toi, Démocrite, en ton ris.
Car sûrement en ce tems où nous sommes,
Les humains sont si méchants et verris

Digitized by Google

Que puis que Dieu est Dieu, on n'a vu chose
Qui plus à rire et pleurer nous impose.

Il s'éteignit dans la mélancolie.

Pleurant je vins sus terre et en pleurs je deffine.
Tout mon vivre est ennui, soin, souci, peine et pleurs.
Et tout ainsi que l'or par le long temps s'affine,
En vieillissant aussi s'accroissent mes douleurs.

V'là que c'est. C'était sa devise. Voilà une vie, la vie d'un poète bien doué, qui a tenté aussi la fortune active, et qui finit sur ces tristesses. Cet homme a vu les années les plus lumineuses de la France. Il a jeté sur la nature et sur nos sentiments le regard des esprits de son temps, ce clair regard, clair et pourtant ébloui, ces yeux qui sortaient du long hiver et qui s'ouvraient au grand, à l'universel renouvellement. Sa destinée est celle de tant d'autres, aussi mélancolique que fut resplendissante l'époque sans pareille dont ils furent les acteurs et les victimes; et ils n'ont senti que la fatigue du merveilleux voyage où la Renaissance, en souriant, poursuivait son chemin.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. — Rapport sur les Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Parmi les articles qui sont contenus dans le volume des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (année 1890, nos 2 et 3) que j'ai sous les yeux, j'ai particulièrement remarqué un mémoire sous forme de *Lettre à M. l'abbé Anziani*, qui mérite d'appeler l'attention des personnes versées dans l'étude de l'histoire. C'est à ce titre que j'ai cru devoir vous le signaler. Ce mémoire est intitulé : *Boccace et Tacite.* Quel rapport peut-il exister entre ces deux savants nés à treize siècles de distance? Quelques mots vont vous le faire comprendre.

L'auteur du mémoire, M. Hochart, déjà connu par de nombreux travaux d'érudition, avait exposé dans ses études sur l'authenticité des *Annales* et des *Histoires* de Tacite[1], les raisons qui lui faisaient considérer ces ouvrages comme apocryphes. Ses recherches l'avaient conduit à penser qu'ils étaient plutôt l'œuvre personnelle de Poggio Bracciolini, dit le Pogge, célèbre humaniste et historien du XVe siècle, qui a mis au jour plusieurs monuments de l'antiquité latine. Les *Annales* et les *Histoires* susdites auraient été écrites et publiées, d'accord avec son ami Niccoli, comme une précieuse découverte faite par eux dans un vieux monastère. Il avait même dit à ce sujet que ces œuvres attribuées à Tacite avaient été inconnues des érudits du XIIIe et du XIVe siècle, et même du plus éminent d'entre eux, de Boccace.

(1) *De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*, par P. Hochart, ouvrage accompagné des photographies de cinq pages des manuscrits de Florence et de 68 lettres de Poggio Bracciolini. Bordeaux 1889, un vol. in-8°.

Digitized by Google

A l'appui de cette opinion, M. Hochart rappelait que l'illustre florentin avait complètement ignoré les horribles supplices qui, selon les *Annales*, auraient été infligés aux chrétiens, lors de l'incendie de Rome sous Néron. En effet venant à parler de cet empereur dans le *De casibus virorum et feminarum illustrium*, Boccace déclare que c'est un devoir pour lui de ne pas oublier de mentionner le sang des disciples qui fut alors versé; et il se borne à rapporter la mort de Pierre et celle de Paul, selon les actes des Apôtres. On peut constater aussi que dans sa *Légende dorée*, Jacques de Voragine, le célèbre hagiographe du XIIIe siècle, en racontant les vies et les martyrs des saints Pierre et Paul, s'étend longuement sur les crimes imputés à Néron, sur le meurtre de sa mère Agrippine, sur la mort de Sénèque et celle de Lucain; mais il ne dit pas un mot des chrétiens suppliciés à l'occasion de l'incendie de Rome.

Et M. Hochart de s'écrier alors : « Si les annales de l'histoire romaine que Poggio se flattait d'avoir mis au jour provenaient de quelque monastère d'Italie ou d'Allemagne, où elles auraient été antérieurement transcrites, cette persécution des chrétiens par Néron serait-elle demeurée dans l'oubli?..... N'était-ce pas là une matière à composer quelqu'une de ces histoires émouvantes et édifiantes, de ces légendes dont se nourrissait l'imagination au moyen âge....? Comment Voragine aurait-il gardé le silence? Comment Dante n'en aurait-il point parlé dans sa Comédie? Comment Boccace l'aurait-il ignoré? »

Ces atrocités semblent en effet tellement horribles que l'on a peine à y ajouter foi. Mais pour les expliquer, en acceptant la thèse des personnes qui ne peuvent admettre l'authenticité des annales de Tacite, on pourrait faire remarquer ceci : l'inventeur des Annales a pu facilement s'inspirer pour de tels faits des exemples dont l'imagination et l'esprit étaient frappés au XVe siècle. Qui donc ignorait alors le cruel supplice de Jean Huss (1415) à Constance, celui de la malheureuse Jean d'Arc (1431) à Rouen? Ne voyait-on pas partout les cruautés exercées contre les prétendus hérétiques, les *auto-da-fé* de l'Inquisition, et avait-on oublié l'épouvantable exécution des Templiers brûlés à Paris au commencement du siècle précédent (1314)?

Mais revenons à l'abbé Anziani, préfet de la Bibliothèque Médicéo-Laurentienne à Florence. Convaincu que Boccace devait avoir eu entre

Digitized by Google

les mains les œuvres de Tacite et qu'il en avait fait lui-même la transcription, il soumet à l'auteur de la lettre que nous avons sous les yeux diverses objections, et M. Hochart maintient son opinion en réfutant les témoignages que lui oppose son ami, le savant abbé.

C'est d'abord le *Catalogue de la Bibliothèque du Saint-Esprit*, bibliothèque dans laquelle se trouvait une salle où l'on avait réuni un grand nombre d'ouvrages des historiens, des poètes, des orateurs anciens transcrits par Boccace lui-même. Que le citoyen éminent de Florence, constamment occupé des affaires de la République, ait employé une partie de son temps à copier les œuvres des anciens, cela est fort douteux. Mais en admettant que ce profond érudit ait été un copiste infatigable, est-il prouvé qu'il ait fait une transcription des œuvres de Tacite? Oui, dit l'abbé Anziani, car le catalogue porte : « *Item in eodem banco V liber VII. Id quod de Cornelio Tacito reperitur completus copertus corio rubeo, etc.* » Qui me prouve l'existence de ce manuscrit à l'époque indiquée, puisque le catalogue que vous citez n'a été dressé qu'en 1451, soixante-six ans après la mort de Boccace et vingt-deux ans après la publication de Tacite par Poggio? Il discute ensuite point par point le prétendu manuscrit, et termine en affirmant qu'on n'a pu trouver aucun manuscrit de l'histoire romaine écrite de la main de l'auteur du Décaméron. « Il y a plus, dit-il : il n'existe pas de manuscrit de Tacite transcrit au XIIIe ou au XIVe siècle. Tous ceux que nous avons sont du XVe ou du XVIe siècle ; ils ont tous été copiés sur celui de Poggio et de Niccoli.

La seconde objection de l'abbé Anziani est basée sur une lettre qui aurait été adressée par Boccace à un certain Nicolas de Montefalcone, laquelle se termine par ces mots : « Le volume de Cornelius Tacitus que je t'ai apporté, aie l'obligeance de me le faire parvenir, afin de ne pas me faire perdre le fruit de mon travail et de ne pas augmenter les détériorations du livre. Adieu, Naples, le 23 des calendes de février.»

D'après les termes de cette lettre, elle serait du 20 janvier 1371. Or, personne n'en a jamais vu l'original, et des deux copies que l'on peut citer, l'une est du XVe siècle, la seconde est en partie du XVe siècle et en partie plus récente. En outre, il est à peu près certain que Boccace n'était plus à Naples à l'époque indiquée. C'était du moins l'opinion de l'historien Manni. Enfin le moine ou l'abbé auquel Boc-

Digitized by Google

cace se serait adressé reste inconnu, du moins il n'y en a aucun qui soit désigné sous le nom de Montefalcone.

Il y a un troisième témoignage sur lequel s'appuie le contradicteur de M. Hochart, c'est la *Genealogia Deorum*. Boccace y ferait appel au témoignage de Tacite au sujet du culte de Vénus à Paphos, et l'abbé cite à l'appui le passage suivant : « Les habitants de Paphos veulent que ce soit chez eux que Vénus ait émergé au sortir des ondes.... Cette opinion appartient certainement mieux à l'histoire que celle qu'on peut tirer de Cornelius Tacitus. Il veut, semble-t-il, que Vénus instruite par un présage soit montée à main armée dans l'île, ait fait la guerre au roi Cynare ; que celui-ci, dans sa paix avec Vénus convint d'élever un temple à la déesse, et que l'exercice du sacerdoce serait réservé à la postérité de Vénus et à la sienne..... »

Ici M. Hochart combat vigoureusement. S'il constate que cette fois seulement Boccace fait intervenir Tacite, il n'a pas de peine à prouver que le passage susdit peut être un souvenir commun aux érudits du XIVe siècle soit de la Vénus de l'Amour, aussi bien que de la Vénus Céleste, de la Vénus des Victoires et autres Vénus que l'on adorait dans la Grèce entière comme chez les Romains. « On ne saurait donc conclure, dit-il, du passage relatif à la Vénus de Chypre, que Boccace avait eu en mains un manuscrit de Tacite.

Quand Boccace eut terminé sa généalogie des Dieux il composa son traité *de Casibus virorum et feminarum illustrium* qui lui est postérieur de plusieurs années. Or, il est certain que lorsqu'il a écrit ce dernier volume, il n'avait pas lu les œuvres de Tacite. « Comment donc, dit M. Hochart, aurait-il antérieurement connu le passage relatif à la Vénus de Paphos ? » Et puis d'ailleurs il ne fallait pas de grands efforts pour parler du temple de cette déesse. Il suffisait de se rappeler ce passage de Pline qui dit dans son *Histoire naturelle :* « Paphos a un temple célèbre de Vénus, dont un autel n'est jamais mouillé par la pluie. » Sans nous arrêter à cette dernière particularité qui peut paraître, sinon miraculeuse, du moins extraordinaire, quand on sait que les autels destinés aux sacrifices étaient élevés hors de l'édifice, on peut croire que Poggio n'est pas étranger à la soi-disant citation de Tacite qu'on trouve dans Boccace.

Digitized by Google

« Un siècle après la mort de Boccace, vers 1470, dit M. Hochart, parut, sans nom de lieu et sans date, un volume in-folio imprimé en caractères gothiques ; il était intitulé : *De claris mulieribus* et attribué à Jean Boccace. L'ouvrage fut très goûté du public ; une nouvelle édition fut publiée à Ulm en 1473, d'autres se succédèrent ensuite ; mais toutes furent la reproduction de la première.

« On y lit les vers d'un grand nombre de femmes célèbres parmi lesquelles figurent Ève, Sémiramis, Junon, Cérès, Vénus, Jocaste, Lucrèce, Léontium et des héroïnes modernes. Ce n'est toutefois pas sans étonnement que, dans les derniers chapitres, nous trouvons rapportées les vies d'Agrippine, mère de Néron, de Poppée, sa maîtresse, d'Epicharis la courtisane, de Pauline l'épouse de Senèque, de Triarca, la femme de Vitellius. Ces récits ont été manifestement empruntés aux *Annales* et aux *Histoires* de Tacite, qui sont la source de la célébrité dont ces noms ont été entourés.

« Le *De claris mulieribus* est-il bien une œuvre due à la plume de Boccace ? »

L'auteur de l'*Istoria del Decamerone*, Manni, semble le croire ; mais malgré ce témoignage, il est permis d'en douter si l'on remarque que nombre de femmes ont déjà leur place dans le *De casibus virorum et feminarum illustrium* et que ce titre répondait aux sujets qui y étaient traités. C'est du reste l'opinion de Giraldi, de Tiraboschi et de bien d'autres. Mais en se joignant à ces savants historiens, M. Hochart établit sans peine que Boccace ne peut être l'auteur de ce livre, et comme preuve irrécusable, il cite le 103e chapitre qui contient la vie de Jeanne, reine de Naples et de Sicile. Elle se termine ainsi : « Quand la reine fut morte, son corps fut porté et exposé sur la place publique pour qu'il fût vu de tout le monde et qu'on ne pût la supposer encore vivante. Elle fut ensuite ensevelie avec tous les honneurs royaux. »

Or, Jeanne mourut en 1382, et Boccace avait cessé de vivre depuis sept ans (1375). Comment aurait-il connu la fin tragique de cette princesse ? Il n'y a donc plus à en douter, le *De claris mulieribus* est l'œuvre d'un de ces éditeurs peu scrupuleux du xve siècle qui, pour vendre avec plus de profit les ouvrages sortis de leurs ateliers, les

Digitized by Google

publiaient sous le nom d'écrivains morts et ayant laissé une grande réputation dans le monde des lettres.

L'abbé Anziani combattait M. Hochart par un dernier argument, et il appuyait son opinion sur un témoignage qui paraissait tout d'abord très probant : la publication d'un commentaire sur le Dante par Boccace.

Tout le monde sait qu'au XIVe siècle l'admiration pour la *Commedia* était si grande en Italie que chacun récitait avec enthousiasme les beaux vers du poète florentin. Les cœurs se remplissaient d'orgueil, de joie, de tristesse ou d'indignation au récit des Vêpres Siciliennes, de l'extinction de la maison de Souabe, des crises et des batailles qui avaient troublé Florence, de l'affranchissement de la Suisse, de l'abolition de l'ordre des Templiers, de la croisade contre les Albigeois ou de la translation du siège pontifical à Avignon. Les commentaires de ce beau poème étaient donc désirés, et recherchés de tous, quand les magistrats de Florence chargèrent, en 1373, Boccace de lire et d'expliquer la *Divine Comédie*.

La foule se pressait pour entendre l'auteur du *Décaméron ;* malheureusement la maladie vint bientôt interrompre les leçons du maître, qui mourut en 1375. Boccace avait-il préalablement écrit les explications qu'il donnait à ses auditeurs ? On ne saurait l'affirmer. Mais, sans s'assurer s'il en était ainsi, des marchands répandirent sous son nom des commentaires du Dante dont ils surent tirer d'excellents profits.

Si nous pouvions nous arrêter ici, nous nous ferions un plaisir de citer les nombreux commentaires qui furent répandus pendant un siècle à Florence. Ils montreraient le puissant intérêt que l'on attachait tout à la fois à l'auteur du poème et au savant qui s'était chargé de l'expliquer. Mais nous devons borner notre examen à celui que l'on a publié sous ce titre : *Comento sopra la Comedia di Dante*. Cet ouvrage, qui fut imprimé pour la première fois à Naples en 1724, était publié, disaient les éditeurs, d'après un manuscrit dont l'authenticité ne pouvait être mise en doute. Et, comme preuve à l'appui, ils assuraient que ce précieux manuscrit avait fait l'objet d'un procès entre les héritiers de Boccace. La maladie et la mort de l'auteur avaient seules arrêté l'illustre maître florentin dont l'œuvre restait ainsi inachevée au milieu du XVIIe chant de l'Enfer.

Digitized by Google

M. Hochart examine ce *Comento* et, arrivant au IVe chant de l'Enfer, il lit : Quand il voit Homère, le poète souverain, puis Horace le satirique, Ovide le troisième et Lucain le dernier,

Ovidio è'l terzo e l'ultimo è Lucano

le commentateur parle de la conspiration ourdie contre Néron, à laquelle aurait participé Lucain, et il invoque à ce sujet le témoignage de Tacite : *Secondo chè Cornelio Tacito scrive.*

Un peu plus loin, dans le même chant, Dante dit encore : Je vis Orphée, Tullius et Livius, puis Sénèque le moraliste.

. . . . . E vidi Orfeo
Tullio e Livio e Seneca morale

Le commentateur racontait alors la mort courageuse du philosophe, le montre s'ouvrant les veines et offrant une libation à Jupiter Liberator, *secondo chè*, dit-il encore, *scrive Cornelio Tacito nel XV libro delle sue historie.*

Est-ce bien Boccace qui a cité Tacite, s'écrie M. Hochart ? Ce nouveau commentateur a-t-il plus droit à notre confiance que les autres ? Et pour éclaircir ses doutes, il se met à la recherche du manuscrit qui a dû être conservé d'autant plus précieusement que l'on a eu soin de recueillir tout ce qui a été écrit de la main de Boccace. Or, cette œuvre originale, si intéressante à tous égards, si elle a jamais existé, n'existe nulle part. Mais, en revanche, on en trouve de nombreuses copies, et elles sont toutes du XVe siècle ; en outre elles sont fort défectueuses.

Poursuivant ses investigations, M. Hochart veut prendre connaissance des documents cités par les premiers éditeurs du *Comento* pour justifier l'authenticité de leur publication. Ils ont invoqué un procès intenté, dès le 20 février 1376, à Lapo Bonamichi devant le conseil de la corporation des banquiers pour s'entendre condamner à la restitution du manuscrit du *Comento*, qu'il détenait en qualité de séquestre. Il doit exister des pièces ; un jugement doit avoir été prononcé ; mais on ne trouve rien, absolument rien. Et d'ailleurs pourquoi ce procès aurait-il eu lieu ? Il suffisait de connaître la teneur du

Digitized by Google

testament de Jean Boccace. Il y était dit, en termes clairs et précis, que *tous les manuscrits, excepté le Bréviaire, étaient donnés au frère Martin.*

De tout ce que nous venons de dire d'après les recherches minutieuses de l'auteur de la lettre à M. Anziani, il semble résulter que le *Comento* n'a pas été connu des hommes de lettres de la première moitié du XVe siècle; que les documents judiciaires produits à son sujet n'ont aucune certitude; que nous ne possédons, enfin, aucun manuscrit du XIVe siècle.

L'authenticité de cet ouvrage est donc plus que douteuse, dit M. Hochart. Il ne saurait servir à établir avec certitude que Boccace eut en main les Œuvres de Tacite. Puis il termine ainsi : « Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur l'antiquité et la valeur du manuscrit de Tacite que Poggio et Niccoli ont mis au jour, il est certain qu'avant eux aucun érudit italien ne connaissait les œuvres attribuées à l'historien romain. Quand il est question de lui chez un écrivain du XIVe siècle, on peut, nous en sommes convaincu, affirmer qu'on a sous les yeux un ouvrage ou une citation apocryphe. »

Un mot encore. Un historien anglais, M. Ross, auteur d'un livre intitulé : *Tacitus and Bracciolini*, avait déjà montré le peu de confiance qu'on doit avoir en la prétendue découverte de Poggio. Dans cet ouvrage, qui témoigne d'une grande érudition, il accuse formellement d'une très grosse fraude un homme distingué, qui parvint à un poste élevé et sut se faire un nom important dans les lettres. Il donne l'histoire de la contrefaçon dont il se rendit coupable avec son ami Niccoli, et accompagne son accusation de preuves démontrant les bévues et les méprises qui existent dans les textes supposés. M. Hochart ne pouvait ignorer l'existence de ce volume écrit avec une sincère conviction. Il l'a donc consulté, mais il lui a paru incomplet, et, à l'aide de documents indiscutables, il pense avoir clairement établi que le pseudo-Tacite ne pouvait être que Pogge Bracciolini lui-même.

Je termine, messieurs et chers collègues, en vous disant à mon tour : J'ai lu attentivement l'ouvrage intitulé : De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite; j'ai analysé devant vous le mémoire ayant pour titre : Boccace et Tacite; et si je ne suis pas encore aussi absolument convaincu que l'auteur, je puis vous assurer que ma rai-

Digitized by Google

son est fortement ébranlée. Peut-être d'autres historiens seront-ils plus affirmatifs. Dans tous les cas, il était de mon devoir d'appeler votre attention sur un pareil sujet, et je serai heureux si j'ai pu vous avoir donné le désir d'étudier et d'approfondir un curieux et intéressant problème d'histoire littéraire.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

2. — L'Organisation Municipale de Berlin. — Rapport sur le bulletin du *Essex Institute* (1889).

La contribution du *Essex Institute* est importante cette année; le bulletin qui nous est envoyé continue la bonne tradition des précédents; toutes les sciences y sont représentées et fort bien représentées, toutes, hormis l'histoire. Je ne sais, mais il semble que l'histoire, qui est le plus aristocratique des goûts, séduit moins que nous nos démocratiques voisins d'outre-mer. Cet amour des poudreux in-folios, des papiers jaunis et des antiques parchemins qu'éveillent en nous et y entretiennent le contact d'une société déjà vieillie et le charmant attrait des monuments et des choses sur lesquels le temps a laissé sa patine, cet amour si délicat, si pur, si artistique, désintéressé entre tous, on ne saurait le ressentir, paraît-il, aussi violemment au milieu d'une société jeune, sans passé ou trop éloigné, et qui ne cache qu'à demi une compassion un peu dédaigneuse pour nos civilisations si antiques, pour un monde si décrépit. Les peuples jeunes ont des chroniqueurs et pas d'historiens; le temps des chroniqueurs n'est plus, les gazettes les ont tués; il faut, par conséquent, faire crédit de l'histoire à la jeune Amérique.

C'est donc au temps actuel que s'intéressent de préférence nos actifs correspondants; l'un d'eux s'est rendu à Berlin et la magnificence de la capitale de l'empire d'Allemagne l'a vivement impressionné. J'ai pensé que la description sincère, encore qu'un peu enthousiaste, qu'il en a faite serait de nature à vous intéresser, surtout au point de vue de l'organisation municipale de la ville.

M. Baxter ne voit pas ce qu'ont d'un peu froid, compassé, solennel les rues de Berlin si droites, si plates, trop larges pour le trafic, ses

Digitized by Google

places désespérément régulières, ses monuments où, malgré l'effort des architectes, l'art grec n'a pu s'acclimater. L'imprévu, la bizarrerie, le pittoresque en un mot, ne séduisent en général que fort médiocrement ces pratiques américains qui ont bâti leurs villes au cordeau, sur un plan préconçu, systématiquement. Les rues de Berlin, dit M. Baxter, sont propres, bien entretenues, remarquablement pavées; les places grandes, bien plantées, bien carrées; la circulation partout facile; les égoûts enfin, cette peste du vieux Berlin, sont devenus un objet d'envie pour les autres capitales. Berlin, continue M. Baxter, rivalise avec les plus opulentes cités du vieux monde; à peine moins peuplée que Paris, cette cité est bien plus active, bien plus industrieuse [1].

Assurément, depuis une quinzaine d'années, Berlin a fait des progrès étonnants; la ville se développe à vue d'œil, s'embellit, et c'est à peine si l'on reconnaît dans la brillante métropole de nos trop puissants voisins la modeste et tranquille capitale du royaume de Prusse. Cette transformation, dit M. Baxter, est due à la remarquable organisation politique de la ville, organisation dont l'idée première remonte aux grands jurisconsultes Stein et Hardenberg, et qu'ont successivement adoptée toutes les villes importantes de l'empire.

Cette organisation, la voici : à la base, un corps électoral censitaire; tout électeur municipal doit posséder un revenu imposable de 750 marks, avoir vingt-quatre ans d'âge, habiter la ville depuis au moins un an. (13 °/₀ des électeurs qui prennent part aux élections législatives se trouvent ainsi éliminés.) Ce corps électoral est réparti en trois classes, j'allais dire en trois corps. L'aristocratie et la bourgeoisie opulente, les plus riches citoyens, ceux qui paient à eux seuls le tiers des impositions municipales; la petite bourgeoisie, payant le deuxième tiers; le peuple enfin qui supporte le reste de l'impôt. Dans le dernier scrutin, le nombre des électeurs de la première classe s'élevait à 3.000 seulement; il était de 16.000 dans la deuxième, et de 166.000 dans la troisième. Cependant, chaque classe a une égale influence dans le vote. C'est donc la minorité, mais la minorité instruite et intelligente, qui forme la majorité ; aussi le résultat des élections est-il bien différent de ce

(1) Je doute que M. Baxter ait longtemps séjourné à Paris; il cite par exemple, comme un fait tout à fait particulier et extraordinaire qu'à Berlin la plupart des rues sont nettoyées *tous les jours*.

Digitized by Google

qui se voit ailleurs, en Amérique, par exemple ; ce ne sont pas les plus tapageurs mais les plus éclairés qui forment le conseil de la cité.

Élu, on ne peut se soustraire à sa charge. Une lourde amende, l'augmentation des taxes, à défaut de l'amour-propre, rappellent les indolents au devoir.

Le Conseil municipal est composé de 126 membres, dont la moitié au moins doivent être des propriétaires. Les élections se font par tiers et se renouvellent tous les deux ans ; le mandat est donc de six années, ce qui assure une certaine indépendance aux édiles, et, de plus, empêche les tâtonnemente et les à-coups, qui sont le lot des assemblées trop jeunes et inexpérimentées. Les fonctions de ce conseil sont assez semblables à celles de nos conseils municipaux, quoique moins étendues. Sa principale occupation est la confection du budget. Il n'a aucun pouvoir exécutif, en tant que corps, mais la plupart de ses membres exercent individuellement, à des titres divers, des fonctions exécutives.

Le maire est élu par le conseil, sauf ratification de l'empereur, pour une période de douze années ; il est presque toujours maintenu à vie dans ses fonctions et reçoit 30.000 marks par an. C'est un poste envié. On y nomme, en général, des hommes de carrière, qui ont une longue pratique des affaires, et on les choisit un peu partout. Le maire actuel occupait le même poste à Breslau quand il fut appelé à Berlin. A côté du maire, un ministère ; trente-deux conseillers ou échevins, dont chacun a une fonction spéciale ; ces conseillers sont aussi nommés pour six ou douze ans, mais, comme pour le maire, leur mandat est presque toujours indéfiniment renouvelé. C'est, au reste, une habitude en Allemagne ; les mandats électifs deviennent communément viagers, à moins de cause grave. Parmi ces conseillers, il y a deux légistes, deux conseillers scolaires, deux architectes, un trésorier ; quinze reçoivent un traitement, les autres pas. Mais ils ne décident pas seuls les questions qui leur sont soumises. A côté d'eux se trouvent soixante-dix « citoyens-députés » qui sont désignés par le conseil municipal et répartis en comités chargés de contrôler et de seconder les conseillers *spécialistes*, si je puis m'exprimer ainsi [1].

(1) Il existe à Nice quelque chose d'analogue.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout; dans chaque quartier, auprès de chaque école, se trouve un comité formé de dix, vingt, trente personnes ayant à sa tête le conseiller municipal du quartier; il en est de même pour les bureaux de bienfaisance; plus de dix mille personnes, affirme M. Baxter, prennent part ainsi à la gestion des intérêts municipaux. C'est le point caractéristique de cette intéressante organisation.

« Dans ce contact de chaque jour, dit le professeur Gneist, dans le commun désir de bien gérer la chose publique, les passions politiques s'émoussent peu à peu, et l'amour de la communauté l'emporte à la longue sur les animosités de parti. » Si ce n'était bien beau pour être vrai, on souhaiterait voir appliquer ailleurs cet heureux système.

La dette de la ville ne dépasse pas *vingt millions !* Elle a constamment diminué depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis que l'État a laissé à la ville la direction de ses finances. Les excédents sont employés à créer diverses caisses de prévoyance, d'épargne, des sociétés de secours mutuels, tout cela sous la surveillance de nombreux élus du suffrage restreint. On a également fondé une société d'assurance contre l'incendie, à laquelle les propriétaires sont tenus de s'abonner : la valeur des propriétés déclarées s'élève au chiffre de deux billions cinq cents millions. Voilà ce que vaut Berlin.

Enfin je terminerai ce résumé en rappelant que la police, qui est fort bien faite, relève de l'État, bien que payée par la ville; seule la surveillance de la voirie et des marchés dépend du conseil municipal.

Après avoir copieusement admiré les splendeurs de la grande cité berlinoise, M. Baxter fait un triste retour sur lui-même et compare cette régularité, cette adaptation parfaite des moyens au but, cette sage économie, à l'incurie, au désordre, au gaspillage qui sont le propre, dit-il, et l'apanage exclusif des municipalités américaines. Évidemment, pour parler ainsi, M. Baxter n'avait pas visité *toute* l'Europe.

E. RODOCANACHI.

Digitized by Google

3. — Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge avec textes inédits, par M. Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France, professeur à l'École des sciences politiques; Paris, Larose et Forcel, 1890. — 1 vol. in-8°.

Le nouvel ouvrage que vient de publier notre ancien président est de ceux que leur caractère et leur nature suffiraient à recommander puissamment à quiconque s'intéresse à l'histoire du droit et de son enseignement, si le nom de leur auteur n'était déjà pour eux la meilleure et le plus sûre garantie de succès. Il est, à tous égards, digne de ses aînés, et nous ne doutons pas qu'il ne fournisse en peu de temps la même carrière brillante que ses devanciers.

Le livre de M. Flach, dont nous nous proposons de présenter ici une analyse rapide, se compose de trois études distinctes sur l'histoire du droit romain au moyen âge, études dont les deux premières sont suivies d'une certaine quantité de textes publiés en *Appendice*, et des plus précieux pour les recherches nouvelles qu'il ne manquera pas de provoquer.

L'étude par laquelle il s'ouvre, et qui porte pour titre *Les théories historiques depuis Savigny*, est de beaucoup la plus importante, aussi bien par son étendue (pp. 3-183), que par l'intérêt qui s'attache au sujet traité. L'auteur y discute d'une façon approfondie la question célèbre de savoir s'il a existé au moyen âge, avant Irnérius, une véritable science du droit romain, si, en d'autres termes, du VIe au XIe siècle, cette science n'aurait pas été presque totalement désertée par suite des invasions barbares, et n'aurait pas repris un nouvel essor sous l'heureuse influence des glossateurs de l'École de Bologne. Nul n'ignore combien, en ce délicat et difficile problème, les savants d'outre-Rhin et d'Italie tendent à s'écarter, de nos jours, des conclusions de M. de Savigny.

Pour l'éminent auteur de l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, c'est à l'École de Bologne que reviendrait l'honneur d'avoir provoqué une première renaissance des études de droit romain. Depuis lors, les résultats de ses magnifiques travaux avaient été fortement contestés; les idées évolutionnistes, qui ont le triste privilège de se faufiler partout, avaient amené une réaction contre sa théorie, et leur dangereuse

Digitized by Google

inspiration avait engendré un nouveau système tout contraire, se prononçant très nettement en faveur de la non interruption des études juridiques. Notre savant président n'hésite pas à attaquer résolument cette dernière doctrine [1] et il se propose d'en montrer l'inanité. Pour atteindre ce but, il ne redoute pas de pénétrer dans de minutieux détails et de passer en revue, les uns après les autres, tous les ouvrages plus ou moins juridiques attribués par M. Fitting, un des plus redoutables adversaires de M. de Savigny, à la période litigieuse, et attestant, à ses yeux, la continuité de la science.

M. Flach commence par écarter, sans trop de difficulté, un premier groupe d'ouvrages publiés en grande partie par M. Fitting lui-même [2], dont les principaux sont des traités sur les actions ou des commentaires sur les Institutes de Justinien, et qui doivent, en effet, être attribués soit au VIe siècle, soit au XIIe, ou tout au plus à la fin du XIe. Ainsi qu'il le montre excellemment, il n'existe entre eux aucun trait d'union : les textes de l'antiquité ont été ici l'objet d'une transmission purement matérielle, impuissante à démontrer par elle-même, à quelque point de vue que ce puisse être, la persistance d'une science juridique.

(1) Elle est notamment développée par M. Hermann Fitting, dans sa monographie intitulée : *Die Anfänge der Rechtsschule zu Bologna*, 1888, et traduite en français par M. Paul Leseur sous le titre : *Les Commencements de l'École de Droit de Bologne*, Paris, 1888, in-8°. — Voyez aussi l'excellent résumé de cette doctrine de l'École historique allemande moderne présenté par M. Alphonse Rivier, sous le titre *La science du droit dans la première partie du moyen âge d'après des recherches récentes*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. I, Paris, 1877, pp. 1-47. — Voy. encore, sur la question, indépendamment de M. de Savigny, (*Dr. rom. au moyen âge*, t. II, chap. XIII, XIV et XV), MM. E. Caillemer, *Le Droit civil dans les provinces anglo-normandes au* XIIe *siècle*, Caen, 1883, (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*); — Giovanni Tamassia, *Bologna e le scuole imperiali di Diritto*, dans l'*Archivio giuridico*, vol. XL, fascic. 3 e 4, Pisa, 1888, pp. 241-285, et mon résumé de cette étude dans la *Revue générale du droit*, 1889, pp. 237 et suiv.; le même, *Le origini dello studio bolognese e la critica del Professore F. Schupfer*, *eod.*, pp. 401-408 ; — Max Conrat (Cohn), *Geschichte der Quellen und Literatur des Römischen Rechts im früheren Mittelalter*, Leipzig, 1889, Bd. I, Abth. 1 et 2 (seules parues). — Voy. enfin les nouveaux textes cités par MM. Fitting et Max Conrat, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. X, 1889, 1, (*German. Abth.*), p. 230 ; 2, (*Roman. Abth.*), p. 141, et comp. M. Adolphe Tardif, *Histoire des sources du droit français. Origines romaines*, Paris, 1890, in-8°, pp. 124 et suiv.

(2) Dans ses *Juristische Schriften des früheren Mittelalters*, Halle, 1876.

Digitized by Google

Toutefois, à côté de ces ouvrages, il convient de ne pas perdre de vue tout un ensemble de gloses et de scolies, de compilations ou de sommes contenues dans des manuscrits qui, s'échelonnant précisément du VIe au XIe siècle, semblent bien attester l'existence, à cette époque, d'une certaine activité scientifique. M. Flach se livre, à leur égard, à une analyse rigoureuse, dans les détails de laquelle nous ne pouvons naturellement le suivre. Qu'il nous suffise de dire que l'examen critique des manuscrits et l'étude des textes sont faits avec une conscience, une érudition, une patience et une sagacité qui ne sont certes pas pour nous surprendre, mais qui témoignent d'une profondeur et d'une pénétration de vue peu communes; et bornons-nous à ajouter que, parmi les manuscrits, les uns, reproduisant des textes antérieurs à l'écriture et remontant au VIe siècle, sont écartés comme n'appartenant pas à l'époque sur laquelle porte le débat, tandis que d'autres, pour la plupart des gloses de grammairiens et non de jurisconsultes, ou de simples définitions pratiques et non des théories scientifiques, reproduisent bien, il est vrai, des textes contemporains de l'écriture, mais dont la pauvreté juridique est telle, qu'ils tendent plutôt à prouver l'interruption de la culture du droit qu'à en démontrer la continuation ; au demeurant, il suffit de se reporter aux documents publiés en appendice (pp. 127-183), pour avoir la plus triste idée des études juridiques du temps. — Ce n'est pas à dire, toutefois, que certains textes n'arrêtent pas M. Flach. De ce nombre est notamment une glose assez importante du *Bréviaire d'Alaric*, reproduite dans un manuscrit qu'il attribue à l'année 833. Il en conclut qu'au IXe siècle, il y a eu, sous l'impulsion de Charlemagne, un réveil passager des études de droit comme des autres études. — Quant aux autres textes, tels que le *Tripertita*, les collections attribuées à Yves de Chartres, l'*Expositio ad librum Papiensem*, ils manifestent, sans aucun doute, un progrès considérable ; seulement, tous appartiennent au XIe siècle, et ils précèdent de si peu l'École Bolonaise, que l'on n'y saurait voir tout au plus que l'œuvre de la renaissance.

Enfin, M. Flach termine cette première étude en montrant, par la citation de certains documents étrangers à la littérature juridique, que, du VIe au XIe siècle, le droit ne fut enseigné en France que comme une simple dépendance des arts libéraux ; — que le *Brachylo-*

Digitized by Google

gus juris, attribué d'abord par M. Fitting à l'École de Rome et aujourd'hui, par le même auteur, à une prétendue École d'Orléans, n'a pas, en réalité, été composé en France ; — en dernier lieu, que l'étude du droit, qui s'était mieux maintenue en Italie, grâce aux Écoles de Rome, de Ravenne et de Bologne, n'y a guère eu, jusqu'au XIe siècle, qu'un caractère pratique, et qu'elle n'est seulement redevenue scientifique qu'à Bologne, grâce au génie d'Irnérius.

Cette première étude, on le voit, apporte un appui des plus sérieux à la théorie de M. de Savigny. Faut-il, maintenant, conclure de là, que, si elle ébranle très fortement la doctrine de M. Fitting, elle en ruine complètement les solutions ? Nous ne le pensons pas. C'est qu'en effet, M. Flach, tout en prouvant qu'elle repose sur une base insuffisante, ne nous paraît pas être parvenu à démontrer qu'elle soit fausse de tout point. Peut-être même est-il permis de croire qu'il est allé bien loin, en affirmant que, de Justinien à Irnérius, les études de droit romain ont subi une éclipse totale. La vérité ne serait-elle pas plutôt que, pendant le long intervalle qui sépare la chute de l'Empire de la fondation de l'École de Bologne, l'interruption n'a été que partielle, et que, durant ces cinq siècles, le droit romain n'est pas tombé dans un oubli scientifique aussi complet qu'il le croit ? Nous ne pouvons insister davantage sur ce point, et nous nous contentons de renvoyer au livre récent du savant professeur d'Amsterdam, M. Max Conrat (Voy. *supra* pp. 241 note 1, *sub fine*), dans lequel le lecteur trouvera tout un arsenal de preuves, dont plusieurs nous paraissent bien difficiles à détruire.

La seconde étude de M. Flach, à laquelle nous nous empressons d'arriver, est beaucoup plus spéciale que la première. Elle porte sur *Les manuscrits parisiens des Exceptiones Petri* (pp. 185-287). Il s'agit ici d'un livre de droit romain du moyen âge fort énigmatique, et bien connu sous le nom de *Petrus*. Depuis Savigny, et sur la foi de certains passages, qui ne reproduisent pas d'ailleurs tous les manuscrits, il était généralement admis que cet ouvrage avait été composé à une date douteuse, que l'incertitude de nos données laissait flotter entre le Xe et le XIIe siècle, sur le territoire de la ville de Valence, en Dauphiné. Une objection des plus graves s'élève toutefois contre cette manière de voir : que si, en effet, le *Petrus* a réellement Valence pour origine, et si la date de sa naissance doit être fixée au cours de la période indi-

Digitized by Google

quée, il devient extrêmement difficile de comprendre qu'il ne s'y rencontre aucune trace du *Bréviaire d'Alaric*, ni du *Code Théodosien*, ni même du droit local du Dauphiné, tel que nous le révèlent les chartes delphinales. Comment se fait-il, surtout, qu'à la place de ces éléments, si naturels que leur absence devient une énigme, on y trouve, au contraire, un droit absolument conforme au droit de Justinien, encore inconnu, ou tout au moins peu connu en France à l'époque dont nous parlons ? — D'un autre côté, le texte lui-même n'est pas sans présenter les divergences les plus singulières. M. Flach nous montre à merveille, qu'à vrai dire il est aujourd'hui représenté par deux séries de manuscrits, dont la première fournit un texte divisé en quatre livres et 258 chapitres, tandis que la seconde ne donne plus qu'un texte réduit à 136 chapitres, non divisé en quatre livres, et dans lequel, pour employer les termes de l'auteur, « règne un véritable chaos. » En 1886, M. Ficker a tenté d'expliquer cette circonstance embarrassante au moyen d'un système ingénieux, mais fort hypothétique, et, dans tous les cas, très compliqué, que M. Fitting n'en a pas moins cru devoir adopter, en l'enrichissant même d'une hypothèse nouvelle. Quant à M. Flach, il se refuse, avec raison, selon nous, à l'admettre *a priori*, et, afin d'élucider le problème, il nous présente une étude très détaillée et vraiment magistrale de deux manuscrits du *Petrus* conservés à la Bibliothèque nationale ; l'un, du XIIe siècle et appartenant à la deuxième série, fut volé sous Louis-Philippe, morcelé et altéré par le voleur, et, après avoir successivement passé dans la collection Barrois et dans la bibliothèque du lord Asburnham, il est enfin rentré en France en 1888, grâce à la diplomatique intervention de M. Léopold Delisle. Quant à l'autre, qui, comme le précédent, est du XIIe siècle, mais qui, à sa différence, appartient à la première serie, son étude permet à M. Flach de nous donner les renseignements les plus curieux et les plus précis sur le mode de formation du *Petrus*.

Sans tirer encore de conclusions définitives de l'examen attentif auquel il a procédé, M. Flach semble cependant incliner à attribuer au *Petrus* une origine lombarde, et à en fixer la rédaction à la fin du XIe siècle. — N'omettons pas de signaler, au nombre des Appendices annexés à cette seconde étude, un tableau fort intéressant et très instructif des *Sources du Petrus*.

Digitized by Google

Enfin, la troisième étude, que nous nous contenterons de mentionner, à raison de sa brièveté même (pp. 287-328), est consacrée à la description et à l'analyse d'un manuscrit de Cambridge, qui contient l'*Epitome exactis*, des mélanges de droit civil et canonique, des définitions, les *Distinctiones Hugonis*, les *Exceptiones Petri* et des *Excerpta*, c'est-à-dire une partie notable du *Petrus* dont nous venons de nous occuper, et se termine par des mélanges de procédure civile.

Tel est, brièvement résumé, l'ensemble de l'œuvre de M. Flach. Un pareil livre contient son éloge en lui-même et n'a que faire de louanges aussi modestes que le seraient les nôtres. Bornons-nous donc à déclarer hautement que, par sa clarté, sa dialectique fine et serrée, son érudition profonde, de bon aloi et de bon sens, ses remarquables qualités d'exposition et de style, il fait le plus grand honneur à la science française et que, en tous points, il est digne du savant qui l'a écrit.

P. LOUIS-LUCAS.
Professeur Agrégé à la Faculté de droit de Dijon,
membre correspondant de la Société des Études historiques.

---

4. — Edmond Schérer par Octave Gréard, de l'Académie française (1).

Parler de l'ouvrage de M. Gréard sur Edmond Schérer, après tant de plumes autorisées, peut sembler au moins téméraire. Mais j'avoue que je m'y sens porté par la nouveauté du sujet autant que par l'originale beauté du livre. Tous les jours, il est vrai, nous voyons nombre d'hommes qui proclament hautement le néant des croyances qu'ils affirmaient la veille; ceux-là nous intéressent peu, encore qu'ils aspirent à faire des prosélytes. Mais ce qui est beaucoup plus rare, aujourd'hui surtout, c'est de rencontrer un homme religieux, un penseur sincèrement convaincu, qui lutte pendant vingt ans contre les suggestions de sa raison, jusqu'à ce que celle-ci s'impose et emporte avec elle des convictions retrouvées, pour sombrer enfin sans retour, dans un état d'esprit qui n'est même plus le doute d'un Montaigne, encore moins d'un Pascal.

(1) Paris, Hachette et Cie, éditeurs, 1890.

Digitized by Google

Dans cette évolution réfléchie, qui est « le fruit mûri du raisonnement et non l'explosion soudaine de la passion », SCHÉRER nous fait penser à un malade qui sait le mal qui le ronge, qui le tue; il en suit avec tristesse les implacables progrès; il les constate avec effroi, et se défend énergiquement contre ses atteintes; puis enfin, à bout de luttes, vaincu, il succombe, en annonçant d'avance à ses amis l'heure de sa défaite.

De tous ces combats intérieurs d'une âme pour triompher d'un ennemi qui veut être écouté, M. GRÉARD a fait un drame d'un intérêt puissant par l'art infini de l'exposition autant que par la chaleur contenue d'un style tout à la fois précis, nerveux, éloquent. On s'y attache comme si l'on ignorait quel en sera le dénouement. On souffre de voir une vertu si haute, un cœur si ferme et si droit, renoncer pour toujours à des croyances qui lui rappelaient tant de souvenirs de paix et d'honneur, et leur préférer ces tourments de l'incrédulité qu'il décrivait naguère en termes saisissants, après avoir lu Obermann : « Oh! que ce livre est triste, disait-il en le fermant, triste comme la mort! Cet ennui sourd, constant, rongeur, cette atonie morale, cette existence sans désir et sans espoir, cet immense et opiniâtre découragement, ces reprises d'un moment suivies d'une rechute plus profonde, quelle inexprimable misère que celle-là, et qu'on doit se réjouir d'en être sorti! »

Cette existence sans désir et sans espoir sera l'éternel châtiment de ceux qui, comme SCHÉRER, voudront expliquer par la science des vérités d'un autre ordre. « C'est que croyance et raisonnement ont leur évidence particulière et en vertu de cette évidence, deviennent, à des titres différents mais égaux, la possession particulière du penseur religieux. » N'est-ce pas aussi la pensée de Pascal qui doute, mais qui croit en doutant, lorsqu'il dit avec un sens profond : « Le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas? »

Mais plus affirmatif encore, plus peut-être que Pascal ne l'a jamais été, il faut entendre SCHÉRER, lorsque, à la veille de se consacrer au service de Dieu, il s'écrie, dans la ferveur d'une foi enthousiaste : « Loin de moi toute science, toute poésie, toute pensée, toute spéculation qui s'éloigne de la parole divine! Je veux être petit enfant; je veux amener toutes mes pensées captives sous l'autorité de la Bible et

Digitized by Google

de la Croix; je veux être de ceux dont il est dit: « Bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru; je ne veux connaître que Christ et Christ crucifié! »

Si le protestantisme, dont l'âme de SCHÉRER a connu toutes les crises, s'en était tenu à cette croyance, la réforme aurait peut-être produit quelque chose comme le Schisme grec, mais la séparation n'eût jamais été aussi profonde, et Bossuet n'aurait pas eu à écrire l'histoire des Variations qui met à nu, avec une logique impitoyable, le mal qui travaille le culte réformé, je veux dire, l'absence de cette unité de doctrine qui constitue la force et la durée de toute institution. C'est que, tout en affirmant l'origine divine des vérités évangéliques, le protestantisme les soumet à la rigueur d'un raisonnement scientifique; il lâche la bride au libre examen; bien plus, il le greffe sur ce tronc robuste, aujourd'hui dix-neuf fois séculaire, qui plonge ses racines dans un sol fécondé par le sang d'un million de martyrs. C'était s'engager dans une impasse, et Edmond SCHÉRER n'y a pas échappé.

C'est alors que nous le voyons faire le sacrifice de ses plus chères amitiés, et descendre lentement les degrés de ce piédestal où sa foi l'avait placé, pour marcher dans cette voie douloureuse qui aboutira fatalement au néant de toutes ses croyances, fin inévitable que Luther lui-même n'avait pas prévue et encore moins voulue. Car on sait qu'il n'en voulait pas au fond de la doctrine catholique, mais seulement aux abus dont il était témoin et que, bien avant lui, saint Bernard avait déplorés et flétris.

Aujourd'hui, les hommes les plus convaincus et les mieux placés pour signaler à l'attention de tons l'ennemi qui menace d'une ruine prochaine le parti protestant, s'aperçoivent que leur Eglise repose sur des bases précaires; « *Qu'elle est dévorée au dedans d'elle-même par le même esprit de doute qu'elle doit combattre dans le monde.* » Qui dit cela, qui pousse ce cri d'alarme? C'est le Reischsbote, organe des pasteurs allemands, et il ajoute: « Une grande partie de la science théologique assume, en présence des faits évangéliques sur lesquels repose l'Eglise, une attitude de négation ou de scepticisme aussi formels que les doctrines naturalistes qu'elle devrait combattre »

M. GRÉARD, qui ne nous cache rien des sentiments d'Edmond SCHÉRER, à tous les moments de sa vie intérieure, qui sait si bien le faire plaindre,

Digitized by Google

en le faisant admirer, nous le montre portant sur le protestantisme un jugement qui peut paraître sévère, mais qui est prophétique, tant il se rapproche des appréhensions de l'organe allemand. Qu'on en juge :

« Le protestantisme, dit SCHÉRER, ne peut rester le système bâtard qu'il est ; il faut qu'il marche ou qu'il recule. Cette génération sent qu'elle n'est point dans le vrai ; elle a besoin de liquider ses croyances ; elle aspire à une vie à la fois plus intelligente et plus religieuse. »

Voilà donc à quels aveux devait aboutir le culte réformé, « *ce système bâtard qui ne peut rester ce qu'il est.* Il faut, dit encore SCHÉRER, qu'il marche ou qu'il recule. » Mais n'a-t-il pas déjà trop marché ? et cette évolution doit-elle se faire en avant, quand les hommes les plus autorisés du parti protestant, ceux qui voient de près le mal incurable qui le ronge, rêvent un retour à la foi des premiers chrétiens et une Église semblable à la primitive Église ? Sans doute il a dû leur en coûter de reconnaître que le protestantisme ne peut se sauver que par le rétablissement de la hiérarchie catholique avec un pouvoir suprême, gardien vigilant de la vérité évangélique ; mais ils sentent que le salut de leur Église n'est qu'à ce prix, et je crois que SCHÉRER lui-même ne l'aurait pas cherché ailleurs, car si nous le voyons arrivant par degré, malgré lui et par le seul entraînement de sa pensée, à une sorte d'incrédulité, nous le trouvons toujours plein de respect pour ceux qui restent attachés à leurs croyances. Il n'était point de ceux, nous dit M. GRÉARD, qui décident que la foi n'est plus de ce monde, parce que la foi les a abandonnés. « La foi, écrivait SCHÉRER, est comme la poésie, elle trouve toujours où enfoncer des racines ; elles renaît de ses cendres ; elle vivra aussi longtemps que l'âme humaine. » N'est-ce pas lui encore qui pensait avec Lacordaire « que celui qui fait bon marché des sentiments d'un homme, d'un homme sincère, celui-là est un philistin, la seule race d'hommes qui ait été maudite par Jésus-Christ ? » Et on sait « qu'à côté de lui, sa femme avait conservé sa foi intacte ; son foyer était resté un foyer chrétien. »

Grand et noble exemple d'une tolérance qu'on ne trouve que chez les hommes qui savent ce qu'il leur en a coûté pour se détacher de leurs croyances ! Pourquoi faut-il qu'avec des qualités si belles et si rares, Edmond SCHÉRER ait reçu le don funeste d'une raison trop curieuse et même indiscrète qui l'entraîne bien loin des sereines ré-

Digitized by Google

gions de la foi qu'il avait si longtemps habitées ! C'était le temps où il s'écriait avec une conviction profonde : « Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru ! »

Bien souvent sans doute il dut amèrement le regretter, et le lecteur lui-même, en prenant congé de cette âme dont son historien a fait une si fidèle et si pénétrante analyse, le lecteur n'est-il pas saisi d'une inexprimable tristesse en voyant quelle fin était réservée à tant de patientes et laborieuses spéculations ? Combien est plus consolante l'évolution tout opposée d'un saint Augustin qui, de chute en chute, se relève toujours avec une nouvelle énergie, et parvient enfin à ces radieux sommets que les feux de l'amour divin éclairent d'une lumière qui n'aura ni éclipse ni ombre !

Avec Edmond Schérer, nous les quittons pour descendre dans la nuit du doute, et bientôt dans la nuit plus ténébreuse encore du néant, terme fatal qui fait peur, parce que l'âme a horreur du vide et qu'elle a un besoin insatiable d'espérer. Mais tout en s'y arrêtant, Schérer ne s'était pas complètement détaché « de l'idéal qu'il avait si étroitement embrassé, et sous l'homme de raisonnement à outrance, on retrouvait le mystique, l'homme de sentiment en qui l'étude et la réflexion n'ont jamais desséché les sources fraîches. » Aussi, dans ces moments où nous le voyons se reprendre à ses sympathies pour un passé auquel il ne peut échapper, se demande-t-on si sa croyance d'autrefois « au Crucifié » ne règne pas encore au fond de son cœur, et s'il ne donnerait pas volontiers la jouissance de sa triste conquête « pour l'une de ces douces fleurs de piété et de poésie qui embaument encore le sentier des humbles. »

D'ailleurs, n'a-t-il pas dit lui-même : « Nul ne secoue jamais complètement sa nature, son éducation, son histoire.... Ce n'est pas en vain qu'on a entrevu, ne fût-ce qu'un instant, un idéal de pureté, de résignation, de dévouement : si tout cela était vain, quelles seraient alors les réalités de la vie ? »

Ce sont ces regrets, ces retours, je dirais presque ces remords, qui font le grand intérêt de ce drame intérieur dont le dénouement restera pour beaucoup encore indécis. Il me semble que sans faire tort à la mémoire de Schérer, on peut affirmer qu'il fut du petit nombre de

Digitized by Google

ces âmes d'élite qui doivent se redire avec Voltaire s'adressant à Dieu, ces beaux vers du poème de la Loi naturelle :

« Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi ;
« Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi. »

EM. GOSSOT.

---

8. — Bulletin de l'Institut national genevois et Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. — Années 1887 et 1888.

MESSIEURS,

Le Tome XXIXe du *Bulletin de l'Institut national genevois*, dont j'ai à vous entretenir, ne le cède pas en intérêt à ses devanciers. Il nous fait connaître les principaux travaux de la Société, pendant les années 1887 et 1888, dans les cinq sections : Sciences, Lettres, Histoire, Morale et Industrie.

Il est fort attachant ce récit d'un procès criminel à Genève en 1850, où l'avocat de l'accusé, qui n'est autre que M. Jules Vuy, l'un des membres les plus distingués de l'Institut, a montré une ténacité à toute épreuve pour arriver à la vérité *vraie*, c'est-à-dire à la vérité qui s'impose, et arrache au jury un verdict d'acquittement, malgré toutes les habiletés d'un réquisitoire artistement élaboré. Il y était presque parvenu ; je dis *presque*, car il ne s'en fallait que d'une heure ou deux pour que l'alibi fût prouvé. Malheureusemeut, la tenue de l'accusé, non encore moralisé par son avocat, avait, le premier jour, indisposé les jurés ; il y eut condamnation capitale, et même exécution. Mais, dans l'intervalle, par une sorte de reconnaissance pour le bien moral que lui avait fait son avocat, pendant ces longs débats et après la sentence, le condamné fit des aveux complets et mourut courageusement, ne laissant planer sur aucune conscience ce trouble cruel, qui accompagne toujours le doute. — Ajoutons que c'est M. Jules Vuy lui-même qui raconte cette histoire, où il joue un rôle si important, et qu'il le fait avec un tact parfait, montrant ainsi les multiples devoirs de l'avocat consciencieux.

La *loi de bannissement sous le gouvernement de l'ancienne république*

Digitized by Google

de Genève, de 1535 à 1798, est ensuite longuement étudiée, au triple point de vue du droit, de la politique et de l'histoire ; puis, vient le récit de l'émeute qui éclata dans Genève à propos du *Sonderbund*, en octobre 1846, par un témoin oculaire. Cette lecture mérite de nous intéresser d'autant plus qu'elle fut faite devant plusieurs autres témoins des mêmes événements, et qu'elle a été reconnue par eux comme parfaitement exacte de tout point et recommandée à l'attention des lecteurs soucieux de la vérité.

Je passe à dessein les travaux de la section des Sciences, ne pouvant vous en parler avec compétence, et j'arrive à l'*histoire de l'Occupation française pendant l'année 1798*, d'après les *Recès*, ou le Recueil des Archives du gouvernement de la République helvétique. Ce recueil comprend toutes les pièces officielles, du commencement de mai 1798 à la fin de septembre suivant. Un autre volume lui fait suite, lequel contient tous les documents complémentaires et explicatifs jusqu'à l'Acte de Médiation, ou la fin de la transformation de la République helvétique. — Ce long travail se recommande aux chercheurs et aux historiens de l'avenir.

Le volume que l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie* nous a envoyé, le Tome II de la quatrième série, contient, outre les rapports sur plusieurs concours, une notice biographique sur Jean-Pierre Veyrat, poète et romancier savoisien du commencement de ce siècle; une courte étude sur Jean de Tournes et le sieur de la Popellinière; un discours sur la correspondance, récemment publiée, de Xavier de Maistre; enfin, un consciencieux travail sur les Hospitaliers et la Commanderie de St-Antoine de Chambéry.

Les deux concours de poésie, institués en 1887 et en 1888 par l'Académie de la Savoie, ont donné de très heureux résultats; et l'on trouve même du plaisir à lire les extraits, non seulement des pièces couronnées, mais encore de quelques autres, restées en arrière à cause de certains défauts dans la versification ou dans la langue, ou bien encore par suite du manque de maturité chez leurs auteurs.

Le concours d'histoire d'archéologie de 1887 ne fut pas moins favorisé. M. le Marquis Albert Costa de Beauregard y prit part avec son *Histoire du roi Charles-Albert*, prince d'une franchise plus que douteuse, que les nations voisines laissèrent gouverner, mais non régner,

Digitized by Google

et qui ne sut racheter ses fautes politiques que par la bravoure héréditaire dans la maison de Savoie. Les belles pages consacrées à la retraite sur Milan, lues au congrès de Rumilly, le prouvent surabondamment, sans qu'il faille citer sa belle conduite à la bataille de Novarre, ayant à ses côtés son fils et successeur Victor-Emmanuel II.

On ne possédait sur Jean-Pierre Veyras que des documents inédits; quand M. Léon Ménabréa en 1846, Jules Philippe en 1849, Sainte-Beuve en 1865 et M. A. Weiss, professeur à Vienne en Autriche, en 1884, mirent dans un certain jour l'originale figure de ce poète, le plus grand de la Savoie, et que, de son vivant même, on qualifiait déjà de *Lamartine Savoisien*. On ne saurait peindre une existence plus malheureuse; mais faut-il s'en plaindre beaucoup, nous qui, à distance, connaissons de lui nombre de beaux vers, inspirés par le malheur, grâce aux *Mémoires de l'Académie de Chambéry?*

Plus loin, M. d'Arcollières, président de cette Société académique, révèle les procédés employés par Jean II de Tournes et par le sieur de la Popellinière, pour composer l'histoire de la guerre que notre Henri IV fit à Charles Emmanuel Ier, et qui se termina par l'échange de la Bresse et du Bugey contre le marquisat de Saluces.

J'ai hâte d'arriver à l'allocution de M. le vice-président Arminjon, qui reproduit le discours posthume du Dr Dénarié sur la *Correspondance de Xavier Maistre*. Les lettres de l'auteur du *Lépreux de la Cité d'Aoste*, dont le discours contient quelques extraits, sont un chef-d'œuvre de grâce et d'esprit, et seront toujours recherchées comme un fin régal par les plus délicats.

En faisant, d'après les Archives du Rhône et les ouvrages que possède la biblothèque de Chambéry, une histoire détaillée et complète des *Hospitaliers et de la Commanderie de Saint-Antoine de Chambéry*, M. Perrin a montré, avec pièces justificatives à l'appui, les éminents services rendus autrefois par ces pieuses institutions, et il a enrichi de documents précieux l'histoire, déjà si intéressante, de sa pittoresque patrie.

Vous le voyez, Messieurs, il y a pour nous agrément et profit à compter parmi nos correspondants des compagnies aussi laborieuses, et aussi bien informées que l'*Institut national Genevois* et l'*Académie de la Savoie*.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

6. — Opuscules offerts à la Société par M. Eugène Louis.

Je suis chargé de vous présenter un rapport sur l'envoi fait à la *Société des Études historiques* par M. Eugène Louis, bibliothécaire de la ville de la Roche-sur-Yon.

Cet envoi consiste en quatre opuscules ou notices.

C'est d'abord une note bibliographique sur la bibliothèque de Pierre Nivelle, rédigée par Eugène Fillon, archéologue vendéen et suivie d'annotations dont l'auteur paraît être M. Eugène Louis.

Pierre Nivelle fut évêque de Luçon vers le milieu du XVIIe siècle et a laissé, nous dit-on, une mémoire des plus vénérées dans ce pays ! Sa bibliothèque contenait, à côté de nombreux ouvrages théologiques, les œuvres de la plupart des grands écrivains, non seulement de la Grèce et de Rome, mais de France, d'Espagne et d'Italie. La notice cite plus particulièrement ceux qui se trouvaient dans la chambre et dans le cabinet du prélat. On y remarque, mêlés à beaucoup d'ouvrages religieux, notamment les libertés de l'Église Gallicane de Pithou, les œuvres de Virgile et de Plutarque, la divine Comédie du Dante, en italien, un fort bel exemplaire italien de la Vie des Peintres par Vasari et d'autres ouvrages artistiques ou littéraires.

L'annotateur insiste sur un traité qui était intitulé : *Privilegia Ecclesiæ Lucionensis recensita et in unum collata*, d'un intérêt local tout particulier pour lui et ses lecteurs habituels, et fait observer qu'en tête de cet ouvrage se trouve un monitoire du prélat, daté du 6 octobre 1646, ordonnant la recherche et le dépôt au secrétariat de l'évêché de toutes les pièces ayant trait à ces privilèges, en quelque lieu qu'elles se trouvent.

Ce volume avait été imprimé par Sébastien Cramoisy, parent du prélat, et les notes nous apprennent que ce Sébastien Cramoisy, nommé imprimeur du roi, et d'ailleurs un des plus importants libraires de Paris, fut le premier auquel on donna la direction de l'imprimerie royale établie au Louvre en 1640. Elles ajoutent des renseignements intéressants sur un autre imprimeur très renommé, Sébastien Nivelle dont le précédent avait épousé la fille.

Il paraît que ce Sébastien Nivelle avait été un zélé ligueur et que, capitaine de son quartier, il avait, le 9 septembre 1590, contribué à

Digitized by Google

repousser un assaut tenté par les troupes d'Henri IV, du côté de la porte Saint-Jacques.

Le second opuscule intitulé : « Divagations bibliographiques » a pour but de rectifier une erreur qui se serait glissée dans l'*Iconographie Bretonne,* ouvrage de M. le Marquis de Granges de Surgères, au sujet du député Manuel, qui, sous la Restauration eut son heure de célébrité. L'Iconographie Bretonne le faisait figurer parmi les députés du Finistère. M. Louis démontre, par diverses citations empruntées au Moniteur Universel de 1818, que Manuel, après avoir été élu député par deux départements, le Finistère et la Vendée, avait, contrairement à ce que croyait l'auteur de l'Iconographie Bretonne, opté pour le département de la Vendée.

Vient ensuite une brochure où, à propos de deux autographes de l'abbé Prévost, l'auteur M. Louis, nous entretient des vicissitudes de deux libraires de Paris, les frères Glady. Ceux-ci firent paraître une édition de Manon Lescaut, illustrée par Flameng et précédée d'une préface d'Alexandre Dumas fils, et voulurent, quelque temps après, par un singulier contraste, éditer une Imitation de Jésus-Christ, avec illustrations de J.-P. Laurens ; l'ouvrage devait être précédé d'une préface de L. Veuillot ; mais les illustrations ne lui plurent pas et il arrêta la publication.

Puis, l'un des frères Glady eut le tort de composer un roman trop naturaliste, qui avait pour titre « Jouis » et qui le fit traduire et condamner en police correctionnelle. Les deux frères alors se réfugièrent en Angleterre où ils publièrent une édition de luxe de Daphnis et Chloé ; le dialogue était imprimé en caractères de couleurs, bleue pour le berger, rose pour la bergère ; ils firent paraître aussi à Londres une nouvelle édition de Manon Lescaut.

Après ce préambule, l'auteur nous cite deux autographes de l'abbé Prévost. La première lettre, en date du 30 juillet 1746, est adressée à M. de l'Estang ; elle nous apprend que l'abbé Prévost venait de fixer sa demeure « à 500 pas des Tuileries, sur une colline aimée de la « nature et favorisée des Dieux. » Il s'agit sans nul doute de Chaillot, et l'abbé Prévost ajoute « la vue est charmante, les jardins tels que « je les aime. »

Il s'y trouvait le plus heureux des hommes et terminait ainsi : « Cinq

Digitized by Google

« ou six amis, dont je me flatte que vous augmenterez le nombre, à « votre retour, y viennent quelquefois rire avec moi des folles agita- « tions du genre humain. »

La deuxième lettre est écrite d'Exiles à l'abbé Leblanc, à la date du 10 septembre 1735. L'auteur de Manon Lescaut, retiré à ce moment à l'abbaye de la Croix, où cependant il passait son temps en belle et bonne compagnie de l'un et l'autre sexe, s'y exprime ainsi : « Si je suis dans le chemin du ciel, je trouve la voiture fort douce. »

En post-scriptum il ajoute que le noviciat l'empêche de s'occuper de théâtre; sans cette raison, dit-il : « Je vous demanderais en finissant comment vous gouvernez Mlle Gaussin, mais cette curiosité conviendrait mal à un novice. »

Comme on le voit l'abbé Prévost ne prétendait pas à l'ascétisme.

Dans le cours de cette brochure, M. E. Louis rapporte une lettre de M. Fillon, l'archéologue dont nous avons déjà parlé, qui nous apprend que l'abbé Prévost avait séjourné un certain temps à l'abbaye de la Grenetière, près de Mouchamps (Vendée), où il avait été en exil. Elle nous apprend aussi que la Grenetière avait eu pour abbé Lazare Baïf lequel, érudit et poète, avait en outre été maître des requêtes, conseiller du roi et ambassadeur. Il avait eu d'une vénitienne un fils naturel : Jean Antoine de Baïf, qui, comme on le sait, fit partie de la Pleïade.

La brochure se termine par quelques détails sur l'abbaye de la Grenetière, dont il ne reste plus que quelques ruines. Fondée en 1130, elle était fortifiée et servait de défense et de protection aux habitants de la contrée. Les religieux avaient le droit d'y entretenir un capitaine. Pendant la guerre de cent ans (en 1372) elle résista aux efforts des anglais.

Enfin, sous forme de lettre portant le titre « Paul Baudry et son premier portrait d'après nature », M. Eug. Louis nous donne de fort intéressants détails sur les débuts de l'auteur des fresques de l'Opéra. Le père de Paul Baudry, paraît-il, était un obscur sabotier de la Roche-sur-Yon. Un jour de l'année 1840, il envoie son fils porter une paire de sabots au professeur de dessin du collège royal de la ville, M. Sartoris. Celui-ci terminait un tableau représentant l'Assomption de la Vierge. A la vue de cette toile, l'enfant (il avait alors 12 ans) s'arrête émerveillé et s'écrie : « Moi aussi je veux le faire, je ne veux pas d'autre

Digitized by Google

métier que celui-là. » Cette exclamation et l'expression vive et intelligente de l'enfant firent comprendre au vieux professeur qu'une vocation venait de se révéler; il alla aussitôt trouver le père Baudry et le décida, après quelques hésitations, à laisser son fils suivre sa voie. Le jeune Paul devint l'élève de M. Sartoris et, grâce aux instances de ce dernier, en 1844, la ville de la Roche-sur-Yon alloua au jeune artiste une pension qui lui permit de se rendre à Paris et d'y terminer ses études. Il entra bientôt à l'atelier de Drolling et vous savez comment, après avoir obtenu un second prix de Rome, il parcourut une carrière artistique des plus brillantes que la mort a trop tôt interrompue.

Mais arrivons à son premier portrait. Le père de Paul Baudry avait pour voisin un forgeron, le père Perrocheau, qui venait presque chaque jour causer familièrement avec le sabotier. Depuis longtemps le jeune Paul était frappé de la physionomie expressive et fortement caractérisée du forgeron et brûlait du désir de le crayonner. Un jour que, selon son habitude, le père Perrocheau était venu chez son voisin, Paul se poste près de lui comme s'il ne voulait pas perdre une seule de ses paroles et le fixe avec attention; puis tout à coup, saisissant un crayon, il trace son image sur un volet entr'ouvert, quelques coups de pinceaux achèvent le portrait. Tout cela est si lestement fait que le bonhomme ne s'en aperçoit pas; mais lorsque, la conversation finie, il se dispose à quitter le sabotier, ses regards se portent sur le volet et il reconnaît son visage. « La ressemblance, il est vrai, nous dit M. Louis, était saisissante. C'était bien lui Perrocheau, le forgeron! Impossible de s'y « méprendre: son gros nez bourgeonné, sa face rubiconde, et, comble « du scandale! Son énorme couvre-chef, dont la houppe flottait au « vent, tout était rendu avec une délicatesse de touche dénotant une « main déjà maîtresse d'elle-même. »

Mais loin d'être satisfait de cette ressemblance le vieux forgeron se mit en fureur et saisit un énorme bâton avec lequel il voulait corriger le polisson; c'est ainsi qu'il traitait le jeune artiste, mais celui-ci se déroba prudemment par la fuite à la colère de son modèle. Nous ne pouvons que remercier M. Eug. Louis de nous avoir fait connaître ces détails sur l'enfance et la jeunesse d'un grand artiste.

DUMONT.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

I. — Académie de Dijon, Mémoires 1888-89.

Louis BERTRAND.

Je ne m'occuperai dans ces Mémoires que de ce qui regarde notre Société, une très intéressante monographie de Louis Bertrand.

Louis, ou plutôt Aloysius Bertrand, comme il lui plaisait d'être appelé, en romantique sincère qu'il était, semble né pour le bonheur des bibliophiles. Ils se disputent ses œuvres, devenues rapidement très rares, et qui ne sauraient pourtant manquer dans une bibliothèque romantique bien entendue, mais ils se gardent bien de les lire. Il y a de l'enfouisseur dans le bibliophile. Quant au public, même lettré, l'auteur de *Gaspard de la Nuit* ne lui est guère connu que de nom. La postérité, l'impartiale postérité, a de ces caprices ; elle se venge des auteurs qui affectionnent trop la réclame en les oubliant aussitôt après leur mort, mais pour ceux qui n'en font pas, elle ne parle d'eux trop souvent ni de leur vivant, ni après.

Malheureusement pour lui, Louis Bertrand fut un de ces auteurs trop timorés pour qui le « bon à tirer » est un pas si terrible qu'ils ne savent comment l'affronter. « C'était, dit Sainte-Beuve, un grand et maigre jeune homme, au teint jaune et brun, à la physionomie narquoise et fine sans doute, peut-être un peu chafouine, au long rire silencieux. Il semblait timide ou plutôt sauvage. Il récita (on se trouvait dans le salon de Charles Nodier), sans trop se faire prier et d'une voix sautillante, quelques-unes de ses petites ballades en prose, dont

Digitized by Google

le couplet ou le verset exact simulent assez bien la cadence d'un rythme [1]. »

Telle était sa timidité et surtout sa défiance de soi-même qu'il mourut sans avoir vu imprimé l'ouvrage auquel il avait consacré toute sa vie, qu'il avait ciselé avec un soin opiniâtre, jusqu'à en rendre parfois la forme un peu précieuse, l'introuvable *Gaspard de la Nuit*. Et cependant il avait rencontré, à la différence de tant d'autres, cet oiseau rare pour un débutant, un éditeur.

Si toutefois l'auteur craignait et remettait sans cesse le jour redoutable de la publication de ses œuvres, l'éditeur ne montrait guère de hâte non plus à en risquer la production, et ce retard nous a valu les vers charmants que je veux vous redire, et qui sont un curieux spécimen du style de Louis BERTRAND :

« Quand le raisin est mûr, par un ciel clair et doux,
» Dès l'aube, à mi-coteau rit une foule étrange :
» C'est qu'alors dans la vigne, et non plus dans la grange,
» Maîtres et serviteurs, joyeux, s'assemblent tous.
» A votre huis, clos encor, je heurte. Dormez-vous ?
» Le matin vous éveille, éveillant sa voix d'ange.
» Mon compère, chacun en ce temps-ci vendange :
» Nous avons une vigne — Eh bien vendangeons-nous ?
» Mon livre est cette vigne, où, présent de l'automne,
» La grappe d'or attend pour couler dans la tonne,
» Que le pressoir noueux crie enfin avec bruit.
» J'invite mes voisins, convoqués sans trompettes,
» A s'armer promptement de paniers, de serpettes.
» Qu'ils tournent le feuillet ; sous le pampre est le fruit. »

Louis BERTRAND mourut à l'hôpital, en 1841, âgé seulement de trente-quatre ans, ignoré, presque abandonné. Sa vie s'était écoulée en grande partie à Dijon, sa ville natale, où il avait collaboré à certaines feuilles « sitôt mortes que nées » dit le poète, se mêlant parfois même de politique, mais comme il convenait à un esprit de sa sorte, discrètement, sans tapage et, par conséquent, sans succès. Dans un banquet où l'on ne porta pas moins de trente-et-un toasts, notre politicien

(1) Voir les deux pièces rapportées à la fin du rapport.

Digitized by Google

s'écriait, en un langage dont sa pudeur littéraire dut, plus tard, avoir cruellement à souffrir : « Citoyens, les soleils de juillet ne suffisent pas pour mûrir un peuple, et s'il ne s'émancipait par la raison en même temps que par le courage, il n'accomplirait qu'un fait sans constater un progrès ; un sublime apostolat est dévolu aux écrivains patriotes. A la moralisation du peuple par la Presse ! » Ces sorties du poète dans le monde extérieur fournissent à l'auteur de cette biographie, M. Henri CHABEUF, l'occasion de quelques excursions fort intéressantes dans la vieille cité dijonnaise, si fertile en monuments et en souvenirs, et le prétexte de quelques digressions curieuses sur la vie politique en province à cette époque, qui nous semble déjà si lointaine, c'est-à-dire au commencement de la Monarchie de Juillet.

Louis BERTRAND, auquel les biographies les plus consciencieuses consacrent à peine quelques lignes, est plus qu'un oublié, c'est un *dédaigné*. Et pourtant, si ses œuvres ne sont pas nombreuses, à cause même du soin qu'il apportait à les parachever, elles ont une réelle valeur et doivent prendre rang parmi les meilleures productions de cette époque de si grande activité littéraire.

Le travail de M. CHABEUF a, entre autres, ce mérite de permettre aux curieux des choses de la littérature de voir revivre cette intéressante figure et de réparer, en une certaine mesure, l'injustice de la postérité.

E. RODOCANACHI.

Mon bisaïeul.

Les vénérables personnages de la tapisserie gothique, remuée par le vent, se saluèrent l'un l'autre, et mon bisaïeul entra dans la chambre, — mon bisaïeul mort il y aura bientôt quatre-vingts ans !

Là, — c'est là, devant ce prie-Dieu, qu'il s'agenouilla, mon bisaïeul le conseiller, baisant de sa barbe ce jaune missel étalé à l'endroit de ce ruban.

Il murmura des oraisons tant que dura la nuit, sans décroiser un moment ses bras de son camail de soie violette, sans obliquer un regard vers moi, sa postérité, qui étais couché dans son lit, son poudreux lit à baldaquin.

Digitized by Google

Et je remarquais avec effroi que ses yeux étaient vides, bien qu'il parût lire, — que ses lèvres étaient immobiles, bien que je l'entendisse prier, — que ses doigts étaient décharnés, bien qu'ils scintillassent de pierreries!

Et je me demandais si je veillais ou si je dormais, — si c'étaient les pâleurs de la lune, ou de Lucifer, — si c'était minuit ou le point du jour!

Un rêve.

Il était nuit. — Ce furent d'abord, — ainsi j'ai vu, ainsi je raconte, — une abbaye aux murailles lézardées par la lune, — une forêt percée de sentiers tortueux, — et le Morimont [2] grouillant de capes et de chapeaux.

Ce furent ensuite, — ainsi j'ai entendu, ainsi je raconte, — le glas funèbre d'une cloche auquel répondaient les sanglots funèbres d'une cellule, — des cris plaintifs et des rires féroces dont frissonnait chaque feuille le long d'une ramée, — et les prières bourdonnantes des pénitents noirs qui accompagnaient un criminel au supplice.

Ce furent enfin, — ainsi s'acheva le rêve, ainsi je raconte, — un moine qui expirait couché dans la cendre des agonisants, — une jeune fille qui se débattait pendue aux branches d'un chêne, — et moi, que le bourreau liait échevelé sur les rayons de la roue.

Donc Augustin, le prieur défunt, aura eu habit de cordelier, les honneurs de la chapelle ardente, et Marguerite, que son amant a tuée, sera ensevelie dans sa blanche robe d'innocence, entre quatre cierges de cire.

Mais moi, la barre du bourreau s'était, au premier coup, brisée comme un verre, les torches des pénitents noirs s'étaient éteintes sous des torrents de pluie, la foule s'était écoulée avec les ruisseaux débordés et rapides, — et je poursuivais d'autres songes vers le réveil.

(1) Ces deux pièces sont extraites de *Gaspard de la Nuit*.
(2) C'est à Dijon, la place aux exécutions.

Digitized by Google

2. — Smithsonian Institution. First annual Report.

La race des Peaux-Rouges est sur le point de disparaître, et c'est avec une activité fébrile et digne de louanges que la *Smithsonian Institution* recueille les documents qui permettront plus tard d'en reconstituer le caractère et d'en retracer la physionomie. Les trois magnifiques volumes qui nous ont été envoyés cette année regorgent de curieux détails. Je ne saurais mieux, je crois, vous donner une idée de ce travail qu'en citant un des nombreux documents qui y sont rapportés, une curieuse légende où l'on trouve comme une vague ressemblance avec les récits du cycle de la Table ronde. Il s'agit du combat que livra au soleil le guerrier Ta-Vwots' et dont il sortit vainqueur. C'est en même temps une bizarre étude de mœurs indiennes.

Ta-Vwots' dormait un jour au soleil et le soleil se permit de lui brûler le dos ; alors l'indien jura de se venger et partit poussant son cri de guerre.

Ta-Vwots' était un magicien.

Il s'arrêta d'abord dans une plaine fertile, il y cueillit du blé et en mangea, mais se sentant coupable d'un larcin, il alla aussitôt se cacher dans une caverne. Le propriétaire du champ l'y poursuivit avec ses compagnons et tous le criblèrent de flèches ; les flèches ne purent rien contre lui. Ils voulurent alors le saisir et, dans leur confusion, se saisissaient entre eux ; ils creusèrent le rocher pour parvenir jusqu'à lui et l'ensevelir ; lui, d'un mot, fit se refermer la terre sur eux, et il continua sa route poussant son cri de guerre.

Le jour suivant, il rencontra des femmes qui cueillaient des baies et qui lui en offrirent ; il y avait des épines parmi les baies et Ta-Vwots' dit aux femmes : « Frottez m'en les yeux. » Celles-ci obéirent sans le blesser le moins du monde. Le guerrier reprit : « Vous voyez bien qu'elles sont inoffensives, laissez-moi vous en faire autant. » Il leur creva les yeux, les tua et s'éloigna, sans se laisser détourner de son dessein, poussant son cri de guerre.

Le jour suivant, il aperçut des femmes sur le haut d'un rocher. il s'approcha et feignit de savourer un fruit délicieux. Elles, ingénuement, lui demandèrent ce qu'il mangeait de si grand cœur, il leur en offrit et leur lança plusieurs fois le fruit de façon à ce qu'elles ne pussent

Digitized by Google

l'atteindre, jusqu'à ce qu'enfin, entraînées par leur ardenr, elles tombassent dans le précipice. Il vit qu'elles étaient mortes et les abandonna poussant son cri de guerre.

Le jour suivant, il rencontra un ours qui, par crainte de lui, se creusait une profonde tanière. Il se fit tout petit et prétendit à l'ours que lui aussi se cachait. « Faisons le trou à nous deux » lui dit-il. Et l'ours d'accepter. Les ours ont toujours passé, dans la fable, je ne sais trop pourquoi, pour des naïfs. Un gros bloc de pierre apporté par le prétendu nain ferma la seule entrée et l'ours se crut en sûreté. Mais Ta-Vwots' s'était ménagé une étroite issue par laquelle l'ours ne pouvait sortir avec lui, il le laissa mourir de faim dans sa caverne, et poursuivit son chemin, cherchant infatigablement à punir le soleil et poussant son cri de guerre.

Le jour suivant, il rencontra un sorcier, aussi puissant que lui ; le sorcier avait prévu toutes les embûches du guerrier excepté celle qu'il lui dressa. Il se plaignit d'un violent mal de tête, un diablotin certainement errait dans sa cervelle, un coup de sa massue l'en délivrerait et Ta-Vwots' lui donna sa massue. Le sorcier lui en asséna sur la tête un coup effroyable, heureux de pouvoir ainsi s'en délivrer à bon compte, mais l'autre se déclara fort satisfait du remède et, comme il avait transmis son mal au sorcier, il lui proposa de le guérir de même façon. Le trop confiant sorcier accepta et resta sous le coup. Ta-Vwots' se remit en voyage poussant son cri de guerre.

Le jour suivant, le guerrier arriva sur une haute falaise qui dominait la mer à l'orient. Quand le soleil se leva, Ta-Vwots' lui décocha un trait enchanté qui le brisa en mille fragments ; la terre fut incendiée et le magicien voulut s'enfuir, mais bientôt ses pieds furent brûlés et il marcha sur ses genoux ; et ses genoux s'usèrent, et il continua de marcher sur ses cuisses ; et ses cuisses s'usèrent et il continua de marcher sur ses mains ; et ses mains et ses bras et son corps furent consumés et sa tête se mit à rouler toute seule ; elle heurta un roc et de ses yeux coulèrent tant de larmes que l'incendie en fut éteint.

Ne dirait-on pas un de ces héros légendaires du moyen âge parcourant le monde pour accomplir impertubablement un dessein ou obéir à un vœu, et renversant l'un après l'autre tous les obstacles que leur opposent les puissances adverses ?

Digitized by Google

J'obéis, en ne vous citant que cette légende entre tant d'autres, à cette maxime si cruelle à l'écrivain, si douce au lecteur et à l'auditeur : « Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire. »

E. RODOCANACHI.

---

3. — Enguerrand de Monstrelet, gentilhomme picard. — **Variations des limites du Ponthieu et de l'Artois.** Études par M. DE BRANDT DE GALAMETZ. Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE.

Les deux notes que notre nouveau confrère, M. le Cte de BRANDT DE GALAMETZ, envoie à la Société « *Enguerrand de Monstrelet, gentilhomme picard* » et « *Variations des limites du Ponthieu et de l'Artois* » appartiennent à un ordre de travaux que la Société a toujours encouragé et apprécié hautement.

Il s'agit de recherches sur l'histoire locale, et quand ces recherches sont poursuivies avec conscience et avec l'érudition spéciale que nous trouvons ici, elles préparent pour l'histoire générale de fortes et solides assises.

Des pièces authentiques démontrent que Monstrelet a été capitaine du château de Frévent, prévôt de Cambrai : il est mort dans cette dernière ville et il avait marié sa fille dans le Cambrésis ; mais où est-il né? quelle était sa famille ? Ces deux points sont beaucoup moins bien établis, et M. DE GALAMETZ, parvient seulement à constater, non pas une certitude, mais une présomption assez plausible en faveur de son opinion qu'Enguerrand était né dans le Comté de Ponthieu, et de famille noble.

Les « *Variations des limites du Ponthieu et de l'Artois* » sont rappelées par un auteur qui connaît très bien le pays et son histoire. Le Comté de Ponthieu, placé à la limite de la Picardie du côté de l'Artois, comprenait le pays qui avoisine la source de l'Authie, puis la rive droite de ce petit fleuve jusqu'à son embouchure, avec quelques enclaves sur la rive gauche. Au nord il n'a jamais dépassé la Canche : voisin de la Flandre et de l'Artois, il a traité plusieurs fois avec ses puissants

Digitized by Google

voisins, leur vendant des hommages, c'est-à-dire la suzeraineté de certains fiefs : plaidant, recourant à l'arbitrage de Philippe-Auguste et de saint Louis. Aujourd'hui la plus grande partie du Comté fait partie du Pas-de-Calais : le reste, notamment Doullens, de la Somme.

M. DE GALAMETZ remarque, avec quelque fierté patriotique, que nos trois grands chroniqueurs, Froissard, Comines, Monstrelet, sont du Nord. Heureusement le patriotisme local n'a jamais diminué, au contraire, l'amour ressenti pour la grande patrie.

FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION [1].

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

1845.

25 juillet. LESSEPS (Ferd. DE), doyen.

1846.

7 juillet. BARBIER (J. C.).

1850.

24 mai. CSAJEWSKI.

1854.

KOHLER.

1859.

25 février. JORET-DESCLOSIÈRES (Gab.).
— CHAPUS (Ernest).
LUSIGNAN (Prince DE).
29 novembre. MUONI (Damanio).

1861.

26 mai. SAVIGNY (DE).
27 — DUCLOS (l'Abbé).
— CAMOIN DE VENCE.

1864.

9 février. DESTOUCHES.
8 novembre. BERNARDI.

1865.

27 janvier. MINORET.

1866.

26 janvier. VAVASSEUR.
MURAY.

1868.

11 novembre. BOURNAT (Victor).

1870.

15 mars. LOUIS-LUCAS, père.
23 juillet. MENU de Laon.

NOTA. — Les lettres T., C., A.-L., désignent les Membres titulaires, les Correspondants et les Associés libres. La lettre H. les Membres honoraires.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

21 mai. Duvert (Gust.)., doyen, T.
13 juin. Landre (Marcel), C.

1873.

31 janvier. Lèques, C.
29 novembre. Cartier (Ernest), A. L.

1874.

27 avril. Liégeard (Stéphen), T.
31 juillet. Combier (le Président), C.

1875.

23 mars. Prarond, C.
26 novembre. Marion de Brésillac, C.
Bougeault, T.
29 décembre. Louis (Eugène), C.

1876.

28 janvier. Dufour (Georges), T.
31 mars. Bressolles, C.
Talbert, C.
28 avril. Azéma, C.
14 juin. Fabre de Navacelle, T.
de la Brunetière, T.
30 juin. Vallée (George), C
Calvet-Rogniat, A. L.
12 juillet. Lecocq, Membre à vie.
24 novembre. Brocard, C.
29 décembre. Wiéseneh, T.

1877.

14 février. Flach (J.)., T.
Daussy, A. L.

1878.

1er mai. Meunier (Camille), C.
— Pein (Prosper), A. L.
17 — Pinset (Raphaël), T.
21 juin. Auriac (Eugène d'), T.
19 juillet. Auriac (Jules-Eugène d'),C.

1879.

5 avril. Doucet (Camille), H.
16 mai. Desrateaux, C.
18 juillet. Vaudichon (G. de), C.
21 novembre. Veyret, T.

1880.

16 janvier. Gabriel (l'Abbé), C.
2 juin. Loiseau (A.), T.
16 juillet. Le Coultre, C.

1881.

18 mars. Marbeau (Eugène), T.
18 mai. Tournier (Félix), T.
mai. Delattre-Lenoel, C.
22 juillet. Delessart.
7 décembre. Biran (Élie de), C.
Clarin de la Rive (A.), C.

1882.

1er février. Pagard d'Hermansart, C.
17 mars. Pougnet, T.
juillet. Roussen de Florival, C.
10 février. Boisjoslin (de), T.
10 mai. Mignard, C.
25 — Vincens, C.
26 novembre Racine (L.), T.
10 décembre. Desfontaines (L.), T.
Favé (le général), T.

Digitized by Google

1884.

10 janvier. VAUDIN, C.
25 — POUPIN (l'Abbé), C.
25 février. FABRE (Jules), T.
10 mars. LOUIS-LUCAS (Paul), C.
WEISS, C.
10 avril. GOSSOT (Émile), T.
26 mai. WHITE, C.
25 novembre. MONTET (Albert DE), C.
26 décembre. COLMET D'AAGE, A. L.

1885.

26 janvier. TARTARIN (le Dr), C.
25 février. DELATTRE (Charles), A. L.
10 mars. LEFÈVRE (Albert), T.
LE PAULMIER (Stéphen), T.
25 — PERRET (H.), T.
10 avril. BOUNICEAU-GESMOND, T.
WELSCHINGER (Henri), T.
FALATEUF (Oscar), T.
25 avril. DUVERT (Auguste), T.
25 novembre. QUARRÉ-REYBOURBON, C.

1886.

25 janvier. COLLEVILLE (Comte DE), C.
25 mars. LECOURBE (Comte), T.
10 mai. BRÉARD, T.
25 novembre. THÉOBALD, T.
10 décembre. MAGNAUD, C.
27 — BÉLANGER, T.

1887.

10 février. MOULIN (Ernest), T.
25 — ESPAGNOLLE (l'Abbé), T.
25 avril. BRICQUEVILLE (Mis E. DE), C.
10 mai. HÉNISSART, T.
20 — DAUCHIN (l'Abbé), C.
MONTINI (Julienne), T.
20 mai. COQUARD (Arthur), T.
25 novembre. JEANMART DE BROUILLANT, C.
10 décembre. BIGOT (Léon).
RODOCANACHI (E.), T.
ESPÉRANDIEU, C.

1888.

25 janvier. BÉHAULT (Armand DE), C.
10 février. LEDIEU (Alcius), C.
GIBERT (Léonce), C.
10 avril. BOVET (Alfred), C.
10 mai. ARC (D'), C.
FERRÉ, T.
25 — FORTOUL, C.
TALBOT, T.
PICARD (E.), A. L.
10 novembre. DUCHARTRE, de l'Institut, H.
MAVROCORDATO, C.
SCARAMANGA (John), C.
10 décembre. MARTIN (Tommy), T.

1889.

10 janvier. MARCILHACY, T.
25 — HENRY (l'Abbé), C.
LAMY (Ernest), A. L.
DELAHAYE (Louis), A. L.
10 février. MATIVET, A. L.
25 — SIMONIN (Armand), A. L.
10 mars. DUVERT (Maurice), A. L.
CASSAGNADE (Ernest), A. L.
THURET, A. L.
RODOCANACHI (père), A L.
PÉRIN (Jules), A. L.
GOMBAULT D'ARNAUD (le baron), A. L.
SAINT-THOMAS (DE), A. L.
AUBERT (Joseph), A. L.
BYGRAVE (le Dr), A L.
DUPUY (Jean), A. L.
TRÉLAT (Émile), A. L.
TANON, A. L.
VERGÉ (Henry), A. L.

Digitized by Google

10 mars. NÉGREPONTE (Mme), A. L.
ROBERT (E.), A. L.
DUROYON, A. L.
LEQUESNE, A. L.
11 novembre. METTÉTAL (F. P. E.), A. L.
25 — VILLARD (Pierre), A. L.
26 décembre. BRUNEL (Pol), A. L.

1890.

28 janvier. BOUCHER, A. L.
LEVEL (Paul), A. L.
10 février. HESSIG (Léon), A. L.
DE LA SICOTIÈRE (Sénatr), T.
25 février. MOREAU (Gabriel), A. L.
LEMAIRE (Georges), A. L.
25 février. JOUVENCEL (DE), A. L.
MESNIER (Albert), A. L.
10 décembre. DUMONT.
CORNUDET (Michel).
MARCILHACY.
MEAUX (DE).
POULENC.
SENNEVILLE (Gaston DE).
BRANDT DE GALAMETZ.
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle).
ROUX (Ferdinand).
VLASTO.
TAHON (Victor-Laurent), C.
VERNUDACKI (Jean), A. L.
CASABIANCA (Abbé), T.
CHARLOT (Maurice), A. L.

Admissions depuis 1891.

10 janvier : MM. le Général ALLAVÈNE, T. ; MAZE, T. ;
25 février : MM. HOCHART, C. ; FORMONT ; le Général PELLÉ ;
10 mars : MM. CASTILLIOT ; Justin BELLANGER.

Digitized by Google

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

PARIS.

ALLAVÈNE (Général), rue de Rennes, 43.

AUBERT (Joseph), rue de Sèvres, 44.

AURIAC (Eugène D'), rue Saint-Honoré, 217.

BARBIER (J.-C.), rue de la Bruyère, 53.

BÉLANGER, rue des Fossés St-Jacques, 16.

BIRAN (Elie DE), rue Coëtlogon, 7.

BOISJOSLIN (DE), boulev. des Invalides, 26.

BOUCHER, rue Dupuytren, 9.

BOUGEAULT, Paris-Auteuil, rue du Point-du-Jour, 72.

BOUNICEAU-GESMOND, bd St-Germain, 144.

BOURNAT (Victor), rue Jacob, 20.

BRÉARD, rue St-Lazare, 68.

BRICQUEVILLE (Mis DE), rue des Missionnaires, 33, Versailles (*Seine-et-Oise*).

BRUNEL (Pol), rue de la Grouë, 4, Suresnes (*Seine*).

BRUNETIÈRE (DE LA), bd Malesherbes, 52.

BYGRAVE (Dr), rue des Mathurins, 62.

CALVET-ROGNIAT, rue Saint-Honoré, 374.

CAMOIN DE VENCE (Ch.), rue de Rome, 53.

CARTIER (Ernest), rue du Cirque, 11 bis.

CASABIANCA (Abbé), rue Demours, 13.

CASSAGNADE (Ernest), rue de Poissy, 33.

CHARLOT (Maurice), rue Laffitte, 17.

COLMET D'AAGE, rue d'Assas, 5.

COQUARD (Arthur), cité Vaneau, 7.

CORNUDET (Michel), 11 bis, passage de la Visitation.

DAUSSY, rue de Rivoli, 11.

DELAHAYE (Louis), boulev. St-Marcel, 86.

DESCLOSIÈRES (voir JORET-DESCLOSIÈRES), rue Garancière, 6.

DESTOUCHES, rue Cambon, 51.

DOUCET (Camille), Palais de l'Institut.

DUCHARTRE (de l'Institut), rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.

DUCLOS (l'Abbé), rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

DUFOUR (Georges), rue d'Amsterdam, 99.

DUMONT, avoué à la Cour, 10, rue de l'Abbaye.

DUPUY (Jean), rue Scribe, 9.

DUROYON, rue de la Bienfaisance, 51.

DUVERT (Gustave), rue des Martyrs, 41.

DUVERT (Maurice), rue des Martyrs, 41.

DUVERT (Auguste), place du Havre, 16.

ESPAGNOLLE (Abbé), rue de la Tour d'Auvergne, 44.

FABRE DE NAVACELLE (le Colonel), rue de Lille, 47.

FABRE (Jules), rue Dieu, 8. (Place de la République).

FALATEUF (Oscar), boul. des Capucines, 6.

FAVÉ (le Général), imp. de la Visitation, 11.

FLACH (Jacques), rue de Berlin, 37.

FERRÉ, rue Blanche, 52.

GOMBAULT-D'ARNAUD (le Baron), rue Demours, 20, Paris-les-Ternes.

GOSSOT (Émile), rue Rataud, 9.

HÉNISSART, rue de l'Université, 39.

HESSIG (Léon), 10, av. St-Remy, St-Denis.

JORET-DESCLOSIÈRES, rue Garancière, 6.

JOUVENCEL (DE), rue de Grenelle-Saint-Germain, 115.

Digitized by Google

Lamy (Ernest), boulev. Haussmann, 113.
Lecourbe (le Comte), place du Marché St-Honoré, 26.
Lefèvre (Albert), rue Castellane, 6.
Lemaire (Georges), conseiller à la Cour de Cassation, rue du Vieux-Colombier, 18.
Le Paulmier (Dr Stéphen), r. Taitbout, 48.
Lequesne, rue de Varennne, 90 bis.
Lesseps (Ferdinand de), avenue Montaigne, 21.
Level (Paul), place Wagram, 3.
Liégeard (Stéphen), rue Marignan, 21, et villa des Violettes, Cannes (*Alpes-Maritimes*).
Loiseau, rue du Lycée, Vanves (*Seine*).
Louiche-Desfontaines, r. Washington, 21.
Lusignan (Prince de), av. Victor Hugo, 122.

Marbeau, rue de Londres, 27.
Marcilhacy, rue du Monthabor, 9.
Marcilhacy, rue Grenelle-St-Germain, 22.
Martin (Tommy), rue Bastiat, 3.
Mativet, rue Violet, 8.
Maze (Georges), rue du Cherche-Midi, 33.
Meaux (de), rue Saint-Placide, 44.
Mesnier (Albert), boul. St-Germain, 119.
Mettétal, rue de Varenne, 24.
Minoret, rue Murillo, 6.
Montini (Julienne), boul. Courcelles, 21.
Moreau (Gabriel), docteur en droit, rue de Rennes, 99.
Moulin (Ernest), boulev. du 4 Septembre, 34, Boulogne-sur-Seine.

Négreponte (Mme), rue Cardinet, 56.

Pein (Prosper), boulevard St-Michel, 71.
Pellé (le Général), rue de Lille, 49.
Périn (Jules), rue des Écoles, 8.
Perrêt (H.), rue de Londres, 20.
Picard (Eusèbe), rue Chaptal, 20.
Pinset (Raphaël), rue St-Bernard, 11.
Pougnet, rue St-Benoist, 5.
Poulenc, rue de la Grande Truanderie, 3.

Racine (L.), boulevard de Courcelles, 92.
Robert (E), faubourg Poissionnière, 52.
Rodocanachi (Emmanuel), aven. Hoche, 8.
Rodocanachi (père), avenue Gabriel, 42.

Savigny (de), rue de Varenne, 24.
Senneville (Gaston de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 52.
Simonin (Armand), rue de Lille, 1.
Saint-Thomas, rue du Four-St-Germain, 55.
Sicotière (de la), sénateur, r. de Fleurus, 3.

Talbot, rue de Lille, 19.
Tanon, Conseiller à la Cour de Cassation, rue Denfert-Rochereau, 23.
Théobald, boulevard Edgard Quinet, 12.
Thuret, rue de Naples, 40.
Trélat (Emile), Directeur de l'École spéciale d'architecture, rue Denfert-Rochereau, 17.
Tournier (Félix), rue d'Alençon, 4.

Vavasseur, rue du Caire, 10.
Vergé (Henry), avenue Gabriel, 42.
Vernudacki (Jean), rue de Monceau, 83.
Veyret, boulevard des Batignolles, 30.
Villard (Pierre), rue Legoff, 1.

Welschinger, Palais du Sénat.
Wiésener, boulevard St-Michel, 147.

DÉPARTEMENTS.

Arc (Pierre-Lanery d'), Aix (*Bouches-du-Rhône*).
Auriac (Jules d'), Macon (*Saône-et-Loire*).
Azéma, rue Joux-Aigues, Toulouse (*Haute-Garonne*).

Bellanger (Justin), Provins (*Oise*).
Bigot (Léon), Séez (*Orne*).
Bovet, Valentigney (*Doubs*).
Brandt de Galametz (Cte de), Abbeville (*Somme*).
Bressolles, rue Joux-Aigues, Toulouse (*Haute-Garonne*).

Digitized by Google

Brocard, Langres (*Haute-Garonne*).

Buvignier-Clouet (Mlle Madeleine), Verdun (*Meuse*).

Castilliot, Laon (*Aisne*).

Chapus, Volvic (*Puy-de-Dôme*).

Clarin de la Rive (Abel), Dijon (*Côte-d'Or*).

Combier (M. le Président), Laon (*Aisne*).

Colleville (le Cte de), Digne (*Basses-Alpes*).

Czajewski (le Dr), aux Aydes, près Orléans (*Loiret*).

Dauchin, chât. de St-Cybars, Angoulême.

Delattre-Lenoel, Amiens (*Somme*).

Delattre (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).

Delessert, Croix (*Nord*).

Desrateaux, Loudun (*Vienne*).

Espérandieu, St-Maixent (*Deux-Sèvres*).

Formont, Bar-sur-Aube (*Aube*).

Fortoul, Saint-Laurent (*Basses-Alpes*).

Gabriel (Abbé), Verdun-s.-Meuse (*Meuse*).

Gibert (Léonce), St-Servan (*Ille-et-Vilaine*).

Henry (l'Abbé), rue des Trésoriers de la Bourse, 15, Montpellier.

Hochart, rue de l'Église-Saint-Seurin, 22, Bordeaux (*Gironde*).

Landre (Marcel), Gourdon (*Lot*).

Ledieu (Alcius), Abbeville (*Somme*).

Lèques, Rambouillet (*Seine-et-Oise*).

Louis (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*)

Louis-Lucas (père), rue Lepelletier de Chambure, Dijon (*Côte-d'Or*).

Louis-Lucas (Paul), boulevard Carnot, Dijon (*Côte-d'Or*).

Magnaud (M. le Président), Château-Thierry (*Aisne*).

Marion-Brésillac (de), château de Lauraguet, près Toulouse (*Haute-Garonne*).

Menu (E.), Laon (*Aisne*).

Meunier (Camille), Bourges (*Cher*).

Mignard, Dijon (*Côte-d'Or*).

Muray (M. le Président), Loudun (*Vienne*).

Pagard d'Hermansart, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).

Poupin (l'Abbé), Trois-Vèvres (*Nièvre*).

Prarond, r. du Lillier, Abbeville (*Somme*).

Quarré-Reybourdon, Lille (*Nord*).

Roussen de Florival, Laon (*Aisne*).

Roux (Ferdinand), à Javode, par Issoire (*Puy-de-Dôme*).

Tartarin, Bellegarde (*Loiret*).

Talbert, Laflèche (*Sarthe*).

Vallée (George), Nancy (*Meurthe*).

Vaudichon (Gustave de), château des Tourailles, près la Carneille (*Orne*).

Vaudin, r. des Consuls, Auxerre (*Yonne*).

Vincens, 9, rue de l'Arsenal, Marseille (*Bouches-du-Rhône*).

Vlasto, 12, allée des Capucines, Marseille.

Weiss (Charles-André), Dijon (*Cote-d'Or*).

ÉTRANGER ET COLONIES.

Béhault (Armand de), Bruxelles (*Belgique*).

Bernardi, Venise (*Italie*).

Coultre (Le), Neufchâtel (*Suisse*).

Jeanmart de Brouillant, avenue Louise, 118, Bruxelles (*Belgique*).

Kohler, Porrentruy (*Suisse*).

Lecocq (Georges), Nouméa.

Mavrocordato, Livourne (*Italie*).

Montet (Albert de), Vevey, canton de Vaud (*Suisse*).

Muoni (Damiano), Milan (*Italie*).

Scaramanga (John), Londres, 12, Hyde Parck-Place.

Tahon (Victor), château de Parentville, par Couiltet (Hainaut).

White, Montréal (*Canada*).

Digitized by Google

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1891.

GRAND BUREAU.

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER**, G. O. ✻ ✠ ✪, premier Président honoraire de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE : M. **VAVASSEUR**, O. ✻, ancien Maître des requêtes au conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement.

PRÉSIDENT : M. **TALBOT**, O. ✻, Professeur honoraire de l'Université.

VICE-PRÉSIDENTS : M. **de BOISJOSLIN**, ✻ ✪ A.

M. **Georges DUFOUR**, ✪ A.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**, ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : M. **Félix TOURNIER**, ✪ A.

M. **Emmanuel RODOCANACHI**.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE**.

Digitized by Google

BUREAUX DES CLASSES.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : MM. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ❋ ✠, Membre de l'Institut et de l'Académie française.
le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : Gustave DUVERT, O. ✠ ❦, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : Henri WELSCHINGER, ❋.

Secrétaire : Jules FABRE, ❦ A.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Présidents honoraires : MM. WIESENER, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*
BOUGEAULT, ✠, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : J. FLACH, professeur au Collège de France, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : LOISEAU, professeur au Lycée de Vanves, ❋.

Secrétaire : Félix TOURNIER, ❦, A., avocat à la Cour d'appel.

Digitized by Google

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Présidents honoraires : MM. LOUIS-LUCAS, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*
Eugène MARBEAU, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*, ancien conseiller d'État.

Vice-Président : le Dr Stéphen LE PAULMIER.

Secrétaire : DUMONT.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président honoraire : MM. Eugène D'AURIAC, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : Arthur COQUARD, lauréat du prix Raymond, lauréat de l'Institut.

Vice-Président : Cte Eugène DE BRICQUEVILLE.

Secrétaire : Raphaël PINSET, lauréat du concours : Histoire du portrait en France.

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS.

Par délibération en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (Henry-François). — Reçu membre de l'ancien *Institut historique* en 1854, M. Raymond, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuelles et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes : « Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après : 20,000 francs seront donnés à l'*Institut historique* qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les intérêts de cette somme, qui sera placée en rentes 3 ou 4 1/2 pour °/₀ sur le gouvernement français, être, chaque année, distribués à titre de prix aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'*Institut historique* jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-4° reliée. »

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules-Emile Delapalme, notaire à Paris).

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque, ayant été pillée, en 1870-1871, par l'armée allemande.

Quant au legs de 20,000 francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la *Société des Études historiques* comme établissement d'utilité publique, reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871, signé de M. Thiers, président de la République et de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession

Digitized by Google

effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix, conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats, p. 263.

ODENT (Paul) C. ✻ ✿. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz ; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité.

Commandeur de la légion d'honneur en 1869, M. Odent avait été nommé officier de l'Université en 1860.

M. Odent publia la traduction du *Commentaire sur la constitution des États-Unis d'Amérique ;* une note sur les *Bulletins de la Société de Béziers* insérée dans *la Revue* 1881, p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie le *Compte rendu des tomes* xx, xxi *et* xxii *de l'histoire d'Italie* et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul Odent est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885 ; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Études historiques* par le secrétaire général, M. Gabriel Desclosières, ont retracé la vivacité des sentiments patriotiques de M. Odent. (Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621).

M. Paul Odent, par l'intermédiaire de M. Camoin de Vence, son gendre, ancien président de la *Société des Études historiques*, a légué à cette association une somme de 500 francs. Chaque année, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés dans l'année, sera décernée au nom de M. Odent.

BERTHIER (Jean-Ferdinand) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, se consacra, dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliographique des membres pour l'année 1886, M. Berthier contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, et réorganisa, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de *Société universelle des sourds-muets.*

M. Ferdinand Berthier, admis comme membre de l'ancien *Institut histo-*

Digitized by Google

rique, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886 ; il était le doyen de la *Société des Études historiques*. En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. Berthier a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Études historiques*, une somme de 2,000 francs. La délivrance de ce legs, après de longues formalités administratives a enfin été consentie dans les derniers jours de l'année 1890. La Société donnera à cette libéralité une destination de nature à rappeler la mémoire de M. Berthier.

DUVERT (Gustave) ✠ ✠. — M. Gustave Duvert, qui est aujourd'hui le doyen des membres élus depuis la reconstitution de la Société en 1872, comme M. Ferdinand de Lesseps est le doyen des membres de l'ancien *Institut historique*, (voir la liste des membres, p. 265), ayant satisfait aux conditions réglementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, artributive de la qualité de membre donateur, appartient désormais à la liste des membres ayant droit à ce titre. — Voir sa notice, liste de 1886, p. 12.

DAVID (Jules) ✻. — Ancien président de la *Société des Études historiques*, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique fut, pendant dix-sept ans, un des collaborateurs les plus éminents de notre compagnie. Doué d'une grande force de travail, d'une érudition profonde en matière historique et littéraire, M. Jules David a laissé de nombreuses productions dont on retrouve la liste dans nos volumes antérieurs à 1890, date à laquelle la Société a éprouvé la vive douleur de perdre ce distingué confrère. M. Jules David a légué à la *Société des Etudes historiques* un don de 2,000 francs. — (Voir sa biographie qui sera publiée au volume de 1891).

MONTAUDON (Louis-Hyacinthe), C. ✻. — Intendant militaire en retraite avait été admis dans la *Société des Etudes historiques* en qualité de membre titulaire le 25 avril 1884 et n'avait pas tardé à prendre une place des plus distinguée dans les rangs de notre compagnie. Auteur de très nombreux rapports étudiés avec le soin le plus consciencieux, M. Montaudon avait donné, en 1888, volume p. 373, sous ce titre : *La vérité sur le Masque de fer*, une étude remarquée, qui attestait la patience de ses recherches et sa sagacité d'historien. Nous avons eu le regret de perdre cet aimable et dévoué confrère le 2 juillet 1890 dans sa 71e année. Comme M. Jules David il a gratifié la *Société des Etudes historiques* d'un legs de 2,000 francs. — (Voir sa biographie au volume de 1891).

Digitized by Google

PRIX RAYMOND.

Mille francs et des médailles, s'il y a lieu, aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions proposées. Ce prix est distribué dans la séance publique annuelle tenue au mois de mars ou au mois d'avril.

Le délai du concours expire le 31 décembre de l'année précédente.

QUESTIONS MISES AU CONCOURS DEPUIS 1874. — NOMS DES LAURÉATS.

I. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

M. BARBIER, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la première Présidence, expliqua, dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (Voir volume 1874, p. 107 et suivantes), les motifs qui avaient déterminé le choix de ce sujet.

Par son testament, M. RAYMOND avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue-propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Mme RAYMOND, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Études historiques*, voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, qui lui avait laissé un legs particulier de 1,000 fr. de rentes, à charge de fonder un prix annuel, proposa, comme sujet de son premier concours, l'histoire du corps militaire auquel M. RAYMOND avait légué sa fortune.

LAURÉAT. — Le lauréat du concours fut M. LÈQUES, alors sous-intendant militaire à Tours. (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membres de 1886, p. 24).

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.* Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1875, p. 125.

LAURÉATS. — Prix : M. DONEAUD DU PLAN, alors professeur à l'école navale de Brest, décédé en 1889, bibliothécaire de cette ville. Médailles : MM. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université ; BOUGEAULT, ancien professeur de littérature au lycée impérial de Saint-Pétersbourg ; mentions honorables : MM. Eugène LOUIS, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon ; TALBERT, professeur au lycée de la Flèche.

Digitized by Google

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée, voir les motifs, 1876, p. 143 et 1877 p. 140 n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. Rapport de M. Gustave Duvert, volume 1881, p. 127.

Lauréat. — M. Antony Rouilliet.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* Rapport de M. Louis-Lucas, volume de 1878, p. 149.

Lauréats. — Premier prix : M. Raphaël Pinset ; deuxième prix : M. Jules d'Auriac ; mention très honorable : M. Marquet de Vasselot, statuaire.

MM. Pinset et d'Auriac ont donné en collaboration, en un beau volume illustré, édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet, prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237, par M. Wiésener, fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. Bougeault, volume 1882, p. 6 et 162.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle.* Rapport de M. Bougeault, volume de 1880, p. 136.

Lauréats. — Prix : M. Loiseau, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Vanves ; mentions honorables : MM. Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest ; Lecoultre, licencié ès-lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. Rapport de M. d'Auriac, volume de 1881, p. 133.

Lauréat. — M. Davioud, architecte de la ville de Paris.

VIII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en* 1870. Rapport de M. Jules David, volume de 1883, p. 143.

Lauréat. — M. Francis Melvil (*Léonce Gibert*).

Digitized by Google

IX. — *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique..* (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Cette question, proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886, avec cette modification dans le titre : *Étude des conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama.* Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle, 1886, p. 188.

Lauréat. — M. Augustin Garçon.

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* xviie *siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours, prorogé en 1887, pour cause d'insuffisance des réponses proposées, eut pour rapporteur M. Georges Dufour 1887, p. 150.

Lauréat. — M. Arthur Coquard, compositeur de musique ; mention honorable avec médaille : M. Julienne Montini.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770. Rapport de M. de Boisjoslin 1888, p. 193.

Lauréat. — M. Clarin de la Rive ; mentions honorables avec médailles de 250 fr. : MM. Doneaud du Plan et Louis Fortoul.

XII. — *Etude historique sur la traduction en langue française des principaux classiques grecs et latins, notamment depuis le milieu du* xviiie *siècle jusqu'à nos jours.* Concours prorogé. Voir le rapport de M. Talbot, volume de 1889, p. 132.

XIII. — *Etudier à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* Rapport de M. J. Flach, volume de 1890, p. 111.

Lauréats. — M. Gustave Prévost, ancien magistrat, correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, 1er prix, 600 fr. M. Vachez, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon, 2e prix, 200 fr. M. Musset, archiviste paléographe à La Rochelle, 3e prix en argent, 200 fr.

XIV. Rappel de la question n° XII. Prix décerné à M. Justin Bellanger. Rapport de M. Talbot. (Voir le volume de 1891.

Digitized by Google

PORTEFEUILLE DE RÉDACTION.

LECTURES ENTENDUES DEPUIS LA SÉANCE DE RENTRÉE DU 10 NOVEMBRE AU 25 DÉCEMBRE 1890 ET QUI SERONT PUBLIÉES DANS LE VOLUME DE 1891.

1. — *L'administration française au* XVIIe *siècle*. — *Les mines*, par Eugène D'AURIAC.

2. — *Le Régent, L'abbé Dubois et les Anglais*, d'après les sources britanniques. — *Observations sur le protocole du traité de la Haye, en* 1717.

3. — *Le roman de Dumouriez, Le livret de Robespierre, Adam Lux et Charlotte Corday*, par M. Henri WELSCHINGER. — *Rapport* de M. DESCLOSIÈRES.

4. — *La fille d'une héroïne de Walter-Scott*, par M. CAMOIN DE VENCE.

5. — *La clef du vieux français*, d'après les études de M. l'abbé ESPAGNOLLE. — *Rapport* de M. DE BOISJOSLIN.

6. — *Les adieux de la Reine*, par M. MONTINI.

7. — *Rapports sur des Mémoires publiés par diverses Académies de province*, par M. MONTAUDON.

8. — *Jean d'Estrées, évêque de Laon de* 1681 *à* 1694, par M. DE FLORIVAL, président de la Société académique de Laon. — Félix TOURNIER.

9. — *Articles d'histoire* publiés dans les Revues, par M. J. DE BOISJOSLIN.

10. — *Instruments de musique disparus*, par M. le comte DE BRICQUEVILLE.

Digitized by Google

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

A

Pages.

Admission de Membres nouveaux en 1890 et 1891, premier[illegible]s mois 268

Alpes (Hautes-Alpes Société des). (V. Sociétés savantes. Rapp[illegible]rts sur leurs travaux) 58

Artillerie de marine (Historique de l'). Rapport de M. le colonel [illegible]Fabre de Navacelle 69

Rôle de l'artillerie de marine. — Corps séparé depuis la Révolution. — [illegible]rdonnances antérieures 1689-1692-1786.

B

Bibliographie. (V. Sociétes savantes) . . . . . .

Brésil. — Empire. — Enghien. — Langue d'Oc. — Artillerie de marine. — Louis XIV, Louvois, Vauban. — Clément Marot. — Cahiers du capitaine Coignet. — Un soldat de la grande armée. — Schérer. — Droit romain. — Enguerrand de Monstrelet. — Louis Bertrand. — Jeanne d'Arc. — Langue d'Oc. — Paysans. — Poésies. Ponthieu. — St-Pierre le Vif.

Brésil (Institut historique et géographique du). Rapport de M. Loiseau. . [illegible]

Détails sur les travaux scientifiques qui ont accompagné cette célébration.

C

Carnaval. Le carnaval à Rome aux xve et xvie siècles, par M. Rodocanachi . 128

Origine du carnaval à Rome. — Le pape Paul II 1465. — Comment et pourquoi il transforme les anciennes fêtes barbares du moyen âge. — Les courses. — Autres divertissements. — Courses des Juifs, p. 130. — Carnaval en 1633. — Récit de Montaigne du carnaval de 1580. — Pendaisons et fustigations. — Mascarades. — Restriction puis liberté du carnaval. — Mot de Goethe, p. 135.

Clément Marot (Un émule de), par M. Joseph Denais. Rapport de M. de Boisjoslin. 222

Les poésies de Germain Colin Bucher, Angevin, secrétaire du grand maître de Malte, publiées pour la première fois avec notice, notes, tables et glossaire, par M. Joseph Denais. Paris, Techener 1890. — Découverte de ce recueil. — Citations. — Fragments, la vie d'un poète.

Digitized by Google

Pages.

COIGNET (Cahiers du capitaine). V. Soldat de la grande armée. Étude par M. P. Villard 201

CHRONIQUE . . . . . .

MM. Eugène d'Auriac, Espérandieu nommés officiers d'académie. — Alcius Ledieu, lauréat de l'Institut. — Gabriel Desclosières, président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. — M. Prarond chevalier de la Légion d'honneur. — M. le colonel Fabre de Navacelle; Mariage de son fils, lieutenant de vaisseau avec Mlle Canrobert fille du doyen de nos maréchaux de France, 136.

COMPOSITION DES BUREAUX 272

COMPTE RENDU DES TRAVAUX de l'année 1889, par M. le Secrétaire général Gabriel Desclosières 103

Succès constaté des conférences et soirées littéraires suivies d'auditions musicales. — Analyse des travaux publiés. — Hommage rendu à la mémoire des membres décédés en 1889, p. 108. — Prix Raymond, mention des rapports, p. 110.

CONCOURS RAYMOND. Prix proposé pour 1891. (V. le rapport de M. Talbot au volume de 1891) . . . . . .

Étude historique sur la traduction en langue française des principaux classiques grecs et latins, notamment depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. — Prix de 1,000 francs décerné dans la séance du 26 février 1891, à M. Justin Bellanger.

CONCOURS RAYMOND. Prix proposé pour 1892. (V. Prix Raymond.) Rapport de M. Flach 111

Étudier les lettres de cachet dans une province, une généralité ou une intendance de l'ancienne France. — Liste des questions proposées depuis la fondation du prix avec noms des lauréats, p. 278.

D

DAVID (Jules). Ancien Président de la Société. 72

Son décès, p. 72.

DISCOURS DE M. MARBEAU à la Séance publique. 98

Attrait des études historiques. — Intérêt des détails. — Monographies. — Exemples tirés de nos publications : Montépilloy, Bellegarde en Gâtinais. — Bouin. Histoire grande consolatrice, p. 101. Elle enseigne confiance au relèvement et espérance dans le perfectionnement des Sociétés.

DROIT ROMAIN. 240

Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge avec textes inédits, par M. Jacques Flach, professeur d'histoire des législations comparées au moyen âge au Collège de France, professeur à l'école des sciences politiques. Paris, Larose et Forcel, éditeurs 1890. — Rapport de M. Louis-Lucas, professeur à la faculté de droit de Dijon. — L'école de Bologne. MM. Fitting et de Savigny, p. 241. — Les manuscrits parisiens des *Exceptiones Petri*. — Les sources du *Petrus*. — Analyse des conclusions de M. Flach, p. 244.

E

EMPIRE. Précis des guerres du second Empire, par M. le colonel Fabre de Navacelle. Rapport de M. Marbeau 40

Digitized by Google

Pages.

Rappel d'un précédent ouvrage de M. le colonel Fabre : le *Précis de la guerre franco-allemande* de 1870. « L'honneur pour une nation principe même de la vie. » Le succès de cet ouvrage a motivé la publication du précis sur les guerres du second Empire : guerres de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique, siège de Rome, campagnes d'Algérie. — Constatation des fautes commises. — Enseignement. — Mérite du livre de M. le colonel Fabre, p. 42.

ENGHIEN. L'Europe et l'exécution du duc d'Enghien, par M. H. Welschinger. 1

Comment l'Europe jugea l'enlèvement d'Ettenheim et l'exécution de Vincennes, p. 1. — La lettre de M. de Talleyrand au ministre de l'électeur de Bade. — Mission du général de Caulaincourt. — M. Massias, un mot du roi de Suède, p. 4. — Complicité de l'électeur. — M. de Dalberg, sa protestation tardive. — Attitude de la Russie, p. 11. — Sa protestation. — Réponse de M. de Talleyrand. — Lettre de l'empereur de Russie au prince de Condé, p. 16. — Projet d'une levée de boucliers contre la France, p. 19. — Laforest envoyé extraordinaire de France à Berlin. — Sa correspondance. — Orgueil national allemand blessé par les formes violentes et méprisantes de l'enlèvement du prince, p. 74. — Comment ce sentiment se réveilla en 1806, mais pourquoi il fut atténué en 1800. — Attitude de la cour de Munich, de Dresde. — Protestations verbales. — Attitude de l'Autriche, p. 78. — Lettre de M de Talleyrand — Correspondance de M. de Champagny, p. 83. — La cour de Naples, p. 85. — La cour de Madrid. — La cour d'Angleterre. — Conclusion, p. 95.

ENGUERRAND DE MONSTRELET, gentilhomme picard. Etude de M. Brandt de Galametz Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle 263

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Ses progrès à Paris, par M. Gossot. 28

Les écoles maternelles. — Mémoire publié par M. Gréard, 1878. — Double action, création de nouvelles écoles, préparation d'un personnel. — Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — Unité des programmes. — Nouvelle organisation des écoles maternelles, comparaison avec les anciennes salles d'asile. — Mme Pape-Carpantier, son idée du groupement des écoles maternelles avec les écoles primaires — L'œuvre de M. Marbeau, la fondation des crèches ne devrait-elle pas devenir œuvre municipale? p. 81. — Observations de M. Raphaël Pinset. — Origine de l'organisation pédagogique des écoles primaires à Paris en 1868. — Règlement, p. 32. — La loi de 1882 modifications. — Décret du 18 janvier 1887. — Objections contre le projet de crèches communales, p. 33.

H

HOLLANDE. État de la Hollande au commencement du XVIIIe siècle, par M. Wiesener 20

1. *A l'extérieur*. Ascendant de la Hollande. — Coalition contre la France, congrès de la Haye. 1691. — La reine Anne, Heinsius, Malborouug, Eugène direction de la guerre. — Ressources fournies par l'Angleterre, l'axe de prépondérance se déplace de la Hollande à l'Angleterre. — Paix d'Utrecht après avoir subi la direction militaire et politique de l'Angleterre la Hollande subit aussi sa jalousie commerciale.
2. *A l'intérieur*. Altération profonde du caractère de la nation, ses causes. Jugement sur l'état des mœurs en Hollande, porté par lord Stair, p. 24. — Lettre sur le même sujet écrite par Stanhope. — Portrait d'Heinsius, par St-Simon, p. 27.

J

JEANNE D'ARC . . . . . .

Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques publiés pour la première fois, par M. Pierre Lanéry d'Arc. — Rapport de M. Eugène d'Au-

Digitized by Google

Pages.

riac, p. 55. — Ecrivains qui ont traité de Jeanne d'Arc. MM. Quicherat, Dupanloup, Vallet de Viriville, Joseph Fabre, Paul Marin. — M. Lanéry d'Arc complète l'œuvre de Quicherat. — Fantaisies historiques d'un auteur affirmant que Jeanne n'a pas été brûlée, p. 56. — Opuscule nouvellement publié, récit en langue romane de la mission de Jeanne. — Registre des actes des consuls de la ville d'Albi, p. 57. — Edition donnée par MM. Lanéry d'Arc et Grellet Balguerie.

Jeanne d'Arc dans l'histoire et dans la poésie, par M. Henri Welschinger, p. 137. — Date de la naissance de Jeanne d'Arc. — Son portrait, p. 138. — Sa bonté et sa piété. — Nature impressionnable de la femme : pitié et enthousiasme. — Citation de Lamartine. p. 140. — Visions de Jeanne, juin 1425. — Ses historiens. — Sa canonisation poursuivie par les prélats les plus illustres. — Mot de Michelet, p. 149. — Jeanne d'Arc dans la poésie, p. 150. — Christine de Pisan, 1429. — Mystère du siège d'Orléans, 1435, p. 152 et 153. — Martial d'Auvergne, 1484. — Villon, Valerand de la Varanne. — Malherbe. — Mlle de Gournay. — La Pucelle, Chapelain, p. 158. — Voltaire, triple honte que lui mérite son pamphlet. — Casimir Delavigne, Auguste Barbier, Victor de Laprade, François Coppée, p. 164-165.

L

LAKISTES (Impressions). Souvenirs des lacs de la Haute-Italie, par M. Camoin de Vence 122

Lugano. — Villa Ciani. — Vue sur les Alpes et les plaines de la Lombardie. — Le monte San Salvadore. — Gaudria Menaggio. — Bellagio. — La mer et les lacs. — Etrange contraste, laideur de la population. — Le moine et le lac, p. 127.

LANGUE D'OC (Une poésie populaire en), par M. Félix Tournier. . . . .

Étude inspirée par le ressouvenir de la chanson en langue d'Oc communiquée par M. d'Auriac : *El Poutou*. — Monuments de la cité et de la ville de Carcassonne. — Le *Grand Puits de la Cité*. Texte en langue d'Oc, traduction littérale en regard. — Date de ce poème, commencement du XVIIe siècle. — Traduction en vers par M. Félix Tournier.

LEDIEU (Alcius). Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. . .

Note, p. 189.

LISTE DES MEMBRES par ordre de date d'admission 265

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES par ordre alphabétique 269

LOUIS XIV. Louvois-Vauban, par M. Chotard. Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle. 70

La vie d'un officier du génie au temps de Louvois. — M. de Mazerat, p. 71. — Véritable caractère apporté par Louis XIV et Louvois dans l'exercice du commandement, p. 71.

M

MEMBRES DONATEURS. 275

MONTAUDON. Membre de la *Société des Etudes historiques* . . . . . .

Son décès. — Notice nécrologique annonçant une biographie plus étendue, p. 200 et 277.

Digitized by Google

Pages.

O

OPUSCULES offerts par M. Eugène Louis. Rapport de M. Dumont 253

Note sur la bibliothèque de Pierre Nivelle, évêque de Luçon, par M. Eugène Fillon. — Renseignement sur le député Manuel. — Une édition de Manon Lescaut. — Deux autographes de l'abbé Prévost. — Paul Baudry et son premier portrait d'après nature, p. 255.

P

PAYSANS (Essai sur les) d'après les fabliaux, par M. Alcius Ledieu. . . . 166

Origine du fabliau né dans le nord de la France. — Portrait des contemporains par les Trouvères. — Chansons du XIIe siècle, d'après l'histoire littéraire de la France, p. 169. — En Normandie, naissance de la chanson vulgaire. — Abélard compose des chansons notées en musique pour Héloïse. — Legrand-Daussy. — Origine de nos romans, p. 170. — Origine du proverbe *payer en monnaie de singe*. — Rutebeuf. — Population agricole au moyen âge. — Serf. mainmortable. — Vilain — Chéruel, dictionnaire historique des institutions mœurs et coutumes de la France. — XIIIe siècle, luxe dans les campagnes. — Clergé des villages, p. 179. — La femme objet de deux théories absolument distinctes, p 182. — Fabliaux, peintures de mœurs. — Poésies du XIIIe siècle « *L'oustillement au Villain* », p. 183. — Description, misère du Vilain, son costume. — La chemise objet de luxe. — Armes. — Mot de saint Louis à propos du manteau de Joinville. Fêtes et jeux, p. 187. — Noces. — Banquets, origine du mot. — Erreur commise sur la portée du droit du seigneur, p. 187. — Comment les salles du festin chauffées ou rafraîchies. — Repas. — Le vilain Mire, fabliaux. — Usage de se laver les mains avant et après le repas. — Habitude de la veillée, gaieté gauloise, p. 189.

PRIX RAYMOND. Rapport sur le concours. Histoire de la mutation des biens nobles en biens roturiers. Rapport de M. J. Flach. 111

Évolution dans le caractère de la noblesse provenant de la mutation des biens nobles, p. 113. — Analyse des mémoires présentés au concours. — Mérite relatif des auteurs. — Attribution du prix : MM. Prévost, Vachez, Musset, p. 121.

POÉSIES par Mme Négreponte. The Pastoral Symphony and other Poems. Rapport de M. Wiesener. 44

Pourquoi la *Société des Etudes historiques* doit s'intéresser à la poésie. — L'inspiration grecque anime les poésies de Mme Négreponte. — Contraste de deux origines : hellénique et britannique. — De la poésie qu'on pourrait appeler *Marine*. — Une ode à Cythère. — La synphonie pastorale, p. 47. — Le feu Follet, la place royale à Paris. — Une ballade de Provence. — Le mendiant au Louvre. — Observations d'utilité sociale. — Riche variété des poésies de Mme Négreponte, p. 49. — Appréciations de M. Wiesener.

PONTHIEU ET ARTOIS. Variation des limites par M. Brandt de Galametz. Rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle. 263

Origine de Froissard, Comines, Monstrelet.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. (V. 2e partie). . . . . .

R

RAYMOND (Prix). Voyez Concours . . . . . .

Rapports sur des ouvrages offerts. Voyez Bibliographies et Sociétés savantess.

Digitized by Google

Pages.

S

SAINT-PIERRE LE VIF. Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif, par Geoffroy de Courlon. Rapport de M. d'Auriac 50

Fondation de ce monastère à la fin du ve siècle ; origine de son nom, développement de l'abbaye souvent ruinée toujours reconstruite. — Sa situation près de Sens. — Publication de MM. Gustave Julliot et Maurice Prou, p. 51. — Histoire d'un manuscrit, p. 51. — Analyse du volume auquel il a donné naissance.

SAULX (Jean DE). Jetons inédits de Jean de Saulx, vicomte-maïeur de Dijon en 1426, 1430, 1431, 1432, par M. Ch. Préau 190

Notes sur la terre de Saulx et le château. — Guy, comte de Saulx, office des vicomtes, maieurs de Dijon, p. 194. — Reproductions de jetons, p. 196, 197, 198. — Description.

SCHÉRER (Edmond), par M. Octave Gréard, de l'Académie française. Rapport de M. Gossot 245

État d'esprit de Schérer. — Ses luttes, ses combats intérieurs. — Mérite de l'étude de M. Gréard.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE du mercredi 30 avril 1890 96

Présidence de M. Marbeau, p. 96. — Membres présents. — Programme des lectures et de l'audition musicale, p. 97.

SOCIÉTÉS SAVANTES . . . . . .

Rapports sur leurs travaux. — Académie de Dijon, Mémoires 1888-1889. — Louis Bertrand, par M. Chabeuf. — Rapport par M. Rodocanachi, p. 257. — Caractère de Louis Bertrand. — Sa vie. — Son talent. — Citations : Gaspard de la nuit. Mon bisaïeul. Un rêve. — Bordeaux, faculté des lettres, annales. — Rapport de M. Eugène d'Auriac, p. 228. — Mémoire de M. Hochart. — Authenticité des annales et histoires de Tacite. — Examen. — Discussion, appréciations de M. d'Auriac, p. 235. — Bulletins de l'*Essex institute*, 1889. — Rapport de M. Rodocanachi. — L'organisation municipale à Berlin, p. 236. — Exposé du fonctionnement. Situation financière. — Police, p. 239. — Institut national génevois. — Bulletin. — Rapport de M. Loiseau, p. 250. — Histoire de l'occupation française pendant l'année 1798, p. 251. — Jean-Pierre Veyrat, poëte et romancier. — Jean de Tournes. — Le sieur de la Popellinière. — Correspondance inédite de Xavier de Maistre. — Les hospitaliers et la commanderie de St-Antoine de Chambéry. — Concours de poésie et d'archéologie ouverts par l'Académie de Savoie. — Histoire du roi Charles Albert, p. 251. — Société d'études des Hautes-Alpes, année 1888, p. 58. — Rapport de M. Marcilhacy. — Histoires des communes du Dauphiné, de Briançon, du comté de Ribiers. — La famille de Mévouillon. — Le dauphin Jean. — Les bijoux des femmes de Tresclèoux en 1316 ? — Une charte de liberté; droit de tester librement; proportionnalité des tailles, p. 62. — Preuve qu'on ne fonde rien par la violence, p. 62. — Smithsonian Institution 1886. — Rapport de M. Rodocanachi, p. 63. — La race de Hupa jadis puissante réduite à 500 représentants. — Confection des arcs, des flèches et des haches. — Comment ces indiens expliquent la création du monde et la succession des jours et des nuits. — Leur façon de mesurer. — Echelle métrique tatouée sur le bras. — Du mariage chez les Dakotas. — American Antiquarian, Society 1886. — Dissemblances de plus en plus accentuées entre l'Anglais et l'Américain, p. 66. — The Empire of Amaraca, par Thomas de Saint-Bris, p. 66. — Ce qu'on peut dire des étonnantes aventures des pionniers espagnols. — Comment le nom de Colombie fit-il place au mot Amérique. — Réfutation de l'erreur qui fait attribuer cette désignation à Vespuce, p. 67. — Pays des Mosquitos : la Sierra Amerrique, Vespuce fut qualifié d'Amerrique parce qu'il avait abordé plusieurs fois en cet endroit et qualifié à son retour en Europe du nom de Vespuce Amerrique, il rendit au Nouveau-Monde la qualification qu'il en avait reçue. D'ailleurs mutation du nom Alberico en Amer-

Digitized by Google

Pages.

rigo. — Aller en Amérique pour aller au Mexique. — Origine du mot Canada. — Etude de M. Jules Marcou, p. 68. — Smithsonian Institution. First annual Report. — Rapport de M. Rodocanachi, p. 261. — La race des Peaux-Rouges. — Légendes, mœurs indiennes.

SOLDAT (Un) de la grande armée. Etude par M. Pierre Villard 201

Considérations générales. — Intérêt des mémoires de personnages même obscurs. — Enfance de Coignet, né en 1776. — Son rude apprentissage de la vie. — Comment il devint soldat. — Ses campagnes. — Le 18 brumaire, p. 207. — Bataille de Montebello, campagnes de Pologne, l'Espagne. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — Campagne de Russie. — Victoire de Dresde. — Mécontentement de l'état-major de l'Empereur. — Un mot de Coignet. — Sentiments de la garde pour Napoléon. — Les Cent-Jours. — Le retour de l'île d'Elbe. — Coignet prend sa retraite à Auxerre. — Un sermon de l'abbé Viard. — La révolution de Juillet. — Les derniers jours de Coignet. — Conclusion, p. 221.

T

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES 282

TABLE DES NOMS D'AUTEURS 289

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX. (Voir à la suite des Procès-Verbaux) . . . .

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS.

Auriac (Eugène d'), 50, 54, 136, 228.
Boisjoslin (Jacques de), 222.
Brandt de Galametz, 263.
Camoin de Vence, 122.
Chotard, 70.
Courlon, 50.
David (Jules), 72.
Desclosières, 103, 136.
Dumont, 253.
Fabre de Navacelle, 40, 69, 70, 136, 263.
Flach, 111, 240.
Gossot, 28, 245.
Gréard (Octave), 245.
Lanéry d'Arc, 55.
Ledieu (Alcius), 136, 166, 189.
Loiseau, 42-250.
Louis (Eugène), 253.
Louis-Lucas, 240.
Marbeau, 40, 98.
Marcilhacy, 58.
Montaudon, 200, 277.
Négreponte, 44.
Prarond, 136.
Préau, 190.
Pinset (Raphaël), 28.
Rodocanachi, 65, 66, 128, 236, 257.
Schérer, 245.
Tournier (Félix), 34.
Villard (Pierre), 201.
Welschinger, 1, 73, 137.
Wiesener, 20, 44.

(Voyez encore les divers noms cités à l'article *Sociétés savantes*, p. 287).

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

(Voir la *Deuxième partie*).

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX.

BIBLIOGRAPHIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1890.

Présidence successive de M. D'AURIAC, *ancien Président et de* M. MARBEAU, *Président.*

Membres présents : MM. BARBIER, D'AURIAC, MARBEAU, CAMOIN DE VENCE, DESCLOSIÈRES, RACINE, TOURNIER, LEFÈVRE, Jules FABRE, Tommy MARTIN, MONTINI, DUFOUR.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de M. PRÉAU envoyant le texte de la poésie qu'il a lue au dernier banquet.

Du Secrétaire général de la Société archéologique de Touraine, annonçant au printemps prochain une fête pour la célébration du cinquantenaire de sa fondation.

De M. Léonce GIBERT au sujet de son étude intitulée : *Introduction à l'Histoire de France au* XIXe *siècle.* M. GIBERT, comprenant les raisons tirées de nos statuts qui s'opposent à la publication *in extenso* de son travail qui apprécie des événements et des personnages contemporains, s'en remet au Comité de rédaction du soin de donner, dans les limites du possible, aux lecteurs de la *Revue*, une idée de son étude.

De M. RODOCANACHI, en ce moment dans le Midi, et s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

De M. DELATTRE-LENOEL adressant à la Société un certain nombre d'exemplaires de la *Conférence* de M. WELSCHINGER, pour être distribués aux membres présents.

De M. LOISEAU qui s'excuse de ne pouvoir, par suite de son état de santé, assister à la réunion de ce jour, et qui envoie un manuscrit.

M. Jules FABRE est chargé d'exprimer à la Société les regrets de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE empêché de se rendre à la séance.

Lettres d'excuses de MM. WIESENER et FLACH, retenus par des indispositions.

Digitized by Google

Ouvrages offerts. — *La Pucelle d'Orléans*, nouvel ouvrage sur Jeanne d'Arc, par M. Pierre D'ARC, renvoyé au rapport de M. D'AURIAC.

Jean de Nivelle et Bulletin de la Société d'Ethnographie. Rapporteur M. TOURNIER.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau. Sont nommés :

Président :	MM. MARBEAU.
Vice-Président :	LOISEAU.
Vice-Président délégué :	VAVASSEUR.
Secrétaire général :	DESCLOSIÈRES.
Secrétaires généraux-adjoints :	DUFOUR et DE BOISJOSLIN.

Les Bureaux de Classes sont maintenus, sauf les modifications suivantes: *Président* de la 2e Classe: M. FLACH; *Président* de la 4e Classe: M. COQUARD, *Vice-Président :* M. ROUXEL.

Il est procédé à la nomination des membres de la Commission des Comptes, composée de MM. le colonel FABRE, MONTAUDON, DUVERT et RODOCANACHI.

M. D'AURIAC souhaite la bienvenue au nouveau Président et l'invite à prendre place au fauteuil.

M. MARBEAU remercie en quelques mots, chaleureusement applaudis, ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence de leur Compagnie et prend place au bureau.

Le Président invite la Société à nommer la Commission du prix Raymond et le Comité d'organisation de nos conférences suivies d'auditions musicales relevant tout particulièrement de la 4e classe, Beaux-Arts.

Sont élus membres de la Commission du prix Raymond : MM. FLACH, CAMOIN DE VENCE, Tommy MARTIN, WIESENER, D'AURIAC, TOURNIER, Jules FABRE et LEFÈVRE.

Sont élus membres du Comité d'organisation des Conférences : MM. D'AURIAC, président, Arthur COQUARD, AMELINE, POUGNET, RACINE, WELSCHINGER et RODOCANACHI.

M. DESCLOSIÈRES informe la Société qu'il a reçu quatre mémoires pour le Concours Raymond de cette année.

Le mémoire n° 2 est remis à M. CAMOIN DE VENCE, le mémoire n° 1 à M. Tommy MARTIN, les mémoires nos 3 et 4 à M. TOURNIER.

Lectures. — M. DESCLOSIÈRES donne connaissance de son étude sur les plaidoyers de M. BARBOUX, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris.

Digitized by Google

M. Tournier lit son rapport sur un ouvrage de M. de Florival, juge à Laon, relatif à l'Evêché de Laon.

M. le Président demande si l'ouvrage de notre confrère ne contient pas quelques indications concernant les contributions du Clergé à l'égard des pauvres.

M. Tommy Martin dit que l'évêque de Laon n'a pas eu à s'abstenir d'assister aux séances du Parlement, puisque, d'après Saint-Simon, un des six pairs civils, les douze pairs de France n'auraient pas été une seule fois convoqués par Louis XIV de 1680 à 1715.

On entend ensuite la lecture du rapport de M. d'Auriac sur un ouvrage de M. Pierre d'Arc touchant la biographie de Jeanne d'Arc.

M. d'Auriac ajoute que la nouvelle brochure qui vient de lui être remise sur le même sujet ne fait que reproduire une note concernant les événements célèbres de la vie de Jeanne d'Arc et inscrite aux Registres d'Albi.

M. Lefèvre se demande si l'on ne retrouverait pas dans les archives d'autres villes des relations semblables à celle qui a été découverte sur les registres de la ville d'Albi.

Une discussion s'engage entre MM. Marbeau, Desclosières, d'Auriac, Tommy Martin sur les qualités de Jeanne d'Arc comme tacticien.

M. le Président cite l'opinion d'un officier qui prétend que Jeanne d'Arc était un stratégiste de premier ordre.

Il est ensuite procédé à la fixation de l'ordre du jour, de la prochaine séance.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1890.

Présideuce de M. Marbeau, *Président.*

Membres présents : MM. d'Auriac, Desclosières, Duvert, Camoin de Vence, Wiesener, Préau, Welschinger, Dufour.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Dufour, est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de M. Loiseau, remerciant ses collègues de l'avoir nommé vice-président de la *Société des Etudes historiques* et s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

De M. de la Sicotière, sénateur, remerciant M. Desclosières d'avoir rendu compte de son livre sur *Frotté et les Insurrections normandes.*

De Mme Bilbaut-Vauchelet, de M. Cros-Saint-Ange, remerciant le

Digitized by Google

Secrétaire général de l'envoi de la brochure contenant la conférence de notre confrère M. Welschinger.

De M. le colonel Fabre de Navacelle qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et envoie un manuscrit.

De M. Welschinger annonçant la prochaine lecture de documents inédits complétant son étude sur le *Duc d'Enghien* et proposant comme sujet de conférence pour la Séance publique du mois de mars : *Jeanne d'Arc dans la poésie et dans l'histoire.*

De MM. Montaudon, Rodocanachi s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

De M. Vavasseur proposant, pour une de nos auditions musicales, Mme Lagrelée-Hasenfeld, harpiste et sa fille pianiste.

Renvoi de cette proposition à M. Arthur Cocquard, organisateur de la partie musicale.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau le 3e numéro fascicule des procès-verbaux.

M. Desclosières informe ses collègues que dans le dernier compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques M. Georges Picot annonce la prochaine publication du volume des *Actes de François Ier*.

Ouvrages offerts. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres; Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais; Mémoires de l'Académie de Dijon; Bulletin de la Société historique de la Morinie; Recueil de la Société des Arts et Monuments historiques de Saintes; Revue de la Société archéologique de la Saintonge et de l'Aunis.* Il sera fait mention de ces ouvrages au Bulletin bibliographique.

Candidatures. — M. Duvert demande plusieurs exemplaires des Statuts et du dernier numéro de la *Revue* pour l'aider au recrutement de nouveaux membres associés libres.

M. Desclosières présente comme membre associé libre M. Boucher, bibliothécaire de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris. — Admis.

M. Welschinger présente au même titre M. Emile Level, directeur des docks et entrepôts de Marseille, qui est également admis.

M. Camoin de Vence remet à M. Wiesener le mémoire n° 2 du Concours Raymond.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les questions à proposer en vue du Concours du prix Raymond pour 1891.

Digitized by Google

M. Welschinger propose une étude sur *Le Régime des prisons sous le Consulat et l'Empire.*

La Société, tout en reconnaissant le grand intérêt d'une semblable question, estime qu'elle touche à des sujets de politique contemporaine, et qu'à ce titre elle ne saurait être mise au concours.

M. Desclosières rappelle qu'on a ajourné l'année dernière le sujet intitulé : *Histoire de la Traduction.* Il y aurait lieu de le représenter pour 1891 ou 1892.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

A ce moment M. Dufour, secrétaire général adjoint, étant contraint de se retirer pour aller faire son cours de littérature à la section du 2e arrondissement de l'Association polytechnique, la suite du procès-verbal est rédigée par M. le secrétaire général Desclosières.

Lecture est entendue du commencement de l'étude *L'Europe et le meurtre du duc d'Enghien*, par M. Welchinger, et on procède au règlement de l'ordre du jour de la séance suivante.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Membres présents : MM. Racine, Wiesener, Préau, Rodocanachi, Marcilhacy, Camoin de Vence, Tournier, Welschinger, Flach, Pinset, Dufour.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Dufour, est lu et approuvé.

M. Desclosières s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et envoie un certain nombre de cartes à distribuer pour l'Exposition des Peintures et Dessins d'Alfred Bramtot et de Paulin Bord, illustrateurs du poème des *Lusiades*, du Camoëns.

Lettres de M. le colonel Fabre de Navacelle qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

De M. Vaudin annonçant l'envoi de différents travaux.

De M. Delattre-Lenoel donnant des détails sur l'état d'avancement du dernier numéro de Novembre-Décembre.

La Correspondance imprimée se compose de : un volume intitulé : *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du Nord de la France.*

Renvoi au rapport de M. le colonel Fabre de Navacelle.

Un volume portant le titre suivant : *la Fin d'une Légende; Vie de Jeanne d'Arc*, par M. Lesigne, ouvrage dans lequel l'auteur prétend que Jeanne d'Arc n'a pas été brûlée et qu'elle s'est mariée.

Digitized by Google

Ce volume est remis à M. Welschinger, en vue de la conférence qu'il prépare pour la Séance publique.

La Guerre de Trente-Ans en Artois, par notre confrère d'Abbeville, M. Alcius Ledieu. M. Marcilhacy rapporteur.

Les Annales du Conservatoire des Arts et Métiers.

Extrait : *De l'Assurance et des Compagnies d'assurances*, par M. Malapert. M. Desclosières est désigné comme rapporteur.

Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie. M. Tournier se charge de faire le rapport.

Transmission des Mémoires du prix Raymond. Le Mémoire n° 2 du Concours est remis à M. Tournier.

M. Préau fait hommage à la Société d'un volume de ses poésies intitulé : *Ombres et Reflets.* M. Welschinger est désigné comme rapporteur.

M. Coquard s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance et informe ses collègues qu'il compte, pour la partie musicale de la Séance publique, sur le concours de M. Marsick et de plusieurs autres artistes éminents.

Candidatures. — Il est ensuite procédé à l'examen de diverses candidatures. M. de la Sicotière, sénateur, présenté par MM. Desclosières et Welschinger, est admis en qualité de membre titulaire résidant de la première classe ; le rapport présenté récemment sur son ouvrage concernant *Frotté et les Insurrections normandes* étant considéré comme un rapport de candidature.

M. Léon Hessig, présenté par M. Préau, est admis à titre de membre associé libre. La même admission est prononcée à l'égard de M. Gustave Lejoindre, avocat à la Cour d'appel de Paris, présenté comme associé-libre par M. Desclosières.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur des propositions de questions mises au concours du prix Raymond pour 1891.

M. Jacques Flach appuie très énergiquement une question de M. Welschinger concernant *les Lettres de cachet.* Il en fait ressortir l'intérêt et montre les aperçus originaux que l'on peut tirer d'une semblable étude. Les lettres de cachet ne touchent pas seulement, comme on pourrait le croire au premier abord, à l'histoire politique de l'ancienne France, elles jouent un rôle moins connu mais aussi important au point de vue de l'intervention de l'Etat dans le domaine des intérêts particuliers. Ce sont des armes dont le gouvernement s'est surtout servi au XVIIIe siècle vis-à-vis des simples sujets du roi, soumis ainsi à une sorte de juridiction officieuse et sans contrôle. Tout le droit de famille (succession, puissance paternelle,

Digitized by Google

tutelle, etc.) s'est trouvé, par le fait des lettres de cachet, entre les mains d'un pouvoir absolument discrétionnaire et souverain. — M. Flach rappelle une lecture faite par M. Joly sur ce sujet à un récent congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — La question lui paraît donc absolument neuve sur bien des points et de nature à solliciter l'attention des travailleurs qui ne manqueront pas de trouver dans les archives départementales des documents précieux et encore inutilisés. Il ne paraît pas, du reste, à M. Flach qu'il soit nécessaire de limiter à une époque déterminée la question à mettre au concours, si le sujet des lettres de cachet venait à être adopté par la Société.

M. le Président fait observer que la question de *l'Histoire de la Traduction*, mise récemment au concours, n'ayant point donné de résultats satisfaisants, il y aurait lieu de se préoccuper du sort qui devra lui être réservé.

M. Jacques Flach croit se rappeler que ce sujet avait été simplement ajourné, et qu'une sorte d'engagement dans ce sens résultait du rapport négatif de M. Talbot sur le concours.

M. le Président estime qu'il est utile de nommer une Commission chargée d'examiner et de résoudre ces différents points. La Commission nommée se compose de MM. Flach, Welschinger et Talbot.

Lectures. — M. Welschinger continue la lecture de son travail sur *l'Europe et le meurtre du duc d'Enghien*. Renvoi au Comité de la *Revue*.

M. Flach se demande, à l'occasion de cette étude, si les intrigues de l'Angleterre et les faux rapports adressés au ministre des affaires étrangères de France ne viendraient pas dans une certaine mesure, toute relative d'ailleurs, atténuer la responsabilité de M. de Talleyrand.

La parole est ensuite donnée à M. Préau pour la lecture d'une observation à propos d'une discussion reproduite au procès-verbal d'une précédente séance. M. Préau croit que c'est avec juste raison qu'il s'est servi dans une étude de numismatique du mot *Parlement* pour désigner les anciennes Cours plénières et il ne partage pas le sentiment de M. Flach qui croit l'emploi d'une semblable expression prématuré, quand il s'agit de qualifier notamment les anciennes assemblées carlovingiennes appelées *Conventus*.

M. Flach maintient son appréciation relative à l'emploi du mot parlement, dont on n'a fait usage, dit-il, qu'à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Répondant à une autre observation de M. Préau, il rappelle que, dans la période intermédiaire entre l'époque carlovingienne et saint Louis, aucune charte du roi ne réglait la frappe des monnaies, en dehors du domaine de la couronne.

M. le Président résume la discussion en faisant observer que la seule

Digitized by Google

divergence qui existe réellement entre MM. Préau et Jacques Flach, provient de ce que le premier parle en numismate, tandis que le second exprime le langage de l'historien, et déclare l'incident clos.

Il est procédé ensuite à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Wiesener annonce la lecture de son rapport sur une étude de Mme de Négreponte concernant la *Symphonie pastorale.*

G. DUFOUR.

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Sont présents : MM. Marbeau, Colonel Fabre de Navacelle, de la Sicotière, sénateur, d'Auriac, Préau, Montaudon, Desclosières, Jules Fabre, Camoin de Vence, Rodocanachi, Félix Tournier, Thuret, Villard, Wiesener, Georges Dufour, Lejoindre.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Georges Dufour, est lu et adopté.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance reçue depuis le 10 février dernier, elle comprend :

Lettre du Ministère de l'Instruction publique, service des échanges internationaux, annonçant un envoi de publications adressées des États-Unis d'Amérique ;

— Avis par l'Institut d'Essex de la réception du tome VI de la *Revue de la Société des Études historiques*, année 1888.

— Carte télégramme de M. Arthur Coquard, datée de Bruxelles, et annonçant qu'il n'oublie pas la préparation du Concert du 15 mars prochain;

— Avis de la Société d'histoire naturelle de Boston accusant réception de notre volume n° VI;

— Lettre de M. l'administrateur Ludovic Racine, traitant de diverses questions intéressant le fonctionnement de la Société, finances et recouvrements ;

Lettre de M. l'abbé Poupin, membre titulaire correspondant, exprimant tout le plaisir qu'il éprouve à suivre, dans les procès-verbaux des séances de la Société, la vie intime de notre compagnie ; il s'est transporté par l'imagination au milieu de nous à notre réunion de novembre, au banquet confraternel, et il a applaudi MM. Flach, Loiseau et Préau, dont il redira au printemps les vers *sous ses Pommiers ;*

Digitized by Google

Lettres de M. le Président MARBEAU acceptant pour la réunion de la Commission, prix Raymond, la date proposée par MM. FLACH et WELSCHINGER ;

— De M. TALBOT concernant la question mise au concours pour 1891 : *Histoire de la traduction en langue française des auteurs grecs et latins.* M. TALBOT propose de reporter au XVIIe siècle la date indiquée pour le commencement de l'étude. M. CAMOIN DE VENCE fait remarquer que, en reportant à un siècle plus en arrière l'époque à étudier, on ne pourrait que compliquer l'étude déjà difficile proposée aux concurrents. D'ailleurs, notre programme précédent faisait allusion à l'examen des conditions de la traduction aux XVIe et XVIIe siècles, il y aurait lieu, selon lui, de maintenir purement et simplement le texte de notre formule ancienne et, par conséquent, de le reproduire intégralement comme nous l'avions donné. M. DE LA SICOTIÈRE fait remarquer que pour lui, en effet, qui entend l'énoncé de la question pour la première fois, elle lui paraît vague et demande plus de précision. Cet avis est appuyé par M. Jules FABRE, qui ajoute que les indications formant programme données précédemment seront utilement complétées par le rapport de M. TALBOT. En conséquence, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est invité à préparer un avis conforme au précédent, dont le libellé a été conservé.

— M. le Secrétaire de la rédaction du journal le *Gil Blas* demande que la *Revue de la Société des Études historiques* lui soit adressée et, en échange, il ouvrirait à la Société la publicité de son journal. Cette proposition est adoptée.

M. Arthur COQUARD annonce la composition définitive du programme de l'audition musicale préparée pour le Samedi 15 Mars ; en conséquence, ce programme reste définitivement ainsi rédigé :

Conférence par M. H. WELSCHINGER, *Jeanne d'Arc dans la poésie et dans l'histoire.*

Audition musicale préparée par les soins de M. Arthur COQUARD, et composée de : 1. *Andante et finale de la Sonate en sol* (piano et violon), Beethoven ; Mlle Kara CHATTELEYN, M. MARSICK. — 2. L'*Absence* (poésie de Th. Gauthier), Berlioz ; Mlle Berthe DE MONTALANT. — 3. (a) *Légende* Arthur COQUARD, (b) *Mazurka* Wienawski ; M. MARSICK. — 4. *Ballade* Chopin, *Gavotte du mari d'un jour* Arthur COQUARD ; Mlle Kara CHATTELEYN. — 5. *Légende des Fées* Oberthur, *Patrouille;* M. HASSELMANS. — 6. *Villanelle* Berlioz, *Air de la Naïade* d'Armide, Gluck ; Mlle Berthe DE MONTALANT. — Piano de la Maison ERARD. Accompagnateur, M. BOURGEOIS.

Digitized by Google

M. le Secrétaire général rend compte d'une visite qu'il a faite à l'atelier de M. Joseph Aubert, artiste peintre, élève de M. Cabanel, dont les compositions, notamment les *Noyades de Nantes*, ont déjà figuré aux Salons des précédentes années. M. Aubert peint, en ce moment, une grande composition d'histoire religieuse : *la mort de S. Claude*. M. Desclosières a prié notre confrère de lui adresser une note expliquant le sujet de son tableau, et M. Aubert lui a fait parvenir l'indication suivante : « Après avoir été archevêque de Besançon, au VIIe siècle, S. Claude, qui appartenait à une des plus anciennes familles de la Bourgogne et s'était distingué par sa vertu et son amour pour les lettres, mourut vers 697 ; il avait quitté, dès 692, son évêché pour se retirer au monastère de Condat. Bientôt, choisi comme abbé par les religieux, il introduisit dans ce monastère la règle de S. Benoit et gouverna pendant plus de cinq années. Parvenu à un âge avancé et sentant sa fin approcher, il se fit transporter à l'église, communia une dernière fois et rendit son âme au pied de l'autel, au milieu de ses religieux. C'est cette scène qui fait le sujet même du tableau. Elle est devenue, sans doute, l'origine de la tradition pieusement conservée chez les Pères trappistes actuels. Comme S. Claude, tout religieux au moment de mourir est transporté devant l'autel et reçoit, étendu à terre, le saint viatique.

« Grâce à l'extrême obligeance du Père abbé de l'abbaye de la Grâce-Dieu, en Franche-Comté, j'ai été, dit M. Joseph Aubert, à même, non seulement d'observer les moines dans les détails de leur vie austère et primitive, mais j'ai trouvé et choisi parmi eux des modèles pour tous les personnages de mon tableau. L'architecture m'a été inspirée par une très ancienne église de Bologne pleine de caractère. »

Correspondance imprimée. — La Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, constituée sous la présidence de M. le Dr Théophile Roussel, sénateur, adresse un imprimé contenant l'exposé de son but et de son fonctionnement; on trouvera ci-après, à la suite de ce procès-verbal, un extrait de ce document.

M. le Secrétaire général a signalé à notre savant confrère, M. Wiesener, une série d'articles insérés dans la *Gazette des Tribunaux*, février 1890, rendant compte d'un ouvrage publié en Belgique par M. Quervyn de Lettenhove, sur le procès de Marie Stuart. Ces articles, parus sous la signature de M. Beaune, avocat, peuvent intéresser M. Wiesener, qui a été, en France, le promoteur de nombreux travaux sur Marie Stuart.

Sont en outre communiqués à la Société des renseignements sur les dernières séances de l'Institut. Voir ci-après Académies et Sociétés savantes.

Digitized by Google

Livres offerts. — Ont été, dans la dernière quinzaine, adressés à la Société les ouvrages suivants :

1. *Société d'émulation d'Abbeville* 1889, 1 volume.

2. *Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc à propos de l'apetissement de la Pinte*, par Amici DE FOULQUES DE VILLARET. Rapporteur M. D'AURIAC.

3. *Mémoires de la Société archéologique de Tours*, tome XXXV, *Histoire de Richelieu et de ses environs* 1889. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

4. *Publications de l'Institut de Washington sur l'histoire naturelle.* Rapporteur M. DUCHARTRE, de l'Institut.

5. *Cartulaire de l'abbaye de St-Michel en Thiérarche*, par M. Amédée PIETTE, vice-président de la Société archéologique de Soissons, publié à Vervins.

6. *Analyse du Cartulaire de l'abbaye de Foigny,* par M. le comte Edouard DE BARTHELEMY, membre du Comité des travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique, publié à Vervins, imprimerie du *Journal de Vervins*, rue de Paris, 31.

Concours Raymond pour 1891 *et* 1892. — M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rend compte des travaux de la Commission tenue sous la présidence de M. MARBEAU, et chargée de préparer des propositions de sujets à mettre au concours en 1891 et 1892; on a déjà dit, en ce qui concerne l'histoire de la traduction, ce qui a été décidé (voir ci-dessus page 9). La question sera proposée pour 1891, clôture du concours, 31 décembre 1890.

Quant au prix à décerner, en 1892, clôture du concours au 31 décembre 1891, la Commission propose le texte suivant :

Etudier les Lettres de cachet dans une Province, une Généralité ou une Intendance de l'ancienne France.

Programme : la *Société des Etudes historiques* ne demande pas de considérations générales, mais un exposé fait d'après des documents d'archives publiques ou privées.

Cet exposé ne devra pas se borner à mettre en lumière le côté politique des Lettres de cachet; les concurrents étudieront, en outre, le rôle que ces actes ont joué dans la vie privée et la part qui leur revient dans le régime familial de nos ancêtres.

Ils trouveront, à cet égard, des points de repère dans les Ordonnances des rois de France : Ordonnance du 19 mars 1359; Ordonnance du Louvre, IV, 725 ; Ordonnances d'Orléans, 1560, art. 111 ; de Blois, 1579, art. 281, etc., et dans les Remontrances de Malesherbes. Les concurrents pourront prendre

Digitized by Google

exemple sur un travail communiqué au Congrès des Sociétés savantes, par M. A. Joly : *Les lettres de cachet dans la généralité de Caen au* XVIIIe *siècle.*

Transmission des mémoires. — M. Le Fèvre, membre du Jury du concours, transmet le mémoire n° 2 déjà lu par MM. Camoin de Vence et Tournier. Ce mémoire, déposé aujourd'hui sur le bureau, sera transmis à MM. Marbeau et d'Auriac pour revenir à M. Flach. Il importe que tous les mémoires aient été lus avant le 25 mars pour être transmis à cette date à M. Flach, auquel la Commission semble unanime pour confier le rapport.

Candidatures. — Sont proposés et admis comme membres associés-libres :

M. Georges Lemaire, Conseiller à la Cour de cassation, demeurant 18, rue du Vieux-Colombier.

M. Moreau Gabriel, docteur en droit, maire de la commune de Froidos (Meuse), rue de Rennes, 99.

M. Mesnier Albert, ancien avoué au Tribunal de la Seine, 119, boulevard St-Germain. — Ces candidats présentés par M. Desclosières.

M. de Jouvencel, 115, rue de Grenelle Saint-Germain, présenté par M. Arthur Coquard.

Commission des Comptes. — M. Gustave Duvert, rapporteur des Comptes et du Budget, étant empêché d'assister à la séance, le rapport sur les comptes de 1889 est ajourné au 10 mars.

Lectures. — Sont entendues, dans l'ordre porté au programme, les lectures suivantes :

1. *Le Carnaval à Rome*, suite et fin, par M. Rodocanachi.
2. *Poésie populaire en langue d'oc*, traduite et expliquée par M. Félix Tournier.
3. *Historique de l'artillerie de la marine*, M. le Colonel Fabre de Navacelle.
4. *Jetons inédits de Nicolas Dupré et Jean Jousselin, officiers de la Chambre des Comptes*, XVIe siècle.
5. *Cinquantaine de l'Institut historique et géographique du Brésil*, M. Loiseau.
6. *Rapport sur les poésies de Mme Négreponte*, M. Wiesener.

Cette réunion est terminée par la fixation de l'ordre du jour de la séance du 10 mars.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 MARS 1890.

Présidence de M. MARBEAU.

Sont présents : MM. MARBEAU, DE BOISJOSLIN, DESCLOSIÈRES, RACINE, WIESENER, ROUX, AMELINE, LOISEAU, DUVERT, RODOCANACHI, MARCILHACY, TOURNIER, Tommy MARTIN, PINSET.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. DUFOUR et lu par M. DESCLOSIÈRES, est adopté.

MM. VILLARD, E. D'AURIAC, WELSCHINGER, DE LA SICOTIÈRE s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

MM. MONTAUDON et le colonel FABRE DE NAVACELLE envoient des rapports sur des ouvrages offerts.

Diverses correspondances relatives à l'organisation de la soirée du 15 mars, et notamment des lettres de MM. WELSCHINGER et COQUARD, sont communiquées à l'assemblée.

Sont offerts les ouvrages suivants : Par M. WIESENER, à la Société et aux Membres présents, plusieurs exemplaires du tirage à part d'une lecture par lui faite en séance publique de la Société Philotechnique sous le titre : *Un propos de bonne femme*. Il en sera rendu compte par M. DESCLOSIÈRES. — *La Faune de l'Amérique du Nord* publiée par la Société de Washington. Renvoi au rapport de M. DUCHARTRE, de l'Institut. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.* M. LOISEAU, rapporteur. — *Mémoires de la Société archéologique de Lorraine.* Rapporteur M. WIESENER. — *Histoire du domaine de Richelieu et de ses environs.* Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

Candidatures. — Sont présentés et admis comme associés-libres : M. DUMONT avoué à la Cour de Paris, présenté par M. DESCLOSIÈRES. — M. Henri DE MEAUX, inspecteur des lignes télégraphiques, présenté par MM. DESCLOSIÈRES et Joseph AUBERT. — M. Gaston DE SENNEVILLE, présenté par M. COQUARD. — MM. MARCILHACY et POULENC, présentés par M. MARCILHACY.

M. Ferdinand ROUX ancien magistrat, présenté par M. le colonel FABRE DE NAVACELLE et M. DESCLOSIÈRES, est élu membre correspondant.

M. Ferdinand ROUX, étant introduit à la séance, est invité par M. le Président à prendre place et il est accueilli par des paroles de bienvenue.

M. le Secrétaire général donne des informations sur la préparation de la séance publique du samedi 15 mars, elle semble s'annoncer dans les conditions les plus favorables.

Digitized by Google

Rapport sur les comptes. — M. Gustave Duvert présente sur les recettes et dépenses de 1889 un rapport détaillé et propose un projet de budget pour l'année 1890. En réponse aux justes observations de M. Rodocanachi et de M. Marbeau, exprimant le vœu que toutes les dépenses d'un exercice soient payées avec les seules ressources de cet exercice même, M. le rapporteur et après lui M. le Secrétaire général font remarquer que la seule dépense qui est empruntée pour partie à l'exercice suivant est la dépense d'impression des travaux de la Société.

Que cet état de choses, aujourd'hui très atténué, date de l'origine de la Société ; qu'en effet, les dépenses d'impression du premier volume publié de mai 1833 à mai 1834 ont été payées avec des ressources provenant de cotisations nées en 1834 ; le problème à résoudre est donc d'arriver à un amortissement de ce découvert plus apparent que réel, car le fonds de réserve de la Société est à ce jour de plus de 7,000 fr., composé de la capitalisation des 232 fr. de rentes que nous avons libres sans charges déterminées et du legs Berthier également sans attribution spéciale. Or, si l'on considère que les admissions nouvelles de Membres de la Société ont suivi la progression dans les quatre dernières années de 6 à 12, à 15, à 29 pour être déjà de 17 pour les trois premiers mois de 1890, on peut espérer sans illusion arriver, dans un très bref délai, à la solution souhaitée que l'administration et le secrétariat ne perdent pas un instant de vue.

Sous le bénéfice de ces observations, les comptes de 1889 et le budget de 1890 sont votés à l'unanimité.

Concours Raymond. — M. Tournier remet à M. Wiesener le mémoire sur la Saintonge.

M. Tommy Martin remet à M. Marbeau le mémoire sur la Normandie.

MM. Wiesener et Marbeau, lorsqu'ils auront terminé leur lecture, auront l'obligeance de remettre ces manuscrits à M. Flach.

Lectures. — M. Loiseau lit un rapport de M. Gossot sur les progrès de l'Instruction primaire depuis dix ans.

Discussion. — M. Tournier signale dans ce rapport un excès d'appréciation défavorable des anciennes *Salles d'Asile.*

M. Pinset donne quelques détails sur les méthodes d'enseignement. Il n'y a plus actuellement de programme *officiel* pour les écoles maternelles. Les programmes d'il y a dix ans sont *officieux* et le maître est libre de son enseignement.

Digitized by Google

Du reste dans l'instruction primaire en général les anciens programmes étaient ce qu'on appelle *concentriques*, c'est-à-dire que le cours de chaque année comprenait tout l'ensemble de la connaissance à enseigner, dont le détail se précisait l'année suivante. Aujourd'hui le cours de chaque année est une fraction du cours entier, en sorte que l'ensemble n'est complet qu'au bout de plusieurs années.

M. Joret-Desclosières, remarquant que le rapport discuté paraît conseiller l'annexion des crèches aux écoles maternelles ou primaires, demande si M. Marbeau approuverait cette innovation.

M. le Président répond qu'on a pu annexer *quelques crèches* aux écoles primaires, à titre d'essai, mais que le système appliqué, en général, sous la forme de *groupes scolaires* présenterait des inconvénients. Les crèches, devenues municipales, seraient moins surveillées, le principe de la gratuité, qui s'y introduirait est contraire à l'institution même de la crèche puisqu'il n'y a pas, comme pour l'école, un intérêt social à y attirer les enfants.

Sous la réserve de ces observations l'étude de M. Gossot est renvoyée au comité du journal.

La séance est levée à 10 heures moins 10 minutes.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Paris, le 20 mars 1890.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le mardi 27 mai prochain, à 1 heure précise, aura lieu, *à la Sorbonne,* l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes dont les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 mai.

Le samedi 31 mai sera consacré à la séance générale, que je présiderai et qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

La circulaire du 30 septembre 1889 vous a fait connaître le programme, rédigé en Comité, des travaux historiques et scientifiques et comprenant les sujets présentés par les Sociétés savantes. Les questions du programme seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, au contraire, pourront être exposés les travaux étrangers au programme, mais seulement ceux dont le sujet aura été approuvé par la Société savante dont ils émanent.

Digitized by Google

A ce propos, Monsieur le Président, je vous signale spécialement la nécessité : 1° de me désigner, *avant le* 30 *avril*, le ou les Délégués qui auront reçu le mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme ; 2° de faire connaître à mon Administration, *également avant le* 30 *avril*, le titre des communications écrites ou verbales que MM. les Délégués se proposeraient de faire en dehors du programme.

Les listes seront définitivement closes à cette date.

Vous voudrez bien me faire connaître le nom des Délégués de votre société, très lisiblement écrit, *avant le* 30 *avril, DERNIER DÉLAI.*

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours des réunions aux membres de votre société.

Permettez-moi, en terminant, de vous prier instamment de ne me désigner comme Délégués que les membres de votre société qui *s'engageront* à prendre une part effective au Congrès.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MARS 1890.

La première séance publique de 1890 tenue à l'hôtel de la Société d'encouragement, place Saint-Germain des Prés, a eu lieu le samedi 15 mars. Nous rendrons compte dans le prochain numéro des procès-verbaux de cette soirée qui, a tous égards, a mérité les applaudissements d'un nombreux et brillant auditoire.

Amiens Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. ROUXEL

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES,
VICE-PRÉSIDENT DE LA 4e CLASSE.
SON DÉCÈS, SON INHUMATION.

ALLOCUTION

PRONONCÉE AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES,
PAR M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

La *Société des Études historiques* a été prévenue, le lundi 31 mars par M. Léon CLÉMENT, sénateur de l'Indre, que son beau-frère, M. Louis Albert ROUXEL était décédé à Menton (*Alpes-Maritimes*), et que les service, convoi et enterrement se feraient à Paris, le mardi 1er avril en l'église Saint-Augustin, l'inhumation devant avoir lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Des lettres de faire part ont été envoyées par la famille aux membres titulaires de Paris.

M. Louis Albert ROUXEL nous appartenait depuis 1880. A l'église Saint-Augustin, parmi une nombreuse assistance de parents et d'amis, la *Société des Études historiques* était particulièrement représentée par deux de ses anciens présidents : MM. DUVERT et FLACH et par son secrétaire général, M. DESCLOSIÈRES.

Au cimetière du Père-Lachaise, le corps de M. ROUXEL a été déposé dans un caveau de famille et, au nom de la *Société des Études historiques*, M. le Secrétaire général a dit les paroles d'adieu suivantes :

MESSIEURS,

Nous ne venons pas, au nom de la *Société des Études historiques*, prononcer un discours sur la tombe du confrère que nous accompagnons à sa dernière demeure.

Sa réserve bien connue n'aurait pas voulu cette manifestation, sa modestie l'eût trouvée excessive. Nous venons simplement adresser des paroles d'adieu rappelant ce que nous avons connu du confrère regretté digne d'une si particulière estime.

Les parents, les amis de M. ROUXEL connaissaient ses délicieuses qualités du cœur, son attachement aux devoirs de la famille, les malheureux bénissaient son inépuisable charité et comme il était convaincu qu'il n'y a pas de bonne instruction primaire sans l'enseignement religieux, il avait

Digitized by Google

magnifiquement doté les écoles de la paroisse de Notre-Dame de Lorette.

La *Société des Études historiques*, elle, appréciait la troisième part de la vie de notre confrère, celle qu'il consacrait aux lettres.

Admis parmi nous en avril 1880, il y a dix ans, presque jour pour jour, M. Rouxel était présenté par notre cher ancien président, M. Gustave Duvert auquel nous devons les plus distingués de nos collaborateurs et il se plaçait aussi sous le patronage du nom de son beau-père, M. Minoret, membre de notre compagnie depuis 1865.

Le titre imprimé de M. Rouxel était une *Étude sur Guillaume Minoret*, sous-maître de chapelle du roi Louis XIV publiée dès 1879.

Dans cette esquisse élégante, notre jeune confrère montra qu'il savait parler avec compétence de la composition musicale et de son interprétation, il prouva qu'il possédait le don de communiquer ses impressions dans un style limpide et du meilleur goût. L'année suivante, M. Rouxel donnait, en une galerie biographique, des notices sur quelques bons serviteurs de la France industrielle : *Jacquard*, *Oberkampf*, *Philippe de Girard*.

Les traits de ces inventeurs exactement tracés montrent avec vérité le relief de ces puissantes physionomies et nous rappellent, avec la patience et le génie de ces grands hommes, malheureusement aussi leur martyre.

Nous apprîmes surtout à connaître les qualités d'écrivain de M. Rouxel à l'occasion de deux études qu'il nous donna récemment sous les titres : *Un antiquaire au* XVIIIe *siècle, le marquis de Caumont ;* les *Chroniques des élections à l'Académie française*.

Notre confrère se manifesta dans ces publications avec des mérites d'observation et de fine critique qui affirmèrent avec plus de solidité encore les promesses déjà annoncées d'une honorable carrière littéraire.

La quatrième classe de notre Société attesta sa sympathie en même temps que son approbation pour des travaux aussi distingués en nommant M. Rouxel vice-président aux élections de 1889. Hélas ! la mort, que ne font pas reculer les espérances les plus légitimes, est venue briser dans la force de l'âge, cette aimable, droite et délicate nature, M. Rouxel que nous aimions à compter parmi les jeunes confrères appelés à soutenir les traditions de notre compagnie, nous a été enlevé.

Adieu, cher confrère ou plutôt au revoir, nous conserverons le souvenir des aspirations de votre vie préoccupée de rappeler les grands dévouements et d'honorer les nobles sacrifices. Votre nom, chaque fois qu'il sera prononcé, renouvellera nos regrets en même temps qu'il nous redira les mérites d'un bon exemple.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MARS 1890.

La *Société des Études historiques* a tenu sa première séance publique de l'année 1890 le samedi 15 mars, sous la présidence de M. Marbeau, dans l'hôtel de la Société d'Encouragement, place St-Germain-des-Prés.

Dans cette réunion, composée de plus de quatre cent cinquante auditeurs, on remarquait avec leur famille et des personnes de leur amitié : MM. Marbeau, d'Auriac, Camoin de Vence, Coquard, Daussy, Desclosières, Gustave Duvert, Auguste Duvert, Maurice Duvert, Flach, Gossot, Albert Lefèvre, Dr Lepaulmier, Loiseau, Louiche-Desfontaines, Marbeau, Marcilhacy, Th. Martin, Montaudon, Pein, Raphaël Pinset, Préau, Delattre-Lenoel, M. Delattre, son frère, MM. Racine, Rodocanachi, Welschinger, Wiesener, Georges Lemaire, de Meaux, Joseph Aubert, de Saint-Thomas, Lejoindre, Boucher, Dumont, Jules Perrin, Dr Bygrave. Ernest Cartier, Simonin, Thuret, Cassagnade, Paul Level.

Le programme de cette séance offrait le vif attrait d'une Conférence sur Jeanne d'Arc dans la poésie et l'histoire par M. Henry Welschinger, et d'une Audition musicale préparée par les soins de M. Arthur Coquard, qui avait obtenu la collaboration de MM. Marsick et Hasselmans et de Mmes Berthe de Montalant et Boutet de Monvel.

Les appréciations de la presse, que nous reproduisons ci-après, nous dispensent d'adresser les éloges qu'il mérite à notre confrère M. Henry Welschinger.

L'année dernière, il avait marqué chez nous très heureusement ses débuts dans l'art difficile de faire une conférence, cette année, il a confirmé ce succès en tenant pendant une heure l'auditoire sous le charme de sa parole.

« M. Henry Welschinger, dit le *Figaro* dans son numéro du 17 mars, a fait une conférence des plus nouvelles et des plus intéressantes sur Jeanne d'Arc considérée dans l'histoire et dans la poésie. L'éminent historien, M. Wallon, a vivement complimenté le jeune et éloquent conférencier.

Digitized by Google

Sous ce titre: JEANNE D'ARC, la *Gazette de France*, après avoir rappelé qu'un auditoire d'élite remplissait les salons de la *Société des Études histo-ques*, ajoute qu'il a accueilli avec la plus grande sympathie la conférence de M. Henri WELSCHINGER.

« L'orateur a étudié à des points de vue nouveaux la Pucelle d'Orléans, dans la poésie et dans l'histoire. Ses aperçus éloquents et originaux, ses réfutations vigoureuses d'hypothèses plus ou moins bizarres élevées tout récemment contre Jeanne d'Arc et sa mission divine, ont vivement frappé l'assistance. Le jeune conférencier a reçu de nombreuses félicitations de la part des hommes compétents qui assistaient en grande nombre à cette soirée si intéressante.

» On a applaudi, comme ils le méritaient, MM. MARSICK et HASSELMANS, qui avaient pris part à un Concert organisé par M. A. COQUARD. Mlles B. DE MONVEL et B. DE MONTALANT ont recueilli également de justes bravos. »

Le *Grand* et le *Petit Moniteur*, le *Siècle*, les *Débats*, le *Temps* constatent ce succès, très complètement mis en lumière par cet article inséré dans le *Monde*:

« L'auteur du *Procès du duc d'Enghien* et du *Divorce de Napoléon* a toutes les qualités nécessaires au conférencier: l'élocution facile, le trait incisif et, par dessus tout, une passion ardente et généreuse qu'il sait communiquer à ses auditeurs et qui ne laisse pas défaillir un instant leur attention et leur intérêt. Il a étudié la mission de Jeanne d'Arc, vivement répondu à ceux qui, refusant d'admettre l'inspiration divine de la libératrice, cherchent à l'expliquer par de maladives hallucinations, et salué le grand mouvement patriotique et religieux qui entraîne en ce moment la France à la glorification, sous toutes les formes, de l'héroïne de Domrémy.

» Puis il a curieusement résumé les innombrables œuvres littéraires, plus ou moins heureusement inspirées, qui, depuis le XVe siècle, depuis les grands événements accomplis par Jeanne d'Arc jusqu'à notre temps, jusqu'à ce beau drame que l'on applaudit aujourd'hui sur l'une de nos scènes parisiennes, ont rappelé son souvenir. Ces œuvres sont innombrables, et il faudrait longtemps, non pas même pour les analyser, mais pour les énumérer. M. WELSCHINGER en a spirituellement signalé et cité quelques-unes. Il a été chaleureusement applaudi.

» Un concert, fort apprécié aussi de l'assistance nombreuse et choisie qui se pressait dans la salle de la place Saint-Germain-des-Prés, a terminé cette très intéressante soirée. »

Nous publierons, en son temps, cette conférence qui est une belle étude historique et littéraire et nous terminerons le compte rendu de cette séance

Digitized by Google

du 15 mars, par l'appréciation due à la plume compétente de M. Racine en matière d'interprétations musicales.

Le concert qui a suivi la conférence de M. Welschinger, a été des plus brillants et des mieux réussis.

Nous devons remercier tout d'abord notre dévoué confrère M. Arthur Coquard, organisateur de cette audition musicale, et le féliciter de l'heureux choix des artistes qu'il nous a procuré la bonne fortune d'entendre.

La mélodie pour violon intitulée : *Légende,* composée par M. Arthur Coquard et exécutée par M. Marsick avec l'ampleur magistrale et la grâce qui caractérisent le jeu de cet artiste de premier ordre a brillamment ouvert ce concert. Ensuite est venue la Mazurka de Wienawski, enlevée avec une virtuosité étonnante. M. Marsick, obligé de se rendre à un autre concert, n'a pu, à cause de l'heure avancée, nous faire entendre la Gavotte de l'opéra du *Mari d'un jour*, de M. Arthur Coquard, charmante pièce musicale qui est un des joyaux de cette partition.

Dans un article paru l'année dernière dans notre Revue et contenant le compte rendu de la première audition à Paris des Chœurs d'Esther de notre distingué confrère, nous avons parlé déjà de la voix chaude et sympathique de Mlle Berthe de Montalant. Elle a chanté avec une grâce et un charme exquis deux mélodies de Berlioz, dont l'une intitulée l'*Absence*, dans laquelle la musique égale en beauté la poësie de Th. Gautier, et l'autre : *Villanelle* ; puis elle a interprété l'*Air de la Naïade* de l'Armide de Gluck, avec ce sentiment simple et pénétrant qui règne dans les compositions de ce grand maître.

Le nom de Mlle Boutet de Monvel ne figurait pas au programme. C'est au dernier moment, qu'à défaut de Mlle Chatteleyn, empêchée par une indisposition, cette artiste a bien voulu accepter de la remplacer. Dans les trois morceaux qu'elle nous a fait entendre : *Prélude de Mendelsohn* et deux pièces de Mlle Chaminade, elle a fait preuve d'un talent de pianiste à la hauteur de la réputation dont elle jouit dans les concerts, talent que caractérise une grande netteté d'exécution, un doigté brillant.

Enfin nous avions encore l'honneur et l'avantage de posséder parmi les artistes qui ont bien voulu mettre leur célébrité à la disposition de la *Société des Études historiques*, M. Hasselmans, l'éminent Professeur de Harpe au Conservatoire. Il avait fait inscrire deux numéros au programme, la *Légende des Fées* par Oberthur et *Patrouille*, dont M. Hasselmans est lui-même l'auteur, mais son succès a été tel qu'il n'a pu refuser au public d'ajouter un autre morceau, ce qu'il a fait avec la meilleure grâce. En l'écoutant,

Digitized by Google

parfois on aurait cru entendre une Harpe éolienne agitée par les vents, mais une Harpe éolienne aux vibrations harmonieuses savamment réglées par des doigts agiles et expérimentés.

Disons enfin que le piano d'accompagnement était tenu par un maître parmi les accompagnateurs, M. Emile Bourgeois de l'Opéra comique.

Cette soirée comptera certainement parmi les plus intéressantes que la Société ait données ; elle atteste de la façon la plus heureuse le succès de l'idée qui a présidé à nos soirées historiques, littéraires et musicales ; associer les familles de nos Confrères à la vie de la *Société des Études historiques.*

SÉANCE DU 25 MARS 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Sont présents : MM. Marbeau, président, Gabriel Desclosières, secrétaire général, Colonel Fabre de Navacelle, Camoin de Vence, d'Auriac, Wiesener, anciens présidents, Rodocanachi, secrétaire de la 3e classe, Raphaël Pinset, secrétaire de la 4e classe, Gossot, Thuret et Roux.

M. Dumont, avoué à la Cour d'appel de Paris, admis à une précédente séance, prend place, M. le Président lui adresse des paroles de bienvenue.

MM. Jules Fabre, Th. Martin, Tournier, Flach, Welschinger, Coquard, de Boisjoslin, Georges Dufour, Racine, Montaudon, Loiseau, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars, rédigé par M. de Boisjoslin et lu par M. Desclosières est adopté.

M. Gossot, présente quelques observations sur les réflexions nées de son travail traitant des Écoles maternelles. M. le Président fait remarquer que ces considérations appartiennent à l'auteur et que, d'après nos usages, elles doivent être respectées, sous la réserve des droits qui appartiennent à une libre discussion.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance reçue depuis le 10 mars.

A la suite de la lettre par laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui, M. Montaudon envoie cinq rapports sur des ouvrages offerts, savoir : Le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne ;* le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers ;* le *Bulletin de*

Digitized by Google

la Société de Vervins (Aisne); le *Bulletin de la Société des Sciences du Hainaut ;* le *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.*

Sont ensuite lues des lettres de : Mlle Madeleine Buvignier, remerciant M. le Colonel Fabre de Navacelle de son compte rendu sur la *Vie de Chevert* (voir ce rapport au volume de 1889, 2e partie, page 78). — De M. Bénédict, secrétaire de la rédaction du journal le *Gil Blas*, annonçant l'insertion de l'avis concernant la séance du 15 mars et demandant une note bibliographique résumant les travaux contenus dans le volume de 1889. — De M. Ernest Cartier, avocat à la Cour d'appel, exprimant le regret de ne pouvoir assister, à cause d'un deuil, à la séance du 15, mais annonçant que ses billets seront utilisés. — De M. Vlasto, membre correspondant de Marseille, demandant l'envoi du numéro *janvier-février* 1889 qui manque à sa collection, et réclamant la rectification de son inscription omise à la liste de 1889. Il y a lieu, en effet, de compléter l'inscription de M. Vlasto, figurant à la page 23 de la deuxième partie, procès-verbaux, sous la rubrique: Admission de membres nouveaux depuis le 10 janvier 1889, par la mention de son nom aux pages 355 (liste des membres par ordre d'admission), et 358, noms et adresses; l'adresse de M. Vlasto est à Marseille, 12, allées des Capucines.

M. de Bricqueville, membre correspondant d'Avignon, demande au secrétariat d'ajourner la publication de son article sur les instruments de musique disparus, auquel il se propose d'apporter des modifications importantes. M. de Bricqueville annonce, en outre, sa prochaine visite à M. le Secrétaire général et sa résolution de fixer sa résidence à Versailles.

M. Delattre-Lenoel écrit pour donner divers détails sur l'impression et la publication de la *Revue;* il annonce, notamment, que les volumes de 1889 ne pourront être complètement brochés qu'après le 1er avril, expiration du délai accordé aux membres de la Société comme dernière limite de la réclamation des numéros qui pourraient manquer à leur collection.

M. Ludovic Racine envoie un compte rendu de l'exécution de la partie musicale composant le programme de la séance du 15 mars. Il figurera à la suite du procès-verbal de cette séance. M. Racine donne aussi des explications sur le droit réclamé par la Société des Auteurs et Compositeurs de musique, droit de 15 francs, qui serait réparti par moitié, soit 7 fr. 50 pour chacune de nos deux soirées.

M. Henry Perret, après avoir rappelé son changement d'adresse, 38 rue Ballu, réclame les volumes 1888 et 1889 qui ne lui sont pas parvenus. Cet envoi lui a été fait le 18 mars, ainsi que cela résulte de son accusé de réception du 19.

Digitized by Google

M. Vaudin, d'Auxerre, écrit pour s'entendre avec le Secrétariat au sujet d'une étude en cours.

Lettre, dans le même sens, de M. Léonce Gibert, de Saint-Servan, annonçant sa prochaine visite à Paris.

Correspondance imprimée. Livres offerts. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, 3e série, XVIIe volume. Renvoi à M. Préau, rapporteur.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse 1889. M. d'Auriac, rapporteur.

Société d'Emulation d'Abbeville, année 1889. M. Marcilhacy, rapporteur.

Un émule de Clément Marot, les poésies de Germain Colin, par M. Joseph Denois. Rapporteur M. de Boisjoslin.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres de Savoie, 4e série, tome II. Rapporteur M. Loiseau.

Congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme. Rapporteur M. Camoin de Vence.

Revue des sourds-muets, livraison de mars 1890, publiée sous la direction de M. A. Bélanger. Rapporteur M. Montaudon.

Episodes de la vie de garnison à Lille au siècle dernier, par M. Quarré-Reybourbon. M. le colonel Fabre de Navacelle, rapporteur.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau le numéro du journal officiel portant la date du 20 mars 1890, contenant le compte rendu de l'audience solennelle de la Cour de cassation dans laquelle M. Mazeau, successeur de M. Barbier au fauteuil de la première présidence, a été installé dans ses nouvelles fonctions. Les discours de M. Ronjat, procureur général, et de M. Mazeau le nouveau premier président, contiennent un éloge de M. Barbier dont on retrouvera les termes ci-après sous le titre : *Annexe au procès verbal.*

Nous ne devons pas omettre de dire qu'à l'occasion de M. Mazeau et de ses débuts au barreau de la Cour de cassation, M. le Procureur général Ronjat, faisant allusion à la collaboration du jeune avocat au cabinet de M. Paul Fabre, éminent jurisconsulte, frère de M. Fabre de Navacelle et cousin de M. Jules Fabre, a rappelé les hautes qualités de cœur et d'esprit d'un magistrat dont le nom est doublement cher à la *Société des Etudes historiques.*

Concours Raymond. — Tous les manuscrits de ce concours étant main-

Digitized by Google

tenant réunis dans les mains de M. Flach, il y a lieu de convenir d'un jour pour réunir la commission, et cela autant que possible avant le 10 avril, séance dans laquelle l'attribution du prix devra être décidée en vue de la Séance publique. M. le Président annonce qu'il sera absent de Paris dans la première quinzaine d'avril, il y aura lieu de réunir la commission chez M. Flach et de prendre un jour à sa convenance.

Fixation de la date de la Séance publique. — Après examen et discussion la date de la Séance publique est fixée au mercredi 30 avril ; comme la précédente elle aura lieu le soir à 9 heures moins un quart précises, les portes seront ouvertes à 8 h. 1/4.

Observations de M. Raphaël Pinset *à propos de la notice de* M. Gossot *sur l'Organisation pédagogique des Ecoles primaires publiques de Paris.* — M. Raphaël Pinset, directeur d'un des groupes scolaires de la ville de Paris, remet une note contenant des observations qu'il a présentées à la suite de la notice de M. Gossot sur les écoles maternelles.

Lectures. — Sont entendues dans l'ordre porté au programme : *Impressions Lakistes. Souvenirs des lacs de la haute Italie*, par M. Camoin de Vence.

Rapport sur le bulletin de l'*Essex institute*, l'*Organisation municipale de Berlin*, par M. Rodocanachi.

Rapport sur une publication de M. Malapert, *les Assurances, leur origine et leur histoire*, compte rendu de M. Desclosières.

Composition du premier numéro de la Revue, volume de 1890. — M. le Secrétaire général rappelle la liste des manuscrits en portefeuille représentant les lectures entendues de novembre 1889 à ce jour et admises pour figurer dans la Revue, volume de 1890 ; après examen et discussion, la rédaction du premier numéro est arrêtée dans les conditions suivantes.

1. — *L'Europe et l'exécution du duc d'Enghien* (1re partie), M. Henry Welschinger.

2. — *Etat de la Hollande au commencement du* XVIIIe *siècle*, M. Wiesener.

3. — *Progrès de l'enseignement primaire à Paris, les Ecoles maternelles*, M. Gossot. Observations, à la suite, de M. Raphaël Pinset.

4. — *Une poésie populaire en langue d'oc*, M. Félix Tournier.

5. — *Jetons inédits de Jean de Saulx*, M. Préau.

Cette composition emploiera environ trois feuilles d'impression pour les mémoires, la quatrième sera consacrée à divers rapports sur des ouvrages offerts rédigés par MM. Marbeau, Marcilhacy, Rodocanachi, d'Auriac, Wiesener, Fabre de Navacelle, Loiseau.

Digitized by Google

Candidatures. — Ont été admis au cours de cette séance, comme associés libres, M. Michel Cornudet, demeurant à Paris, 11 *bis* passage de la Visitation, présenté par M. Coquard. Et M. Émile Salle, avocat à la Cour d'appel à Paris, 39, boulevard Haussmann, présenté par M. Desclosières.

La séance du 25 mars est terminée par la fixation de l'ordre du jour du 10 avril.

Annexe au procès-verbal du 25 mars 1890.

COUR DE CASSATION.

Audience solennelle du 17 mars 1890.

La Cour de cassation s'est réunie le lundi 17 mars 1890, à midi, dans le local ordinaire de ses audiences solennelles, sous la présidence de M. Bédarrides, doyen des présidents de chambre, pour procéder à la réception et à l'installation de M. Mazeau, sénateur, ancien garde des sceaux, nommé premier président de la Cour de cassation, en remplacement de M. Barbier, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé premier président honoraire.

Après la prestation de serment et l'installation de M. le premier président Mazeau, M. Ronjat, procureur général, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Premier Président,

Au moment où vous prenez possession des hautes fonctions auxquelles le Gouvernement de la République vient de vous appeler, je me conforme à la tradition et je suis, en même temps, l'impulsion de mes sentiments intimes en saluant votre retour au milieu de nous.

Avant de dire les espérances que nous plaçons en vous, laissez-moi témoigner les regrets que donne à la Cour la retraite de votre prédécesseur.

M. Barbier, après avoir exercé avec succès la profession d'avocat, est entré dans la magistrature, en 1848, comme substitut du procureur général près la cour de Paris ; successivement avocat général et président de chambre, il a été appelé à la Cour de cassation en 1866. Il a siégé pendant de longues années à la chambre criminelle dont il est devenu le doyen, puis le président ; bientôt après il était nommé procureur général et, depuis cinq ans, il occupait le siège de premier président, lorsque la règle inflexible nous l'a enlevé.

Digitized by Google

Au cours de sa longue et brillante carrière judiciaire, M. Barbier a montré les qualités d'un digne magistrat, d'un jurisconsulte éminent et d'un lettré délicat.

Dans ses travaux écrits, comme dans ses harangues, on trouve la netteté d'une pensée sûre d'elle-même, la savante ordonnance qui double la force de l'argumentation, la propriété des termes, la précision et la grâce un peu austère du style qui convient aux œuvres judiciaires et qui révèle le familier intime des plus grands génies de l'antiquité.

M. Barbier a publié un court, mais substantiel, commentaire des lois de 1871 et de 1872 sur le jury. Cette œuvre, improvisée en quelque sorte, nous fait vivement désirer que son auteur consacre une part des loisirs dont il va jouir à nous donner, dans un ouvrage plus étendu, le résultat de ses méditations sur quelques-uns des points importants de notre législation.

Il a rédigé, sur divers points d'histoire, des mémoires qui décèlent une connaissance approfondie de nos annales. Ses traductions en vers de Perse, d'Horace et d'Homère, se recommandent particulièrement par leur fidélité ; le style, toujours châtié dans sa simplicité, reproduit, autant qu'il est possible de le faire dans notre langue, le tour particulier, la noblesse, la force et la grâce de chacun des modèles.

Le chef que nous perdons a été affectueux et bon ; la douceur de son caractère, l'aménité de ses manières, la modération et l'urbanité de sa parole attirent invinciblement la sympathie que fixent les qualités d'un cœur ouvert à tous les sentiments généreux. La vivacité des discussions où chacun s'efforce de faire prévaloir l'avis qui lui semble le meilleur s'est toujours alliée, chez M. Barbier, à cette fleur de courtoisie, naturelle chez lui, et qui reste une des traditions de la Cour. Appelé à diriger le parquet et les travaux de la Cour, il a exercé l'autorité nécessaire avec une inaltérable bienveillance. Il imprimait la direction d'une manière si discrète qu'on la subissait en la sentant à peine ; l'ordre prenait la forme adoucie d'un conseil amical ; la persuation lui paraissait, à juste titre, la force la plus irrésistible.

Cette discrétion n'avait rien de commun avec la faiblesse, l'inertie ou la crainte. Quand apparaissait le devoir, dont il avait une vue très nette et une conception très haute, rien ne pouvait ébranler sa tranquille fermeté ; il l'a montré en plusieurs occasions, notamment lorsque les suffrages de ses collègues l'ont appelé à présider le tribunal des conflits.

Pendant une collaboration de dix années, j'ai trouvé chez M. Barbier une bienveillance qui ne s'est jamais démentie, des conseils toujours profitables, un concours cordial ; en exprimant les regrets que me cause son

Digitized by Google

départ, je suis certain de répondre aux sentiments de tous ceux qui m'écoutent.

Ces regrets, Monsieur le Premier Président, ne sont pas pour vous déplaire ; ils sont, au contraire, un gage non équivoque de l'accueil qui vous est réservé.

En disant rapidement ce qu'a été M. Barbier, j'ai fait pressentir ce que vous nous promettez. Comme lui, vous avez la modération et la fermeté si nécessaires pour donner la meilleure direction aux travaux de vos éminents collaborateurs.

A son tour M. le premier Président Mazeau a dit :

« Je m'associe du fond du cœur aux regrets que cause à la Cour la retraite de M. le Premier Président Barbier.

» Atteint par l'application d'une règle inflexible et aveugle, il vous quitte dans la plénitude de son intelligence et de ses facultés. Vous avez eu le privilège, Monsieur le Procureur général, de vivre auprès de lui, et vous avez pu apprécier, mieux que personne, les qualités de l'homme et du magistrat. Je ne puis en parler avec la même compétence. Mais je faisais partie du barreau de la Cour de cassation lorsque M. Barbier vint siéger comme conseiller à la chambre criminelle, où il prit tout de suite une place prépondérante, et dont il fut bientôt une des lumières.

» Je me rappelle ses savants rapports, que j'ai eu maintes fois l'occasion d'entendre et dont plusieurs ont été conservés et sont cités comme des modèles. Ils étaient écrits, on le devinait, par un jurisconsulte doublé d'un lettré, et joignaient à la solidité du fond le charme particulier que donne à la forme la fréquentation des maîtres de l'antiquité. Comme les grands magistrats du dernier siècle, M. Barbier aimait et cultivait les lettres. Ses harangues de procureur général portent la marque de cette culture, et ses ouvrages nous font voir les ressources variées de son esprit.

» Je sais, pour l'avoir personnellement éprouvée, quelle était la bonté du magistrat que vous perdez. Elle se traduisait avec ses collaborateurs, et dans la direction des travaux de la Cour, par une exquise urbanité. Il me sera doux, croyez-le, de suivre dans cette voie les traces de mon éminent prédécesseur. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 AVRIL 1890.

Présidence de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, *ancien Président.*

Sont présents : MM. le colonel FABRE DE NAVACELLE, DESCLOSIÈRES, MONTAUDON, RODOCANACHI, CAMOIN DE VENCE, DE BRICQUEVILLE, DUMONT, Gustave DUVERT, THURET, TARTARIN, Eugène D'AURIAC, WIESENER, RACINE.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé et lu par M. DESCLOSIÈRES, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. le Dr TARTARIN, membre correspondant qui, présenté par M. Gustave DUVERT, assiste à la séance.

M. TARTARIN remercie M. LE PRÉSIDENT de l'obligeant accueil qui lui est fait et exprime le plaisir qu'il éprouve à faire la connaissance de ses confrères.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ajoute que les membres correspondants de la Société, pendant leur séjour à Paris, peuvent, sans lettres d'invitation, se présenter les 10 et 25 à la mairie de la rue de la Banque et assister à nos réunions. Ils sont prévenus aussi que dans le cas ou les dates des 10 et 25 coïncident avec un Dimanche, la séance est remise au lendemain.

Ouvrages offerts. — Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants avec désignation des rapporteurs :

1. *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix,* tome XIV. M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, rapporteur.

2. *Le contrat de participation aux bénéfices, son caractère, ses résultats,* conférence faite au Cercle populaire des Invalides, le 13 septembre 1889, par M. Charles ROBERT, membre du Jury international de l'économie sociale (Chaix imprimeur). Rapporteur M. CAMOIN DE VENCE.

3. *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, littérature latine et histoire du moyen-âge,* par M. Léopold DELISLE, président de la section d'histoire et de philologie. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

4. *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, bibliographie internationale de cet enseignement publiée par M. A. BÉLANGER, 5e année, janvier-février 1890.

5. *Académie d'Hippone,* séance du 28 décembre 1889. Renvoi à M. le colonel FABRE DE NAVACELLE.

6. Quatre fascicules d'une *Revue* en langue allemande publiée par M. le Dr Richard JECHT, 1889. Renvoi à M. FLACH.

Digitized by Google

7. *Congrès archéologique de France*, 54e session, séances générales tenues à Soissons et à Laon, en 1887, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Rapporteur M. D'AURIAC.

8. *Médailles de la Société de Géographie de Lille*, par M. L. QUARRÉ-REYBOURBON. Notice par M. DESCLOSIÈRES.

Candidatures. — Sont élus, après exposé des titres et rapports par M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, en qualité de membres correspondants de province : 1. M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, du Conseil héraldique de France, de l'Académie royale héraldique d'Italie. M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ, présenté par MM. MARBEAU et DESCLOSIÈRES, est auteur notamment d'une étude sur la *Taxe des Pauvres à Abbeville*, dont M. le président MARBEAU a rendu compte dans un rapport étendu faisant bien connaître l'intérêt des recherches de l'auteur (*Revue*, 1889, p. 98). — 2. Mlle Madeleine BUVIGNIER-CLOUET présentée par MM. le colonel FABRE DE NAVACELLE et DESCLOSIÈRES. Mlle BUVIGNIER-CLOUET est auteur d'un beau livre orné de portraits et racontant plus complètement que l'histoire ne l'avait fait jusqu'à présent la *Vie de Chevert*. (Voir le rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, *Revue*, 2e partie, p. 7, 1889).

Concours Raymond de 1890. *Jugement du Jury d'examen.* — M. CAMOIN DE VENCE explique comment, en l'absence de M. MARBEAU, la Commission du Prix Raymond s'est réunie chez M. FLACH désigné comme rapporteur du concours. Ceux des membres de la Commission qui n'avaient pu, à raison des vacances de Pâques et de leur éloignement de Paris, se réunir au Comité avaient envoyé par lettres leur opinion motivée. Les avis ont été unanimes pour le classement par ordre de mérite. Le mémoire, n° 3 traitant de l'acquisition des biens nobles par les roturiers en Normandie, a été incontestablement placé le premier, les manuscrits 1 et 2, offrant à des titres divers, des mérites très distingués, bien que répondant moins complètement que le n° 3 au programme, ont paru devoir mériter une récompense égale; quant au mémoire n° 4 qui se borne à copier un titre, même avec des lacunes, il n'y a pas lieu d'en faire mention.

La seule question à résoudre, étant donné ce résultat acquis, est donc de savoir dans quelle mesure le prix de mille francs sera réparti; après partage des avis et étude de diverses combinaisons, la Commission s'est arrêtée à la proposition suivante : un premier prix de 700 fr. et deux seconds prix *ex-æquo* de 150 fr. chacun.

L'Assemblée générale appelée par M. LE PRÉSIDENT à statuer sur les

Digitized by Google

propositions de la Commission, les adopte en ce qui concerne le classement des mémoires récompensés, mais modifie, eu égard au mérite signalé de ceux qui obtiennent le second prix, la proportion provisoirement admise. Le premier prix sera de 600 fr. et les deux autres de 200 fr. chacun.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est invité à écrire aux lauréats.

Séance publique du Mercredi 30 Avril. — Le programme de cette séance est définitivement fixé dans les termes suivants : *Allocution* de M. le président MARBEAU. — *Compte rendu des travaux de l'année* 1889, par M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — *Rapport sur le Concours Raymond de* 1889-1890, M. J. FLACH. — *Distribution des récompenses.* — *Attribution de la médaille Paul Odent.* — *Lectures : Impressions lakistes. Souvenirs des lacs de la haute Italie,* M. CAMOIN DE VENCE. — *Le Carnaval à Rome au* XVe *siècle*, M. RODOCANACHI.

Audition musicale organisée par M. Arthur COQUARD, avec le concours de M. G. GILLET, premier hautbois à la Société des Concerts du Conservatoire et de la Société chorale : *l'Abeille.* — 1. Chœur d'hommes : *Le Dieu que nous servons* (Esther) Arthur COQUARD. — 2. *Pièce pour hautbois* (C. Colin), M. GILLET. — 3. *Chœur des Prêtres d'Isis, flûte enchantée* (Mozart). — 4. (a) *Petit Noël* Arthur COQUARD, (b) *Deux pièces* Sébastien Bach, (c) *Villanelle* R. de Boisdeffre, M. GILLET. — 5. *Chanson hongroise* par la Société chorale (Schubert). -- Piano de la Maison ERARD. M. Emile BOURGEOIS accompagnateur.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir constaté que ce programme promet une très intéressante soirée, charge M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de transmettre à M. COQUARD les remerciements de la Société pour le précieux concours qu'il lui apporte.

Lectures. — Sont entendues, dans l'ordre suivant, les lectures portées au programme de la séance du 10 avril.

1. *Impressions lakistes. Souvenirs des lacs de la haute Italie*, suite, M. CAMOIN DE VENCE.

2. *Essai sur les Paysans au* XIIIe *siècle, d'après les Fabliaux*, première partie, par M. Alcius LEDIEU, à suivre.

3. Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE sur la publication de M. QUARRÉ-REYBOURBON, *Episodes de la garnison à Lille* 1748-1750. Ce compte rendu, à raison des observations qu'il contient sur l'écrit de M. QUARRÉ-REYBOURBON, sera communiqué à l'auteur.

4. Rapport de M. MONTAUDON sur les *Travaux de la Société de l'Yonne*

Digitized by Google

donnant les renseignements les plus circonstanciés sur les documents historiques contenus dans le dernier volume de cette publication.

La séance est levée à 10 h. 1/4 après fixation de l'ordre du jour de la séance du 25 avril.

SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL.

Présidence de M. Marbeau.

Sont présents : MM. Marbeau, Eugène d'Auriac, Camoin de Vence, Desclosières, Rodocanachi, Racine et Dumont.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril, rédigé et lu par M. Desclosière, est adopté.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance reçue depuis la dernière séance ; elle contient notamment des lettres d'acceptation des trois lauréats du prix Raymond, qui assisteront ou se feront représenter à la séance du 30 avril.

M. Desclosières donne des renseignements sur l'organisation définitive de cette séance et met des cartes complémentaires à la disposition des Membres présents.

M. le Secrétaire général, à l'occasion de l'article 5 du § 1 de l'ordre du jour : *mise à l'étude du rétablissement des jetons de présence*, rappelle que, antérieurement à la reconstitution de la Société en 1872, on pratiquait à l'ancien *Institut historique*, la délivrance aux Membres présents de jetons de présence. En donnant au jeton une valeur minime, il reste dans les mains du Membre assidu comme un souvenir permanent de sa collaboration ; ces jetons réunis et conservés présentent, aux yeux des Membres et de leur famille, un certain intérêt.

M. le Secrétaire général ne demande pas dès maintenant ce rétablissement, mais la mise à l'étude de l'idée, pour qu'elle soit reprise à la rentrée.

Lectures. — Sont entendues dans l'ordre porté au programme, la fin du récit : *Impressions Lakistes. Souvenirs des Lacs de la haute Italie*, par M. Camoin de Vence. — La fin de l'étude de M. Alcius Ledieu : *Essai sur les Paysans au* XIII*e siècle*, d'après les *Fabliaux*.

M. Desclosières donne, au nom de M. Paul Louis-Lucas, professeur à la Faculté de droit de Dijon, lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Flach, intitulé : *Étude critique sur l'histoire du Droit Romain au moyen*

Digitized by Google

âge, avec textes inédits. L'impression de ce savant compte rendu est votée pour paraître dans un des plus prochains numéros.

M. le Président fixe l'ordre du jour de la prochaine séance de la manière suivante :

1. M. P. Villard : *les Cahiers du capitaine Coignet*, étude psychologique.
2. M. d'Auriac : *Défi du duc de Lorraine au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.*
3. Jules Fabre : *La Société hâvraise d'Études diverses.*
4. Montaudon. Rapport sur divers ouvrages offerts.

Et avant de lever la séance, il donne rendez-vous aux Membres de la Société à la soirée du 30, huit heures et demie précises, hôtel de la Société d'Encouragement.

Messieurs et chers Confrères,

Plusieurs d'entre vous, ceux qui appartiennent au Barreau et à la Société Philotechnique, savent que M. Malapert, savant jurisconsulte, possède les mérites de l'écrivain précis, nerveux, exposant avec une rare limpidité les raisons de la loi et les motifs de l'appliquer conformément aux données supérieures de la philosophie et de l'intérêt social. Si vous ne connaissiez déjà ces qualités de notre confrère, vous pourriez les découvrir en lisant la dernière étude qu'il vient de nous offrir.

Professeur de droit commercial au Conservatoire des arts et métiers, M. Malapert a publié récemment dans les annales de cette institution (tome 1er, 2e série) une monographie sous le titre : *de l'Assurance et des Compagnies d'assurances.* Après avoir recherché dans le passé les origines du contrat d'assurance, rappelé avec une érudition qu'on ne saurait trop signaler, les premiers essais du commerce maritime, ce qu'était l'*emporium* des anciens, l'énumération qu'en donne Strabon, M. Malapert découvre le germe du contrat d'assurance dans le prêt à la grosse aventure, suit son développement à travers les âges, jusqu'à nos jours, et se livre, à ce propos, aux recherches historiques les plus intéressantes, en même temps que les plus nouvelles. Il faudrait recopier ici même le texte tout entier de M. Malapert si nous voulions être complets, car notre confrère, en même temps qu'il cause un grand plaisir à son lecteur crée au rédacteur d'un compte rendu des difficultés presque invincibles ; tout ce qu'il écrit est tellement à sa place en son ordre logique et méthodique, l'intérêt de ses citations s'impose avec une autorité scientifique tellement certaine de ses sources,

Digitized by Google

que le rédacteur d'un rapport sur un écrit de M. MALAPERT ne voudrait rien omettre, rien négliger.

Lisez donc, mes chers confrères, cette Etude historique sur les assurances, vous ne regretterez pas l'heure que vous demanderont les 65 pages qu'elle comporte ; vous apprendrez ou saurez mieux, pour ceux qui la connaissent déjà, ce qu'était l'Ordonnance de la marine du mois d'août 1681, vous assisterez à la *naissance* de la chambre des assurances, vous serez intéressés par le plaisant récit de l'origine du célèbre établissement du Lloyd qui vit le jour, paraît-il, chez un coiffeur de Londres portant ce nom, nom d'homme devenu, dit M. MALAPERT, un nom de chose.

Les assurances terrestres, les tontines, les assurances sur la vie, l'histoire de leur développement à travers la Révolution française, le premier empire, la Restauration, le gouvernement de juillet, les assurances contre les accidents, les assurances mutuelles, les assurances contre l'incendie se dérouleront devant vous avec leurs règles essentielles, les perfectionnements législatifs qu'elles ont reçus du temps, ainsi que ceux souhaités par l'esprit de critique et de réforme. Que d'idées, de notions, d'informations précises et précieuses en 63 pages ! *Science et Concision* est une devise qui appartient sans conteste à notre confrère.

AVIS

Le premier numéro de la 1re série, *Mémoires et Rapports*, est sous presse et paraîtra fin mai, il comprendra :

L'Europe et l'exécution du duc d'Enghien, par M. Henri WELSCHINGER ;

Etat de la Hollande au commencement du XVIIIe *siècle*, par M. WIESENER ;

Progrès de l'Instruction primaire à Paris, 1878-1879, par M. GOSSOT ;

Jetons inédits de Jean de Saulx, par M. PRÉAU ;

Poésie populaire en Langue d'Oc, par M. TOURNIER ;

Et de nombreux *Rapports* sur des ouvrages offerts ; rapporteurs : MM. MARBEAU, MARCILHACY, RODOCANACHI, D'AURIAC, TOURNIER, colonel FABRE DE NAVACELLE, LOISEAU et WIESENER.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1890.

Présidence de M. MARBEAU.

M. RACINE annonce que le legs BERTHIER a été délivré à la *Société des Études historiques*, qu'il a payé les droits de mutation, et placé mille francs en 30 francs de rente.

M. MARBEAU rappelle le décès de trois membres de la Société, dont deux anciens présidents, M. Jules Auguste DAVID, décédé le 1er juin, et M. CARRA DE VAUX, décédé le 23 septembre, M. l'Intendant MONTAUDON, décédé le 3 juillet.

M. DAVID, dont les recherches sur la littérature orientale avaient acquis une légitime autorité, était aussi un poète distingué ; la *Société des Études historiques* l'avait toujours trouvé plein de zèle et d'intérêt pour ses travaux. M. CARRA DE VAUX, ancien magistrat, érudit, archéologue, souvent cité et M. l'Intendant MONTAUDON, auteur de rapports aussi approfondis qu'élégants, faisaient, comme M. DAVID, le plus grand honneur à notre Société.

M. RACINE présente une lettre de la Préfecture de la Seine instruisant la Société du legs laissé par M. DAVID et dont le montant est de 2,000 francs. D'après renseignements pris chez le notaire, la délivrance de ce legs sera subordonnée à un règlement de succession. La Société Philotechnique, également légataire, a accepté provisoirement.

M. le Président fait remarquer que cette acceptation n'a légalement pas de valeur pour faire courir les intérêts. Il convient d'ajourner la délibération après des renseignements plus complets. Il suffira sans doute, pour tenir note de la délibération, à défaut de registres, du procès-verbal ordinaire des séances. Sur l'avis conforme de MM. DUVERT et RODOCANACHI, la délibération est ajournée.

M. RACINE annonce également un legs de 2,000 francs de M. MONTAUDON. Même décision.

Correspondance. — On trouvera ci-après l'analyse de cette correspondance reçue depuis le 25 mai dernier ; en outre M. MARBEAU avait reçu, de la

Digitized by Google

Société *pour la défense de la Propriété littéraire* une lettre invitant la *Société des Études historiques* à la Conférence de Londres. M. Marbeau s'y est fait inscrire pour représenter la Société. L'année prochaine, le Congrès sera tenu à Berlin (12 septembre).

M. le Président mentionne une convocation qu'il avait reçue de notre confrère, M. Rodocanachi, pour une conférence qui a eu lieu à Versailles, le 31 octobre, et où M. Rodocanachi a traité de *Vittoria Colonna* et de la *Réforme italienne*.

Réception d'une circulaire de la Société protectrice des animaux qui demande de protester contre les Courses de taureaux. — La Société, en corps, n'a pas à y répondre.

Ouvrages offerts (à ajouter à la liste dressée par M. Joret-Desclosières). — *Revue historique du Brésil*. Rapporteur M. Loiseau.

Canadiana, article de M. White, correspondant de la Société. Rapporteur M. Rodocanachi.

Bulletin du Périgord. Rapporteur M. Dufour.

Candidatures. — M. de Monaghan, ancien membre de la Société, domicilié à Saint-Germain, qui s'était retiré depuis plusieurs années, demande à y rentrer. Il lui sera offert de rentrer soit comme titulaire résidant, soit comme correspondant.

M. l'abbé Casabianca a adressé une demande sur carte à M. le Secrétaire général. Il lui sera donné connaissance des Statuts, qui exigent une demande écrite par lettre.

M. Prévost, l'un de nos lauréats, presenté par M. Racine.

M. le Président rappelle que les lauréats sont admis de droit.

M. Prévost, qui habite Rouen, est reçu comme correspondant.

M. Tahon, présenté par MM. de Béhault et Joret-Desclosières. M. Tahon, né à Bruxelles en 1845, est ingénieur civil de l'École de Liège, secrétaire des Sociétés Paléontologiques et Archéologiques, auteur d'ouvrages sur le travail du fer. — Admis comme correspondant.

M. Charlot, présenté par M. Marbeau, est l'auteur de livres d'histoire en préparation. Il demande, en attendant leur publication, à être reçu comme associé libre. Renvoi à une commission : MM. le Colonel Fabre, Rodocanachi, de Boisjoslin.

Lecture. — M. d'Auriac : *Les Mines*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. de Boisjoslin, est lu et approuvé.

Dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre de M. Desclosières qui annonce son retour pour le 26 décembre.

Lettres d'excuses de MM. Camoin de Vence et Gossot.

M. Desclosières adresse à la Société la nomenclature de la correspondance qui lui est parvenue depuis le mois de mai. Il envoie également le programme du congrès des Sociétés savantes pour 1891.

Sur la proposition de M. d'Auriac, la Société décide que seule la partie du programme concernant l'histoire sera insérée intégralement dans la Revue. Une mention indiquera, d'ailleurs, qu'on peut se procurer le programme complet au Ministère de l'Instruction publique.

Lettre du notaire liquidateur de la succession Montaudon adressant une expédition du testament de M. l'Intendant Montaudon et donnant des détails sur l'état de la liquidation. On décide de surseoir à l'acceptation du legs fait à la Société jusqu'à ce qu'on soit fixé sur l'abandon présumé de son usufruit par Mme Montaudon.

Ouvrages offerts. — *Marie Pape-Carpentier, sa Vie et son œuvre,* par M. Gossot, ouvrage offert à la Société. Rapporteur M. Marbeau.

Société Smithsonnienne. Rapporteur M. Tournier.

Lectures historiques par Maspéro. Rapporteur M. de Boisjoslin.

Revue agricole, industrielle de Valenciennes ; Revue Contemporaine. Rapporteur M. Préau.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine ; Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Rapporteur M. d'Auriac.

Bulletin de la Société des Hautes-Alpes. Rapporteur M. Loiseau.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier. Rapporteur M. Desclosières.

Académie de Stanislas de Nancy. Rapporteur M. Welschinger.

Une Visite à la Ville et au Musée de Langres, par M. Broca. Rapporteur M. Racine.

Journal des Bibliothèques populaires ; Jeanne d'Arc par André Thévet. Rapporteur M. d'Auriac.

Revue française des Sourds-Muets ; *Académie des Poètes.* Rapporteur M. de Biran.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Rapporteur M. Tournier.

Séance publique de l'Académie d'Aix. Rapporteur M. Camoin de Vence.

Iconographie de la Vierge et de Sainte-Anne, par M. Charles Vincens ; *Société archéologique de Saintes.* Rapporteur M. le Colonel Fabre de Navacelle.

Académie d'Hippone. Rapporteur M. le Colonel Fabre de Navacelle.

Candidatures. — Sur le rapport de M. Rodocanachi, M. Maurice Charlot est admis en qualité de membre associé libre.

M. l'abbé Casabianca demande à être admis en qualité de membre titulaire résidant. Ses présentateurs sont MM. Duvert et Racine. M. Tournier est chargé de faire le rapport sur cette canditature.

M. de Monaghan, ancien membre de la Société, demande à être de nouveau admis dans son sein. Les conditions règlementaires n'étant pas encore remplies, cette candidature est renvoyée à une séance ultérieure.

M. Rodocanachi présente la candidature, à titre d'associé libre, de M. Vernudacki. Nomination d'une commission de MM. Rodocanachi, d'Auriac, Wiesener.

Lectures. — Sont entendues les lectures suivantes :

1. *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques. — Observations sur le protocole du traité de La Haye, en* 1717. M. Wiesener.

2. Rapports sur deux ouvrages de M. Brandt de Galametz : *Monstrelet* et *Les Limites du Ponthieu*, par M. le Colonel Fabre de Navacelle.

3. Rapport sur l'ouvrage de M. Joseph Denais : *Un émule de Clément Marot, Germain Colin Bucher, angevin,* par M. J. de Boisjoslin.

La séance est levée à 10 heures.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE MANUSCRITE

(*Annexe du procès-verbal de la Séance du* 25 *Novembre* 1890).

15 mai 1890. — Lettre de M. Léonce Gibert de Saint-Servan (Francis Melvil) accusant réception de son manuscrit : *Introduction à l'histoire du* XIX*e siècle.*

16 mai. — Avis du Ministère de l'Instruction publique annonçant que les programmes relatifs au concours Raymond seront distribués au cours du Congrès des Sociétés savantes.

21 mai. — Lettre de M. J. Flach concernant la remise aux auteurs des manuscrits soumis au concours.

Digitized by Google

30 mai. — Accusé de réception, par le Ministère, de 151 exemplaires de la Revue destinés aux Sociétés savantes.

1er juin. — Correspondance de M. Rodocanachi signalant des récompenses honorifiques obtenues par nos confrères MM. E. d'Auriac et Espérandieu.

1er juin. — Lettre de M. le premier Président Barbier exprimant son regret de n'avoir pu assister à la séance publique.

1er juin. — Lettre de M. Duchartre, de l'Institut, adressant une note sur des ouvrages d'histoire naturelle publiés dans l'Amérique du Nord, et qui ne comportent pas, d'après notre savant collègue, un rapport étendu. Il signale notamment une enquête faite sur la question de savoir si le moineau est un oiseau nuisible. En Amérique il est réputé tel, contrairement à l'avis des savants européens.

3 juin. — Lettre de M. Tournier relative à l'examen de la correspondance imprimée parvenue à la Société pendant les vacances.

4 juin. — Présentation, par M. de Béhault, de la candidature de M. Victor Tahon, ingénieur.

7 juin. — Envoi par le Ministère d'ouvrages publiés aux États-Unis.

7 juin. — Lettre annonçant le décès de M. Jules David, ancien Président de la Société, et faisant savoir que notre regretté confrère a laissé un legs à la *Société des Études historiques*.

13 juin. — Lettre de candidature de M. Tahon.

22 juin. — M. Vaudin remercie des renseignements à lui transmis par le secrétariat.

23 juin. — Accusé de réception par la Mairie d'Amiens de l'envoi de la Revue de 1889.

14 juillet. — Demande par M. J. Detourne, avocat à Romorantin (Loir-et-Cher), de renseignements sur le concours Raymond.

25 juillet. — Lettre de M. Villard relativement à son étude sur les *Cahiers du capitaine Coignet*.

5 août. — Réponse de M. Gustave Prevost sur le renvoi de son manuscrit du concours Raymond.

6 août. — Lettre de M. Alcius Ledieu annonçant qu'il a obtenu de l'Institut une récompense de 600 francs.

29 août. — La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes accuse réception du volume de 1889 de la Revue.

1er septembre. — Lettre du Président de l'Association littéraire et artistique internationale invitant la *Société des Études historiques* à se faire représenter par des délégués au Congrès de la propriété littéraire et artistique qui doit se tenir à Londres le 4 octobre.

Digitized by Google

25 octobre. — Envoi par M. Rodocanachi d'une invitation pour assister à la séance de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, réunion dans laquelle notre confrère a fait une conférence sous ce titre : *Vittoria Colonna* et la *Réforme en Italie.*

28 octobre. — Remerciements de M. Alcius Ledieu pour la mention dont il a été l'objet dans le dernier numéro de la Revue et demande d'un certain nombre d'exemplaires du programme du concours Raymond 1891 et 1892 pour le propager.

31 octobre. — Lettre de M. de Behault annonçant que notre confrère, M. de Loë, vient d'être nommé officier d'académie.

8 novembre. — Lettre de M. Mahon de Monaghan, ayant appartenu à l'Institut historique, proposant la candidature de M. l'abbé Casabianca.

16 novembre. — Lettre de M. Montini annonçant une prochaine lecture sous le titre : *Les Adieux de la Reine.*

16 novembre. — Lettre de M. Ernest Moulin communiquant une poésie de M. le Général Allavène intitulée : *Neutralisation* (de l'Alsace et de la Lorraine).

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Loiseau s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Candidatures. — M. Rodocanachi lit son rapport sur la candidature de M. Vernudacki dont l'admission est votée comme associé résidant.

M. l'Abbé Casabianca, sur le rapport de M. Tournier, est admis à titre de membre titulaire résidant.

Lectures. — M. Rodocanachi lit un rapport sur la Revue américaine intitulée : *Smithsonian Institution.*

M. Dumont, un rapport sur divers opuscules offerts à la Société par M. Eugène Louis, notre confrère.

M. Eugène d'Auriac achève la lecture de son étude remarquable sur l'*Administration française au* XVIIe *siècle* — *Les Mines.* Cette étude paraîtra ultérieurement dans la Revue.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1890.

Présidence de M. Marbeau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Tournier s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. — Egalement excusés, MM. le Colonel Fabre de Navacelle, Lejoindre, Vernudacki.

Lettres de M. Vernudacki et de M. l'Abbé Casabianca remerciant de leur admission.

Lettre de M. de Monaghan sur sa réélection ; il croyait faire encore partie de la Société en vertu d'une délibération antérieure.

M. Racine remarque à ce sujet que le manque d'un registre de délibérations force à relire les procès-verbaux pour retrouver trace d'une décision. Un tel registre évidemment ne devrait pas contenir les procès-verbaux des séances, mais seulement ceux relatifs aux délibérations qui ont été suivies d'un vote de la Société, et qui ne sont pas au nombre de plus d'une ou deux par an.

M. le Président pense qu'on pourrait examiner à l'une des séances du commencement de l'année 1891 cette question et d'autres relatives aux usages de la Société ou à sa constitution, notamment celle des diverses catégories de membres. Adopté.

Candidatures. — M. le Général Allavène, présenté par M. Moulin. Nomination d'une Commission composée de MM. d'Auriac, Wiesener rapporteur et Rodocanachi.

Legs de M. l'Intendant Montaudon. — M. Racine annonce que ce legs, fait à la Société par testament en 1886 et renouvelé par codicile en 1890, est disponible par suite de la renonciation de Mme Ve Montaudon à l'usufruit, et du consentement des héritiers. L'emploi en pourra être fait : 1° aux besoins les plus urgents de la Société ; 2° pour le surplus à l'achat d'une rente 3 p. °/₀.

M. le Président met aux voix l'acceptation du legs, et des remerciements à la veuve et aux héritiers du testateur. La Société adopte ces propositions.

M. le Président propose de remettre au 10 janvier les élections à l'ordre du jour du 26 décembre, les candidatures n'étant pas formellement posées et les membres présents se trouvant en trop petit nombre. Adopté.

Lectures. — M. d'Auriac termine la lecture de son travail sur l'*Administration des Mines au* XVIIe *siècle.*

Digitized by Google

M. Loiseau lit deux rapports sur le *Bulletin de l'Institut Genevois* et sur les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres et Arts de Savoie.*

M. Wiesener termine la lecture de son *Mémoire sur l'Abbé Dubois et le traité de La Haye.*

La séance est levée à 10 heures 1/2.

CORRESPONDANCE.

Lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aux Présidents des Sociétés savantes.

Paris, le 10 Novembre 1890.

Monsieur le Président,

J'ai toujours fait appel à votre initiative lorsqu'il s'est agi de préparer le programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ; mais cette année mon appel est demeuré presque vain. J'espérais qu'à la fin de leurs séances, MM. les Délégués m'auraient manifesté leurs vœux en plus grand nombre, et qu'ils m'auraient fourni des indications précises sur les questions à mettre à l'ordre du jour des réunions suivantes. J'aurais volontiers accueilli leurs désirs, qui m'eussent servi de guide pour essayer de mieux suivre l'ensemble de leurs travaux et d'introduire dans les réunions de la Sorbonne toutes les modifications nécessaires.

Le programme que j'ai l'honneur de vous transmettre est donc surtout l'œuvre du Comité des travaux historiques et scientifiques, et vous remarquerez qu'il a cru devoir conserver la plupart des questions déjà soumises aux précédents congrès. Aussi bien ce sont là des sujets d'études d'un intérêt constant, sur lesquels la science a sans cesse besoin d'être renseignée. Je suis heureux de constater, d'ailleurs, l'importance des résultats acquis jusqu'ici. Permettez-moi de compter sur la continuation des efforts auxquels ils sont dus. Ces efforts sont l'hon-

Digitized by Google

neur des sociétés savantes et ils enrichissent le domaine scientifique de découvertes de jour en jour plus certaines.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

LÉON BOURGEOIS.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

A cette lettre est jointe le Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891, et qui comprend les questions diverses posées aux sections d'histoire et de philologie, d'archéologie des sciences économiques et sociales, des sciences, de géographie historique et descriptive.

On peut s'adresser pour connaître ce programme à la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique.

Les Membres de la Société ayant fréquemment exprimé le désir d'avoir à leur disposition les Statuts et le Règlement nous en reproduisons ci-après le texte.

STATUTS

Modifiés en Assemblée générale le 29 Décembre 1875

ET APPROUVÉS PAR DÉCRET DU 11 JUILLET 1876.

TITRE PREMIER.

But, organisation de la Société et division des travaux.

ARTICLE PREMIER. — La Société a pour but, comme son titre l'indique, d'encourager et de propager les études historiques en France et à l'étranger.

Digitized by Google

Art. 2. — Elle s'occupe de recherches sur la géographie ancienne, la chronologie, les langues, les littératures, les sciences, les arts, les antiquités, les monuments, les monnaies, les manuscrits, les imprimés curieux de tous les pays, de tous les âges, et généralement de tout ce qui constitue la science historique.

Elle correspond avec les sociétés savantes, françaises et étrangères.

Elle publie ses travaux, notamment par la voie d'une Revue.

Art. 3. — La Société des Études historiques se compose : 1° de membres titulaires, résidants ou correspondants; 2° de membres associés-libres, ainsi qu'il sera expliqué en l'article 19.

La Société peut nommer des membres honoraires.

Tout membre résidant habite nécessairement Paris ou le département de la Seine.

Art. 4. — Les membres de la Société sont répartis en quatre classes :

Première classe. — Histoire générale et histoire de France.

Deuxième classe. — Histoire des langues et des littératures.

Troisième classe. — Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Quatrième classe. — Histoire des beaux-arts.

On ne peut être membre que d'une seule classe.

Art. 5. — Le nombre des membres est fixé, pour chaque classe, à cent membres résidants et à deux cents membres correspondants.

Le nombre des membres associés-libres est illimité.

Art. 6. — Le bureau de la Société des Études historiques se compose du président, du vice-président, des quatre présidents des classes, du secrétaire général, de l'administrateur et du secrétaire général-adjoint.

Art. 7. — Le bureau de chaque classe se compose d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Digitized by Google

Art. 8. — La réunion du bureau de la Société et des bureaux des classes forme le Conseil.

Art. 9. — La Société des Études historiques peut convoquer annuellement un congrès ou organiser des séances publiques, comme il est dit en l'article 18.

Art. 10. — Toute discussion étrangère à la science purement historique ou à l'administration de la société est interdite dans les congrès, les séances publiques, les assemblées générales, celles du conseil ou des classes, et généralement dans toute réunion quelconque de la société.

TITRE II.

Élection des membres des bureaux.

Art. 11. — Tous les bureaux sont nommés pour un an à l'élection et au scrutin secret.

Néanmoins, le secrétaire général est élu tous les trois ans et est indéfiniment rééligible.

Art. 12. — A la dernière séance de décembre, la Société se réunit en assemblée générale pour procéder à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire général-adjoint de la société.

La convocation pour les élections est faite six jours d'avance.

Art. 13. — A la même séance, il est procédé à l'élection du bureau de chaque classe.

Tous les membres des bureaux sont nécessairement choisis parmi les membres résidants de la classe.

Art. 14. — Un règlement intérieur détermine les attributions respectives de chacun des membres des bureaux.

TITRE III.

De l'Administrateur.

Art. 15. — La Société des Études historiques a un représentant légal qui prend le titre d'Administrateur.

Digitized by Google

Il est choisi parmi les membres de la Société, et nommé par l'Assemblée générale, sur la présentation du Conseil.

Il exécute les décisions de l'Assemblée et du Conseil et agit au nom de la Société des Études historiques dans toutes les affaires qui la concernent et dans tous ses rapports vis-à-vis des tiers. Il est le Trésorier de la Société et chargé, à ce titre, de tenir tous les comptes.

Le règlement intérieur détermine d'ailleurs quels sont les actes d'administration dont il est chargé.

Art. 16. — L'Administrateur est tenu de présenter au Conseil, au commencement de chaque année sociale, la reddition des comptes de sa gestion, et, en même temps, un projet de budget pour l'exercice de l'année nouvelle, le tout pour être ensuite porté à la sanction de l'Assemblée générale.

Dans le courant du mois de décembre, le Conseil nomme une Commission, composée de trois de ses membres, chargée d'examiner les comptes de l'Administrateur. Dans le cours du mois suivant, les commissaires soumettent leur rapport au Conseil nouvellement élu.

Les fonds de la Société sont applicables, seulement à mesure qu'ils sont perçus, aux dépenses portées au budget ou aux allocations spéciales autorisées par le Conseil.

La Société des Études historiques, à l'égard de son Administrateur, ne sera tenue en aucune manière de ce qui aura été fait au-delà, s'il n'y a eu autorisation expresse, de même que l'émission de billets ou lettres de change faits au nom de la Société ne pourra obliger que l'Administrateur lui-même.

TITRE IV.

Séances.

Art. 17. — La réunion des quatre classes de la Société forme l'Assemblée générale.

Le nombre et l'époque des séances sont fixés par le règlement.

Digitized by Google

Des séances extraordinaires auront lieu toutes les fois que le bureau le jugera nécessaire.

Art. 18. — La Société tiendra tous les ans au moins une séance publique.

TITRE V.

Conditions et modes d'admission des membres. Diplômes. Cotisations.

Art. 19. — Pour être admis à faire partie de la Société des Études historiques, comme membre *titulaire*, il faut être auteur d'un ouvrage imprimé ou d'une œuvre d'art publiée ou exposée, rentrant dans la spécialité de l'une des quatre classes.

Indépendamment des membres titulaires, *résidants* ou *correspondants*, pourront être admises à faire partie de la Société, en qualité de membres *associés-libres*, les personnes qui en feront la demande en vue de concourir aux progrès des études historiques.

Le candidat au titre de membre *associé-libre* est dispensé de la condition exprimée ci-dessus, d'être auteur d'une œuvre imprimée, publiée ou exposée.

Le membre *associé-libre* dont un Mémoire aura été inséré dans la *Revue* de la Société, ou qui, depuis son admission, aura publié ou exposé une œuvre, pourra, sur sa demande, devenir membre *titulaire*. Cette demande sera soumise à l'Assemblée générale, qui se conformera aux prescriptions de l'article 5, et, s'il y a lieu, n'admettra les membres *associés-libres* au rang de membres titulaires, qu'au fur et à mesure des extinctions survenues parmi ces derniers.

Art. 20. — Dans la demande d'admission, qui doit être faite par écrit au Président, le postulant indique ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, la classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, soit comme membre associé-libre, et les titres qu'il peut faire valoir.

Art. 21. — Toute demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de la Société des

Digitized by Google

Études historiques. Elle est transmise à la Classe dans sa plus prochaine réunion.

Art. 22. — La Classe vote par assis et levé, sur la question de savoir s'il y a lieu ou non d'afficher, dans le local des séances, les noms, qualité, domicile et titres du postulant.

Art. 23. — Si le vote est affirmatif, il est nommé immédiatement, par les membres présents du bureau de la classe, trois commissaires chargés de faire un rapport sur cette présentation. Le rapport doit être lu dans la séance suivante. La classe vote alors, au scrutin secret, sur la candidature.

Art. 24. — Si la candidature est accueillie, le candidat est présenté par la classe à la Société des Études historiques qui, dans sa plus prochaine assemblée générale, vote au scrutin secret sur l'admission définitive du candidat.

Cette admission définitive n'a lieu, à ce dernier scrutin, que si le candidat réunit les suffrages favorables des trois quarts des membres de la Société présents au moment du vote.

Art. 25. — Les nouveaux membres admis reçoivent un diplôme dont le prix est fixé par le règlement.

Les diplômes sont signés par le président de la Société, par le secrétaire général et par l'administrateur.

Art. 26. — Tous les membres de la Société, excepté les membres honoraires, sont tenus à l'obligation de payer une cotisation, soit annuelle, soit à vie, dont le taux et le mode de paiement sont déterminés par le règlement. Cette cotisation peut être fixée à des chiffres différents pour les membres titulaires résidants, pour les membres titulaires correspondants et pour les membres associés-libres.

Art. 27. — Les membres de la Société reçoivent gratuitement le journal et ont droit à toutes les livraisons qui ont paru depuis le 1er janvier qui précède leur réception.

Digitized by Google

TITRE VI.

De la perte du titre de membre de la Société des Études historiques.

Art. 28. — A la suite d'une mise en demeure adressée par l'administrateur, et après l'expiration du délai déterminé par les dispositions du règlement intérieur, le Conseil procèdera à la radiation du membre qui n'aura point acquitté ce qu'il doit à titre de cotisation.

Art. 29. — Tout membre qui cesse de faire partie de la Société des Études historiques, par suite de démission volontaire, doit s'abstenir de porter le titre de membre de la Société.

Il en est de même de tout membre qui a encouru la radiation.

Dans ce dernier cas, le membre rayé est tenu de restituer son diplôme à l'administrateur.

En cas de refus d'un membre démissionnaire ou rayé de se conformer aux dispositions qui précèdent, sa radiation *motivée* sera publiée dans le prochain numéro du journal.

Délibéré et adopté à l'unanimité, en Assemblée générale à Paris, le 29 décembre 1875.

Le Président,

J.-C. BARBIER.

Le Secrétaire général,

Gabriel Joret-Desclosières.

L'Administrateur,

Cte de Bussy.

Les Statuts de la Société des Études historiques, ainsi modifiés, ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 29 Juin 1876, et approuvés par décret du Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, en date du 11 Juillet 1876.

Digitized by Google

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Art. 1er. — **Séances.**

Les séances ordinaires de la Société se tiendront les 10 et 25 de chaque mois.

Art. 2. — **Diplômes.**

Les nouveaux membres admis reçoivent un diplôme dont le prix est fixé à 10 francs.

Art. 3. — **Cotisations.**

Il y a deux espèces de cotisations entre lesquelles les membres peuvent opter : la cotisation annuelle et la cotisation à vie. La première est de 20 francs par an pour les membres titulaires résidants, et de 12 francs pour les membres titulaires correspondants et les membres associés-libres. La seconde est de 200 francs une fois payés pour les membres résidants et de 120 francs pour les membres correspondants et associés-libres.

Les cotisations seront payées dans les deux premiers mois de l'année (Janvier et Février).

Les publications de la Société ne seront distribuées qu'aux membres qui auront acquitté leur cotisation.

Tout membre qui sera resté deux années consécutives sans payer sa cotisation, encourra la radiation, suivant les dispositions de l'article 28 des Statuts.

Art. 4. — **Membres donateurs.**

Les noms des membres donateurs, suivis de leurs notices biographique et bibliographique, sont inscrits à perpétuité sur les listes de la *Société des Etudes historiques*.

Reçoivent le titre de membres donateurs : 1° toute personne, même

Digitized by Google

étrangère à la Société, qui lui donne ou lègue une somme d'au moins 500 fr. 2° Les membres résidants correspondants ou associés-libres, qui verseront aux mains de M. l'Administrateur ou s'engageront à lui verser, soit immédiatement, soit en trois annuités au plus, une somme égale à celle de 500 fr. diminuée d'autant de fois 10 fr. pour les membres titulaires résidants ou d'autant de fois 6 fr. pour les membres correspondants et associés-libres, que ces membres compteront d'années d'inscription dans la Société.

Les membres donateurs, à dater de leur admission en cette qualité, sont dispensés de cotisation et reçoivent la Revue gratuitement.

Chaque année, lors de la confection du Budget, l'assemblée des membres de la Société détermine la quotité à prélever sur le capital des donations pour assurer le service de la Revue et prescrit le mode de capitalisation de l'excédent. (Adopté en séance du 25 mai 1886).

Art. 5. — **Prix Raymond.**

La distribution du prix de 1,000 francs, mis à la disposition de la *Société des Etudes historiques* en 1874, par M. Raymond, pour être distribué à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet mis au concours par la Société, est réglementée de la manière suivante :

I. Chaque année, et à tour de rôle, les classes de la *Société des Etudes historiques* proposent un sujet de prix qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

II. Ce sujet reçoit, par la voie de la presse, par l'insertion dans la Revue, par l'avis lu en séance publique, la plus grande notoriété possible.

III. Les Mémoires soumis au concours doivent être manuscrits et inédits, l'auteur ne devra pas se faire connaître, son nom sera inscrit dans un pli cacheté portant une devise reproduite sur le manuscrit.

IV. Le dépôt des Mémoires doit avoir lieu rigoureusement, soit au secrétariat, soit aux mains de l'administrateur, soit en province ou à l'étranger en un bureau de poste à la charge d'en représenter un récépissé à la date indiquée pour la clôture du concours.

Digitized by Google

V. Dans la séance bi-mensuelle qui suit la réception de ces manuscrits, il est procédé à la composition d'un jury d'examen. Ce jury comprend sept membres, savoir : le Président de la Société, le Secrétaire général ou un des Secrétaires généraux-adjoints, trois membres, autant que possible de la classe qui a proposé la question et deux membres choisis dans les autres classes.

VI. La remise du ou des Mémoires soumis au concours aux membres du jury d'examen a lieu dans cette même séance et le Secrétaire, après avoir donné un numéro d'ordre aux manuscrits, est chargé d'en assurer et d'en suivre la transmission dans les mains des membres du jury, de façon à ce que l'examen ait lieu sans perte de temps et que la délibération ainsi que le rapport qui en consacre les conclusions puissent être régularisées au plus tard pour la séance publique.

VII. Le Prix Raymond dont l'importance est de 1,000 fr. et qui a été constitué dans les conditions rappelées à la notice de M. Raymond sous la rubrique : MEMBRES DONATEURS, notices insérées à la fin de notre volume publié chaque année, peut être, suivant l'importance et le mérite du concours, ou délivré par fractions ou même non distribué en tout ou en partie. Il peut, suivant les traditions suivies, être combiné avec une attribution de médailles de façon à récompenser des travaux qui, à des titres divers quoique inégaux, sont dignes d'une distinction ou d'une rémunération.

Les préoccupations de la *Société des Etudes historiques* pour répondre au vœu du généreux donateur ont été : — d'encourager les efforts sérieux des travailleurs, — d'honorer, le plus qu'elle le peut faire, la mémoire de M. Raymond, en donnant à sa libéralité l'emploi le plus utile et toute la publicité dont elle dispose, — de faire contribuer cette précieuse ressource à la conservation et au développement de la *Société des Etudes historiques*, dont la prospérité scientifique et financière importe tout à la fois au choix judicieux des sujets mis au concours et à la mise en œuvre des moyens qui les portent à la connaissance du public.

VIII. Les noms des lauréats sont proclamés en séance publique à la

Digitized by Google

suite du rapport dans cette séance; le prix, fraction du prix ou les médailles sont remis par le président en cette même séance.

IX. Les lauréats deviennent, s'ils en expriment le désir, membres de la Société sans être soumis aux formalités de l'enquête sur leurs travaux antérieurs, mais ils ne sont pas dispensés de l'élection au scrutin.

Art. 6. — **De la Présidence.**

La présidence de la Société dans toutes ses réunions : conseil de direction, séances bi-mensuelles et publiques, commissions de finances et du prix Raymond appartient au Président ou, à son défaut, à l'un des Vice-Présidents.

Le Président veille au maintien des statuts et à la police des assemblées. Il assure, d'accord avec le Secrétaire général et l'Administrateur, la bonne gestion des intérêts de la Société.

Art. 7. — **Du Secrétaire général.**

Le Secrétaire général, dont la fonction est prévue par les articles 6 et 11 des statuts, est chargé de préparer l'ordre du jour des séances bi-mensuelles et des séances publiques, d'assurer l'envoi des lettres de convocation six jours au moins avant la réunion de la Société, de correspondre avec les membres de Paris, de la province et de l'étranger, de maintenir les relations de la Société avec le ministère de l'Instruction publique et les autres administrations ou corps savants avec lesquels la Société est en correspondance, d'assurer la régulière publication de la Revue et d'entretenir, le plus qu'il sera possible, des relations avec la presse périodique et les éditeurs de publications historiques.

Un compte spécial de secrétariat lui est ouvert à un article de budget pour ces frais de correspondance.

Art. 8. — **De l'Administrateur.**

Les fonctions de l'Administrateur sont déterminées par le titre III des statuts, art. 15 et suivants.

Digitized by Google

Il assure, d'accord avec le Président et le Secrétaire général, le fonctionnement de la Société et prend l'initiative de soumettre aux assemblées générales toutes les mesures pouvant concourir au progrès et au développement de l'institution. Il tient la comptabilité, opère les recouvrements et rend les comptes comme il est dit, article 16 des statuts.

Il tient un registre des délibérations intéressant l'administration de la Société et de toutes autres décisions dont l'insertion à ce registre aura été votée.

Dans les séances, réunions publiques, banquets, l'Administrateur siège au bureau au rang des dignitaires de la Société.

Art. 9. — **Membres associés-libres.**

La classe des Membres associés-libres, dont l'existence a été admise en principe par les statuts, art. 19, ayant pris dans ces derniers temps un développement important, il est devenu nécessaire de réglementer les conditions de leur admission et les droits qui leur appartiennent dans la Société.

Peut être admise au titre d'associé-libre toute personne qui, présentée par deux membres titulaires, exprime par lettre le désir de s'intéresser aux travaux de la Société.

L'admission est prononcée en séance à mains levées.

Les associés-libres paient une cotisation de 12 fr., et le droit de diplôme de 10 fr. Ils doivent résider à Paris.

Ils reçoivent les publications de la Société et sont convoqués aux séances publiques et bi-mensuelles.

Le membre libre, auteur de rapports sur des ouvrages offerts à la Société ou d'un travail personnel qui aurait été lu et approuvé en séance mensuelle, pourra poser sa candidature au titre de membre titulaire. Il sera procédé à l'élection dans les termes précédemment expliqués art. 19 et suivants des statuts.

Si, conformément à l'art. 5 des statuts, dernier §, le nombre des associés-libres est illimité, il a été reconnu, en pratique, qu'un trop grand nombre d'assistants aux séances bi-mensuelles, séances exclusivement consacrées à l'étude, pourrait avoir des inconvénients pour le fonction-

Digitized by Google

nement des travaux de la Société, en conséquence les *associés-libres* qui désireront seulement assister aux deux séances publiques, conférences et lectures suivies d'auditions musicales, seront distingués des autres associés-libres par le seul titre d'*adhérents*, ils seront dispensés du diplôme, mais recevront, comme les autres membres, les publications de la Société.

Fait et délibéré pour les art. 5 et suivants en Conseil de direction sous la présidence de M. Marbeau le 24 janvier 1891 et approuvé en Assemblée générale du 25 février suivant, sous la présidence de M. Talbot.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈBES.

Le Président,
TALBOT.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS

CITÉS AUX PROCÈS-VERBAUX.

Allavène, 42, 43.

Arc (Pierre d'), 2. Sa communication sur Jeanne d'Arc.

Aubert (Joseph), 1. Son tableau : la mort de St-Claude, 10, 21.

Audition musicale, 33.

Auriac (d'), 1, 2. Sa lecture sur le livre de M. P. d'Arc, 3, 8, 13, 21, 24, 26, 31, 32, 34, 35, 38, 39, 41, 42, 43.

Barbier, 1, 26, 28, 41, 51.

Barboux. Ses discours. Rapport de M. Desclosières, 2.

Béhault (de), 42.

Bélanger, 26, 31.

Bénédict, 25.

Biran (de), 39.

Boisjoslin (de). Élu secrétaire général adjoint, 2, 13, 26, 39, 40.

Boucher. Bibliothécaire de l'Ordre des Avocats à la cour d'Appel. Son admission, 4, 21.

Bourgeois (Émile), 33.

Boutet de Montvel (Mlle). Interprète plusieurs morceaux de musique au concert du 15 mars, 21. Appréciation de son talent, 23.

Brandt de Galametz, 32, 40,

Bricqueville (de), 25, 31.

Buvignier (Mlle Madeleine), 25, 32.

Bygrave (Dr), 21.

Camoin de Vence, 1. Fait partie de la Commission du prix Raymond, 2, 3, 4, 5, 8. Ses observations sur la formule du prix histoire de la traduction, 9, 21, 24, 26, 27, 31, 33, 34, 39, 40.

Candidatures. MM. Boucher, 4. Émile Level, 4. de la Sicotière, 6. Léon Hessig, 6. Gustave Lejoindre, 6. Georges Lemaire, 12. Moreau, Gabriel, 12. Albert Mesnier, 12. de Jouvencel, 12. de Monaghan, 38. Prévost, 38. Tahon, 38. Charlot, 38. Vernudacki, 40. Casabianca, 42.

Cartier (Ernest), 21, 25.

Cassagnade, 21.

Charmes. Directeur du Secrétariat au Ministère de l'instruction publique, 15. Correspondance.

Comptes (Commission des), 12. M. Duvert, ses observations.

Coquard (Arthur), 2, 6, 8, 9, 12, 13, 21, 33.

Cornudet, 28.

Correspondance, 8.

Cros St-Ange, 3.

Daussy, 21.

Delattre, 21.

Delattre-Lenoel, 1, 5, 21, 25.

Delisle (Léopold), 31.

Desclosières, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 15, 21, 24, 27, 31, 32, 34, 38, 39, 51, 57.

Duchartre, 41.

Dufour (Georges), 1, 2, 3, 5, 8, 13, 38.

Dumont, 13, 21, 24, 31, 34, 42.

Duvert (Gustave), 2, 3, 4, 12, 13, 14, 21, 31.

Duvert (Auguste), 21.

Duvert (Maurice), 21.

Élections, 2.

Espérandieu, 41.

Esther (Chœurs d'), 33.

Fabre (Jules), 1, 2, 8, 9, 35.

Fabre de Navacelle (Colonel), 1, 2, 4, 5, 8, 12, 13, 24, 26, 31, 40.

Fabre (Paul), 26.

Flach (Jacques), 1, 2, 5, 6, 7, 8, 14, 21, 27, 31, 34, 40.

Gibert (Léonce), 26, 40.

Gillet, 33.

Gossot, 14, 21, 24, 27, 39.

Hasselmans, 21.

Henry (Abbé), 6.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc. Conférence de M. Welschinger, 22, 23.

Ledieu (Alcius), 6, 33, 41, 42.

Lefèvre (Albert), 1, 2, 3, 11, 21.

Lejoindre (Gustave), 6, 8, 21.

Lemaire (Georges), 12.

Lepaulmier (Dr Stéphen), 21.

Lettres de cachet. Discussion sur ce sujet mis au concours, 6.

Level (Paul), 21.

Loë (de), 42.

Loiseau, 1, 2, 3, 8, 12, 13, 14, 21, 26, 38, 39, 44.

Louiche-Desfontaines, 21.

Louis, 42.

Louis-Lucas (Paul), 34.

Malapert, 6, 27, 35.

Marbeau, 1, 2, 3, 5, 8, 9, 13, 14, 15, 21, 24, 34, 37.

Marcilhacy, 5, 6, 13, 21, 26.

Marsick, 21.

Martin (T.), 1, 2, 3, 14, 21.

Mazeau, 26, 28, 30.

Meaux (de), 13, 21.

Mesnier (Albert), 12.

Ministère de l'instruction publique. Lettre relative au congrès des Sociétés savantes, 15.

Monaghan (de), 42.

Montalant (Mlle Berthe de), 21.

Montaudon, 2, 4, 8, 13, 21, 24, 26, 31, 33, 35, 43.

Montini (Julienne), 1, 13, 42.

Moreau (Gabriel), 12.

Moulin, 42.

Négreponte (Mme), 8.

Ouvrages offerts, 4, 5, 6, 10, 11, 13.

Pein, 21.

Perret, 25.

Perrin (Jules), 21.

Picot (Georges), 4.

Pinset, 5, 13, 14, 21, 24, 27.

Pougnet, 2.

Poulenc, 13.

Poupin (Abbé), 8.

Préau, 1, 3, 5, 6, 7, 8, 12, 21, 26. 27, 39.

Prévost, 38.

Quarré-Reybourbon, 26, 32, 33.

Racine (Ludovic), 1, 2, 5, 8, 13, 21, 23, 25, 31, 34, 37, 39.

Raymond (Concours). Proposition du prix, 11, 14. Annonce du prix (couverture 2e page), 26, 32.

Rodocanachi (G.), 1, 2, 4, 5, 8, 12, 13, 14, 22, 24, 27, 31, 34, 38, 40, 42.

Ronjat, 26, 28.

Roux, 13, 24.

Rouxel, 10, 19.

Séance publique, 27, 33.

Senneville (Gaston de), 13.

Sicotière (de la), 3, 6, 8, 13.

Simonin (Armand), 21.

Tahon, 38.

Talbot, 6, 7, 9, 57.

Tartarin, 31.

Thuret, 8, 21, 24, 31.

Tournier (Félix), 1, 2, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 27, 39, 40, 41, 42.

Vaudin, 5, 26, 41.

Vavasseur, 2, 4.

Villard (Pierre), 8, 13, 35, 41.

Vlasto, 25.

Welschinger (Henri), 1, 2, 3, 4, 5. 6, 7, 9, 13, 21, 27, 39.

Withe, 38.

Wiessener, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 21, 24, 27, 31, 40, 44.

Digitized by Google

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Publications de la librairie FIRMIN-DIDOT et Cie,

56, rue Jacob, PARIS,

(EXTRAIT DU CATALOGUE).

Vient de paraître :

Rodocanachi (Emmanuel). *Le Saint Siège et les Juifs, le Ghetto à Rome.* 1 vol. grand in-8° illustré de 4 gravures et d'une chromolithographie . . 10 fr.

Babeau (Albert). *Les Artisans et les domestiques d'autrefois.* 1 vol. in-8°. . 6 fr.
Il a été tiré 15 exemplaires sur Hollande . . . . . 12 fr.
Le même, 2e édit. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

— *La France et Paris sous le Directoire.* Lettres d'une voyageuse anglaise suivies d'extraits des lettres de Swinburne (1796-1797) traduites et annotées. 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

— *Paris en* 1789. Ouvrage illustré de 96 gravures sur bois et photogravures d'après des estampes de l'époque. 1 vol. in-18, couverture imitation maroquin . . . . . 5 fr.

— *La Vie militaire sous l'ancien régime :*
Les Soldats. 1 vol. in-18 . 3 fr. 50
Les Officiers. 1 vol. in-18 . 3 fr. 50

— *Les Voyageurs en France, depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution.* 1 vol. in-18 jésus . . . . . 3 fr. 50

Ces divers ouvrages ont été couronnés par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques.

Baudrillart (Alfred). *Philippe V et la Cour de France* (1700-1715). 2 vol. in-8°. 20 fr.

Bovet (Mlle M.-A. de). *La Cour de Georges IV et de Guillaume IV.* Souvenirs d'un témoin oculaire. Extraits du journal de Ch.-C.-F. Greville, secrétaire du Conseil privé, traduits et annotés. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

— *Les Quinze premières années du règne de la reine Victoria.* Souvenirs d'un témoin oculaire. Extraits du journal de Ch.-C.-F. Greville. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Chipon (Maurice) et **Pingaud** (Léonce). *Mes campagnes* (1792-1815). Notes et correspondance du colonel d'artillerie Pion des Loches. 1 vol. in-8°. . 6 fr.

Decrue de Stoutz (Francis). *La Cour de France et la Société au* XVIe *siècle.* 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Doublet (P.-J.-L.-O.). *Mémoires historiques sur l'invasion et l'occupation de Malte par une armée française en* 1798, publiés pour la première fois par le comte de Panisse-Passis, ornés du portrait de l'auteur. 1 v. in-18 jésus. 3 fr. 50

Ideville (Cte H. d'). *Le maréchal Bugeaud*, d'après sa correspondance intime et des documents inédits (1784-1849). 3 vol. in-8°, avec un portrait du maréchal. 26 fr.

Moreau (l'abbé Christian). *Une Mystique révolutionnaire. Suzette Labrousse*, d'après les manuscrits et les documents officiels de son époque. Ouvrage précédé d'une lettre-préface de M H. Taine, de l'Académie française. 1 vol. in-8°. 6 fr.

Moreaux (Léon). *Le général René Moreaux et l'armée de la Moselle* (1792-1795). 1 vol. in-18 avec portrait, cartes et nombreuses pièces justificatives . 3 fr. 50

Mossé (B.). *Dom Pedro II, empereur du Brésil.* 1 vol. in-18, orné de 3 portraits . . . . . 4 fr.

Rastoul (A.)., *Le maréchal Randon.*
— *Le même.* 1 vol. in-18. . . 3 fr. 50

Digitized by Google

Compayré (Gabriel) : *Etudes sur l'Enseignement et sur l'Education.* 1 vol. in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

Une des grandes réformes, sinon la plus grande et la plus profonde des réformes du dernier quart de siècle est et aura été la réforme de notre enseignement. Que le mouvement qui l'a provoquée soit humanitaire, philosophique ou politique, peu importe. Ce qui est certain c'est qu'il n'est pas de questions qui aient été autant discutées et approfondies que toutes les questions relatives à notre enseignement national à ses différents degrés.

M. Compayré a toujours été l'un des plus ardents champions à la cause du progrès de l'instruction et à coup sûr l'un des plus écoutés. A ce titre, il est intéressant de relire dans le livre qu'il vient de publier à la librairie Hachette, sous le titre : *Etudes sur l'Enseignement et sur l'Education*, quelques-unes des études qu'il a traitées avec le plus de soin.

Lavisse (Ernest) : *La jeunesse du Grand Frédéric.* 1 vol. in-8°, broché. 7 fr. 50

La *Jeunesse du Grand Frédéric* que vient de publier M. Ernest Lavisse est, avec la description du milieu où a grandi le héros de la monarchie prussienne, l'histoire de la formation intellectuelle et morale d'un des plus grands personnages de l'histoire.

Nous sommes aujourd'hui très curieux de connaître l'intimité de ces personnages. Aucun détail ne nous laisse indifférent, s'il précise une physionomie et s'il contribue à expliquer un caractère. Nous voulons que l'historien, comme le romancier, nous fasse connaître tout son héros, depuis ses origines, c'est-à-dire depuis qu'il commence à comprendre et à sentir, qu'il reçoit des influences et développe sa personnalité en les subissant ou en réagissant contre elles. Aussi l'histoire se pique-t-elle d'exactitude autant que le roman.

Sur la *Jeunesse du Grand Frédéric*, les documents abondaient, documents de toute sorte, familiers solennels, plaisants ou effrayants, tous authentiques et tous précis.

Ils permettaient de reconstituer la vie de l'écolier et de mettre en présence et en lutte dans cette âme naissante l'esprit de la France et l'esprit de la Prusse; d'expliquer l'antipathie qui s'est manifestée de bonne heure entre le père et le fils, et qui a produit une succession de drames, dont l'exécution de Katte est le plus terrible ; de suivre à travers des horreurs et comédies le développement d'un cara très particulier, où se rencontrent heurtent les défauts et les qualité vertus et les vices, et d'un esprit sous les apparences du dilettantism prépare à l'action.

Ces documents ont permis à M. Lav de reproduire tout vivants les personn et les scènes de la *Jeunesse du Grand déric*, comme s'ils étaient d'hier ou d jourd'hui.

Millet (René). *Souvenirs des Balkans. Salonique à Belgrade et du Danu l'Adriatique.* 1 v. in-16, broché. 3 fr

La question d'Orient tient une gra place dans la politique européenne ; subsiste comme une menace perpétu pour la tranquillité de l'Europe. Tou monde en parle ; on en discute beauco bien peu la connaissent. Pour bien comprendre, il faut se placer successi ment au point de vue des peuples qui sont le plus directement intéressés, sen battre leur cœur dans sa poitrine, s'in pirer de leurs traditions nationales, s'i socier à leurs inspirations, s'attacher découvrir dans l'histoire de leur pas dans les conditions de leur existence m derne, les sources mystérieuses des sen ments et des croyances ; alors on conn tra véritablement les acteurs du drame l'on sentira mieux le dénouement q faudrait lui donner.

Toutes ces notions qui sont encore d secrets pour la grande masse du pub européen, nous les acquérons facileme sans fatigue, avec un intérêt croissant écoutant la parole alerte, élégante, di tinguée d'un homme qui a mis à pro quelques années de séjour en Orient, ses fonctions diplomatiques lui perme taient mieux qu'à d'autres de le faire, po pénétrer les mystères de ce monde incon à l'Occident. Le livre de M. René Mil *Souvenirs des Balkans* est le guide le pl sûr dans ce voyage où les détails de la ro intéressent autant que le but du voyag où chaque peuple appelle la sympathi où le langage des forêts et des fleuves, grand murmure de la mer le long des c tes, la physionomie des races, les cérém nies du culte, une vieille médaille ou un bo de parchemin jauni, sont autant d'indic qui servent à découvrir le secret des âme (V. sur ces deux livres, le rapport de M. F bre de Navacelle au volume de 1891, Revu

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A *L'INVESTIGATEUR*

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VII.

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE

1889

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google